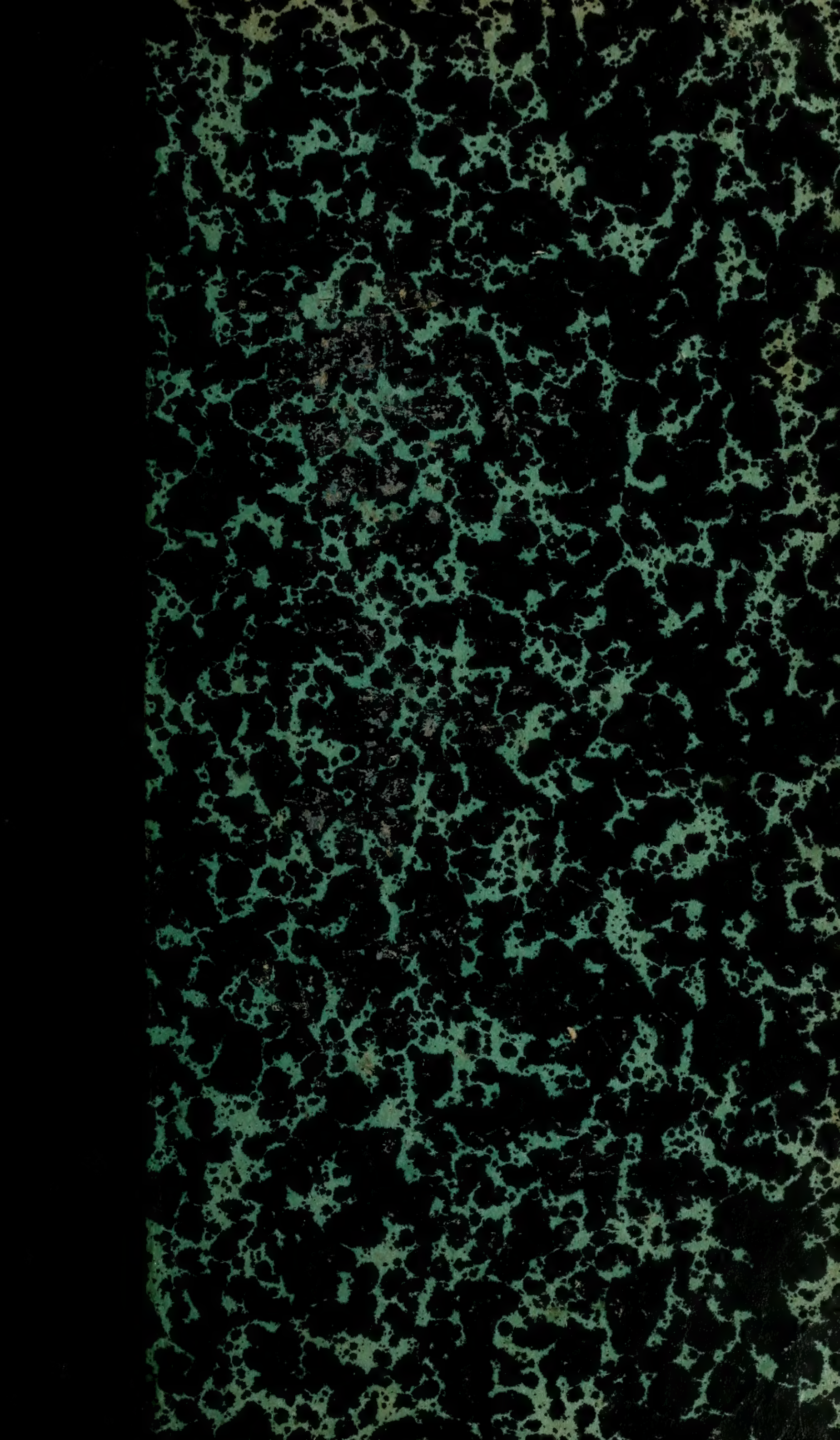
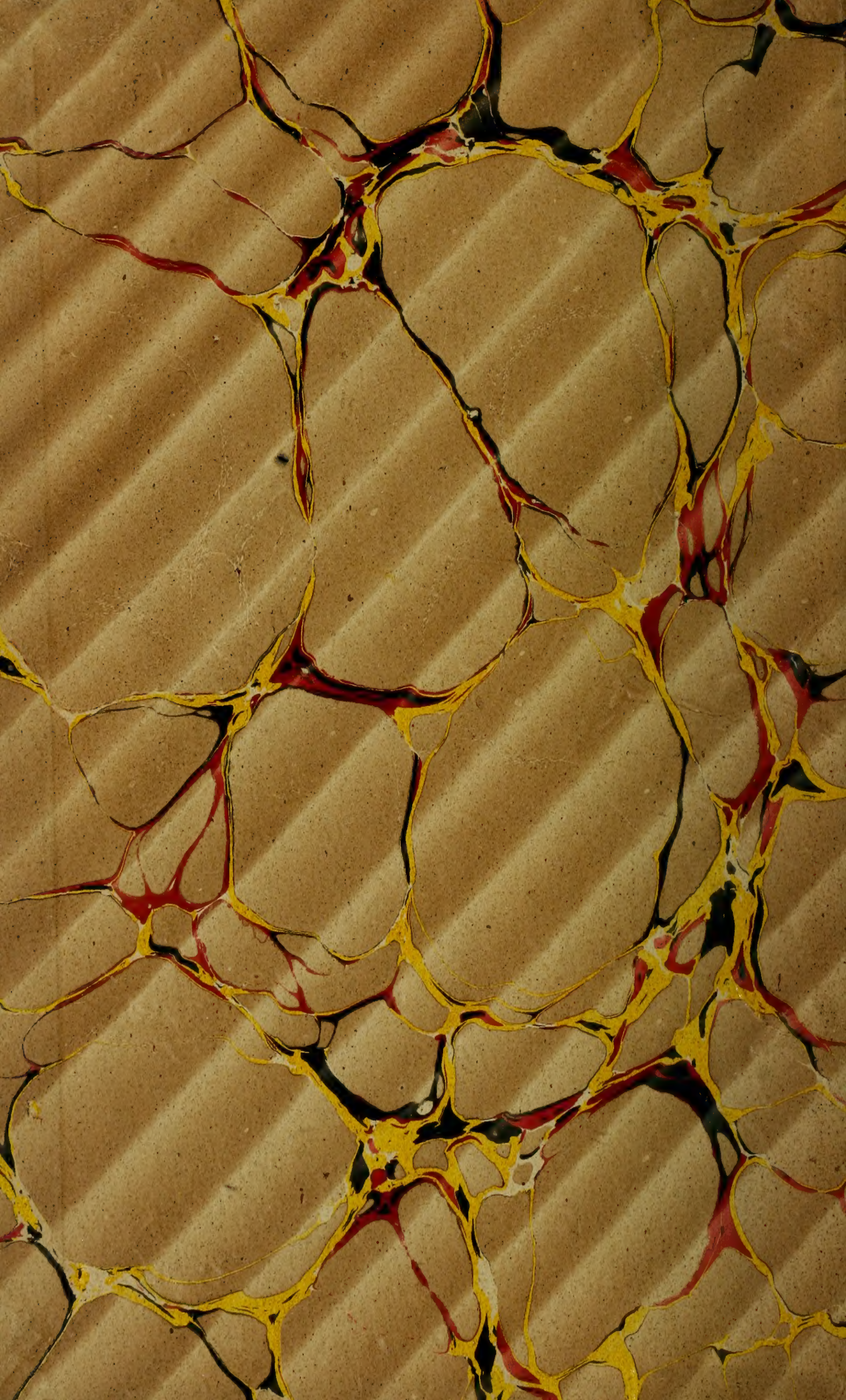






# HISTOIRE

DES

# DEUX RESTAURATIONS

TOME SEPTIÈME

Portrait de Chateaubriand p. 453

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE

RUE SAINT-BENOIT, 7



Philippoteaux del. | Imp. Ch. Chardon aîné, Paris. | Darodes sc.

MORT DE NAPOLÉON.

Garnier frères, Éditeurs

# HISTOIRE

DES

# DEUX RESTAURATIONS

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE

DE JANVIER 1813 A OCTOBRE 1830

PAR

ACH. DE VAULABELLE

NOUVELLE ÉDITION

ILLUSTRÉE DE VIGNETTES SUR ACIER

GRAVÉES PAR LES PREMIERS ARTISTES

*d'après les dessins de*

**PHILIPPOTEAUX**

TOME SEPTIÈME




PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

1874

# HISTOIRE

DES DEUX

# RESTAURATIONS

JUSQU'A

# L'AVÉNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE

---

## CHAPITRE PREMIER.

SAINTE-HÉLÈNE. Débarquement de l'Empereur. L'île en 1815. Séjour aux *Briars*. Installation à *Longwood*. Début des privations imposées à Napoléon. L'amiral Kockburn. Arrivée de sir Hudson Lowe; sa première visite. Nouvelles conditions imposées au séjour des compagnons de l'Empereur. Nouveau règlement. Le ministère anglais oblige Napoléon de renvoyer en Europe quatre personnes de sa suite. Intérieur de l'Empereur : rivalités; dissensions intestines. Réductions exigées dans les dépenses pour l'entretien des prisonniers de Longwood; insuffisance de ces dépenses; Napoléon est forcé de vendre son argenterie. — Mémoire rédigé par M. de Las Cases; saisie de ce mémoire; M. de Las Cases est arrêté. Hudson Lowe l'autorise à retourner à Longwood; refus de M. de Las Cases; son départ. — Illusions, espérances et déceptions de l'Empereur. Nouvelles privations et nouvelles *restrictions*. Plaintes de Napoléon à lord Amherst. Ses *dictées*. Climat de Sainte-Hélène. Mort du maître d'hôtel Cypriani. Affaiblissement de la santé de l'Empereur : discussion, à ce sujet, entre le docteur O'Méara et Hudson Lowe. L'amiral et lady Pulteney-Malcolm; le général et lady Bingham; la famille Balcombe; le lieutenant Fitzgerald. — Les *commissaires étrangers :* le marquis de Montchenu; le baron de Sturmer; le comte Balmain; leurs instructions. Discussions entre le gouverneur et le commissaire russe; entrevues de ce dernier avec le général Gourgaud; ses communications secrètes au nom de sa cour; griefs d'Alexandre contre Napoléon; demande d'explications. Mémoire justificatif de l'Empereur. Le général Gourgaud est chargé de porter ce mémoire en Europe; son

départ de Sainte-Hélène; son arrivée en Angleterre; il est enlevé de Londres de vive force et transporté à Cuxhaven. — Position pénible de l'Empereur; départ de la famille Balcombe et renvoi d'O'Méara; rôle de ce dernier. — Plaintes de Napoléon; son ancienne correspondance avec les souverains. Madame de Sturmer. Facilités pour une évasion; moyens de correspondance entre Jamestown et l'Europe; projets et propositions pour transporter l'Empereur en Amérique, ses refus; ses motifs. Inquiétudes d'Hudson Lowe à cette occasion, et dépêches des commissaires étrangers à leurs cours. Le *Congrès d'Aix-la-Chapelle* s'occupe de la captivité de Napoléon; *memorandum* et *protocole* adoptés à ce sujet; la décision du congrès est transmise à Hudson Lowe. — Départ de madame de Montholon. Arrivée du docteur Antomarchi et des abbés Buonavita et Vignali. — Regrets de l'Empereur; son mariage avec Marie-Louise; ses fautes; ses remords. — Rêves de vie obscure. Accès d'abattement. Dictée sur le suicide. Travaux manuels. Nouvelle proposition d'évasion et nouveau refus. Démarches pour le remplacement des généraux Bertrand et Montholon. — Dépérissement de Napoléon; symptômes d'une fin prochaine; cette fin est annoncée à l'Empereur; il rédige son testament; ses derniers moments; sa mort. Description du cadavre. Refus d'embaumement. — Funérailles. — Caractère du génie de Napoléon; son rôle dans les destinées de la France. — Effet produit en Europe par la nouvelle de sa mort; influence de cet événement sur la situation des différents partis.

*Élections de* 1821. Ouverture de la session. Adresse de la Chambre des députés en réponse au discours de la couronne. Irritation de Louis XVIII. Le ministère est renversé. — Avénement d'un ministère *congréganiste*. Annonce de complots tentés à Saumur et à Béfort.

*Sainte-Hélène.* Débarquement de l'Empereur. L'île en 1815.

Le *Northumberland* avait quitté la rade anglaise de Torbay le 8 août 1815; le 15 octobre suivant, après soixante-huit jours d'une traversée pénible que ralentirent de longs calmes sous l'équateur, le navire jeta l'ancre au pied de Sainte-Hélène. Une masse énorme de rochers noirâtres, dont les cimes inégales s'élançaient perpendiculairement des profondeurs de l'Océan, à deux ou trois mille pieds au-dessus du niveau des eaux, voilà Sainte-Hélène telle qu'elle apparut aux regards surpris et attristés des compagnons de Napoléon. Une haute muraille, percée d'une

seule porte, et fermant, le long de la mer, une profonde et sombre coupure ouverte dans les flancs du rocher; de nombreux canons placés en batterie sur les plates-formes et sur les crêtes faisant face à la rade, étaient, au premier aspect, les seuls indices du séjour des hommes sur ce roc désolé. En arrière de la muraille, et cachées par elle, cinquante à soixante maisons, rangées sur deux lignes, formaient Jamestown, le seul bourg de l'île; deux cent cinquante blancs, trois cents esclaves nègres, cent soixante soldats d'infanterie et une compagnie d'artillerie, composaient sa population. Quelques sentiers tracés le long des principales déchirures de cette masse volcanique conduisaient de Jamestown aux plateaux supérieurs. L'unique chemin alors existant, chemin très-court, et qui menait du bourg à la maison de campagne du gouverneur, avait une pente tellement roide, que la voiture de ce fonctionnaire, la seule qui fût dans l'île, ne pouvait le gravir qu'à l'aide d'un fort attelage de bœufs.

Vue de la mer, la masse de lave composant Sainte-Hélène ne présentait que des surfaces lisses et nues. La plus grande partie de l'île, incessamment battue par les vents alizés, était sans végétation et sans culture. Ces vents, toujours impétueux, et qui, soufflant du sud-est, s'embrasent, en traversant la pointe méridionale de l'Afrique, au contact des vastes déserts de sable compris entre le pays des Cafres et la Cimbébasie, avaient fait avorter tous les essais d'ensemencements ou de plantations que la Compagnie des Indes, propriétaire de l'île, et plusieurs colons y avaient successivement tentés. Quelques points,

cachés dans les anfractuosités du roc, aux alentours de Jamestown, et que les deux pics de Diane et de Hall-mount garantissaient de l'action stérilisante des vents du sud-est, offraient seuls un abri contre l'inclémence de ce climat torride. Plantation-House, entre autres, résidence située à deux milles du bourg, réunissait tous les agréments d'une maison de campagne européenne. Napoléon y eût trouvé une habitation convenable, des jardins, des arbres, de l'ombrage; mais les ministres anglais eussent craint sans doute de donner au captif une prison trop commode et trop douce. Réservant cette demeure pour son gardien, ils avaient fixé le lieu de sa détention à Longwood, plateau demi-circulaire, élevé de dix-huit cents pieds au-dessus de Jamestown, complétement aride, sans eau, sans arbres, sans ombre, bordé de précipices sur la plus grande partie de sa circonférence, dominé de toutes parts, et facile dès lors à surveiller et à garder. Une vieille et vaste vacherie, une écurie et une grange, dont partie servait de poulailler, débris d'une ferme abandonnée à la suite de longs et infructueux essais de culture: voilà les bâtiments destinés à devenir la prison de l'homme que le monde avait salué du nom de GRAND, du conquérant qui était entré en maître dans les palais de tous le rois du continent européen. L'appropriation de ces masures à leur destination nouvelle obligeait Napoléon de séjourner pendant plusieurs semaines à Jamestown; il n'y coucha pourtant qu'une seule nuit : le déplaisir que lui causait la présence de sentinelles placées aux portes des deux petites pièces où l'amiral l'avait logé, le besoin de se soustraire à l'importune curiosité des habitants,

constamment groupés devant ses fenêtres, enfin le désir de la solitude, le portèrent à faire choix, pour sa demeure provisoire, d'un petit pavillon situé à une demi-lieue au-dessus de Jamestown, vers l'extrémité supérieure du ravin, et qui dépendait d'une propriété appelée les *Briars* (les ronces), appartenant à un négociant de l'île, M. Balcombe. Cette cabane isolée, placée sur un tertre à pic, et qui était, pour la famille Balcombe, une sorte de kiosque où, dans les beaux jours, elle venait prendre le thé et respirer un air moins étouffant que celui de la vallée, se composait d'une seule chambre et d'un grenier. La chambre se trouvait littéralement nue; les fenêtres n'avaient ni rideaux, ni volets. Ce fut dans ce réduit de quelques pieds, où pouvaient à peine tenir un lit et deux chaises, que Napoléon vint s'établir dès le lendemain de son débarquement. Le grenier qui le surmontait, divisé en deux compartiments par une cloison en planches, servit à coucher M. de Las Cases, son fils et deux hommes de la suite. Une tente, dressée au pied de la butte, devint le logement du général Gourgaud. Le comte et la comtesse Bertrand, M. et Mme de Montholon, leurs enfants et le reste du service, demeurèrent à Jamestown.

Le service comprenait douze personnes; ce nombre avait été fixé par le ministère anglais lui-même avec une telle rigueur, qu'un domestique particulier du général Gourgaud ne put obtenir son débarquement, malgré les instances de son maître, et fut renvoyé en Europe sur le brick chargé d'annoncer au cabinet de Londres l'arrivée de Napoléon au lieu de sa déportation. Cette sévérité fut le début de la Séjour aux *Briars*.

surveillance inquiète et des rigueurs qui attendaient le captif et ses compagnons. Il était à peine établi aux *Briars*, qu'un officier dit *d'ordonnance* fut installé dans une cabane en bois, à cent mètres du pavillon, avec mission de ne pas perdre un seul instant le prisonnier de vue, et de rendre compte, plusieurs fois le jour, de tous ses mouvements; deux sous-officiers, faisant l'office de surveillants, ne cessaient, en outre, de circuler autour de la butte. Les compagnons ou les serviteurs de Napoléon restés à Jamestown voulaient-ils se rendre aux *Briars*, ils étaient obligés de quitter leurs armes et de subir la compagnie d'un soldat. Si leur visite se prolongeait au delà d'une heure fixée, ou s'ils se méprenaient sur le sens d'une consigne, inadvertance fréquente, inévitable, par suite de leur ignorance de la langue anglaise, ils se voyaient arrêtés au retour et enfermés dans un corps de garde jusqu'au lendemain. Ces ennuis, résultat de la séparation de l'Empereur d'avec la plus grande partie de sa suite; l'obligation où il était de coucher, de s'habiller, de travailler et de prendre ses repas dans la même pièce; la nécessité de sortir quand on devait approprier sa chambre ou accommoder son lit; l'impossibilité de faire la moindre promenade à cheval dans ce ravin coupé de précipices, semé de quartiers de lave, et resserré, dans la plus grande partie de sa longueur, entre deux hautes murailles de rochers à pic, tous ces motifs rendaient Napoléon impatient de quitter les *Briars* pour la résidence qui devait le réunir à tous les siens, et lui donner l'espace dont il avait besoin. Malgré l'activité apportée aux travaux d'appropriation, ce fut seulement le

8 décembre que l'amiral Kockburn put annoncer au prisonnier que Longwood se trouvait en état de le recevoir. L'ancienne vacherie, construite en pierre, et longue de vingt-trois mètres sur dix mètres de large, formait la partie principale de la résidence; divisée en huit pièces de grandeur différente, on y avait réuni le cabinet de travail et la chambre à coucher de Napoléon, un cabinet de service et un cabinet de toilette, la salle à manger, un office et une bibliothèque. Un salon, joignant la salle à manger, et précédé d'une autre pièce qui devint la salle des cartes et plans, avait été construit en potence sur la face antérieure de l'ancienne vacherie; en arrière de celle-ci, et dans le même axe que le salon et la salle des cartes, se trouvaient les autres dépendances de l'habitation. Les murs des nouvelles constructions étaient en planches, leur toiture en papier goudronné. D'autres planches, que supportaient de petites bandes de sapin posées à plat sur la terre fangeuse de la vacherie, formaient le plancher du cabinet et de la chambre à coucher du captif, ainsi que de la salle à manger et de la bibliothèque. Toutes ces pièces étaient établies au niveau du sol; il n'existait point de caves, et on ne pouvait arriver aux greniers que par le dehors et à l'aide d'échelles. L'humidité qui suintait à travers toutes les cloisons pourrissait à ce point les planchers, qu'un jour celui de la chambre à coucher de Napoléon s'effondra et livra passage à un flot d'eau fétide qui contraignit l'Empereur de se réfugier dans une pièce voisine.

Installation à *Longwood.*

Le 10 décembre, malgré l'état encore imparfait d'une partie des constructions, Napoléon prit posses-

sion de la demeure destinée à devenir, non sa résidence comme habitant de Sainte-Hélène, mais le lieu de sa réclusion [1]. Deux des pièces nouvelles, disposées pour le comte et la comtesse Bertrand, qui aimèrent mieux habiter isolément un cottage appelé *Hutt'sgate* (porte de la hutte), situé sur les limites de l'enceinte, furent occupées par M. et madame de Montholon. M. de Las Cases et son fils se contentèrent d'une petite chambre dépendant de la cuisine. Une tente, dressée en dehors de l'habitation à quelques pas des fenêtres de la chambre à coucher de l'Empereur, servit encore de logis au général Gourgaud. La petite colonie alors réunie à Longwood comprenait, outre les personnes que nous venons de nommer : le docteur anglais O'Méara, du vaisseau le *Bellérophon*, qui s'était offert de remplacer auprès de l'Empereur son chirurgien Mengeaud, qu'avait effrayé l'exil indéfini de Sainte-Hélène, ainsi que les conditions imposées à tous les compagnons du captif; MM. Marchand, premier valet de chambre; Cypriani, maître d'hôtel; Pierron, officier de bouche; Saint-Denis, dit Aly, et Noverraz, valets de chambre; Santini, huis-

1. L'Angleterre ne donnait pas à l'Empereur l'île entière de Sainte-Hélène pour prison, ainsi qu'on le croit trop généralement; il devait rester *détenu* sur un point *déterminé*. On estime à vingt et un milles (sept lieues) la circonférence de Sainte-Hélène; cette étendue est celle de l'enceinte de Paris telle que la décrit le mur actuel de l'octroi; l'espace dont on lui permettait de disposer pour ses promenades, c'est-à-dire le plateau de Longwood, était à peine équivalent à l'espace occupé par le jardin des Tuileries, la place de la Révolution et la partie des Champs-Élysées comprise entre cette place et le premier carré.

sier; Rousseau, argentier; Lepage, cuisinier; Archambault aîné et Archambault jeune, piqueurs; Gentilini et Elbois, valets de pied.

Début des privations imposées à Napoléon.

Une fois dans sa nouvelle demeure, Napoléon espérait pouvoir y trouver enfin deux biens auxquels il aspirait avec impatience depuis son arrivée dans l'île, un peu d'espace et quelque liberté. Il croyait du moins que les siens et lui-même pourraient jouir sans contrainte du libre parcours du plateau formant le *préau* de sa prison. Mais, dès sa première sortie, une consigne imposée à l'officier anglais chargé, sous le titre d'*officier d'ordonnance*, de la garde de sa personne et de la surveillance de Longwood, rappela durement au captif le poids de la chaîne qui l'attachait à ce rocher[1]. Il venait de monter à cheval avec le général Gourgaud et M. de Las Cases, et de prendre un des sentiers tracés sur les contours du plateau, quand l'officier d'ordonnance, revêtu de son uniforme, accourt se placer derrière lui, le suit pas à pas, et ne le quitte, au retour, que lorsque l'Empereur descend de cheval pour rentrer dans l'intérieur de son habitation. Le général Bertrand réclama le lendemain, au nom du captif, contre cette surveil-

1. Les instructions données par sir G. Kockburn à l'officier « chargé de la *sûre garde* (*safe custody*) du général Bonaparte » étaient sévères, minutieuses, et contenaient, entre autres prescriptions, la disposition suivante : « L'officier transmettra par le télégraphe au gouverneur un avis constatant la présence de Napoléon Bonaparte, deux fois par vingt-quatre heures, et ce, aussi tôt le matin, et aussi tard le soir que possible. » Ces instructions étaient signées « *George Kockburn,* contre-amiral et commandant en chef chargé d'empêcher l'évasion du général Bonaparte et des personnes de sa suite ».

lance blessante autant qu'inutile, puisque les limites tracées au prisonnier pour ses promenades étaient partout gardées par un double cordon de sentinelles. Sir George Kockburn promit de faire droit à cette plainte. Pendant deux jours, l'officier d'ordonnance, vêtu d'habits bourgeois, se borna, en effet, à suivre Napoléon à distance, de manière à ne pas gêner sa conversation. L'Empereur, dans la joie de ce nouvel arrangement, projette un matin d'aller déjeuner sous un arbre qu'il avait découvert dans un des ravins bordant le plateau : on selle les chevaux, on dispose les provisions sur un mulet de bât ; mais, au moment du départ, le général Gourgaud annonce que l'officier d'ordonnance, obéissant à de nouveaux ordres, vient de lui signifier que désormais il accompagnera Napoléon en se tenant à ses côtés et sans le quitter d'un seul pas. Tous les apprêts furent contrecommandés sur-le-champ ; l'Empereur préféra rester.

L'amiral Kockburn.

Les changements d'humeur et de consigne étaient fréquents chez l'amiral, homme irascible, dominateur, habitué par sa vie de mer à une autorité absolue dont il usait avec rudesse, et qui prenait la pratique hautaine de la force pour de la dignité. Dès le lendemain du débarquement, il avait renvoyé au général Bertrand, sans vouloir y répondre, une lettre dans laquelle le grand maréchal avait employé, en parlant de Napoléon, la qualification d'*empereur*. « J'ignore, disait l'amiral, de qui M. le comte Bertrand a voulu me parler ; je ne sache pas qu'il ait jamais existé un empereur à Sainte-Hélène, ni qu'un seul des souverains portant ce titre en Europe ou ailleurs ait quitté ses États. « Affectant avec les compagnons de Napo-

léon une familiarité que ceux-ci repoussaient, et avec l'Empereur lui-même une sorte d'égalité que justifiait sans doute à ses yeux le titre de *général* dont il faisait usage en lui écrivant ou en lui adressant la parole; ne permettant à personne l'emploi d'une autre désignation; punissant même de la peine des arrêts ceux de ses subordonnés qui, dans leurs conversations, se servaient de la qualification proscrite, sir George Kockburn pensait faire preuve de courtoisie, et croyait compenser tous ses torts, en invitant, par lettres nominatives, le *général Buonaparte* et chacun de ses officiers à des repas où il réunissait les chefs de la flotte et de la garnison, ainsi que les notables habitants de l'île. L'Empereur lui faisait-il demander s'il pouvait écrire au prince régent d'Angleterre, l'amiral répondait que le *général* était libre de le faire, mais à la condition que la lettre lui serait remise ouverte, afin qu'il pût en prendre préalablement lecture. Si un étranger débarqué à Jamestown, ou quelque habitant de l'île, témoignait le désir de visiter Longwood et son illustre prisonnier, il ne pouvait monter à cette résidence qu'à l'aide d'un *permis* spécial de l'amiral, qui motivait cette formalité « sur son attention particulière à éviter toute importunité au général, et à se constituer, dans ce but, son grand maréchal du palais ». Chaque visiteur devait, en outre, s'engager par serment à ne donner à Napoléon que le titre de *général*[1]. Soit qu'il eût la pensée d'indisposer ces

1. On lit dans une lettre adressée à sir Hudson Lowe, le 20 juin 1817, par sir Thomas Reade, son chef d'état-major : « J'ai le grand chagrin de vous apprendre que le colonel Fagan

visiteurs contre le captif, ou qu'il voulût enlever à ce dernier un moyen de faire entendre ses plaintes, l'amiral permettait rarement aux étrangers d'arriver à Longwood à l'heure où Napoléon pouvait les recevoir. Lui-même ne choisissait presque toujours, pour ses visites personnelles, que les moments où il savait ne pas devoir être admis. Cette complète absence des plus vulgaires égards, ces injures incessantes, firent accueillir avec satisfaction, par les prisonniers, l'annonce du remplacement de l'amiral par un nouveau gouverneur ayant rang de lieutenant général d'infanterie dans l'armée anglaise. « C'est un général de terre, dit l'Empereur, à cette nouvelle; peut-être nous entendrons-nous mieux avec lui. »

Arrivée de sir Hudson Lowe; sa première visite.

Mais la joie fut courte : sir Hudson Lowe, successeur de l'amiral Kockburn, devait montrer un esprit encore plus inquiet, un caractère plus soupçonneux et plus fantasque. Il arrivait; en outre, avec des instructions plus sévères.

Le navire qui amenait sir Hudson Lowe jeta l'ancre devant Jamestown le 14 avril 1816. Dès le lendemain matin, à neuf heures, une troupe bruyante de cavaliers débouchait au galop dans l'enceinte de Longwood et venait s'abattre à la porte du logement de Napoléon. C'étaient le nouveau gouverneur et son

a traité Bonaparte d'*empereur*. Cependant je l'avais averti moi-même que ce n'était ni dans nos habitudes ni dans les convenances. Je lui avais même rappelé, à ce sujet, que sir G. Kockburn n'avait jamais accordé de laisser-passer aux personnes qui voulaient voir Bonaparte, sans exiger préalablement leur *parole d'honneur* qu'elles le traiteraient simplement de *général*. »

état-major. Sir Hudson Lowe veut immédiatement entrer ; on l'arrête en lui disant que l'Empereur n'est pas encore levé ; il se promène à grands pas sous les fenêtres du captif et autour de la maison, se présente une seconde fois, puis une troisième, insiste vainement pour être admis, et se décide enfin à se rendre auprès du général Bertrand pour le prier d'annoncer à Napoléon son arrivée et sa visite. L'Empereur lui fit répondre qu'il le recevrait le lendemain à deux heures. Le 16, au moment fixé pour sa réception, Hudson Lowe, introduit par le grand maréchal, se précipite avec une telle impétuosité dans la salle où l'attendait Napoléon, que l'amiral Kockburn, qui l'accompagnait, ne put le suivre et dut rester sous le vestibule. Napoléon vit alors devant lui un homme d'environ cinquante ans, d'une taille au-dessus de la moyenne, maigre, ayant une figure osseuse et marquée de taches de rousseur, des cheveux châtain clair grisonnants, un œil mobile, pénétrant, abrité sous de longs sourcils roux rabattus sur la paupière, et dont le regard ne se portait qu'à la dérobée sur son interlocuteur. L'entrevue fut courte ; elle laissa une impression pénible au captif. « Cet homme est méchant, dit-il à ses compagnons d'exil lorsque la présentation fut terminée ; son œil en me regardant était celui d'une hyène prise au piége. Méfiez-vous de lui, messieurs. Nous nous plaignions de l'amiral ; nous le regretterons peut-être ; car, au fait, il a le cœur d'un soldat, tandis que ce général ne me paraît en avoir que l'habit. Sa mine me rappelle celle d'un sbire de Venise. Qui sait ? Peut-être sera-t-il mon bourreau ! Cependant ne nous hâtons pas de juger ; le moral,

après tout, peut raccommoder ce que la figure a de sinistre. »

Conditions imposées au séjour des compagnons de l'Empereur.

Le nouveau gouverneur inaugura son autorité par la notification à tous les membres de la petite colonie de Longwood d'un ordre de cabinet, signé *Bathurst*[1], qui apportait une notable aggravation à l'engagement exigé d'eux lors de leur départ d'Angleterre. A cette époque, on ne leur avait imposé que la condition de se considérer comme *prisonniers de guerre*. Le nouvel ordre portait « que le gouverneur, à son arrivée, ferait connaître à toutes les personnes de la suite de Napoléon Bonaparte, y compris les serviteurs domestiques, qu'ils étaient libres de quitter immédiatement Sainte-Hélène pour retourner en Europe ; que ceux qui voudraient y rester devraient en faire la déclaration écrite, positive, et se soumettre, dans la même forme, *à toutes les restrictions* qu'il était nécessaire d'imposer à Napoléon Bonaparte personnellement. »

Chacun s'empressa de remettre entre les mains du général Bertrand les déclarations demandées ; mais sir Hudson Lowe refusa de les recevoir. Deux motifs, disait-il, ne lui permettaient pas de les accepter : en premier lieu, toutes ces déclarations donnaient au *général* le titre d'*empereur*, titre que son gouvernement ne lui avait jamais accordé et ne pouvait reconnaître ; en second lieu, accéder d'avance à toutes les mesures restrictives qui seraient imposées au *général* ne suffisait pas ; chaque signataire devait, en outre, s'obliger à rester auprès de lui *aussi long-*

1. Ministre de la marine et des colonies.

*temps que durerait sa captivité.* Cette condition nouvelle, exorbitante, ne se trouvait au-dessus d'aucun dévouement; tous consentaient à la subir; mais dépouiller Napoléon de son titre d'*empereur* dans une déclaration écrite de leur main, revêtue de leur signature, leur semblait un acte de lâcheté; ce titre, par cela même qu'il lui était dénié, devenait sacré pour eux, et tous, dans la question de son maintien, voyaient la cause de leur propre honneur. Vainement le général Bertrand, agissant au nom de la colonie, essaya de négocier; Hudson Lowe repousa toute transaction. « Ne signez pas, disait Napoléon aux compagnons volontaires de son exil; toutes ces insultes sont à mon adresse; retournez en Europe; les ministres anglais, lorsque je serai seul, auront peut-être le courage d'en finir plus promptement avec moi. » Le gouverneur avait signifié aux hôtes de Longwood que, le 27 avril (1816), tous ceux d'entre eux qui n'auraient pas signé la déclaration exigée seraient enlevés de cette habitation et transférés au cap de Bonne-Espérance; le 27 au matin, on hésitait encore; vers midi, l'officier d'ordonnance annonça qu'il ne restait plus que quelques heures pour opter entre une soumission absolue ou l'embarquement immédiat; le soir, toutes les déclarations étaient signées.

En imposant ces dures conditions aux compagnons d'exil de Napoléon, le ministère anglais agissait-il avec la pensée de contraindre le plus grand nombre à quitter l'île et d'augmenter ainsi le silence et la solitude autour du prisonnier? On doit le supposer, car, à cinq mois de là, un navire chargé de transmettre à Sainte-Hélène la réponse de lord Ba-

thurst aux dépêches constatant cette soumission apportait au gouverneur l'ordre d'exiger le renvoi en Europe de quatre personnes de la suite.

Cette nouvelle jeta la consternation à Longwood. Qui serait sacrifié? Chacun tenait à honneur de ne pas quitter la résidence au milieu des épreuves imposées à Napoléon par le nouveau gouverneur, épreuves chaque jour plus rigoureuses, plus blessantes, et qui, entre autres résultats, transformaient la détention des exilés en une véritable mise au secret.

Nouveau règlement.

Toutes les lettres des prisonniers à leur famille ou à leurs amis, quels qu'en fussent d'ailleurs la nature et l'objet, entretiens d'affaires ou confidences intimes, ne pouvaient quitter l'île qu'après avoir été remises ouvertes au gouverneur et lues par lui. Celles qui leur étaient adressées ne pouvaient arriver que sous le couvert du ministère anglais; transmises par une autre voie, elles étaient saisies par le gouverneur, renvoyées par lui en Europe pour subir le *visa* du ministre des colonies, qui les retournait alors en Afrique. La formalité du *visa* remplie, le gouverneur acceptait les lettres, les ouvrait, en faisait la lecture, et, selon son caprice, les transmettait au destinataire ou les gardait. La discrétion la plus absolue était, assurément, le moindre devoir d'une telle fonction; bien des fois, pourtant, les lettres destinées aux hôtes de Longwood ne venaient en leurs mains qu'après avoir déjà défrayé les conversations ou les commentaires moqueurs du salon de lady Lowe. Toute chose qui entrait à Longwood ou qui en sortait subissait cette intolérable surveillance; elle atteignait l'objet le plus minime et le plus vulgaire; chaque semaine, on

ne portait au blanchissage les effets à nettoyer, le linge de cuisine, de table et de corps, même le linge des femmes, que lorsqu'ils avaient été remis à l'officier d'ordonnance et visités minutieusement par ce militaire. « On pouvait y cacher une lettre, un papier, » disait Hudson Lowe, qui, le 10 octobre, communiqua aux détenus un nouveau *règlement* contenant en substance : « que nul habitant de l'île ou soldat de la garnison ne pouvait, sans la permission expresse du gouverneur, traverser l'enceinte tracée par les postes établis autour de Longwood et de son plateau ; que le général Bonaparte était *requis* de s'abstenir, lorsqu'il se promènerait, d'entrer dans aucune maison ou d'engager aucune conversation avec les personnes qu'il pourrait rencontrer, à moins d'y être autorisé par la présence d'un officier anglais ; qu'*au coucher du soleil,* le premier cordon de sentinelles s'avancerait jusqu'au petit jardin (c'est-à-dire à quelques pas de la maison) ; qu'*à la nuit,* cette ligne de factionnaires serait portée *à toucher les murs des chambres,* de manière à ce que nul ne pût entrer dans l'intérieur ou en sortir avant le lendemain, à l'heure où les deux cordons de sentinelles reprenaient leurs postes de jour ; enfin toute correspondance était formellement interdite entre Longwood et le reste de l'île, excepté pour les communications à faire au pourvoyeur, lesquelles devaient elles-mêmes être remises ouvertes à l'officier d'ordonnance, qui se chargerait de les faire parvenir. »

Ce règlement fut notifié à la population de l'île dans une proclamation où le gouverneur menaçait tout individu coupable de communication avec Long-

wood et ses habitants de bannissement immédiat s'il s'agissait d'un homme libre, du fouet si le coupable était un esclave. Hudson Lowe ne s'en tint pas à cet avertissement : réunissant, à quelque temps de là, les colons sous prétexte d'une revue militaire, il les harangua, leur rappela chacune des restrictions que nous venons d'analyser, et promit de récompenser leur obéissance par six distributions de viande dans le cours de l'année. Lui-même, au reste, veillait avec une activité fébrile à l'exécution de son règlement : sans cesse à cheval et courant, à toute heure du jour, de Jamestown à Longwood; explorant avec le soin le plus minutieux les abords du plateau; visitant les rochers, les ravins, cherchant les points isolés où quelque nègre agile pourrait se glisser pendant la nuit et tromper la vigilance des sentinelles; déplaçant continuellement celles-ci, multipliant leurs consignes, obligeant tous les chefs de poste voisins de Longwood à tenir un registre exact des visiteurs munis de permissions qui se présenteraient à cette résidence, de l'heure à laquelle ils seraient arrivés, de celle où ils sortiraient, des personnes auxquelles on les aurait vus parler, sir Hudson Lowe, au besoin, descendait lui-même au rôle de gendarme. Dans une de ses explorations, son regard inquiet découvre, près des bâtiments de Longwood, un Parsi, ancien valet de chambre du colonel Skelton, sous-gouverneur de l'île pour la compagnie des Indes, et que cet officier, lors de son départ de Sainte-Hélène, avait cédé au comte Montholon. Le gouverneur ne connaissait pas le changement survenu dans la position de ce domestique; il fond au

galop sur lui, le saisit, l'entraîne et le livre aux dragons de son escorte, qui l'emmènent sur-le-champ à Jamestown. L'Empereur aimait le service de cet Hindou, dont le costume oriental, le large turban de cachemire, la tunique de mousseline rehaussée de broderies d'or, étaient pour lui comme un vivant souvenir de ses campagnes d'Égypte et de Syrie ; il l'employait à servir à table. Sur son ordre, le général Bertrand en réclama le retour ; mais le gouverneur répondit qu'il était trop tard : une heure auparavant, dans la prévision de cette démarche, sir Hudson Lowe avait fait embarquer le Parsi[1].

Renvoi et départ de quatre des personnes composant la suite de Napoléon

Ce fut au milieu de l'irritation produite parmi les compagnons et les serviteurs de Napoléon par ces insultes de tous les instants, par cette détention chaque jour plus étroite, qu'arriva l'ordre du cabinet anglais pour le renvoi de quatre d'entre eux. Quels seraient les bannis? Sir Hudson Lowe entendait les désigner lui-même ; le général Bertrand protesta, au nom du prisonnier, contre cette prétention exorbitante, et demanda communication de la dépêche de lord Bathurst. Ce ministre se bornait à exiger le départ d'un officier et de trois serviteurs domestiques, au choix du *général*. Napoléon désigna le chef d'escadron polonais Piontowski ; Santini, huissier de son cabinet ; Archambault jeune, chargé du soin de son argenterie, et Rousseau, second piqueur. L'Empereur, dans les deux derniers, perdait des domestiques fidèles, mais non des serviteurs indispensables ; d'un

1. Les Parsis ou Guèbres, sectateurs de Zoroastre et adorateurs du feu, sont plus nombreux aujourd'hui dans l'Inde que dans la Perse.

autre côté, si le commandant Piontowski, resté à Plymouth lors du départ du *Northumberland*, et qui, à force d'instances, avait obtenu enfin l'autorisation de rejoindre Napoléon, était peu connu de lui, Santini, en revanche, appartenait depuis longues années à son service intime. Né en Corse et neveu de l'évêque d'Ajaccio, possédant une instruction et une intelligence supérieures à sa position auprès de l'Empereur, même alors que ses fonctions empruntaient à la puissance et à la grandeur de son maître une considération exceptionnelle, Santini avait suivi Napoléon dans le but de le servir, disait-il, n'importe à quel titre et dans quel emploi. Caractère ardent, organisation impressionnable, son imagination s'était fortement exaltée au spectacle des outrages prodigués au captif. Dans son exaspération, il avait résolu de tuer Hudson Lowe et de se tuer ensuite. « Je veux délivrer la terre de ce monstre qui avance les jours de l'Empereur, » avait-il dit au maître d'hôtel Cypriani, son compatriote. Et, à cet effet, cessant tout service intérieur, il consacrait toutes ses journées à parcourir le plateau, armé d'un fusil à deux coups, sous prétexte d'abattre quelques oiseaux pour le déjeuner de Napoléon. Ce dernier, averti par le maître d'hôtel, manda Santini, lui adressa les plus vifs reproches, et parvint à lui arracher le serment de renoncer à son projet; mais une occasion, le moindre incident, pouvaient emporter cette promesse : l'Empereur aima mieux se séparer de Santini que de rester exposé aux résultats d'un dévouement aussi énergique et aussi difficile à modérer.

« Je ne suis venu à bout de terrasser la résolu-

Intérieur de l'Empereur ; rivalités ; querelles intestines.

tion de Santini, disait plus tard, en souriant, Napoléon, qu'en employant toute mon autorité *impériale, pontificale.* » L'Empereur était, en effet, l'objet d'une sorte de culte pour ses compagnons d'exil, officiers généraux ou simples serviteurs. Ces derniers, dans leur dévouement absolu, n'avaient qu'une pensée, lui complaire ; qu'une volonté, le servir ; ils oubliaient pour lui toutes choses et eux-mêmes. Les premiers ne se montraient pas moins attentifs ; leur attachement n'était ni moins profond ni moins sincère ; mais leur abnégation n'allait pas jusqu'à éteindre en eux le sentiment de la personnalité. Resserrés sur un espace étroit, soumis à un continuel contact, condamnés à se mouvoir continuellement dans le même cercle, n'ayant ni occupations précises ni fonctions bien distinctes, ils se coudoyaient, se heurtaient dans leur empressement auprès du captif ; chacun se disputait les soins à lui rendre et prétendait à la première place dans sa confiance. Ce n'étaient pas, d'ailleurs, de longs et intimes rapports, une communauté plus ou moins éprouvée de goûts et d'habitudes, mais le hasard des révolutions politiques qui les avaient rapprochés. Seuls, les généraux Bertrand et Gourgaud se connaissaient avant le départ de la Malmaison : l'un et l'autre, jusque-là, avaient à peine vu M. de Montholon ; celui-ci, pas plus que les deux premiers, ne s'était jamais rencontré auparavant avec M. de Las Cases. Différents, en outre, de tempérament, de caractère et d'esprit, ils n'avaient ni le même âge, ni les mêmes préoccupations de famille, ni le même passé. Le comte de Las Cases avait quarante-huit ans ; le général Bertrand, quarante-deux ;

le comte de Montholon, trente-trois, et le général Gourgaud, trente et un. Ce dernier était célibataire. Mesdames Bertrand et de Montholon, embarquées en même temps que leurs maris, habitaient Longwood avec eux; M. de Las Cases avait amené son fils à Sainte-Hélène et laissé sa femme en Europe. Enfin, par une bizarrerie des événements que la France venait de traverser, Napoléon avait pour compagnons de son exil deux membres de la vieille aristocratie nobiliaire, MM. de Montholon et de Las Cases, ce dernier, ancien émigré[1]; et un royaliste constitutionnel de 1791, ayant défendu Louis XVI contre les sections, dans la journée du 10 août, le général Bertrand; seul, le général Gourgaud appartenait tout entier au passé consulaire et impérial.

Rencontrer, dans ces conditions, parmi les principaux exilés, un constant accord, une mutuelle indulgence, une bienveillance toujours égale, était un fait hors des choses humaines. L'Empereur avait donné à chacun d'eux un semblant d'attributions : à celui-ci, la surveillance du service intérieur; à celui-là, la direction de l'écurie; à un autre, le soin des papiers et des livres. Ce partage devint une source

1. M. de Las Cases, lieutenant de vaisseau au moment de la Révolution, était allé rejoindre les princes à Coblentz en 1792. Après un séjour assez court en Allemagne, il se rendit en Angleterre, où il resta jusqu'à la paix d'Amiens, en 1802. Rentré alors en France, et devenu successivement chambellan de Napoléon, puis conseiller d'État, il commandait la 2e légion de la garde nationale de Paris, au 30 mars 1814. Resté à l'écart pendant la première Restauration, M. de Las-Cases, lors des Cent-Jours, reprit son siége au conseil d'État et ne quitta cette position que pour suivre l'Empereur à Rochefort et à Sainte-Hélène.

de plaintes, de récriminations incessantes, de discussions ou de bouderies qui affectaient péniblement le captif. Vainement il recommandait le calme et l'union : ses prières et ses conseils venaient trop souvent échouer contre une aigreur et des susceptibilités que surexcitaient encore la grandeur de la chute, le regret des biens perdus, les cruelles atteintes du climat, les souffrances morales et les ennuis de la prison. La captivité rend irascible et défiant : tout acte et toute parole y font ombrage ; on y voit une insulte dans la moindre plaisanterie, une intention d'offense dans un geste, dans un sourire, dans un dissentiment d'opinion. Un jour, Napoléon dut sérieusement intervenir entre le comte de Montholon et le général Gourgaud ; un duel allait avoir lieu. Il les fit appeler : « Eh quoi ! leur dit-il, vous voulez vous battre sous mes yeux ! Ne suis-je donc plus l'objet de tous vos soins ? L'œil de mes ennemis n'est-il donc plus fixé sur Longwood ? Vous avez tout sacrifié, dites-vous, pour partager mon malheur ; mais ne songez-vous pas que vous allez l'aggraver et me le rendre insupportable ? Soyez frères ! autrement votre séjour ici ne serait pour moi qu'un supplice de plus ! » La plainte fut entendue. Que pouvaient être, en effet, quelques griefs particuliers et personnels auprès des insultes qui venaient incessamment assaillir le chef qu'ils avaient suivi ? Chaque jour apportait son injure.

Réductions exigées dans les dépenses pour l'entretien des prisonniers de Longwood ; insuffisance de ces dépenses.

Le cabinet de Londres, en exigeant le renvoi de quatre personnes de la suite de Napoléon, avait prétexté la nécessité de fortes réductions dans les frais d'entretien de Longwood. On a dit, à l'occasion des

dépenses de cette prison, que l'Angleterre y consacrait une somme annuelle de dix millions. Ce chiffre est exact[1]; mais il représente, en presque totalité, les sacrifices imposés au trésor britannique par les émoluments d'un gouverneur et d'un nombreux état-major chèrement rétribués; par la solde et l'entretien d'une croisière, forte de onze bâtiments de guerre, et d'une garnison composée de deux régiments d'infanterie royale, d'un bataillon d'infanterie de la Compagnie des Indes, d'un escadron de dragons, de trois compagnies d'artillerie et d'un détachement de sapeurs-mineurs. Quant aux dépenses spécialement affectées à l'entretien des détenus de Longwood, elles étaient minimes. Soumis au régime en usage dans toutes les prisons; ne pouvant rien acheter ni rien recevoir sans l'autorisation expresse du gouverneur, ils étaient obligés de subir l'intermédiaire d'un fournisseur désigné par Hudson Lowe, et qui, chaque matin, envoyait de Jamestown les provisions de toute nature, jusqu'à l'eau nécessaire pour les besoins de la journée. Napoléon ignorait encore la somme dépensée pour son entretien personnel et pour celui de ses compagnons de captivité, lorsque, le 17 août (1816), le gouverneur lui fit remettre une note portant en substance : « que l'entretien de Longwood et de ses habitants, calculé sur les dépenses précédemment faites, s'élevait à une somme annuelle de 20,000 livres sterling (500,000 francs); que ce chiffre était beaucoup trop considérable; qu'il avait

1. La somme portée au budget anglais de 1820 pour les dépenses de Sainte-Hélène était de 415,000 livres sterling (10,375,000 fr.).

reçu ordre de son gouvernement de le réduire de plus de moitié, et que le *général* eût, dès lors, soit à renvoyer encore une partie des personnes enfermées avec lui, soit à combler le déficit avec ses propres fonds. »

Sainte-Hélène, simple point de relâche pour les navires de la Compagnie des Indes, avant l'arrivée de Napoléon, ne produisait absolument rien[1]; elle ne fournissait ni légumes, ni volaille, ni bétail, pas même du gibier ; des rats énormes et qui infestaient alors Longwood étaient les seuls animaux que les premiers habitants eussent découverts sur ce rocher. Tous les approvisionnements, tous les objets nécessaires à l'habitation et à la vie, devaient être apportés d'Europe ou de la côte d'Afrique. Or plus de deux mille lieues séparent l'Europe de Sainte-Hélène, et l'on ne compte pas moins de neuf cents lieues de cette île au cap de Bonne-Espérance, la colonie africaine la plus rapprochée. Un navire parti de Jamestown pour aller chercher au Cap le sel, le beurre, l'huile, le bois ou le charbon, en un mot tous les objets de consommation journalière, avait donc un trajet de dix-huit cents lieues à faire avant de pouvoir les déposer dans les magasins du bourg[2]. Telle

1. Sainte-Hélène appartenait à la Compagnie des Indes, qui en céda la jouissance au gouvernement pour tout le temps que durerait la détention de Napoléon. Cette jouissance cessa, en effet, avec la vie de l'Empereur; car, le 6 mai 1821, une proclamation de sir Hudson Lowe annonça aux habitants de l'île qu'il cessait ses fonctions de gouverneur *de par le roi* pour prendre celles de gouverneur *de par la très-honorable et très-puissante Compagnie des Indes.*

2. Pendant la première année du séjour de l'Empereur à

était, parfois, la pénurie des articles les plus usuels, que les épingles vinrent un jour à manquer, et que les dames de l'île se virent obligées, pendant une ou deux semaines, de *coudre* les parties de leurs vêtements qu'elles avaient l'habitude d'*attacher*. Toutes choses s'y trouvaient dès lors d'un prix quatre fois plus élevé, au moins, que dans les contrées d'Europe où la vie est le plus cher, et les 20,000 livres sterling (500,000 francs) dépensées à Longwood ne représentaient guère, pour l'Angleterre elle-même, que 5,000 livres sterling (125,000 francs).

Napoléon défendit au général Bertrand de répondre à cette notification. Vainement le gouverneur multiplia ses démarches écrites : on continua de garder le silence. Hudson Lowe prit alors le parti de se rendre auprès du captif, qui, après avoir écouté avec calme quelques phrases où le gouverneur protestait de la bonté de ses intentions, l'interrompit aux premiers mots qu'il prononça sur l'exagération ou l'inutilité de certaines dépenses et sur la justice des réductions exigées par son gouvernement. « Il y a de l'inconvenance à m'entretenir de ces détails ignobles, lui dit-il. Vous prétendez que je juge mal vos intentions; mais comment voulez-vous que je vous regarde autrement que comme mon geôlier, lorsque vous ne laissez pas passer un jour sans me poursuivre, sans me torturer par vos insultes? Vous n'avez pas, dites-vous, recherché le gouvernement de ce rocher; mais oubliez-vous qu'il existe de cer-

Sainte-Hélène, toutes les troupes de la garnison reçurent la même ration que les marins composant les équipages de la croisière.

tains emplois qui ne sont jamais donnés qu'aux hommes qui s'y sont rendus spéciaux en se déshonorant? Les bourreaux ne sollicitent pas la flétrissure de leur emploi; comme vous, ils disent aux malheureux qu'ils vont tuer : « Je ne fais qu'obéir à « mes ordres; si j'étais moins adroit, je ferais bien « plus souffrir. » Je ne crois pas votre gouvernement aveuglé par la haine qu'il me porte au point de se dégrader en vous dictant votre infâme conduite. Ne me fatiguez plus de tous ces détails sur le règlement de ma nourriture; n'envoyez plus rien à Longwood, si vous le voulez; j'irai m'asseoir à la table des officiers du brave 53e [1]. Je suis certain qu'il n'en est pas un qui refusera de partager son dîner avec un vieux soldat tel que moi. Vous avez plein pouvoir sur mon corps; mais mon âme vous échappera toujours. Sachez bien qu'elle est aussi fière, aussi courageuse sur ce roc que lorsque je commandais à l'Europe. Si vous aviez de l'honneur, vous demanderiez votre changement. »

Napoléon est obligé de vendre son argenterie.

A peu de jours de là, sir Hudson Lowe transmit au comte de Montholon l'avis « que, décidé à obéir aux ordres de son gouvernement et à réduire les dépenses de Longwood à 8,000 livres sterling (200,000 francs) par année, il venait de donner au fournisseur l'ordre de ne plus envoyer à cette résidence les approvisionnements qu'il avait coutume de livrer, si le *général* ne consentait pas à payer, sur

1. L'un des deux régiments d'infanterie royale formant la garnison de l'île et dont le camp était établi à *Deadwood* (bois mort), espèce d'esplanade située au-dessous de *Longwood* (long bois) et que l'on apercevait de ce dernier plateau.

ses fonds particuliers, les 12,000 livres sterling (300,000 francs) de surplus ». Les 200,000 francs accordés par le cabinet anglais équivalaient à peine, en réalité, ainsi que nous l'avons dit, à 50,000 francs par an, soit 4,000 francs par mois; la menace n'en fut pas moins effectuée; chaque jour, à dater de ce moment, la quantité des approvisionnements se trouva successivement réduite; l'économie porta jusque sur le sel et sur le vin. Le fournisseur, d'après l'ordre d'Hudson Lowe, ne délivra plus de sel blanc que pour la table de Napoléon; les personnes du service durent se contenter de sel gris. Quant au vin, il ne fut plus donné qu'à raison d'une bouteille par jour et par personne, l'Empereur compris. Chacun se restreignit; mais l'insuffisance de certaines provisions se trouvait encore assez fréquente pour obliger le maître d'hôtel à y suppléer de sa propre bourse. Ces avances ne tardèrent pas à s'élever à 306 livres sterling (7,650 francs). Napoléon prit alors le parti de vendre le service d'argenterie qu'il avait apporté dans l'île; il le fit briser à coups de hache, à trois reprises différentes, et chargea chaque fois Cypriani d'en aller vendre les morceaux à Jamestown. Hudson Lowe intervint encore : non-seulement il fixa le taux de la vente et exigea qu'elle fût faite à un fonctionnaire désigné par lui, le commissaire des guerres Ibbetson, mais il prétendit encore en détenir le prix, la somme étant trop considérable, disait-il, pour qu'il pût en laisser la libre disposition au *général*. Le bris et la vente de la totalité de cette riche vaisselle, derniers restes de l'ancien luxe impérial, eurent successivement lieu les 17 septembre, 5 no-

vembre et 25 décembre 1816; le soir de ce dernier jour, Napoléon n'avait plus rien à vendre au commissaire Ibbetson; il empruntait quelques couverts au général Bertrand et mangeait dans de la porcelaine commune achetée par Cypriani dans les magasins de Jamestown. Le poids total de l'argenterie brisée et vendue s'était élevé à 329 livres.

Lorsque le bruit de ce sacrifice se répandit dans l'île, il n'éveilla d'abord qu'un sentiment d'incrédulité; mais, quand la certitude eut remplacé le doute, un long cri d'improbation s'éleva contre le gouverneur, et bientôt le blâme devint si général, la clameur si forte, que ce fonctionnaire, accourant à Longwood, annonça à M. de Montholon qu'il prenait sur sa responsabilité personnelle, en attendant les instructions de son gouvernement, de retirer ses premiers ordres et de continuer l'envoi des approvisionnements sur l'ancien pied.

Pendant qu'à Longwood Napoléon et ses compagnons d'exil, confinés sur leur triste plateau, logés dans des bâtiments malsains, et soumis à la plus rigoureuse surveillance, subissaient toutes les privations et tous les ennuis d'une étroite détention, à Londres, les ministres et les journalistes se complaisaient, à l'occasion de Sainte-Hélène, dans les récits les plus mensongers. Lord Bathurst ne craignait pas d'affirmer en plein parlement que Napoléon, à Longwood, était l'objet des respects et des égards les plus attentifs, qu'il y jouissait de toute la liberté compatible avec le soin de sa sûreté, et d'une existence splendide. Les journaux, de leur côté, ne se bornaient pas à annoncer le prochain envoi à Sainte-Hélène

Mensonges des journaux anglais.

d'un magnifique *palais de bois*, dont ils donnaient la plus attrayante et la plus minutieuse description et qui n'exista jamais; ils publiaient une foule de lettres datées, disaient-ils, de Sainte-Hélène, ou écrites par des voyageurs ayant relâché à Jamestown, et qui, toutes, présentaient cette île et son bourg comme des lieux presque enchantés. Quelques-unes de ces lettres étaient supposées, d'autres réelles. Sainte-Hélène est placée à peu près à mi-chemin entre l'Europe et l'Inde. Les navires qui s'y arrêtent, soit qu'ils viennent d'Angleterre ou de l'Hindoustan, comptent déjà deux mois, au moins, d'une navigation toujours fort pénible. La première sensation des passagers qui y débarquent est donc un sentiment de bien-être. Fatigués par le défaut d'espace et par le malaise inséparable des mouvements du navire, lassés de la monotonie de la mer, ils sont heureux de fouler la terre, de reposer leur vue sur quelques maisons de plaisance entourées d'arbres et de verdure, et la joie qu'ils éprouvent embellit jusqu'aux rochers qui forment la masse de l'île. Quelques visiteurs privilégiés obtenaient-ils du gouverneur les permis nécessaires pour traverser les postes nombreux échelonnés entre le bourg et Longwood et pour monter au plateau, cette ascension, nécessairement faite par un beau temps, devenait pour eux une partie de plaisir qui les disposait à l'éloge; une fois arrivés, ils s'enthousiasmaient au spectacle offert alors à leurs yeux. Indifférents à la nudité absolue de ce plateau battu par tous les vents, dépourvu du moindre abri, et sans autre végétation que quelques gommiers rabougris, clair-semés et presque couchés sur le sol,

dans une direction uniforme, par la violence du vent du sud-est, ils n'avaient de regards que pour les rochers qui se dressaient autour d'eux, pour les précipices qu'ils apercevaient de tous côtés, et pour le pic de Diane, masse volcanique immense, aux flancs noirs et déchirés, dont la cime, s'élançant à douze cents pieds au-dessus de Longwood, allait se perdre au milieu des nuages. Le caractère sauvage de ce lieu désolé le transformait pour eux en un site pittoresque, grandiose, digne d'admiration, et, après une promenade de quelques instants sur le plateau, ils décidaient que le séjour n'en devait pas être sans charmes.

Mémoire rédigé par M. de Las Cases; ce mémoire est livré; M. de Las Cases et son fils sont arrêtés.

Comment contredire les récits tracés sous ces impressions, dénoncer les actes du gouverneur, détruire les mensonges des ministres, en un mot, faire connaître au monde la vérité? Les nécessités de sa position avaient forcé Napoléon de se procurer les moyens de correspondre secrètement avec l'Europe; nous indiquerons ces moyens plus loin; mais les occasions d'écrire étaient rares; on ne pouvait, d'ailleurs, faire passer que des lettres d'un mince volume, nécessairement très-courtes et ne renfermant que des détails fort incomplets. M. de Las Cases, dans le but de suppléer à l'insuffisance de ces envois, eut la pensée de rédiger pour le prince de Canino (Lucien Bonaparte) un mémoire étendu, circonstancié, qu'il confierait à un jeune mulâtre, son domestique, dont la fidélité, disait-il, était à toute épreuve et qui avait son embarquement assuré à bord d'un navire alors en partance. Lorsque ce mémoire fut écrit, puis recopié sur un morceau de satin, facile à cacher sous

les vêtements, M. de Las Cases communiqua son projet à Napoléon, qui le désapprouva : le domestique trahirait, disait ce dernier, et lors même que, contre toute probabilité, il resterait fidèle, le gouverneur ne lui permettrait certainement pas de s'embarquer. M. de Las Cases persista dans sa résolution; les prévisions du captif se réalisèrent : le mulâtre livra le mémoire au gouverneur, qui, le 25 novembre (1816), accourt à Longwood suivi d'un nombreux état-major et d'un détachement de dragons, s'empare de M. de Las Cases et de son fils, envahit leur chambre, fait main basse sur tous leurs papiers, et les emmène hors de Longwood. Napoléon protesta avec chaleur contre cette violence et réclama le retour des deux prisonniers : de tous les compagnons de son exil, M. de Las Cases était le seul qui parlât et écrivît l'anglais; non-seulement il servait à Napoléon d'interprète habituel, mais ce n'était qu'avec son secours que l'Empereur pouvait lire les journaux de Londres. Pendant plusieurs jours, sir Hudson Lowe repoussa toutes les sollicitations. « Je vais en venir à bout, » dit Napoléon. Le soir même, il dictait à son premier valet de chambre, M. Marchand, pour M. de Las Cases, une lettre d'adieux qui fut d'abord remise au gouverneur; mais elle était cachetée; Hudson Lowe refusa de la recevoir. Rapportée à Longwood, Napoléon en brisa le cachet et la rendit à l'officier d'ordonnance, qui la porta une seconde fois à Plantation-House. Le gouverneur, après en avoir pris lecture, déclara qu'elle renfermait des choses trop répréhensibles pour qu'il pût la donner au destinataire; il se borna à lui en communiquer quelques fragments; elle

contenait, entre autres passages, les phrases suivantes :

« Le prince régent ne pourra jamais être instruit de la conduite que l'on tient ici en son nom. On environne Longwood d'un mystère qu'on voudrait rendre impénétrable. Par des bruits répandus avec astuce, on voudrait donner le change aux officiers, aux voyageurs, aux habitants et même aux agents que l'Autriche et la Russie entretiennent, dit-on, dans ce pays. Votre société m'était nécessaire; vous seul vous parlez et écrivez l'anglais. Cependant je vous engage, et, au besoin, je vous ordonne de retourner sur le continent. Ce sera pour moi une grande consolation de vous savoir en chemin pour de plus fortunés pays. Si vous voyez un jour ma femme et mon fils, embrassez-les; depuis deux ans je n'en ai aucunes nouvelles, directes ni indirectes. Il y a dans cette île, depuis six mois, un botaniste allemand qui les a vus dans le jardin de Schœnbrunn quelque temps avant son départ. Les barbares ont empêché soigneusement qu'il ne vînt me donner de leurs nouvelles. »

Sir Hudson Lowe autorise M. de Las-Cases à retourner à Longwood.

Ces mots : « Je vous engage, et, au besoin, je vous *ordonne* de partir, » produisirent sur l'esprit soupçonneux du gouverneur l'effet que Napoléon avait prévu. M. de Las Cases serait-il donc chargé de quelque mission secrète? La rédaction du rapport, la remise qui en avait été faite au mulâtre, la dénonciation même de ce dernier, tous ces faits n'auraient-ils pour but que de tromper sa vigilance et d'assurer le départ immédiat de l'auteur du *Mémoire?* Sir Hudson Lowe, changeant sur-le-champ d'attitude et de langage, fit dire à M. de Las Cases que, du

moment où le général Bonaparte attachait un aussi haut prix à ses services, il cessait d'insister pour son départ et lui permettait de rester à Sainte-Hélène. « Rien ne saurait plus me retenir auprès de l'empereur Napoléon, écrivit M. de Las Cases au gouverneur; on m'a *souillé* en me saisissant presque à sa vue; je ne saurais plus être désormais pour lui un objet de consolation; ses regards ne rencontreraient en moi qu'un objet flétri et des souvenirs de douleur. Quelque chose me dit que je reviendrai, mais par une route purifiée, amenant avec moi tout ce qui m'est cher[1]. »

Refus de M. de Las Cases; son départ.

Hudson Lowe se hâta de faire connaître à Longwood sa proposition « comme un témoignage de son désir constant de faire pour les prisonniers tout ce qui était compatible avec ses instructions », et d'annoncer en même temps le refus qu'elle rencontrait. Ce refus causa une profonde surprise au captif. Les généraux Bertrand et Gourgaud accoururent auprès de M. de Las Cases pour l'engager à rentrer à Longwood; il leur dit qu'il y remonterait si l'Empereur lui en témoignait personnellement le désir formel. Napoléon lui fit répondre qu'il ne lui appartenait pas de se prononcer; qu'il ne voulait influencer en rien sa détermination, et que, soit que M. Las Cases revînt près de lui, soit qu'il retournât en Europe, il ne pouvait que l'approuver. M. de Las Cases habitait Sainte-Hélène depuis quatorze mois; il était faible et maladif, son fils dans un état de santé déplo-

1. Lettre de M. de Las Cases à sir Hudson Lowe du 30 novembre 1816. (*Documents manuscrits sur Sainte-Hélène,* Bibliothèque nationale.)

rable ; craignait-il de ne pouvoir résister aux atteintes de ce climat meurtrier, ou bien avait-il l'espérance de rendre à l'Empereur autant de services en allant en Europe qu'en demeurant auprès de lui ? Il persista dans sa résolution de quitter l'île. Le 29 décembre, après une minutieuse visite faite dans tous ses effets, sur sa personne et sur celle de son fils ; après la saisie et la mise sous scellés de tous leurs papiers, une barque les conduisit à bord d'un brick de la croisière chargé de les transporter au Cap pour y attendre le départ ou le passage d'un navire allant directement en Angleterre. Au moment où, en traversant la rade, leur barque longeait un bâtiment qui venait d'y jeter l'ancre, quatre passagers, accoudés sur les bastingages, et dont les regards interrogeaient avidement les plateaux supérieurs de Sainte-Hélène, les saluèrent à grands cris : c'étaient le commandant Piontowski, Santini, Archambault jeune et Rousseau, qui, ramenés du Cap, où ils avaient d'abord été conduits, faisaient alors route pour l'Europe [1].

Illusions, espérances et déceptions de Napoléon.

« Si Las Cases est reçu en Angleterre, disait Napoléon aux compagnons restés près de lui, il pourra nous faire beaucoup d'amis dans le parlement. Si on ne lui permet pas d'y débarquer, il ira à Florence, à Rome, y verra ma famille, et nous rendra par ses écrits de grands services auprès de Marie-Louise et de l'empereur François. » Ces réflexions

1. Le *Journal* manuscrit qui devint, quelques années plus tard, le célèbre *Mémorial de Sainte-Hélène,* se trouvait au nombre des papiers retenus par sir Hudson Lowe ; M. de Las Cases ne le recouvra qu'à la fin de 1821, après la mort de l'Empereur, et lorsqu'on eut transporté en Angleterre tout ce qui avait appartenu à Napoléon et à ses compagnons d'exil.

révèlent les secrètes espérances que gardaient les exilés. Tous, depuis leur départ d'Angleterre, n'avaient pas cessé d'espérer « un retour de fortune ». Trompés par le souvenir des incidents soudains, inattendus, que, depuis vingt-cinq ans, ils avaient vus ébranler si profondément le monde, et brusquement changer les événements et les situations, ils n'admettaient pas que les forces de l'Europe, une fois mises en mouvement, pussent se rencontrer et camper en France sans que, du contact de ces masses armées, il ne sortît un choc, une secousse favorables à leur délivrance. Attentifs aux plus faibles rumeurs arrivant de l'Europe, ils épiaient l'apparition du moindre navire, et toute voile aperçue au large, ou dont on signalait l'approche, leur semblait apporter dans ses plis le signal de la liberté. Cependant le million de soldats entrés en France après Waterloo avait bientôt repassé nos frontières ; le flot de l'invasion était rentré dans son lit, et la France ne se trouvait plus qu'en face des princes ramenés par l'Europe armée et des 150,000 soldats laissés par celle-ci pour protéger Louis XVIII. Ce changement, bien qu'il fût un démenti aux premières prévisions des captifs, devint pour eux un nouveau motif d'espérance : la marche contre-révolutionnaire du gouvernement royal, ses proscriptions, l'établissement de ses cours prévôtales, ses sanglantes exécutions de généraux, les événements de Grenoble, leur apparaissaient, à cette distance, comme les signes d'une lutte presque ouverte, comme des faits de guerre civile ayant un soulèvement général pour infaillible résultat. « C'est à présent qu'il est cruel de se trouver ici ! s'écriait Napo-

léon. Qui osera se mettre à la tête de l'indignation populaire et sauver de l'échafaud ces milliers de braves gens qui ont horreur du joug étranger? Que de têtes inutilement immolées! ajoutait-il. Les Bourbons se montrent toujours les mêmes; ils sont incorrigibles. Louis XVIII fait sa Saint-Barthélemi; il croit tuer la Révolution avec du sang; mais la Révolution, c'est la France nouvelle, et le sang qu'il verse arrose des haines implacables. Le souvenir de la Terreur a tué la République : le sang que fait couler le gouvernement royal tuera tôt ou tard la Restauration. » Puis, discutant les conséquences probables du renversement des Bourbons et d'une nouvelle guerre générale, il se livrait, sur les intérêts des peuples et des souverains, à des considérations où dominaient les répugnances, les penchants et les illusions qui avaient précipité deux fois sa chute. Prisonnier des rois, c'était d'eux qu'il attendait encore sa délivrance, non qu'il espérât en leur justice, mais par le besoin qu'ils auraient de lui contre leurs sujets révoltés. « Dans cette immense lutte du présent contre le passé, disait-il, je suis l'arbitre et le médiateur naturel entre les souverains et les peuples. J'avais aspiré à en être juge suprême; toute mon administration au dedans, toute ma diplomatie au dehors, roulaient vers ce grand but; mais le sort en a décidé autrement. » D'autres fois il ajoutait : « Les rois regretteront mon bras tutélaire. Le jour des révolutions se lèvera de nouveau pour l'Europe. Quel malheur que ma chute! J'avais refermé l'outre des vents, les baïonnettes du million d'hommes qui m'a renversé l'ont déchirée! »

Nouvelles privations, nouvelles restrictions imposées à Napoléon.

Appels inutiles! vains rêves aussitôt dissipés que conçus! Chaque soir voyait s'évanouir l'attente du matin. Les journaux apportés par le navire même dont l'apparition faisait naître ces espérances et ces calculs rappelaient Napoléon à la réalité. La France, épuisée de luttes, loin de songer à se soulever, semblait, au contraire, se résigner au gouvernement des Bourbons; et le reste du continent, comprimé sous le despotisme armé de ses souverains, était retombé dans le silence et dans le repos. « Nous nous berçons d'illusions, disait alors Napoléon avec un accent découragé; nous avons tort; le réveil est trop pénible quand apparaît la vérité. » En effet, un an après le départ de M. de Las Cases, la prison de Napoléon, au lieu de se trouver élargie, était devenue plus étroite encore : la forte croisière toujours en mouvement autour de l'île, les deux camps établis entre Jamestown et Longwood, les postes nombreux et le double cordon de factionnaires enceignant cette résidence, n'avaient pas suffi à l'inquiète surveillance d'Hudson Lowe. Il venait de fermer par d'épaisses palissades en bois tous les chemins, tous les sentiers débouchant sur le plateau, et par de larges fossés ou des parapets chaque partie des limites qui pouvait offrir la possibilité ou même l'apparence d'un passage. Encore si ce luxe de précautions, si cette accumulation de clôtures avaient modifié le régime intérieur de Longwood! Mais, tandis que, dans sa belle habitation de Plantation-House, au milieu d'un vaste parc et de frais jardins, sir Hudson Lowe recevait pendant le jour une compagnie nombreuse, et donnait le soir de somptueux repas, des bals ou des fêtes

coûteuses, par un triste contraste, à dix-huit cents pieds au-dessus de cette résidence, dans la région des vents, sur le roc nu, sous le toit d'une vieille vacherie infestée par les rats, le conquérant dont la gloire avait rempli le monde, dont l'épée avait renversé des empires, la main élevé des trônes et donné des couronnes, était à la gêne dans une sale prison[1]. La saison chaude condamnait Napoléon, autant que la saison pluvieuse, aux ennuis d'une véritable réclusion. Toute promenade, à l'époque des chaleurs, était impossible pendant le jour, sous ce ciel africain, sur ce plateau sans ombre, sans verdure, sans fraîcheur; on pourrait croire que, le soir venu, le captif avait du moins la liberté de quitter son triste intérieur, d'aller prendre l'air au dehors; mais à peine le soleil s'abaissait sur l'horizon, que deux cordons de sentinelles, s'avançant dans un ordre parallèle et concentrique, d'abord à quelques pas des bâtiments, puis jusqu'aux fenêtres et aux portes des pièces d'habitation, forçaient Napoléon et ses compagnons d'exil à rentrer dans leurs chambres alors qu'il faisait encore grand jour, et les y tenaient renfermés jusqu'au lendemain[2]. Les privations s'étendaient à toute chose:

1. « Les rats étaient en si grande quantité à Longwood, que, malgré nos poursuites continuelles, ils se promenaient journellement dans nos chambres, et que nous étions forcés de mettre des cuvettes d'eau sous les berceaux de nos enfants. Un de nos chevaux, malade, eut une partie de la cuisse mangée, la nuit, par ces rats. Le général Bertrand lui-même fut assez grièvement mordu à la main pendant qu'il dormait. » (*Récits de la captivité de Sainte-Hélène*, par le comte de Montholon.)

2. Les factionnaires composant le premier cordon étaient

l'Empereur, à différentes reprises, manqua de bas et de chaussures; rarement il obtenait la quantité de chauffage nécessaire pour combattre la constante humidité de sa demeure; souvent le vin qu'on lui accordait n'était pas potable. Les officiers du 53e, informés un jour de cette circonstance, projettent de lui faire remettre vingt-cinq bouteilles du vin qui leur était servi; le gouverneur, averti, défend l'envoi de ce cadeau, et menace les officiers des arrêts. Un buste en marbre du roi de Rome est envoyé d'Italie au captif; Hudson Lowe s'oppose au débarquement du passager chargé de ce présent, s'empare du buste et le retient pendant plusieurs mois, agitant chaque matin la question de savoir s'il fera jeter dans la mer ou briser ce marbre, qui pouvait recéler, disait-il, quelque papier important. Un jeu d'échecs, témoignage de la reconnaissance d'un Anglais dont le frère devait la vie à Napoléon, fut également l'objet d'une longue et interminable correspondance entre le général Bertrand, le comte de Montholon et le gouverneur. Ce dernier refusa de laisser entrer le jeu d'échecs à Longwood ; il alléguait deux motifs :

au nombre de 32, et placés à quinze ou vingt pas l'un de l'autre, sur le seuil même des portes et contre les fenêtres extérieures des chambres d'habitation. Le deuxième cordon, rangé à soixante ou quatre-vingts pas en arrière du premier, comptait environ 60 sentinelles. Ces deux cordons de soldats, chargés d'empêcher qui que ce fût d'entrer dans les chambres de Longwood ou d'en sortir, depuis le commencement de la nuit jusqu'à six heures du matin, se retiraient alors sur la ligne des limites. Le service de ces deux rangs de factionnaires et des postes disséminés autour de l'enceinte demeura tel que nous venons de le décrire jusqu'à la mort de Napoléon.

d'abord, le casier était orné de sculptures offrant des aigles et des N couronnés, emblèmes, disait Hudson Lowe, qui n'appartenaient plus à la position du *général*, et qui pourraient nourrir chez lui des espérances *coupables;* en second lieu, un billet, des lettres, pouvaient se trouver cachés dans les fragments de bois composant ce tableau; son devoir était de le faire briser. — Pendant plusieurs jours, toute communication fut interdite entre Longwood et le cottage habité par le général Bertrand, en punition d'une infraction aux règlements commise par la femme de ce dernier. L'interdit était absolu; nul ne pouvait sortir du cottage ou y entrer; les vivres étaient passés à ses habitants par-dessus les murs. Le crime de M[me] Bertrand était celui-ci : elle avait écrit au commissaire de Louis XVIII, sans le soumettre d'abord à l'approbation du gouverneur, un billet où elle demandait des nouvelles de sa famille.

Une circonstance dont nous avons déjà parlé irritait surtout les rapports entre les hôtes de Longwood et le gouverneur, passionnait leur correspondance, et portait Hudson Lowe à laisser sans réponse pendant des semaines, des mois entiers, les réclamations des exilés : c'était la persistance des compagnons de Napoléon à lui conserver le titre d'*empereur*. Le gouverneur déclarait ne pouvoir et ne vouloir accepter que les communications où Napoléon recevrait la qualification de *général*, la seule, disait-il, qui fût reconnue par son gouvernement. Pour éviter cette source de querelles journalières, souvent suspendues, mais aussitôt renouvelées, l'Empereur proposa de ne recevoir désormais, dans les notes échangées entre

Longwood et Plantation-House, que les noms de *baron Duroc* ou de *colonel Muiron*[1]. L'amiral Malcolm, chef de la croisière, et le général Bingham, commandant les troupes de l'île, essayèrent de s'entremettre et de faire accepter cette transaction; sir Hudson Lowe refusa tout accommodement.

Plaintes de Napoléon à lord Amherst.

Napoléon ne cédait point à un puéril orgueil en repoussant la qualification que prétendaient lui imposer le cabinet de Londres et son agent. Il disait à lord Amherst, qui, se trouvant de relâche à Saint-Hélène, au retour de sa mission en Chine, était venu le visiter : « On veut que je renie tout un passé de gloire, que je reconnaisse la honte de ma patrie; on veut que la France n'ait pas eu le droit de placer sur ma tête la couronne impériale. Le nom de général Bonaparte, je le portais à Campo-Formio et à Lunéville, lorsque je dictais la paix à l'empereur d'Autriche; je le portais à Amiens, lorsque je signais la paix avec l'Angleterre; je suis fier de le porter encore; mais l'*honneur français* me défend de reconnaître à un roi d'Angleterre le droit de renier les actes du peuple français. »

Puis il ajoutait avec un sentiment de profonde souffrance : « Ni votre roi ni son peuple n'ont de

1. Napoléon disait à Sainte-Hélène que le grand maréchal du palais Duroc, duc de Frioul, tué par un boulet, le 22 mai 1813, au combat de Markdorf, près Goërlitz, était le seul de ses généraux ou des personnes de sa maison qui avait eu sa confiance absolue. — Le colonel Muiron, son aide de camp, tué au pont d'Arcole, avait donné sa vie pour sauver celle de son général; il s'était jeté au-devant de ce dernier dans une mêlée furieuse et l'avait couvert de son corps au moment où éclatait une décharge dirigée contre Napoléon.

droit sur moi ; l'Angleterre donne l'exemple de 20 millions d'hommes en opprimant un seul. Vos ministres ont menti au parlement pour obtenir sur moi un pouvoir discrétionnaire; ils ont poussé l'audace jusqu'à dire qu'ils ne demandaient ce pouvoir qu'afin de me traiter avec plus de *libéralité* qu'il n'est d'usage d'en accorder aux prisonniers de guerre. Et ce pouvoir obtenu, ils l'ont délégué à un homme choisi *ad hoc* parmi les hommes connus par des missions précédentes, et auquel ils ont dit : « Si votre « prisonnier s'échappe, votre carrière et votre fortune « sont perdues. » Un geôlier, en Europe, ne peut imposer de restrictions selon ses caprices et ses terreurs paniques au criminel confié à sa garde; il est obligé de se renfermer dans l'exécution de règlements établis par des lois ou par des magistrats. Je suis, moi, soumis à un pouvoir discrétionnaire; on veut que je ne sorte de cette hutte malsaine qu'en étant accompagné d'un gardien; on me défend de recevoir des lettres de ma femme, de ma mère, de ma famille, si elles n'ont pas été lues et commentées par mon geôlier.

« Mais quelle utilité ont ici ces odieuses restrictions? Quel homme de bonne foi peut admettre la possibilité d'une évasion quand de nombreuses croisières rôdent autour de cette île, que des postes nombreux sont établis sur tous les points, que des signaux correspondent en tout sens, et qu'aucun bâtiment ne peut s'approcher ni s'éloigner de Sainte-Hélène sans avoir été visité par les agents du gouvernement; quand, enfin, des centaines de factionnaires sont placés autour de cette demeure depuis six

heures du soir jusqu'à six heures du matin? Il y a un moyen plus simple de m'ôter toute chance d'évasion, c'est de m'enfermer dans un cercueil.

« Vos ministres ne se sont pas contentés de mentir au parlement sur ma position; l'un d'eux (lord Castlereagh) a dit, dans une nombreuse réunion en Irlande, que je n'avais fait la paix avec l'Angleterre que pour la tromper, la surprendre et la détruire. De telles calomnies contre un homme qu'on opprime, qu'on tient à la gorge pour l'empêcher d'élever la voix, sont repoussées par tout homme de cœur et d'honneur. J'ai constamment voulu la paix, et une paix franche, avec l'Angleterre. Je n'ai combattu que pour l'avoir. Le congrès de Vienne a cru l'assurer à l'Europe, il se trompe : la guerre, et une guerre terrible, couve sous les cendres de l'Empire. Tôt ou tard les peuples me vengeront cruellement de l'ingratitude des rois que j'ai couronnés ou que j'ai pardonnés[1]. »

Napoléon dicte ses mémoires. Climat de Sainte-Hélène. Mort du maître d'hôtel Cypriani.

Vainement, pour échapper aux tortures de sa position, Napoléon se réfugiait dans la dictée de ses mémoires, monument unique, par son étendue, dans l'histoire des grands capitaines et des souverains, travail digne de sa gloire, où il se montre à la fois narrateur consciencieux, précis, éloquent, penseur profond, écrivain de génie; l'action du climat, plus forte que sa volonté, terrassait son énergie[2]. L'oli-

1. *Récits de la captivité de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène,* par le général de Montholon.

2. Les dictées de Napoléon, déjà publiées, se composent des ouvrages suivants :

*Campagne de 1815,* écrite à Sainte-Hélène, par le général Gourgaud, publiée à Paris en 1818.

*Mémoires pour servir à l'histoire de France,* écrits à

garchie anglaise pour tuer les marins et les soldats de l'Empire, ses prisonniers de guerre, avait inventé les *pontons*, ce supplice dont on a dit : « Les anciens en auraient enrichi leur enfer, si leur imagination avait pu le concevoir. » En choisissant le plateau de Longwood pour prison du chef du gouvernement impérial, cette oligarchie avait voué Napoléon à une mort non moins certaine. L'agent de destruction, pour se trouver différent, avait une action également sûre : à bord des pontons, c'étaient l'entassement des prisonniers dans des compartiments bas et humides où ils ne pouvaient se tenir ni debout ni couchés, le manque d'air, la privation de nourriture, puis, à marée basse, pendant dix heures sur vingt, l'aspiration de miasmes délétères, émanations d'une vase fétide; à Longwood, l'isolement, le défaut d'exercice, une demeure malsaine, des chaleurs accablantes succédant à des pluies torrentielles, et, durant neuf mois sur douze, une atmosphère dissolvante de

Sainte-Hélène, sous la dictée de l'Empereur, par les généraux Gourgaud et Montholon; 8 vol. in-8°.

*Précis sur les campagnes de César*, dicté à Sainte-Hélène et publié par M. Marchand.

*Campagnes d'Égypte et de Syrie*, dictées au comte Bertrand et publiées par ce général; 2 vol. in-8°.

Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, par M. de Las Cases; *Napoléon dans l'exil*, par le docteur O'Méara; les *Derniers moments de Napoléon*, par le docteur Antomarchi; et les *Récits de la captivité de Sainte-Hélène*, par le comte de Montholon, contiennent, en outre, sur l'Empereur lui-même, sur les choses et sur les hommes de son époque, une foule de détails ou d'anecdotes qu'il a dictés ou racontés dans son exil, et qui présentent à la fois un vif intérêt de curiosité et un haut intérêt historique.

brouillards épais et pénétrants. Malgré le passage subit de l'existence la plus active qui fut jamais au repos le plus absolu, la constitution de Napoléon, naturellement robuste, et fortifiée par des fatigues subies sur toutes les régions, dans les sables brûlants de la Syrie et de l'Égypte comme dans les steppes glacés de la Pologne et de la Russie, résista plus longtemps que celle de ses compagnons d'exil aux atteintes du climat. Ces derniers payèrent tribut, bien avant lui, aux brusques variations de la température de ce rocher, où le thermomètre variait fréquemment, en quelques minutes, de dix et de douze degrés, où jamais colon, dans les parties les mieux abritées et les plus saines, n'avait atteint l'âge de soixante ans. Napoléon ne s'était point fait illusion sur le résultat d'un pareil séjour; il avait dit, au retour d'une de ses premières promenades sur le plateau : « Je vois dans quelle intention on m'a confiné sur ce roc. Toute végétation y languit. Partout où les fleurs s'étiolent, l'homme ne peut vivre. Il était réservé au gouvernement anglais de transformer l'air en un instrument de meurtre. » Le mal attaquait surtout les voies digestives et se manifestait par de violentes dyssenteries. Son invasion, parfois, était soudaine, terrible. Un soir que Cypriani préparait le modeste couvert de l'Empereur, le malheureux maître d'hôtel est saisi d'une douleur atroce; il tombe à terre, se roule et se débat sous les étreintes de la maladie; peu d'heures après il expirait en laissant dans le service intime de Napoléon un vide qui ne fut pas comblé. Cypriani était Corse; jeune encore, doué d'une intelligence remarquable, chargé à différentes

reprises de missions politiques confidentielles, notamment lors des conférences du congrès de Vienne, dont il transmettait chaque semaine un fidèle résumé à Napoléon, encore à l'île d'Elbe, partout Cypriani avait fait preuve d'une rare habileté et du dévouement le plus absolu. Par une remarquable singularité, c'était à lui que revenait la part principale dans la prise de l'île de Caprée, position importante, située à l'entrée du golfe de Naples, ayant pour défense une ceinture de rochers à pic, une formidable artillerie et 3,000 soldats commandés par sir Hudson Lowe, qui en fut honteusement chassé par 1,000 à 1,200 Français auxquels il n'entreprit pas même de résister. Les restes de Cypriani, accompagnés jusqu'à leur dernière demeure par les généraux Bertrand, Gourgaud et Montholon, par MM. Marchand, Piéron, Novaraz, Saint-Denis, Archambault, par la presque totalité des officiers de la garnison et un grand nombre de colons, furent déposés dans le cimetière de Jâmestown. « Mon pauvre Cypriani! disait l'Empereur, j'aurais marché derrière son cercueil, je lui aurais rendu les derniers devoirs, si on l'avait inhumé dans l'intérieur de mes limites! »

Affaiblissement de la santé de Napoléon; discussion à ce sujet entre le docteur O'Méara et sir Hudson Lowe.

De longs accès de tristesse, une lassitude générale, un abattement profond et de violents maux de tête avaient été les premiers symptômes de l'influence exercée sur la santé de l'Empereur par l'insalubrité du climat et par le régime de sa prison; ils furent bientôt suivis de toux fatigantes, d'insomnies, de faiblesses et d'un amaigrissement marqué[1]. Ce

1. Tous les tableaux et toutes les gravures qui représentent Napoléon à Sainte-Hélène lui donnent, à tort, une forte

visible dépérissement inspirait déjà depuis quelque temps d'assez vives inquiétudes au docteur O'Méara. Interrogé par sir Hudson Lowe sur une assez forte indisposition qui avait retenu le captif au lit pendant plusieurs jours, O'Méara lui dit qu'il croyait à l'existence d'un anévrisme. « Il ne faut pas qu'il meure subitement ! s'écria aussitôt le gouverneur; cela pourrait trop embarrasser mon gouvernement et prêterait trop aux commentaires. Nous devons désirer qu'il succombe à une maladie lente et qui permette à nos médecins de bien constater que sa mort est une mort naturelle. — Il lui faudrait alors des distractions, de l'exercice, répliqua le médecin. — Qui l'empêche d'en prendre ? dit Hudson Lowe. Il ne se tient renfermé que par mauvaise volonté et par paresse. C'est un paresseux qui ne s'étudie qu'à me contrarier. — Si j'étais Son Excellence, ajouta sir Thomas Reade, chef d'état-major du gouverneur, je mettrais bien à la raison ce chien de Français; je l'isolerais de ses amis, qui ne valent pas mieux que lui, et je lui ôterais jusqu'à ses livres. Ce n'est, au fait, qu'un misérable proscrit : je le traiterais comme tel, et, par Dieu ! ce serait un grand service à rendre au roi de France que de l'en débarrasser. Ce n'est pas ici qu'on aurait dû l'envoyer; c'est devant une cour martiale qu'il fallait le traduire. » Si O'Méara, rap-

corpulence; on l'a peint de souvenir et tel qu'on avait pu le voir pendant les Cent-Jours. Mais cet embonpoint ne résista pas au séjour de Sainte-Hélène; dès la fin de 1816, il avait disparu, et l'amaigrissement, loin de s'arrêter, fit de tels progrès, que, dans les derniers temps de la vie de Napoléon, son corps ne présentait plus que les trois quarts du poids et de l'ampleur qu'il avait lors de son arrivée dans l'île.

pelant les habitudes actives du prisonnier, ses rapides et continuels voyages à travers l'Europe, invoquait pour lui le besoin impérieux de longues courses à cheval, sir Hudson Lowe répondait : « Le général Bonaparte ne peut parcourir l'île librement. S'il ne s'était agi que de sa sûreté, un simple commis de la Compagnie des Indes aurait suffi pour le garder à Sainte-Hélène. Il doit s'estimer heureux que mon gouvernement ait envoyé pour le garder un homme aussi bon que moi ; sans cela il serait enchaîné, pour lui apprendre à mieux se conduire. » Le docteur insistait-il à l'effet d'obtenir, du moins, une quantité d'eau suffisante pour procurer au malade quelques bains : « Je ne savais pas, répondait le gouverneur en raillant, que le général Bonaparte eût besoin de se faire *bouillir* ainsi pendant plusieurs heures dans de l'eau chaude. — Mais vos restrictions abrégent sa vie, ajoutait le docteur. — La vie d'un pareil homme, répliquait Hudson Lowe, ne saurait entrer en balance avec le mal qu'il pourrait causer s'il parvenait à s'échapper. Vous ne devriez pas oublier, monsieur, que le général Bonaparte a été le fléau du monde [1]. »

Sir Hudson Lowe et ses instructions. L'amiral et lady Pulteney-Malcolm ; le général et lady Bingham ; la famille Balcombe ; le lieutenant Fitzgerald.

Hudson Lowe était plus sincère et plus vrai qu'on ne pourrait le supposer, quand il affirmait que sa conduite n'avait pas toute la sévérité ordonnée par ses instructions. La réduction des dépenses de Longwood à 8,000 livres sterling par année était une prescription formelle de lord Bathurst, et le gouverneur avait positivement engagé sa responsabilité per-

1. *Récits de la captivité de Sainte-Hélène,* par le comte de Montholon ; *Napoléon dans l'exil,* par le docteur O'Méara.

sonnelle en portant la dépense à 12,000 livres. Il lui était expressément enjoint, en outre, de s'assurer, deux fois le jour, soit par lui-même, soit par un de ses officiers, de la présence de Napoléon à Longwood, et, pour arriver à cette constatation, il ne devait hésiter devant aucun moyen, même devant l'emploi de la *force ouverte*. Or, quelle que fût la durée du temps pendant lequel Napoléon restait enfermé chez lui, jamais, pour le voir, le gouverneur n'essaya d'en venir à la violence; il s'arrêta toujours devant la porte fermée de l'appartement du captif. Ajoutons que des dénonciations continuelles, transmises à Hudson Lowe par les agents anglais résidant au cap de Bonne-Espérance, à Rio-Janeiro, à New-York, et dans d'autres ports de l'Amérique du Sud et du Nord, sur de prétendus préparatifs ayant pour but l'enlèvement de l'Empereur, surexcitaient journellement son esprit inquiet; que les lettres qui lui étaient adressées par ses amis d'Europe lui présentaient le repos et le salut du monde comme attachés à la rigueur de sa surveillance [1]; que toutes les dépêches qu'il recevait de son gouvernement l'invitaient à

1. Hudson Lowe avait rempli, en 1813 et en 1814, auprès de *l'armée de Silésie*, les fonctions de commissaire du gouvernement anglais, et s'y était lié avec le général prussien Gneizenau; ce général, avec qui le gouverneur de Sainte-Hélène avait conservé quelques relations, lui adressait, le 17 octobre 1817, la lettre suivante:

« Vous êtes le gardien du repos de l'Europe. De votre vigilance et de votre force de caractère dépend notre salut. Dès que vous vous relâcherez de vos mesures de rigueur envers le plus *rusé scélérat* du monde; dès que, par une pitié mal entendue, vous permettrez à vos subalternes de lui accorder des faveurs, notre repos sera compromis. La paix, en France,

redoubler de vigilance et de précautions; enfin, que ses actes, toujours dictés ou approuvés par le ministre Bathurst, auquel il rendait compte du plus minime incident, étaient, en outre, l'objet d'éloges que lui adressaient des membres mêmes de la famille royale d'Angleterre [1]. Non-seulement, d'ailleurs, Hudson Lowe était un de ces hommes mal doués, *répulsifs*, qui, par l'aspérité de leurs formes, la sécheresse de leur esprit, et par l'inhabileté de leur langage, aggravent le mal qu'ils font, et rendent haïssable le bien même qu'ils voudraient faire; mais il avait encore apporté à Sainte-Hélène les préjugés les plus grossiers de sa nation contre l'Empereur. Pour lui, Napoléon était encore l'aventurier couvert de crimes que les ministres anglais avaient si longtemps signalé au mépris et à la haine du peuple des Trois-Royaumes [2]. Si sa nature vulgaire et son esprit sans élévation avaient résisté tout à la fois à l'action du temps et au contact de cette grande infortune, disons, à l'honneur de son pays, que, hormis les Thomas Reade, les Gorrequer et les autres officiers de son état-major, la généralité des Anglais éclairés résidant à Sainte-Hélène blâmaient les inutiles

n'est pas rétablie; les choses même y ont empiré. Tant qu'un soldat de Napoléon existera, et tant qu'un commis de son administration ne sera pas ministre ou préfet, la tranquillité ne rentrera pas dans cette nation ambitieuse, cupide et vindicative. Si Bonaparte remettait le pied sur le sol de la France, il y régnerait plus absolument que jamais et pourrait encore ébranler les fondements de l'Europe. »

1. *Documents sur Sainte-Hélène, papiers d'Hudson Lowe,* Bibliothèque nationale.

2. Voyez le I^er volume, pages 130 et 131.

rigueurs déployées contre les hôtes de Longwood. L'amiral sir Pulteney-Malcolm et lady Malcolm, le général Bingham, commandant les troupes, et lady Bingham, la famille Balcombe, entre autres, visiteurs assidus de cette résidence, mettaient une sorte de soin pieux à adoucir, par leurs respects et par leurs prévenances pour Napoléon, les douleurs et les ennuis de sa captivité. Les officiers de tout grade de la garnison et de la croisière, les soldats et les matelots, n'avaient pas de moindres égards pour le captif : tous, dans la limite de leurs devoirs, lui témoignaient une respectueuse pitié mêlée d'admiration. Le corps des officiers de chaque régiment, à leur arrivée dans l'île ou à leur départ, tenaient à honneur de lui être présentés. Si, dans une de ses sorties, le hasard de sa promenade le conduisait proche d'un groupe d'ouvriers, de fantassins ou de matelots visitant les hauteurs de l'île ou employés aux terrassements et aux nivellements de route ordonnés par le gouverneur, tous s'arrêtaient aussitôt ou quittaient leurs travaux, se formaient en haie sur son passage, se découvraient, et prenaient l'attitude de soldats ou de sujets devant un souverain [1]. Les officiers présents fermaient les yeux sur cette désobéissance aux ordres de sir Hudson Lowe; eux-mêmes se joignaient souvent à cet hommage. Un jour Napoléon s'avance

1. Sir Hudson Lowe, pendant les cinq années de son gouvernement, employa constamment les soldats de la nombreuse garnison de ce rocher à des travaux de terrassement, de nivellement, ou à des plantations qui, ainsi que nous le dirons, devaient complétement transformer, plus tard, l'aspect extérieur et intérieur de l'île.

sur le bord d'un profond ravin formant la limite de son enceinte, et gardé, sur le bord opposé, par un poste nombreux; l'officier commandant le poste, jeune Irlandais du nom de Fitzgerald, aperçoit le prisonnier; il fait aussitôt battre aux champs; les soldats prennent leurs rangs et présentent les armes; Napoléon, étonné, salue. « Oui! oui! lui crie de toutes les forces de sa voix le jeune officier, nous vous saluons, monsieur l'Empereur! » Lorsque le 53<sup>e</sup>, après deux années de séjour à Sainte-Hélène, s'embarqua pour rentrer en Angleterre, quelques officiers, en attendant le signal du départ, promenaient leurs longues-vues sur les hauteurs de l'île; ils y aperçurent le captif, qui, debout sur un des points de son plateau, regardait les navires destinés à les ramener en Europe; leurs camarades et les soldâts, avertis, accourent en masse sur les ponts et poussent, par trois fois, le cri de *Vive Napoléon!* A peu de temps de là, l'Empereur faisait le tour de l'enceinte, en calèche, en ayant auprès de lui lady Malcolm; la voiture, entraînée par une pente rapide, s'arrête au bord d'une profonde déchirure du rocher : « J'allais vous porter malheur, madame, dit aussitôt Napoléon à la femme de l'amiral : encore un peu, et nous roulions dans le précipice. — Vous devez dire *me porter bonheur*, Sire, lui répondit-elle, car vous me donniez l'immortalité. »

Les *commissaires étrangers :* le marquis de Montchenu le baron de Sturmer; le comte Balmain. Leurs instructions.

Il n'était pas jusqu'aux commissaires résidant à Sainte-Hélène comme représentants des quatre grandes puissances de l'Europe continentale dont l'attitude ne fût une protestation contre les rigueurs de l'agent des lords Castlereagh et Bathurst. Les

deux commissaires d'Autriche et de Russie, le baron de Sturmer[1] et le comte Balmain, bien qu'ils fussent privés de toute communication avec Napoléon, n'entretenaient pas moins les rapports les plus suivis et les plus affectueux avec les compagnons de son exil. Les captifs, contre toute attente, rencontrèrent les mêmes dispositions chez le marquis de Montchenu, représentant des Bourbons. M. de Montchenu, ancien émigré, était un très-fervent royaliste; mais, cœur droit, caractère expansif et bienveillant, ses préjugés politiques s'arrêtaient au seuil de la prison de Longwood, et, ne voyant dans les exilés que des compatriotes malheureux, il leur témoignait, en toute occasion, une sympathie ouverte, active, que fortifiait une circonstance particulière. Colonel de cavalerie sous Louis XVI, son régiment tenait garnison à Valence en même temps que le régiment d'artillerie où Napoléon avait commencé sa carrière, et tous deux, se rencontrant dans les mêmes salons, s'étaient trouvés rivaux dans les soins qu'ils rendaient à une jeune personne de la ville[2]. Ces souvenirs de jeunesse dominèrent jusqu'au dernier jour les relations de M. de Montchenu avec l'Empereur et ses compagnons

1. Le baron de Sturmer, devenu internonce à Constantinople, représentait à Sainte-Hélène les deux cours de Prusse et d'Autriche.

2. Mlle de Saint-Germain. Elle épousa M. de Montalivet lorsque Napoléon et M. de Montchenu croyaient, l'un et l'autre, avoir la première place dans son affection. L'Empereur et le commissaire de Louis XVIII n'étaient pas les seuls que le hasard des événements avait réunis sur le roc africain de Sainte-Hélène après une ancienne rivalité ou de précédentes relations. Nous avons dit l'échec que Cypriani avait fait éprouver à sir Hudson Lowe à l'occasion de l'île de Caprée. Le géné-

de captivité; il eut constamment pour eux les prévenances les plus attentives; ainsi, tandis que Hudson Lowe refusait d'abonner Napoléon à certaines feuilles publiques et se bornait à lui transmettre les collections dépareillées de quelques publications renfermant des articles injurieux pour sa personne ou hostiles à son règne, M. de Montchenu, à l'arrivée de chaque navire, s'empressait d'envoyer à Longwood tous ses journaux, dès qu'ils lui étaient remis, avant même de les avoir ouverts, ainsi qu'un résumé de toutes les nouvelles contenues dans sa correspondance. Lui annonçait-on qu'un des officiers de l'Empereur descendait de Longwood ou était entré à Jamestown, le bon marquis accourait, s'emparait de l'exilé, le sollicitait de venir se reposer ou dîner chez lui, de lui procurer la joie de *parler français*, dans cette île maudite, et de *causer de Paris*. Accueillant les plaintes des captifs quand les deux autres commissaires se bornaient à les écouter en silence, il ne craignait pas de les soumettre au gouverneur, de les appuyer, et, dans sa loyauté candide, il promettait de les transmettre à Louis XVIII, lequel, on ne devait pas en douter, saurait faire rendre justice [1].

ral Gourgaud et M. de Las Cases avaient, en outre, rencontré dans M^me de Sturmer une jeune Française, fille d'un pauvre employé du ministère de la guerre qui avait donné des leçons de mathématiques au général et au jeune Las Cases.

1. Les commissaires résidaient au bord de la mer, dans la partie la plus agréable de l'île; ils y avaient des logements sains, de la verdure, des arbres et de l'eau, toutes choses qui manquaient à Napoléon. Le séjour de l'île Sainte-Hélène n'en était pas moins, pour eux, un véritable supplice. « Je mourrais ici sans les livres que vous avez l'obligeance de me prêter, » répétait sans cesse M. de Montchenu à Hudson Lowe en

Discussions entre Hudson Lowe et le commissaire russe; entrevues de ce dernier avec le général Gourgaud; ses communications secrètes au nom de sa cour; griefs d'Alexandre contre Napoléon.

Les trois commissaires, lors de leur arrivée à Sainte-Hélène, avaient fait d'instantes démarches auprès de sir Hudson Lowe pour être conduits par lui à Longwood. Le gouverneur consentait à les présenter à Napoléon, mais à la condition qu'ils seraient reçus dans leur qualité officielle. On fit pressentir l'Empereur sur cette condition; il répondit que, malgré le plaisir qu'il aurait à recevoir les commissaires, il aimait mieux y renoncer que de leur reconnaître le caractère de surveillants de sa captivité. Le commissaire russe persista, et, après avoir consulté sa cour, il écrivit officiellement à Hudson Lowe pour lui demander « de l'autoriser, à l'exemple d'un grand nombre d'Anglais, de lord Amherst entre autres, à rendre visite à Napoléon comme simple particulier ». Le gouverneur répondit par un nouveau refus. « Il ne permettrait pas, disait-il, une telle infraction à ses instructions; les commissaires ne pouvaient abdiquer, en aucune circonstance, leur qualité vis-à-vis du général Bonaparte[1]. » Dépourvus de toute autorité effective, obligés de se soumettre, les trois commissaires, dans l'espérance d'apercevoir Napoléon et de l'approcher, avaient pris le parti de diriger habituel-

renvoyant les ouvrages qu'il empruntait à ce dernier. Nous avons lu cette phrase dans un grand nombre de billets écrits par le marquis. M. de Sturmer, en parlant au major Gorrequer du départ du commandant Piontowski, lui écrivait: « Je ne peux que souhaiter un bon voyage à cet officier et à ses compagnons, et prier le ciel que tout ce qui reste encore de cette race proscrite soit banni de la terre; ce serait le moyen le plus sûr de mettre un terme aux ennuis que nous éprouvons tous les jours dans cet abominable exil. »

1. *Documents sur Sainte-Hélène, papiers d'Hudson Lowe,* Bibliothèque nationale.

lement leur promenade du côté du plateau. Mais l'Empereur sut éviter toute rencontre. M. de Montchenu, que ces longues courses à cheval fatiguaient, y renonça le premier. M. de Sturmer ne monta plus à Longwood qu'à de longs intervalles; seul, le comte Balmain tint bon et parvint à se rencontrer assez fréquemment avec le général Gourgaud, que l'Empereur, avide de nouvelles comme tous les prisonniers, avait soin de diriger presque journellement du même côté. Ces entrevues, attentivement surveillées par Hudson Lowe, et objet continuel de ses plaintes à son gouvernement, devinrent bientôt une sorte d'habitude[1]; quand arrivait le jour accoutumé, Napoléon tenait ses regards constamment dirigés sur les sentiers descendant à Jamestown. « Gourgaud, s'écriait-il, vite à cheval ! voilà le comte Balmain ! »

1. Les dépêches de sir Hudson Lowe au comte Bathurst sont remplies de ses griefs contre les commissaires, « lesquels, disait-il, ne semblent pas se rendre un compte exact de leur position vis-à-vis de lui ». Il se plaint surtout du comte Balmain, et lui reproche, dans vingt dépêches différentes, « de se promener beaucoup trop souvent du côté de Longwood et de causer beaucoup trop longtemps avec les personnes de la suite du général Bonaparte ».

Les instructions des trois commissaires sont consignées dans divers documents que nous avons sous les yeux, entre autres dans deux lettres des comtes de Nesselrode et de Lieven, en date des 30 septembre 1815 et 27 mars 1816, et dans un procès-verbal ou *memorandum* dressé le 20 juin 1816, à la suite d'une conférence qui eut lieu à Plantation-House, entre sir Hudson Lowe et les trois commissaires, conférence dans laquelle chacun de ceux-ci communiqua au gouverneur les instructions de son gouvernement. Ces instructions, conçues dans le même esprit et presque dans les mêmes termes, portent en substance : que la présence des commissaires à Sainte-

Le général s'empressait d'aller à la rencontre du commissaire russe, et ne rapportait presque toujours de son entretien avec lui que de vaines assurances de bon vouloir, de stériles protestations de sympathie, qui n'en défrayait pas moins, pendant plusieurs jours, les espérances des captifs. Cependant, vers la fin de 1817, après deux longues années d'alternative de confiance et de découragement, les illusions de Napoléon sur l'intérêt que son sort pouvait inspirer aux deux souverains les plus puissants de la coalition prirent une apparence de réalité. Le baron de Sturmer et le comte Balmain tinrent soudainement au général Gourgaud un langage moins vague et moins réservé. L'un et l'autre, jusqu'alors, avaient eu soin de ne parler que de leurs sentiments personnels, sans jamais faire intervenir, même indirectement, le nom

Hélène n'a nullement pour objet de contrôler les mesures de surveillance adoptées par l'Angleterre, qui, seule, a la garde et la responsabilité de la personne du prisonnier; que leur mission n'a qu'un but, donner à la détention de Napoléon un caractère *européen*, prouver qu'il est le prisonnier de l'*Europe*; qu'il leur est expressément interdit d'intervenir dans ces mesures et de se prononcer sur leur mérite; enfin, que leur rôle doit demeurer purement passif. Voilà l'esprit général; il existe quelques indications particulières : ainsi le comte Balmain est invité « à tenir un journal exact de tout ce qu'il verra ou entendra, et à offrir ainsi à l'histoire des matériaux d'un grand intérêt »; le baron de Sturmer doit « transmettre de temps en temps à sa cour un procès-verbal, contre-signé par ses collègues, visé par le gouverneur, et constatant l'existence et la présence de Bonaparte dans l'île »; enfin, M. de Montchenu est chargé « de donner à son gouvernement une fidèle relation de tout ce qui pourrait échapper en conversation au prisonnier sur les événements et sur certains hommes politiques de son temps ».

de leurs souverains; cette fois, ce furent les dispositions de l'empereur d'Autriche et de l'empereur de Russie qui devinrent le sujet de leurs conversations. François II et Alexandre, disaient les commissaires, avaient profondément regretté que Napoléon se fût confié à la foi britannique, au lieu d'invoquer leur générosité; il aurait trouvé dans leurs États l'hospitalité la plus cordiale, et serait demeuré, pour le premier, un gendre; pour le Tsar, un ami. Le commissaire autrichien ne faisait allusion qu'au passé; le commissaire russe allait plus loin : il laissait entendre que de récentes dépêches de sa cour l'autorisaient à penser que l'ancienne amitié de son maître pour le prisonnier de Sainte-Hélène l'avait suivi sur ce rocher, et que, si elle était restée jusqu'alors inactive, Napoléon devait uniquement en accuser les soupçons laissés dans l'esprit d'Alexandre sur la loyauté de quelques-uns de leurs anciens rapports politiques. Ces soupçons portaient sur trois points : l'envahissement du grand-duché d'Oldenbourg et son annexion au royaume de Westphalie; les dispositions de Napoléon pour la paix avant le passage du Niémen; enfin la sincérité de ses projets de mariage avec la grande-duchesse Hélène de Russie.

Mémoire justificatif de Napoléon.

Ces communications arrivèrent lentement, par conversations successives. La brièveté des entrevues, qu'il fallait dérober à l'inquiète surveillance du gouverneur, ne permettait, en quelque sorte, au général Gourgaud de recueillir les confidences du commissaire russe que par lambeaux; son retour, chaque fois, n'en était que plus impatiemment attendu; l'Empereur s'enfermait aussitôt avec lui, l'obligeait à

redire jusqu'au moindre mot du comte Balmain, commentait le plus insignifiant détail, l'agrandissait, s'efforçait de le compléter, et, donnant l'essor à son imagination, il apercevait, dans un avenir assez proche, la certitude de sa délivrance. Lorsque ces entretiens se furent résumés en questions précises, Napoléon s'occupa de rédiger une note destinée à donner à Alexandre la satisfaction qu'il semblait demander. Cette note le justifiait sur tous les points : l'occupation du duché d'Oldenbourg, possession du beau-frère d'Alexandre, et cause principale de l'irritation du Tsar avant la guerre de 1812, avait eu lieu à l'insu de Napoléon ; cette violence était le fait exclusif de Davoust, qui, sachant que le duché d'Oldenbourg servait d'entrepôt et de débouché à l'écoulement des marchandises anglaises en Allemagne, avait cru plaire à l'Empereur en le faisant militairement occuper. « Je blâmai sévèrement cette violation de territoire, disait-il, et j'étais décidé, malgré les grands avantages qu'en retirerait évidemment l'industrie française, à ordonner le retrait de mes troupes, lorsque je fus arrêté par le ton de menace de la note remise, à cette occasion, par le cabinet de Saint-Pétersbourg, qui demandait comme réparation l'évacuation immédiate, ainsi que la cession de Dantzick comme port russe ou ville libre pour le commerce russe. Si le langage de la Russie avait été celui d'une puissance amie, je lui aurais donné satisfaction complète ; mais, du moment où l'honneur français entrait en cause, je ne pouvais plus désapprouver Davoust, quoi qu'il m'en coûtât. » Quant à ses dispositions pour la paix en 1812, Napoléon rappelait

que, bien que le Tsar eût refusé de recevoir les deux envoyés français, Lauriston et Narbonne, il n'avait cependant pas hésité, lui, à accueillir l'aide de camp Balachoff, et à offrir de neutraliser Wilna pour s'y rencontrer avec Alexandre et y traiter de la paix; on ne lui avait pas répondu. « Pouvais-je faire plus? » disait-il. Enfin, il désirait franchement son mariage avec la grande-duchesse, et, s'il avait consulté son conseil privé, c'était uniquement pour sauver les apparences du refus que dictait la mère d'Alexandre, refus qui commençait à être l'objet des confidences des salons diplomatiques. « En résumé, ajoutait l'Empereur, j'ai fait malgré moi la guerre à la Russie, et j'aurais été fou de l'entreprendre si j'avais pu me faire accorder, par des négociations amicales, les résultats qu'il m'importait d'obtenir. »

Le général Gourgaud est chargé de porter le mémoire justificatif en Europe : son départ de Sainte-Hélène; son arrivée à Londres; il est enlevé de vive force et transporté à Cuxhaven.

Cette note, fort détaillée, pleine de faits, et de nature à porter une absolue conviction dans l'esprit le plus prévenu, débutait en ces termes : « Ceci devra servir de bases à toutes communications verbales ou écrites[1]. » Ces communications, qui serait chargé de les faire, de les appuyer? Le général Gourgaud était personnellement connu d'Alexandre et de François II, qu'il avait souvent approchés; son service auprès de la personne de l'Empereur l'avait, en outre, fait admettre dans l'intimité de Marie-Louise. Nul, autour de Napoléon, ne se trouvait en meilleure position pour aborder ces différents personnages et pour s'en faire écouter avec la confiance due aux

1. Cette note est reproduite en entier dans le second volume des *Récits de la captivité de Sainte-Hélène*, par le comte de Montholon.

paroles d'un homme d'honneur, qui rapporte ce que lui-même a entendu, vu ou éprouvé. Chargé, d'ailleurs, de missions nombreuses et difficiles dans les dernières années de l'Empire, il avait toujours réussi au gré de Napoléon, qui le regardait comme un agent heureux. Ce bonheur, résultat habituel d'une grande activité aidée par un esprit ferme et sagace, accompagnerait-il le général en Europe? L'Empereur l'espéra. D'un autre côté, le séjour de cet officier général à Sainte-Hélène pouvait difficilement se prolonger : non-seulement sa santé était profondément altérée, mais le temps, au lieu de calmer les rivalités dont nous avons déjà parlé, les avait rendues plus vives et plus intraitables. La petite société de Longwood, composée de six personnes, l'Empereur compris, comptait deux familles, deux femmes jeunes encore, partant deux camps. Ce n'était pas la fortune d'un maître puissant et heureux que, des deux parts, on s'efforçait de flatter; Napoléon n'avait plus ni grâces ni honneurs à répandre; le privilége de soins plus assidus, donnant, en retour, une confiance plus affectueuse et plus marquée, était, comme aux premiers jours, la faveur qu'on s'enviait. On sait que le général Bertrand et sa famille habitaient, auprès de Longwood, un cottage isolé; M. et M^me^ de Montholon partageaient, au contraire, la demeure de Napoléon. Cette circonstance, en créant des rapports plus fréquents, des relations plus étroites, que resserraient encore une grande facilité d'humeur et la vivacité d'un esprit orné, avaient fini par établir entre l'Empereur et M^me^ de Montholon une liaison qui, par sa nature intime, rendait cette dame plus

dominatrice, plus exigeante envers ses compagnons d'infortune, et faisait pencher trop souvent Napoléon en sa faveur dans les petites querelles intestines inévitables entre deux familles qui vivent, sinon sous le même toit, du moins auprès de la même personne. Le général Gourgaud, dans ces occasions, prenait hautement parti pour Mme Bertrand, dont le mari, soldat comme lui, était son ami et son compagnon d'armes. On appelait partialité, dans l'intérieur de Longwood, cette fidélité à de vieilles affections; on y reprochait au jeune général sa profonde indifférence pour les discussions incessantes que les besoins de madame de Montholon et de ses enfants suscitaient entre Longwood et le gouverneur, discussions dont il repoussait la solidarité, quand il ne les blâmait pas; on faisait ressortir les moindres nuances de son caractère irascible, et on accusait de hardiesse et de fierté coupable la franchise d'opinion qu'il conservait sur toutes choses et avec tous, même avec Napoléon. La sincérité ne plaît pas toujours aux souverains, même les plus noblement doués : habitués à entendre approuver tout ce qu'ils disent, louer tout ce qu'ils font, à ne voir devant eux que des hommes inclinés, jamais debout, la moindre contradiction les mécontente et les blesse. Homme, Napoléon avait les faiblesses de l'humanité. Rendu plus irritable, d'ailleurs, par ses souffrances morales et physiques; plus susceptible par sa chute, il voyait quelquefois un manque de respect et d'égards où il n'y avait, en réalité, que la résistance d'un esprit indépendant et convaincu. Dans ces occasions, il punissait le général par un redoublement d'attentions et de préférences pour

M^me de Montholon et pour son mari, préférences qui affectaient douloureusement son ancien aide de camp, et blessaient d'autant plus profondément sa fierté, que, officier de l'intime confiance de Napoléon depuis 1810, lui ayant sauvé la vie[1], et poursuivi, à l'occasion même de son dévouement, par l'épithète de *séide,* il se croyait plus de titres à la bienveillance particulière du captif. Le général devenait alors morose, taciturne, et s'enfermait. « Si Gourgaud reste encore ici longtemps, il y deviendra fou, et je ne serais pas surpris de le voir se brûler la cervelle, » disait l'Empereur au docteur O'Méara, en lui annonçant que le général n'était pas sorti de sa chambre depuis quinze jours[2]. Son départ fut donc décidé, et, le 8 février 1818, le général écrivit à sir Hudson Lowe une lettre dictée par l'Empereur, et dans laquelle il annonçait au gouverneur « que sa santé, chaque jour plus déplorable, le forçant à quitter Sainte-Hélène, il le priait de lui faciliter son retour en Europe[3] ». On pouvait craindre que le gouverneur, ainsi qu'il l'avait fait pour M. de Las Cases, ne contraignît le général à séjourner d'abord au cap de Bonne-Espérance, bien qu'aux termes de ses propres arrêtés cette espèce de quarantaine fût une punition infligée uniquement à ceux des hôtes de Longwood qui, coupables d'infraction aux règlements, étaient renvoyés en Europe. Mais sir Hudson Lowe ne pouvait faire au général, observateur sévère

1. A Brienne. Voyez tome I^er, page 265.

2. Lettre d'Hudson Lowe au comte Bathurst, du 5 août 1817.

3. *Documents sur Sainte-Hélène, papiers d'Hudson Lowe,* Bibliothèque nationale.

de toutes les consignes, les mêmes reproches qu'à M. de Las Cases. Jamais, d'ailleurs, la moindre querelle ni le moindre rapport n'avaient existé entre lui et le gouverneur, avec qui correspondaient seuls, au nom de l'Empereur, le général Bertrand et le comte de Montholon. Aussi, dans deux dépêches des 13 et 14 février, où il annonçait à lord Bathurst le prochain départ du général Gourgaud, sir Hudson Lowe s'exprimait en ces termes :

« Tous les détails de la situation de cet officier bien examinés, et sa santé étant d'ailleurs sérieusement compromise, je pense qu'il n'est guère nécessaire de l'envoyer au Cap, où je ne pourrais fournir à lord Charles Sommerset[1] un seul motif pour le retenir, ne fût-ce qu'un jour. J'ai donc le projet de lui permettre de se rendre directement en Angleterre, après qu'il aura fait un court séjour ici, séparé de Longwod, ce qui équivaudra presque à un voyage au Cap, du moins en ce qui touche le temps nécessaire au gouvernement pour prendre ses mesures quant à son arrivée. Mon intention est de le faire partir par un navire de la Compagnie des Indes qui vient de la Chine, relâchera ici dans une quinzaine de jours, et fera ensuite voile pour l'Angleterre. D'ailleurs, s'il a quelque dessein sinistre (ce que je suis loin de soupçonner), le Cap lui offrirait peut-être un terrain meilleur que toute autre contrée, car il est probable qu'il y trouverait l'œuvre déjà préparée par les intrigues du comte de Las Cases, durant son séjour[2]. »

1. Gouverneur du Cap.

2. *Documents manuscrits sur Sainte-Hélène,* Bibliothèque nationale. — Hudson Lowe, en parlant de desseins *sinistres,*

Le général Gourgaud attendit à Jamestown le passage du navire dont parlait sir Hudson Lowe, et qui était le *Campden;* son séjour au milieu de la petite colonie anglaise fut de cinq semaines; nous aurons à en parler plus loin; enfin, le 14 mars (1818), il put s'embarquer, en emportant avec lui des lettres, des papiers, ainsi que des manuscrits de l'Empereur destinés à être imprimés aussitôt son arrivée en Angleterre et qui, remis entre ses mains à bord seulement du *Campden,* purent échapper de cette manière à la visite minutieuse faite dans tous ses effets avant l'embarquement. Parvenu, dans les premiers jours de mai, à l'embouchure de la Tamise, le général, pour soustraire ses documents les plus précieux aux recherches des agents qui pouvaient l'attendre à son débarquement à Londres, se fit déposer au petit port de Blackhall, gagna la capitale anglaise par la voie de terre, mit ses papiers en sûreté, puis se montra, visita les principaux membres de l'opposition dans le parlement, fit transmettre à la mère, aux frères et aux sœurs de Napoléon les lettres ou les renseignements dont l'Empereur l'avait chargé pour eux, et s'occupa avec ardeur de la publication des manuscrits. Une de ces dictées était la réfutation d'un prétendu *Manuscrit de Sainte-Hélène,* écrit apocryphe, rempli de contre-sens et d'erreurs, mais auquel son titre et son origine présumée, que semblait confirmer une imitation fort habile du style

faisait sans doute allusion à un de ces nombreux projets d'enlèvement qui lui étaient journellement signalés par son gouvernement ou par les agents anglais résidant dans les principaux ports des deux Amériques.

de Napoléon, avaient donné une immense publicité[1]. Un second manuscrit plus sérieux, plus important, était une *relation de la campagne de 1815*, où, pour la première fois, les faits de cette suprême rencontre entre la France et l'Europe se trouvaient présentés sous leur véritable jour. Napoléon y faisait connaître son plan, ses préparatifs, les causes vraies de la défaite, et restituait aux Prussiens la part décisive qui leur appartenait dans la victoire[2]. En même temps que l'ancien aide de camp de l'Empereur se livrait à ce travail, le congrès d'Aix-la-Chapelle s'assemblait, et le général rendait publique une lettre qu'il écrivait à Marie-Louise pour la conjurer de se rendre à cette réunion de souverains, et d'y demander à son père et à ses alliés, sinon la liberté de son époux, du moins son changement de prison, son éloignement d'un séjour qui abrégeait sa vie. D'autres lettres, adressées à chacun des membres de la famille de Napoléon, les invitaient à agir dans le même sens auprès des mêmes personnages. Le général, en un mot, s'efforçait, par tous les moyens, d'agiter l'opinion en faveur du glorieux captif, d'appeler sur ses souffrances l'intérêt des princes et les sympathies des populations, lorsque, le 14 novembre, plusieurs agents de lord Bathurst envahissent sa demeure, le saisissent avant qu'il puisse faire usage de ses armes,

1. Le *Manuscrit de Sainte-Hélène* était l'œuvre d'un Genevois, M. Lullin de Châteauvieux.

2. Cette *Campagne de 1815* est la *relation* écrite à Sainte-Hélène par le général Gourgaud, que nous avons eu l'occasion de citer dans les chapitres Ier, II et III du tome III de cet ouvrage.

le terrassent, le frappent, s'emparent de ses papiers et de son portefeuille, l'entraînent hors de Londres malgré sa résistance et ses protestations, et le jettent sur un bâtiment qui, à peu de jours de là, le déposait à Cuxhaven, à l'embouchure de l'Elbe[1].

Position pénible de Napoléon : départ de la famille Balcombe ; renvoi du docteur O'Méara ; rôle de ce dernier.

Pendant ce temps, la position de l'Empereur, au lieu de s'améliorer, devenait plus pénible : atteint par de nouvelles déceptions, il voyait, en outre, l'isolement et le vide s'étendre autour de lui. Napoléon avait mis sa principale espérance dans les sentiments que professait hautement pour sa personne la princesse Charlotte, héritière présomptive de la couronne anglaise; admiratrice passionnée de son génie, et témoignant, en toute occasion, pour son infortune, la plus vive pitié, cette princesse, dans la pensée de l'Empereur, finirait par obtenir du régent des adoucissements à son sort; l'avénement de Charlotte au trône lui rendrait la liberté. Le 3 février 1818, un navire apporta dans l'île la nouvelle de la mort de cette protectrice. « Voilà un véritable malheur, dit Napoléon à ses compagnons d'exil; la fortune est décidément contre nous. » A trois mois de là, dans les premiers jours de mai, les procédés grossiers et les menaces du gouverneur contraignaient M. Balcombe, le premier hôte de Napoléon, à quitter Sainte-Hélène. M. Balcombe et ses deux enfants, gracieuses et pures jeunes filles, étaient les seuls habitants de

1. Poursuivi et surveillé par la police des agents politiques de toutes les puissances de l'Europe, ce fut seulement en 1821, après deux années d'un séjour toujours troublé, à Hambourg, puis à Francfort, et sur les prières de sa mère, que le général Gourgaud vit les portes de la France s'ouvrir devant lui.

l'île qui eussent conservé leurs libres entrées à Longwood ; leur départ ne brisait pas seulement, pour les captifs, de bonnes et douces relations de voisinage, il les privait, dans la personne de M. Balcombe, d'un ami intelligent et probe dont l'affection et le dévouement avaient été prouvés par de nombreux et notables services. Deux mois et demi plus tard, le 25 juillet, le gouverneur signifiait au docteur O'Méara un ordre du comte Bathurst, en date du 16 mai, qui lui enjoignait de quitter l'île sur-le-champ.

Lorsque Napoléon s'était embarqué sur le *Northumberland*, le chirurgien qui l'avait accompagné depuis Paris, M. Mengeaud, effrayé des conditions imposées à tous les compagnons du captif, déclara « que rien au monde ne pourrait le décider à partir ». O'Méara, chirurgien du *Bellérophon*, s'offrit immédiatement pour le remplacer ; il connaissait peu le français, mais savait parfaitement la langue italienne, que Napoléon parlait également bien ; ce dernier accepta la proposition, et, sur sa demande, l'amiral Keith accorda au docteur O'Méara « un congé illimité avec solde entière et permission d'accompagner, dans l'exercice de sa profession médicale, le général Bonaparte à Sainte-Hélène ». Ce ne pouvait être le dévouement qui portait O'Méara à se consacrer au service de Napoléon ; il cédait au désir de trouver un moyen de fortune dans sa nouvelle position. Aussi s'était-il hâté, dès son arrivée dans l'île, d'ouvrir avec un des employés supérieurs de l'amirauté anglaise une correspondance confidentielle où il faisait connaître, dans les plus minutieux détails, tout ce qu'il voyait ou entendait à Longwood ;

et, comme il n'ignorait pas que ses lettres étaient mises sous les yeux des ministres et même du prince régent, il s'attachait à les rendre piquantes, en flattant les préjugés de ces personnages et en amusant leur curiosité par des récits qui présentaient sous un jour peu favorable le caractère des captifs, même celui de l'Empereur. Sir Hudson Lowe et son chef d'état-major, le colonel Reide, recevaient également du docteur de fréquentes communications écrites où il n'hésitait pas à révéler, en raillant, les défaillances de malheureux prisonniers aigris par l'infortune et affaiblis par la souffrance physique[1]. Ces révélations, rendues souvent publiques par le gouverneur et son chef d'état-major, étaient rapportées à Longwood par M. Balcombe; un jour où il faisait connaître de nouvelles indiscrétions, il ajouta : « Le colonel Reide se vante de savoir tout ce qui se fait et se dit à Longwood; ne pouvez-vous donc découvrir qui l'informe ainsi? — Évidemment quelqu'un nous trahit, répondit Napoléon, et je ne peux soupçonner que le docteur. »

En se faisant ainsi le rapporteur de tout ce qui se passait et se disait à Longwood, O'Meara, que les préjugés de ses compatriotes contre le captif avaient d'abord dominé, croyait sans doute remplir son devoir de *bon Anglais;* parfois, pourtant, sa conscience se troublait, et il revenait à une appréciation plus juste des véri-

1. Nous avons eu sous les yeux toute la correspondance d'O'Méara avec sir Hudson Lowe et le colonel Reide; ses sarcasmes, parfois fort peu décents, n'épargnaient pas même les femmes de la petite colonie de Longwood qui se livraient à ses soins, et dont il dévoilait les confidences de malade.

tables devoirs de sa position; le 3 octobre 1816, il écrivait à Hudson Lowe : « Ma conscience se refuse à vous communiquer ainsi des conversations qui ont, jusqu'à un certain point, le caractère d'épanchements particuliers. » Plusieurs fois, il fut sur le point de cesser volontairement cette correspondance. Ce fut dans un de ces moments d'hésitation que l'Empereur tourna ses soupçons vers lui, et les lui fit connaître. O'Méara ne nia point ses torts et prit l'engagement de se dévouer désormais sans réserve à Napoléon; mais, en cessant de correspondre avec le gouverneur comme par le passé, le docteur ne s'exposait pas seulement à être renvoyé de l'île, il courait en outre la chance de perdre sa carrière; or son emploi était toute sa fortune. L'Empereur ne pouvait exposer son médecin à un pareil risque sans lui assurer, en cas de destitution, une indemnité suffisante, qui lui fut, en effet, garantie[1]. O'Méara tint fidèlement sa promesse : tous ses rapports confidentiels cessèrent; mais, à dater de ce moment, la lutte entre lui et le gouverneur fut sans relâche; chaque fois que le docteur paraissait devant Hudson Lowe, ce dernier exigeait le rapport circonstancié, une sorte de récit textuel de tout ce qu'O'Méara avait pu voir et entendre à Longwood, et chaque fois de minutieux détails sur la santé de Napoléon étaient la seule réponse du docteur. Hudson Lowe, opposant les anciennes confidences à cette réserve qu'il qualifiait de désobéissance systématique, s'emportait en invec-

1. Napoléon lui assura sur les fonds qu'il avait en Europe un capital dont le revenu équivalait à son traitement de chirurgien de la marine anglaise.

tives, en injures, et menaçait O'Méara de le renvoyer de l'île et de le faire transporter au Cap. Ces violences et ces menaces, renouvelées à chaque entrevue, durèrent jusqu'au dernier jour. Napoléon se montra douloureusement blessé de l'ordre qui lui enlevait le médecin dont il recevait les soins depuis trois ans. « J'ai vécu trop longtemps, dit-il à O'Méara lorsque ce dernier vint lui annoncer la nouvelle. Vos ministres sont bien hardis. Quand le pape était mon prisonnier, je me serais coupé le bras plutôt que de signer l'ordre de toucher à son médecin. » Bien que malade à ce moment, l'Empereur demeura sans secours pendant plusieurs semaines; obligé pourtant par la souffrance de recourir aux conseils d'un homme de l'art, il fit successivement demander les docteurs John Stokoë, du vaisseau le *Conqueror*, et Warling, de l'artillerie, qui, l'un et l'autre, après quelques rares visites à Longwood, durent renoncer, faute d'autorisations suffisantes, à donner des soins assidus au prisonnier; Hudson Lowe et l'amiral Pamplin leur reprochaient « d'être trop bien » avec le malade[1].

Plaintes de Napoléon; son ancienne correspondance avec les souverains.

Cependant les jours succédaient aux jours, les mois, les saisons s'écoulaient, l'année 1819, la qua-

1. L'amiral Pamplin avait remplacé l'amiral sir Pulteney-Malcolm dans le commandement de la station navale du cap de Bonne-Espérance et de Sainte-Hélène; autant ce dernier officier général se montrait respectueux et prévenant pour Napoléon, autant son successeur déployait de sécheresse et de roideur. Sir Hudson Lowe, dans sa correspondance avec lord Bathurst, se plaint souvent de son défaut d'entente avec l'amiral Malcolm; il se loue constamment, en revanche, « du parfait concours de l'amiral Pamplin ».

trième de la captivité de Napoléon, venait de s'ouvrir, et le prisonnier ignorait encore si ce congrès de souverains, qui, depuis le milieu de l'année précédente (1818), tenait l'attention du monde fixée sur Aix-la-Chapelle, s'était occupé de sa triste position. Aucun des rares navires qui touchaient à Jamestown ne lui apportait la moindre nouvelle. Le général Gourgaud, ses autres amis, les membres de sa famille, étaient-ils demeurés inactifs? N'avait-il donc fait que des ingrats parmi les siens comme parmi ces rois qui, humbles et soumis au temps de sa grandeur, l'accablaient de protestations de dévouement, le poursuivaient de leurs sollicitations, et, comblés de ses largesses, lui devaient, les uns leurs plus riches provinces, les autres leur couronne[1]? Comment expli-

1. La publication des lettres autographes de tous les souverains de l'Europe à l'Empereur aurait étrangement embarrassé plusieurs des membres de la coalition. La plupart, dans ces correspondances intimes, ne se bornaient pas à dénoncer à Napoléon les princes leurs voisins, à se montrer tout prêts à profiter de leurs dépouilles; quelques-uns n'hésitaient pas à les demander. L'Empereur eut la pensée d'exercer envers ses persécuteurs cette légitime vengeance; mais, lorsqu'il voulut la réaliser, les lettres n'existaient plus. Il en avait fait faire, en 1815, par les employés du ministère des relations extérieures, une copie dont nous ignorons le sort; quant aux originaux, l'Empereur les avait confiés à son frère Joseph lors de leur courte entrevue à Rochefort; quelle fut leur destinée? Deux versions existent. D'après la première, Joseph aurait emporté ces lettres aux États-Unis, et on les lui aurait dérobées à la faveur d'un incendie allumé pour faciliter le vol. Cette version est évidemment une fable. La seconde appartient au docteur O'Méara; nous le laisserons parler: « D'après l'ordre que m'en avait donné Napoléon, dit-il, j'ai fait beaucoup de démarches, à mon retour en Europe, pour obtenir ces lettres. Malheureusement mes efforts ne furent couronnés d'aucun suc-

quer le silence d'Alexandre? Son commissaire à Sainte-Hélène avait cessé de monter au plateau : les confidences de cet agent n'étaient-elles qu'un mensonge? ou plutôt ne fallait-il voir dans les communications du Tsar au comte Balmain qu'une de ces résolutions éphémères, inspirations fugitives de la conscience, qui arrivent parfois aux esprits troublés dans le silence d'une nuit sans sommeil et qu'emportent avec elles les préoccupations matérielles du lendemain? La vérité ne tarda pas à venir; sa déten-

cès. Avant que le roi Joseph eût quitté Rochefort pour se rendre en Amérique, craignant d'être arrêté par les puissances alliées, il crut prudent de confier ce précieux dépôt à une personne sur l'intégrité de laquelle il croyait pouvoir compter; mais il fut trahi, à ce qu'il paraît, puisque, il y a quelques mois, une autre personne apporta ces lettres à Londres pour les vendre et en demanda 30,000 livres sterling (750,000 fr.). Quelques ministres de Sa Majesté et les ambassadeurs étrangers en furent informés. J'ai appris depuis que celui de Russie avait payé 10,000 livres sterling (250,000 fr.) celles appartenant à son maître. »

Les détails donnés par O'Méara portent le caractère de la vérité; la première version n'a probablement été inventée que pour couvrir une nouvelle faiblesse de Joseph. A quelle personne le frère malencontreux de Napoléon avait-il confié les lettres? Il est mort sans le dire. Ce que nous ajouterons, c'est qu'un ancien employé supérieur des affaires étrangères, aujourd'hui décédé, et qui n'était connu que sous les rapports les plus honorables, a positivement fait remettre aux différents souverains un grand nombre de lettres autographes adressées par eux à Napoléon. Ces autographes étaient-ils les lettres confiées à Joseph, ou bien d'autres correspondances de même nature? La remise en a-t-elle été faite directement, ou bien par des intermédiaires qui, au lieu de les donner, les auraient vendues? Nous ne savons. Un seul fait paraît certain, c'est que ces correspondances privées sont revenues, par une voie plus ou moins déloyale, dans les mains de leurs auteurs.

tion avait été l'objet des délibérations du congrès d'Aix-la-Chapelle. Mais, avant de dire la décision intervenue sur la proposition même des ministres russes, nous rappellerons quelques faits.

Madame de Sturmer.

Nous avons dit que le général Gourgaud avait fait un séjour de cinq semaines à Jamestown après son départ de Longwood. Placé sous la surveillance du capitaine du génie Jackson, dont il partageait la demeure, accueilli avec un curieux empressement par les commissaires, il s'était rencontré souvent avec eux chez Mme de Sturmer, jeune Parisienne d'une beauté remarquable, et fille, comme on sait, d'un employé du ministère de la guerre, dont le général avait reçu les leçons. Cette double circonstance de précédentes relations et d'une nationalité commune donnait aux entretiens de l'aide de camp de Napoléon avec Mme de Sturmer une certaine liberté. Cette dame et ses hôtes accablaient le général de questions sur l'intérieur de ce mystérieux Longwood où aucun d'eux ne pouvait pénétrer, sur les espérances et les projets de cet ancien maître du monde, dont la moindre parole était avidement recherchée et recueillie par eux. Le général répondait que l'Empereur supportait son sort avec calme et qu'il s'y résignerait sans se plaindre, si le gouverneur lui permettait de correspondre avec sa famille, sans que ses lettres ni celles de sa mère, de ses frères ou de ses sœurs, fussent ouvertes et lues, et si on lui accordait la faculté d'aller chercher dans ses promenades un peu d'ombre et un peu d'eau. « Pourquoi, d'ailleurs, toutes ces restrictions? ajoutait le général. Ce sont autant de souffrances que l'on

inflige à l'Empereur sans la moindre utilité. Les geôles *fermées*, quelles que soient l'épaisseur de leurs portes, la hauteur et la force de leurs murailles, n'empêchent ni les correspondances ni les évasions; et l'on s'imagine que si l'Empereur avait la ferme intention d'écrire ou de s'échapper, les sentinelles, les palissades et les précipices qui entourent sa prison en *plein air* seraient des obstacles capables de l'en empêcher? ce serait se tromper étrangement; car, malgré la surveillance exercée sur le moindre de ses mouvements, non-seulement il peut correspondre au dehors s'il le veut, mais il a repoussé plusieurs propositions d'évasion qui présentaient les plus grandes chances de réussite. A quoi bon dès lors ce luxe de rigueurs presque ridicules, puisqu'elles sont impuissantes? Son sort n'est-il pas assez malheureux? »

Facilités pour une évasion.

L'Empereur, dans ses plaintes à l'amiral Malcolm, à lord Amherst, avait tenu le même langage; plus tard, en répondant à un discours de lord Bathurst, il disait dans des notes qu'il fit parvenir en Angleterre, et que publièrent les journaux de Londres : « Des prisonniers enfermés dans des tours, enchaînés et menottés, ont trouvé moyen de s'échapper. Dans quelque situation qu'on place un homme *vivant*, il a toujours certaines chances, plus ou moins nombreuses, de recouvrer sa liberté. Cherchez un lieu dans lequel on puisse enfermer un homme sans qu'il ait le moyen d'en sortir, vous n'en trouverez qu'un seul, *un cercueil.* » Napoléon était allé plus loin : fermement décidé à ne pas fuir de Sainte-Hélène, il avait lui-même indiqué à l'amiral Kock-

burn le moyen le plus assuré de dissiper toute crainte d'évasion : « Ne laissez partir aucun bâtiment, disait-il, sans que ma présence sur un point quelconque de l'île soit positivement constatée. » L'esprit humain est ainsi fait, que cette précaution si facile et si sûre ne fut jamais employée ; l'amiral et son successeur n'avaient confiance que dans leurs palissades, leurs fossés et leurs trois cordons de postes et de factionnaires, barrières impuissantes et qui n'arrêtèrent jamais que fort incomplétement les communications entre Longwood et Jamestown.

Moyens de correspondance entre Jamestown et l'Europe.

Ces communications avaient habituellement lieu par M. Balcombe, par ses deux jeunes filles, plus tard par le docteur O'Méara, puis, enfin, par les personnes attachées au service de Napoléon. Celles-ci, à la vérité, ne pouvaient descendre au bourg qu'en subissant la compagnie d'un officier ou d'un soldat anglais ; mais, une fois entrées à Jamestown, elles devenaient quittes de toute surveillance et visitaient ou entretenaient librement qui bon leur semblait. En outre, les fournisseurs, les visiteurs, quelquefois même les officiers de la garnison, leurs femmes surtout, devenaient, à l'occasion, de sûrs intermédiaires. Ainsi le général Gourgaud lui-même, pendant son séjour à Jamestown, put entretenir presque journellement avec Longwood des rapports qui se continuèrent, après son arrivée en Europe, jusqu'à la mort de l'Empereur[1]. L'échange de correspondances

1. La dernière lettre du général Gourgaud à l'Empereur fut apportée à ce dernier, deux mois avant sa mort, le 1er mars 1821, par le *Repulse ;* elle donna de l'humeur à Napoléon : « Gourgaud n'obtient rien, » dit-il. M. de Montholon

entre Longwood et l'Angleterre ou la France ne rencontrait pas, en effet, les obstacles que l'on pourrait supposer; les occasions étaient rares sans doute. « Nous étions hors du monde, comme *dans une planète,* à Longwood, disait un des exilés; il nous fallait souvent attendre huit mois avant de recevoir une réponse d'Europe. » L'accès de Sainte-Hélène, sévèrement interdit à tous les bâtiments étrangers, n'était ouvert qu'aux seuls navires de guerre ou marchands qui appartenaient, soit à la marine royale anglaise, soit à la Compagnie des Indes; mais chacun de ceux-ci apportait ou emportait presque toujours quelque lettre. A défaut même de passagers qui s'estimassent heureux et honorés de pouvoir rendre le plus léger service à l'illustre prisonnier ou à quelqu'un des siens, on obtenait, pour un salaire souvent minime, de la plupart des officiers inférieurs ou

se récria contre l'injustice de ce reproche; Napoléon lui répondit : « Vous ne savez donc pas qu'avec les princes il faut réussir pour plaire, et qu'en règle générale ils n'aiment que les gens qui leur sont utiles, et seulement pendant qu'ils le sont? C'est, d'ailleurs, tout simple : ils sont tenus par leur position si loin de toutes choses, qu'ils s'accoutument à ne voir dans l'homme que l'instrument de leur volonté; et, de même qu'on abandonne un cheval ou un vieil habit, on délaisse l'homme qui sert mal ou dont le service n'est plus utile. Le vivant inutile est, pour les princes, ce que le mort est pour le commun des mortels. Sachez bien que les rois ne s'attachent qu'en raison des bienfaits dont ils comblent, et jamais en raison des services qu'on leur rend; et cela parce que, dans le premier cas, ils aiment leur création, et que, dans le second, leur amour-propre se révolte à la pensée qu'ils sont les obligés : car c'est toujours se placer en infériorité que de se reconnaître l'obligé de quelqu'un. » (*Récits de la captivité de Sainte-Hélène,* par le comte de Montholon, tome II.)

des employés de ces navires, un concours d'autant plus assuré que le transport d'un objet, quel qu'il fût, devenait pour eux une simple affaire de fret ou de commerce.

Projets et propositions pour transporter Napoléon en Amérique.

Quant aux projets d'évasion, ils occupaient incessamment l'imagination d'un certain nombre d'officiers commandant des bâtiments de la Compagnie : quelques-uns, cœurs chauds, esprits chevaleresques, cédaient à leur admiration pour le captif et à la pitié que leur inspirait son infortune; le plus grand nombre ne poursuivaient que le prix du service, prix fixé invariablement à *un million*, payable seulement après le débarquement de Napoléon aux États-Unis[1]. Ces projets furent nombreux; tous n'étaient pas chimériques. M. de Montholon raconte dans ses *Récits de la captivité de Sainte-Hélène* que, vers le milieu du mois de juillet 1817, l'Empereur le fit appeler et lui ordonna d'apporter une carte de Sainte-Hélène, copie d'un travail que Hudson Lowe venait de faire exécuter : « On m'offre un projet d'évasion, lui dit Napoléon en lui indiquant sur la carte la route et les moyens proposés pour sortir de Longwood, gagner la côte et s'embarquer secrètement; je pourrais être censé garder la chambre, le gouverneur est accoutumé à ce que je sois *plusieurs jours sans sortir*. Nous enverrions une de nos dames, ou même toutes les deux, faire visite ce jour-là à Plan-

1. La fortune de Napoléon se composait d'environ 400,000 fr. qu'il avait apportés à Sainte-Hélène, et de 4,000,000 de fr. déposés, avant son départ de la Malmaison, chez M. Jacques Laffitte. Il croyait pouvoir, en outre, disposer de 9 à 10 millions que son frère Joseph avait pu emporter aux États-Unis.

tation-House, O'Méara irait en ville, et, pendant que, dans son salon de Plantation, lady Lowe ferait la belle conversation sur moi, nous quitterions ce maudit pays. » L'Empereur, à cette pensée, se mit à rire, puis il ajouta : « J'ai encore quinze ans de vie; tout tout cela est bien séduisant; mais c'est une folie; il faut que je meure ici, ou que la France vienne m'y chercher[1]. »

Le point le plus difficile, dans tous les plans d'évasion, était de traverser la ligne des sentinelles : celles-ci avaient pour principale instruction d'empêcher les habitants de Longwood de franchir les limites; il n'existait d'exception que pour quelques ouvriers chinois attachés au service de l'établissement, et qui, chaque jour, allaient jeter dans un ravin placé hors de l'enceinte les débris de la cuisine. Esclaves de leur consigne, esprits trop épais pour en retenir autre chose que la lettre matérielle, les soldats anglais eussent arrêté les Chinois qui se seraient présentés à eux sous le costume habituel des exilés, et ils eussent laissé le passage libre à ces derniers s'ils se fussent présentés sous le costume chinois. Les factionnaires, d'ailleurs, ne connaissaient que très-imparfaitement Napoléon. Au jour convenu, l'Empereur, caché sous des habits chinois, serait sorti de Longwood en portant, avec un des habitants de la colonie également déguisé, la civière sur laquelle était posé le panier que l'on allait régulièrement vider dans le ravin; il aurait ainsi franchi la limite. Le trajet jusqu'à Jamestown n'offrait aucune difficulté.

1. *Récits de la captivité de Sainte-Hélène*, tome II.

Une fois arrivé près du bourg, le captif se rendait sur un point de la rive où le capitaine avec qui l'évasion était concertée aurait dirigé un certain nombre de matelots chargés de *faire de l'eau* pour son bâtiment. Là, Napoléon, aidé par un nouveau déguisement, se mêlait à ces marins, et gagnait avec eux le navire qui devait l'emmener, ou bien, prenant place dans une des énormes barriques destinées à des approvisionnements, et que l'on disposerait exprès, il serait transporté par les matelots à bord du navire. La dernière partie de ce plan, au dire de tous les capitaines, était d'une exécution aussi certaine que facile. D'autres fois, ainsi que le rapporte M. de Montholon, il ne s'agissait, pour l'Empereur, que de gagner un point isolé de la côte où l'attendrait la chaloupe du navire destiné à le transporter en Amérique. Mais, si bien prises que fussent toutes les dispositions, il fallait donner au bâtiment le temps de s'éloigner, et, dans ce but, tromper pendant deux ou trois jours les soupçons et la surveillance du gouverneur; on pouvait aisément y parvenir : chacun, à Longwood, officiers comme domestiques, vaquerait exactement à ses occupations habituelles; on dirait l'Empereur indisposé; au besoin, même, on affirmerait qu'il était malade, et on insisterait pour obtenir l'eau nécessaire à plusieurs bains. Or, on le sait, Hudson Lowe, malgré ses instructions, tolérait que Napoléon, lorsqu'il était indisposé, restât plusieurs jours sans se montrer et *sans être vu*.

Ses refus; ses motifs; inquiétudes de sir Hudson Lowe à ce sujet, et dépêches des commissaires étrangers à leurs cours.

Ces différents projets d'évasion, incessamment renouvelés, étaient praticables; plusieurs présentaient toutes les chances désirables de réussite; mais c'était

vainement que les amis de Napoléon le suppliaient de les accueillir et d'en profiter. Dominé par les sentiments qui, à l'Élysée, à la Malmaison, à Rochefort, comme à l'île d'Aix, l'avaient constamment porté à ne pas vouloir s'embarquer pour l'Amérique lorsque la route de la mer était encore ouverte et qu'il pouvait partir avec la certitude d'arriver, l'Empereur opposait à toutes ces propositions le refus le plus inébranlable : « Que ferais-je aux États-Unis, à quinze cents lieues de l'Europe et de la France ? disait-il à ses compagnons d'exil ; j'y serais bientôt oublié. Mieux vaut rester sur ce rocher où viennent nous chercher les regards et la pitié du monde. Je pourrais difficilement vivre aujourd'hui en simple particulier et me confondre dans la foule. L'inconvénient serait moindre en Angleterre, parce qu'il y serait probablement de plus courte durée, ajoutait-il en souriant ; car, une fois là, en vue des côtes françaises, nul ne saurait prévoir les chances qui viendraient s'offrir ; le manche finirait par emporter la cognée. Ne dites pas que je n'ai pas le choix : ce n'est pas le droit, mais un odieux abus de la force, qui m'a confiné dans cette horrible prison ; on a violé vis-à-vis de moi la foi promise, la parole donnée ; viennent la mort du régent, un changement de ministère, ou un simple revirement dans la majorité des communes, et je cesse d'être prisonnier, je redeviens l'hôte de l'Angleterre. » Puis, sa pensée prenant une autre direction, il ajoutait : « Jésus-Christ a été Dieu par sa couronne d'épines et par son martyre ; c'est sa mort sur la croix qui a parlé à l'imagination des peuples. Si, au lieu de souffrir ici, j'étais en Amérique, comme

Joseph, on ne penserait plus à moi; ma cause serait perdue. Non, non, mieux vaut pour moi mourir sur ce rocher que vivre en Amérique; mon martyre assurera la couronne à mon fils ! »

Sir Hudson Lowe avait avidement recueilli les moindres paroles prononcées chez Mme de Sturmer par le général Gourgaud pendant les cinq semaines qui s'étaient écoulées entre son départ de Longwood et son embarquement pour l'Angleterre; mais, pour le gouverneur, esprit étroit, qu'absorbaient un soin unique, une pensée exclusive, les plaintes du compagnon de l'Empereur sur l'inutilité des rigueurs imposées au captif se résumaient en ce seul fait : Napoléon pouvait correspondre au dehors et avait refusé des offres d'évasion ! Il résolut de redoubler de surveillance et s'efforça de découvrir, parmi les visiteurs de Longwood ou les habitants de l'île, ceux qui jusqu'alors avaient pu favoriser les correspondances clandestines ou qui viendraient en aide à une évasion. Ses soupçons s'arrêtèrent d'abord sur O'Méara; ils se portèrent ensuite sur M. Balcombe, sa femme, ses deux jeunes filles, et sur son associé, M. Cole, directeur des postes de l'île [1], « qui lui étaient surtout suspects à cause de leur intimité avec le docteur [2] ». On a vu quels furent les résultats de sa défiance. Les commissaires, de leur côté, excités par les terreurs du gouverneur et heureux de trouver enfin, dans les conversations du général Gourgaud, l'occasion d'une dépêche, avaient écrit à

1. M. Balcombe était munitionnaire de la colonie.

2. Lettre d'Hudson Lowe à lord Bathurst du 24 février 1818. Bibliothèque nationale.

leurs cours. L'un d'eux, M. de Sturmer, transmit, entre autres renseignements, au prince de Metternich, une sorte de procès-verbal où se trouvaient résumées les longues causeries du général avec Mme de Sturmer[1]. Pendant que ces différents rapports arrivaient à Londres et à Vienne, les souverains et leurs principaux ministres se réunissaient en congrès à Aix-la-Chapelle; les membres de la famille de Napoléon appelaient sur ses souffrances l'intérêt de l'empereur de Russie et de l'empereur d'Autriche; et les journaux d'Angleterre et d'Allemagne publiaient des notes, des nouvelles dictées ou inspirées par le général Gourgaud, et dans lesquelles on annonçait qu'Alexandre et François II, blâmant les rigueurs dont Napoléon était victime, semblaient disposés à adoucir sa captivité. Ces démarches et ces publications eurent un résultat que le principal plénipotentiaire de la cour de Londres au congrès, lord Castlereagh, annonçait en ces termes à son collègue, le ministre des colonies Bathurst :

Le *Congrès d'Aix-la-Chapelle* s'occupe de la captivité de Napoléon; *memorandum* et *protocole* à ce sujet; la décision du congrès est transmise à sir Hudson Lowe et communiquée à Napoléon.

« Aix-la-Chapelle, le 19 novembre 1818.

« Milord, je n'ai pas manqué de communiquer à la conférence les renseignements que vous m'avez fournis sur les affaires de Sainte-Hélène, et ces communications ont attiré l'attention sérieuse des cabinets.

« Vous savez, milord, avec quelle adresse la presse

1. C'est une copie de ce procès-verbal, rédigé en forme d'interrogatoire, que Walter Scott a publiée dans son *Histoire de Napoléon*. M. de Sturmer, dans cette pièce, débute ainsi : « Voici, mon prince, le résumé des conversations que nous avons eues ensemble (avec le général Gourgaud). » Or ces conversations n'avaient pas eu lieu avec le mari, mais avec la femme.

*désaffectionnée,* dans les différentes parties de l'Europe, s'est systématiquement efforcée de représenter l'empereur de Russie, en particulier, et aussi l'empereur d'Autriche, comme très-irrités des rigueurs dont l'*emprisonnement* (*confinement*) de Napoléon Bonaparte serait entouré.

« Vous savez que l'on a avancé que ces deux monarques auraient intercédé pour qu'il fût éloigné de Sainte-Hélène et transféré dans une résidence plus salubre et plus convenable.

« Depuis que les souverains sont ici, l'empereur de Russie a reçu de divers membres de sa famille des lettres que S. M. I. a soumises à la conférence, et qui n'ont, dans aucun cas, obtenu de réponse directe.

« L'empereur de Russie comprenant que les souverains, par égard pour la tranquillité publique, et par justice pour le gouvernement anglais, ne pouvaient se séparer sans examiner les tentatives faites pour égarer et *corrompre* l'esprit public, et croyant, d'ailleurs, qu'il appartenait à ses ministres de prendre l'initiative de cette question, puisque, dans les fabrications du jour, c'est le nom de S. M. I. qui a été le plus publiquement *insulté,* les plénipotentiaires russes ont, en conséquence, dans la séance d'aujourd'hui, 19, présenté le *memorandnm* ci-joint et proposé l'adoption du protocole qui l'accompagne. »

Le *memorandum* et le *protocole* annoncés par lord Castlereagh ont trop d'importance pour être seulement analysés; leur étendue, d'un autre côté, n'en permet pas la complète reproduction; nous en citerons les passages suivants :

« Le cabinet de Russie a examiné la question relative au mode d'existence de Napoléon Bonaparte à Sainte-Hélène et aux clameurs excitées en Angleterre et répétées dans quelques parties de l'Europe sur les traitements exercés envers un homme dont la funeste célébrité n'a pas cessé d'agiter le monde.

« L'odieux que les révolutionnaires de tous les pays cherchent à jeter sur sa détention, quoique autorisée par la justice et commandée par la nécessité, l'accord que ce nom de ralliement produit entre les *ennemis de l'ordre,* quels que soient les doctrines et les intérêts qui les séparent; l'impression qu'ils produisent, et les desseins qu'ils osent avouer ouvertement, ont donné lieu aux observations suivantes :

« La guerre soutenue entre Napoléon Bonaparte et les résultats qui en ont été la conclusion n'ont jamais eu *aucune personnalité* pour objet. C'est la *puissance de la Révolution française concentrée dans un individu* qui s'en prévalait pour asservir les nations sous le joug de l'injustice que les Alliés ont combattue et qu'ils sont heureusement parvenus à détruire. Ce principe a constamment caractérisé les délibérations des cabinets dans toutes les circonstances où il a été possible de le mettre en pratique. En proclamant, au mois de mars 1814, qu'ils ne feraient jamais la paix ni avec sa personne, ni avec aucun individu de sa famille, tout l'échafaudage de l'usurpation s'écroulait, et l'Europe voyait dans cette immense ruine le commencement de sa propre réédification.

« Renvoyé à l'île d'Elbe, Bonaparte en sortit contre la teneur de son abdication et la foi des traités. La lutte qui s'établit alors entre les forces destinées à conserver l'*ordre public* et celles qui menaçaient de le détruire était d'un caractère différent de toutes celles qui avaient précédé.

« Dans les premières, Bonaparte avait été considéré et traité comme souverain par le fait du pouvoir qui l'avait élevé et qui le maintenait à une hauteur aussi éminente; dans celle-ci, au contraire, il n'était plus que le chef d'une force informe, sans caractère politique reconnu, et sans droit, en conséquence, aux avantages comme aux égards dus par les nations civilisées à la puissance publique, même quand elle est plongée dans l'infortune.

« Cette distinction a été la base de toutes les précautions et de toutes les mesures prises envers un homme qui, ayant cessé d'être reconnu comme le souverain de la

France, devait nécessairement en être traité comme le perturbateur.

« Bonaparte, avant la bataille de Waterloo, était un rebelle redoutable ; après la défaite, un vagabond dont la fortune avait trahi les projets ; à Rochefort, un fugitif qui, à bord du *Bellérophon,* dépendait de la justice de l'Europe[1].

« Dans cette situation, sa destinée était soumise à la prudence des gouvernements qu'il avait *offensés,* et il n'existait plus en sa faveur (les droits inséparables de l'humanité exceptés) aucune loi positive, aucune maxime de salut qui lui fût applicable.

« C'est sous ces auspices que fut rédigé le traité du 2 août 1815 ; ses stipulations sont claires et précises : Napoléon Bonaparte y est regardé, par les puissances signataires du traité de Vienne du 25 mars précédent, comme leur *prisonnier*[2].

« Le parlement britannique, appelé à se prononcer sur les clauses de cette transaction, ne l'a pas seulement approuvée; entrant dans l'esprit des engagements pris à cette occasion par son gouvernement, il a converti en loi certaines mesures tendant à autoriser ceux qui sont chargés de la garde de Napoléon Bonaparte *à porter leurs rigueurs jusqu'aux dernières extrémités,* toutes les fois qu'une tentative d'évasion pourrait avoir lieu.

« Les Alliés saisiront cette occasion pour se réunir aux ministres de S. M. B. dans les doctrines et les maximes qu'ils ont fait triompher sur cette question importante, et

1. La copie de ce *memorandum,* qui fait partie des *papiers d'Hudson Lowe,* déposés à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), n'est pas la pièce originale envoyée par lord Castlereagh à son gouvernement; elle en est une copie de seconde main. Cette copie substitue au mot de *vagabond* celui d'*aventurier.* L'expression de *vagabond* doit être l'expression vraie, car c'est celle qui se trouve écrite dans la copie authentique transmise par le duc de Richelieu au gouvernement français.

2. Voyez le texte de ce *traité,* tome IV, page 50.

ils déclareront expressément avec eux que, le traité étant obligatoire et réciproque, aucune des parties ne peut se soustraire aux obligations qu'il impose, sans se rendre coupable envers l'Europe et responsable des résultats.

« Quant aux clameurs réitérées avec tant de persévérance et reproduites sous des formes si différentes au sujet du traitement exercé envers le prisonnier par ceux qui sont chargés de sa garde à Sainte-Hélène, la libéralité et la douceur du caractère et des lois de l'Angleterre auraient suffi pour faire apprécier à leur juste valeur ces cris de la calomnie ou d'une fausse compassion. Mais un examen approfondi des documents relatifs aux faits qui se rattachent à cet objet, combiné avec les vices et la conduite politique des auteurs des dénonciations, dévoilent le projet formé de leur part, non d'améliorer la condition de Bonaparte considéré comme *détenu,* mais de multiplier les chances de son évasion en fatiguant la surveillance du gouverneur et de ses agents. Cette tactique leur offre, en attendant, l'avantage de faire supposer à tous les *ennemis de l'ordre* le retour du chef qui convient le plus à leurs desseins ou à leurs passions criminelles, et d'infecter ainsi la France et les pays encore agités par les suites de la Révolution d'une infinité de spéculations qui, quoique vagues, sont encouragées par ceux qui cherchent à trouver dans la corruption ou les folies de la société les moyens de la bouleverser de fond en comble. Des particularités doivent fixer l'attention des Alliés : ainsi les correspondances avec l'Europe ont lieu dans les occasions qui se présentent; un projet d'évasion a été agité par les gens de sa suite, et il aurait été exécutable si leur chef n'avait pas mieux aimé le différer; combinées avec les espérances et les mouvements de tout le résidu criminel des temps révolutionnaires, elles méritent l'attention sérieuse de tous les gouvernements, mais plus encore celle des souverains réunis[1].

1. Les mots *résidu criminel,* consignés dans la copie authentique dont nous avons parlé dans la note de la page 87, sont remplacés, dans la copie qui fait partie des *papiers d'Hudson Lowe,* par ceux de *restes impurs.*

« D'après ces considérations, le cabinet de Russie regarde comme principes desquels il n'est pas permis de se départir :

« Que, Napoléon s'étant mis, par sa conduite, hors la loi des nations, les mesures de précaution prises à son égard et toutes celles à prendre dépendent entièrement de la discrétion et de la prudence des souverains alliés ;

« Que le traité du 2 août le constitue expressément et formellement *prisonnier* des puissances signataires du traité de Vienne du 25 mars 1815 ;

« Que ce fait ne permet dès lors à aucune puissance, et moins encore à celle qui en est dépositaire, de se départir des engagements contractés par ce traité ;

« Que les précautions mentionnées dans les instructions de lord Bathurst au chevalier Lowe ont l'assentiment de toutes les puissances ;

« Que les membres de la famille Bonaparte seront obligés de se rendre dans les pays qui leur ont été assignés pour séjour dans les protocoles arrêtés à cet effet ;

« Que les ministres accrédités près des cours où résident aujourd'hui ces individus seront chargés d'en demander le départ et se concerteront avec eux sur les moyens d'exécution ;

« Et que toute correspondance ou communication quelconque avec le prisonnier de Sainte-Hélène, de la part des membres de sa famille ou d'autres individus, qui ne seraient pas soumises à l'inspection du gouvernement anglais, seront considérées comme attentatoires à la sûreté publique. »

Il y avait loin de ce langage aux sentiments que Napoléon espérait rencontrer dans les souverains ; victime de sa confiance dans la loyauté anglaise, un odieux manque de foi l'avait seul rendu leur prisonnier ; et, lorsque, détenu depuis trois ans au milieu des mers d'Afrique, sur un roc désolé, sous un climat

presque mortel, il expiait cette confiance par des tortures morales et physiques intolérables, ces souverains, dont l'un était son beau-père, ne lui transmettaient, au lieu de paroles d'intérêt et de pitié, qu'une approbation complète, absolue, des rigueurs qu'il subissait, et ratifiaient les ordres qui autorisaient ces gardiens à pousser jusqu'aux *dernières limites* l'emploi de la force envers sa personne ! Était-ce assez ? non ! Ces monarques, qu'aux jours de ses triomphes il avait vus lui faire cortége, se disputant la faveur d'un mot, s'enorgueillissant d'un de ses sourires ; ces rois qu'il avait laissés debout quand il pouvait les renverser, lui jetaient à la face l'injure et l'insulte, le poursuivaient des noms de rebelle, de vagabond hors la loi des nations, et osaient le représenter comme le chef de tous les restes impurs des révolutions, comme l'espoir de toutes les passions criminelles, comme le drapeau de tous les *ennemis de l'ordre*, lui que, jusqu'à l'heure de sa chute, on avait entendu se glorifier d'avoir refoulé la Révolution, raffermi tous les trônes, sauvé l'*ordre* européen, et qui, deux fois, avait déposé la couronne plutôt que d'invoquer ou d'accueillir le concours de la force révolutionnaire française !

Les documents qu'on vient de lire[1] ne brisaient pas seulement toutes les illusions que Napoléon avait

1. Le *memorandum* du cabinet de Russie porte la date du 13 novembre; tous les termes en furent approuvés et les conclusions adoptées par les représentants de toutes les puissances réunies au congrès dans un *protocole* spécial auquel lord Castlereagh donne la date du 19, bien que la copie authentique dont nous avons déjà parlé lui assigne celle du 21.

si longtemps et si complaisamment caressées, ils durent blesser profondément sa fierté. L'atteinte sans doute fut cruelle, car il garda sur cette communication, même avec ses plus chers compagnons d'exil, un silence qu'il ne rompit jamais ; ceux d'entre eux qui vivent encore connaîtront probablement ces pièces pour la première fois[1]. La lettre écrite par lord Bathurst à sir Hudson Lowe, à l'occasion de ces documents, commençait ainsi : « Je vous invite à communiquer ce protocole au général Bonaparte, afin qu'il soit instruit de la manière dont les puissances alliées envisagent sa situation à Sainte-Hélène, et qu'il sache que ces puissances reconnaissent la nécessité de toutes les restrictions qui lui sont imposées. » Cette lettre porte la date du 30 novembre 1818 ; elle a dû parvenir à Sainte-Hélène dans le courant de février 1819 ; le seul fait qui pourrait être un indice de l'impression produite par la lecture de ces documents sur le captif, serait cette mention faite par le comte Montholon à la date du 24 mars 1819 : « L'Empereur n'a pas quitté sa chambre, et aucun Anglais ne l'a aperçu depuis six semaines[2]. »

Départ de Mme de Montholon. Arrivée du docteur Antomarchi et des abbés Buonavita et Vignali.

A peu de temps de là, au mois de juin, l'Empereur fit une nouvelle perte : Mme de Montholon quitta Sainte-Hélène et se rendit en Europe dans l'intérêt, disait-elle, de l'éducation de ses enfants. Cette dame cédait, en réalité, à la légèreté de son caractère et à la mobilité de ses affections. Cet abandon d'une femme pourvue d'une certaine instruction et douée de quelques-uns des avantages qui font le

1. 1849, date de la première publication de ce volume.
2. *Récits de la captivité de Sainte-Hélène,* tome II.

charme d'une société intime laissait dans l'intérieur de ce Longwood déjà si monotone et si triste un vide qui ne fut pas rempli, et que l'Empereur ressentit douloureusement : impassible au moment du départ, il ne put retenir ses larmes après la séparation ; plus tard, il disait au mari : « Votre femme semait des fleurs sur ma tombe ; depuis son départ il n'y croît plus que des ronces. » Dans les derniers jours du mois de septembre suivant, Longwood reçut trois nouveaux hôtes envoyés de Rome par le cardinal Fesch, un médecin, le docteur Antomarchi, et deux prêtres, les abbés Buonavita et Vignali. Ces choix n'étaient pas heureux. L'Empereur, dont la santé exigeait chaque jour des soins qui lui avaient complétement manqué depuis *quatorze mois*, ne trouva pas dans le docteur Antomarchi les secours qu'il devait en espérer. Anatomiste plutôt que médecin, fort jeune d'ailleurs, et dépourvu d'expérience dans la pratique de son art, le docteur Antomarchi, caractère insoucieux et léger, avait, en outre, pour les distractions et pour les plaisirs une sorte de passion qui le retenait hors de Longwood durant des journées, des nuits entières, même lorsque l'état de l'Empereur exigeait le plus impérieusement sa présence. Vingt fois Napoléon lui signifia l'ordre de cesser tout service auprès de lui ; mais au bout de quelques heures, il lui pardonnait chaque fois. Quant aux deux prêtres, vieillards l'un et l'autre, leur intelligence était nulle, et l'accomplissement matériel des devoirs de leur état était l'unique service que l'Empereur pût attendre d'eux [1].

1. Un des compagnons de l'Empereur disait, dans une lettre

Depuis les premiers mois de 1818 jusqu'aux derniers jours de 1819 l'état du captif ne fut qu'une longue intermittence de souffrance et de calme, d'abattement moral et de résignation. On put remarquer un changement dans son langage : Napoléon parlait moins des services qu'il avait rendus aux royautés de l'Europe comme dompteur de la Révolution française ; il signalait plus souvent ses propres fautes et n'hésitait pas à reconnaître les erreurs où l'avaient entraîné ses rêves, ses projets de dynastie, qui avaient été sa faiblesse vis-à-vis de l'Europe, son tort envers la France, et auxquels venaient se rattacher tous ses malheurs. Fatales préoccupations qui n'obscurcissaient pas son génie dans cette période consulaire, si belle et si pure, où, dégagé des entraves qu'imposent aux rois les considérations de parenté et les alliances de famille, il n'avait, premier magistrat d'un grand pays, d'autre intérêt que la puissance et la grandeur de la patrie ! Son mariage avec une archiduchesse autrichienne était l'objet incessant de ses regrets. « Ce mariage, disait-il, m'avait donné dans mon beau-père une confiance qui m'a perdu. J'ai fait la sottise de croire

Regrets de Napoléon ; son mariage avec Marie-Louise ; ses fautes ; ses remords.

écrite de Sainte-Hélène, le 8 février 1820 : « Nos prêtres sont toujours aussi insignifiants; il est inconcevable que le cardinal Fesch ait envoyé ici de pareils hommes. L'un radote la moitié du temps ou raconte les mêmes histoires sur sa cure du Mexique ; l'autre nous disait, il y a deux jours, qu'Alexandre était le plus grand homme qui fût sorti de l'ancienne Rome; nous avons eu la plus grande peine à lui faire comprendre qu'il était Macédonien. Pour éviter de pareilles bévues, il est condamné à lire chaque jour vingt pages de Rollin et à en faire des extraits. »

à la sainteté des liens de famille. Je croyais François II un bon homme ; je me suis trompé ; ce n'est qu'un imbécile, qui s'est fait, sans s'en douter, l'instrument de Metternich pour me perdre. J'aurais bien mieux fait, après Wagram, d'écouter les vœux ambitieux de ses frères, et de diviser sa couronne entre l'archiduc Charles et le grand-duc de Würtzbourg. J'aurais dû, surtout, rendre la Hongrie indépendante ; c'eût été d'une importance immense. Voilà des fautes [1] ! » — « Le trône a ses poisons, ajoutait-

1. Lorsque Napoléon, au mois d'août 1805, s'apprêtait à quitter Paris pour se rendre au camp de Boulogne, il avait chargé le général comte de Thiard d'aller négocier à Munich le mariage du prince Eugène, fils de Joséphine, avec la princesse Auguste, fille aînée du duc de Bavière. La négociation offrait d'assez grandes difficultés : la princesse Auguste était fiancée à son cousin germain, le prince héréditaire de Bade ; les apprêts de la noce se trouvaient même commencés. M. de Thiard, au lieu de se rendre directement à Munich, alla d'abord à Carlsruhe, et là, réussit à obtenir de l'électeur grand-duc de Bade un acte de désistement qui déliait vis-à-vis de lui le souverain bavarois. La princesse Auguste devenant libre, son mariage avec le beau-fils de Napoléon fut bientôt convenu, et il ne restait plus à régler que quelques détails insignifiants, lorsque l'Autriche se coalise de nouveau avec l'Angleterre et la Russie, et envahit soudainement la Bavière : l'Électeur et sa famille s'enfuient ; Napoléon lève précipitamment le camp de Boulogne, accourt en Allemagne, gagne la bataille d'Ulm, se met en marche sur Vienne, et s'arrête à Lintz pour donner aux différents corps français appelés sur le théâtre de la guerre le temps de se placer en ligne. Durant cette halte, une proposition d'armistice lui est apportée par le feld-maréchal-lieutenant autrichien, comte Giülay ; cet envoyé, gendre du comte d'Edelsheim, premier ministre du grand-duc de Bade, avait servi avec le général Thiard durant l'émigration de ce dernier, qui, forcé de quitter Munich en même temps que l'Électeur, venait alors de rejoindre le quartier général

il dans d'autres circonstances ; à peine y est-on assis, qu'on en ressent la contagion ; on ne s'occupe plus que de se rendre ce qu'on appelle aujourd'hui souverain *légitime;* on en prend les principes, la marche, les travers. » Puis, d'autres fois : « On ne saurait se coucher dans le lit des rois sans y gagner la folie ; j'y suis devenu fou. » — « J'ai connu l'adversité trop tard, » répétait-il encore souvent. Sa pensée se portait-elle sur les causes de sa seconde chute, il ajoutait : « J'aurais dû faire fusiller Fouché ; je me

impérial. Tous deux se rencontrèrent chez l'Empereur : le comte Giülay connaissait par son beau-père la négociation matrimoniale que les hostilités venaient de suspendre ; il en parla à son ancien compagnon d'armes, et ajouta : « Le prince Eugène me semble pouvoir prétendre à une alliance plus élevée que la fille d'un simple électeur de Bavière; pourquoi l'Empereur ne songerait-il pas à demander pour son beau-fils la main de notre jeune archiduchesse? » Le comte de Thiard s'empressa de communiquer cette ouverture à Napoléon. « Une archiduchesse d'Autriche pour Eugène! s'écria l'Empereur dans un premier mouvement; l'offre est séduisante! » Il s'informe aussitôt du nom et de l'âge de la princesse, et apprend qu'elle se nomme *Marie-Louise* et qu'elle n'a pas encore quinze ans (elle était née le 12 décembre 1791). Napoléon garde le silence, se promène quelques instants, puis réplique : « Il faut à ma cour une princesse jeune et belle (la princesse Auguste passait pour la plus belle personne de l'Allemagne), et non pas un enfant. D'ailleurs, ajoute-t-il, j'ai besoin de contracter des alliances avec les petits États allemands; je dois m'y faire des soutiens dont je puisse me servir au besoin, soit contre l'Autriche, soit contre la Prusse. » Il interroge ensuite M. de Thiard sur la cour de Vienne, près de laquelle le général avait résidé pendant son émigration, le questionne sur les principaux membres de la famille impériale et sur Marie-Antoinette. M. de Thiard donne sur cette reine infortunée des renseignements qui démentaient la plupart des accusations calomnieuses amassées contre elle par la jalouse animosité des

repens d'avoir hésité, moi qui pense que Louis XVI a péri pour n'avoir pas fait tomber la tête du duc d'Orléans. Les prétendants, quelle que soit la valeur de leur personne ou celle de leur prétention, sont toujours un grand danger dans les temps de crise nationale; je les ai trop méprisés, j'ai eu tort. Je serais encore sur le trône si, en 1814, il n'y avait pas eu de Bourbons. J'aurais dû, en arrivant de Waterloo, aller tout de suite aux Chambres; je les aurais remuées, entraînées; je me serais mis à la tête du mouvement populaire. Mais j'étais harrassé de fatigue, et, à midi, lorsque je m'apprêtais à sortir, elles étaient en insurrection! La postérité me repro-

frères de son mari et par la haine du duc d'Orléans, accusations que la passion politique avait avidement recueillies en les exagérant. Napoléon, en écoutant ces détails, ne put cacher une certaine surprise. « N'importe, répliqua-t-il en ramenant sa pensée sur la proposition du comte Giülay, Marie-Antoinette a rendu le nom d'*Autrichienne* trop impopulaire en France pour que je puisse impunément introduire dans ma famille une archiduchesse d'Autriche; l'opinion publique se soulèverait; ce nom nous porterait malheur; décidément, il ne faut pas y songer. » A quelques jours de là, le 13 novembre, l'armée française entrait à Vienne; trois semaines plus tard, le 2 décembre, la bataille d'Austerlitz était gagnée; le 6, on signait une suspension d'armes; le 7, des négociations pour la paix étaient ouvertes. Dans l'intervalle, un des frères de François II, l'archiduc Ferdinand (devenu quelques jours plus tard grand-duc de Würtzbourg), renouvelait la proposition du comte Giülay, et Napoléon persistait dans son refus. Le 16, la paix se signait à Presbourg, l'Électeur de Bavière était fait roi, et, le 14 janvier suivant (1806), Eugène de Beauharnais épousait la fille du nouveau monarque; puis, quatre ans plus tard, le 1er avril 1810, Napoléon, oubliant ses répugnances et ses pressentiments, prenait pour femme la jeune archiduchesse autrichienne, nièce de Marie-Antoinette, que, deux fois, il avait refusé d'accepter pour belle-fille.

chera d'avoir abandonné mes braves soldats, les fédérés, enfin tous ceux de mon parti. Il est vrai qu'alors il fallait régner par la hache, et cela me répugnait. J'avoue qu'il y a eu un peu de dépit dans ma résolution. J'ai eu tort, les bons Français ont le le droit de me le reprocher. Mais, après tout, je ne suis qu'un homme! Tout le monde, d'ailleurs, trahissait la patrie! Fouché avait semé dans tous les rangs la corruption et la trahison. Davoust s'est laissé tromper, entraîner par lui, et il a fini par trahir comme les autres; voyant ma cause perdue, il a voulu conserver ses honneurs et tout ce qu'il me devait de grandeurs et de richesses. Mais penser à tout cela donne de l'humeur, de l'irritation, de mauvais rêves; parlons plutôt, ajoutait-il en souriant avec tristesse, de nos premières amours. » Mais c'était vainement qu'il s'efforçait de distraire son esprit de ces amers souvenirs : ils le poursuivaient jusqu'au milieu des jeux auxquels il demandait l'oubli passager de ses ennuis ou de ses souffrances. Quelquefois, au milieu d'une partie d'échecs, on le voyait tomber soudainement dans une rêverie profonde, puis, après un silence, repousser tout à coup l'échiquier loin de lui, et se lever en s'écriant : « Quelle croix! quelle croix! après avoir commandé à quatre-vingts millions d'hommes! » Dans d'autres instants, ces retours poignants vers le passé lui arrachaient cette exclamation : « Quand je reporte ma pensée sur les fautes que j'ai faites et qui ont amené les Alliés et les Bourbons en France, je me sens accablé de remords[1]! »

1. Les fautes dont l'Empereur s'accusait avec tant d'amer-

Rêves de vie obscure; accès d'abattement.

Par moments, lorsqu'un bien-être de courte durée donnait au captif l'espérance d'une santé et d'un avenir meilleurs, il retrouvait de la gaieté et se complaisait à reposer sa pensée sur les premières impressions de sa vie, sur les souvenirs de la maison paternelle ; il parlait de ses joies, de ses jeux avec ses jeunes sœurs. « Heureux temps ! s'écriait-il. La terre natale a des charmes invincibles ; le souvenir en embellit les moindres détails ; il rappelle jusqu'à l'odeur du sol et la rend assez présente aux sens pour faire croire qu'on reconnaîtrait, les yeux fermés, la terre foulée par les premiers pas de son enfance. » Cédant alors au charme de ces fraîches impressions, il s'étendait avec complaisance sur le bonheur d'une vie calme, obscure, inaperçue, et présentait l'existence d'un propriétaire ayant douze mille livres de rente comme le sort le plus heureux qu'un homme pût envier. « Douze francs par jour me suffiraient, disait-il ; ma nature était de trouver le bonheur dans une vie d'étude et de douces émotions ; j'eusse été bien plus heureux M. Bonaparte que l'Empereur Napoléon. Tout est relatif : un bon pot-au-feu, une cuisine bourgeoise, convenaient bien plus à mon estomac que la chère que je faisais : j'étais trop bien servi ; j'avais beaucoup de peine à obtenir

tume constituaient sa principale vertu aux yeux des royalistes qui affectaient le plus d'indulgence pour sa mémoire ; un an après sa mort, le 28 mars 1822, M. de Bonald disait à la tribune de la Chambre des députés : « Buonaparte a fait deux grandes choses que lui seul pouvait faire : il a comprimé la Révolution, et rendu possible et même facile la Restauration ; et, s'il a détruit l'anarchie, il a mis sur le trône le roi légitime. »

qu'on me laissât déjeuner à ma fantaisie, avec des haricots ou des lentilles à l'huile, un œuf frais ou une côtelette. Si j'avais eu un louis (24 francs) à dépenser par jour, je me serais cru le plus heureux des hommes ; l'hiver, j'aurais été tous les soirs aux Français ; l'été, je l'aurais passé en voyages en étudiant le pays, j'aurais eu des lettres de recommandation pour les principales villes. Si j'étais libre *aujourd'hui*, je trouverais un grand bonheur à parcourir *incognito* l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, et à méditer sur tout ce que je verrais. Vous souriez, ajoutait-il en regardant ses amis ; eh bien, c'est très-sérieusement que je vous le dis, avec douze mille francs de revenu, j'aurais été le plus heureux des mortels. »

Si ces aspirations vers une existence tranquille et ignorée, désirs de conquérant emprisonné, trompaient durant quelques instants, dans une belle et douce journée, les souffrances du captif, l'insomnie de ses nuits le rappelait bien vite à la réalité de sa position. Les plus désolantes réflexions venaient alors l'assaillir sur la triste couche à laquelle il demandait vainement le repos. Maître d'un empire immense, arbitre de l'Europe, il ébranlait le continent au moindre de ses pas et tenait les nations attentives à chacune de ses paroles ; le bruit, le mouvement, une activité dévorante, les projets les plus vastes, remplissaient autrefois sa vie ; aujourd'hui, spectateur silencieux et impuissant des faits qui agitaient le monde, il voyait s'effacer et se perdre dans un passé chaque jour plus lointain les événements qui avaient fait sa grandeur et sa gloire ; il assistait, vivant, à l'avénement rapide de nouvelles générations pour lesquelles

sa puissance n'était déjà plus qu'un souvenir ; son nom, une mémoire. Sa pensée interrogeait-elle l'avenir, il n'apercevait que délaissement, oubli, douleur, puis une lente agonie et une mort solitaire. Parfois, il lui semblait que cette mort se faisait trop attendre; il l'appelait. « Vous m'annoncez que ma vie est en péril si je ne suis pas vos prescriptions? disait-il à son médecin; eh bien, tant mieux! cela sera plus vite fini. Non! je ne ferai pas ce que vous m'ordonnez, car je vivrais trop longtemps; tout ce que je désire est de quitter le plus vite possible ce monde de misère! »

Dictée sur le suicide.

La pensée du suicide, dans ces instants, se présenta-t-elle à son esprit? On doit le croire; car, en en 1820, à diverses reprises, il dicta, sur ce sujet, plusieurs pages à M. Marchand; mais, contrairement à ce qu'il avait tenté ou pensé en 1794, en 1814 et en 1815, il repoussait alors l'idée de hâter sa fin. « L'homme qui, succombant sous le poids des maux présents, se donne la mort, disait-il dans ses dernières dictées, commet une injustice envers lui-même, obéit par désespoir et faiblesse à une fantaisie du moment à laquelle il sacrifie toute l'existence à venir. On dit que l'on peut, que l'on doit se donner la mort lorsque l'on est sans espérance; mais quand, comment peut-on être sans espérance sur ce théâtre mobile où la mort naturelle ou forcée d'un seul homme change sur-le-champ l'état et la face des affaires[1]? »

1. Les réflexions dictées sur le suicide, en 1820, par l'Empereur à M. Marchand, ont été publiées par ce dernier à la suite du *Précis sur les campagnes de César*.

Napoléon a voulu se donner la mort deux fois. Son pre-

Cette modification dans les idées de Napoléon sur le suicide répondait à un changement qui venait de s'opérer dans ses habitudes physiques et dans la situation de son esprit. Vers les premiers jours de 1820, bien que, dans le secret de son cœur, ainsi que l'indiquent les dernières notes de sa dictée, il gardât des espérances qu'il ne perdit jamais, il parut se résigner complétement à son sort; et, docile enfin aux conseils de son médecin, qui jusqu'alors lui avait conseillé vainement des distractions actives, il entreprit de se créer de ses propres mains un abri extérieur contre les vents d'Afrique, de planter des fleurs et quelques arbres, de se procurer un peu d'ombre, de se créer, en un mot, une espèce de jar- Travaux manuels.

mier projet de suicide remonte à 1794, lors de la réaction thermidorienne, à l'époque où, découragé par l'ineptie et les mauvais procédés d'un membre du comité de la guerre, le représentant Aubry, officier royaliste, qui l'accusait d'être un *jacobin*, il déclara vouloir quitter le service. M. de Montholon raconte dans ses *Récits de la captivité de Sainte-Hélène* que Napoléon, privé de tout traitement, ayant sa mère et ses sœurs dans la plus profonde misère, et réduit lui-même, pour toute fortune, à un assignat de cent sous, sortit un soir avec la résolution de se noyer. Arrivé sur le quai, il allait en finir avec la vie, quand un individu vêtu en ouvrier et qu'il venait de heurter le regarde, saute à son cou, l'embrasse, se fait reconnaître pour un de ses anciens camarades de régiment, l'amène à lui confier sa position, et le contraint à accepter une ceinture renfermant une somme en or assez considérable. Ce camarade, nommé Desmazis, avait émigré, et, rentré en France pour revoir sa mère, il s'apprêtait à retourner à l'étranger. Napoléon devint successivement général en chef de l'armée de l'intérieur, de l'armée d'Italie et de l'armée d'Orient, premier consul, consul à vie et empereur, sans entendre parler de Desmazis et sans parvenir, malgré ses recherches, à savoir ce qu'il avait pu devenir. Enfin, vers les

din. Lui-même, dès l'aube du jour, donnait l'exemple du travail, et on pouvait le voir, coiffé d'un large chapeau de paille et chaussé de pantoufles en maroquin rouge, diriger, la bêche à la main, les transports de terre ainsi que les nivellements, surveiller la plantation des arbres, présider aux semis, ou bien, penché sur la terre, suivre le sillon ouvert par Noverraz, y répandre la semence de quelques plantes potagères et la recouvrir. Tous les habitants de Longwood et les ouvriers chinois attachés à l'établissement composaient la troupe des travailleurs. Deux petits murs en touffes de mauvais gazon et hauts de deux mètres ; une petite construction demi-circulaire, également en gazon, disposée en gradins plantés de

derniers temps de l'Empire, le hasard lui apprit qu'il vivait dans une des parties les plus reculées de la France, tout entier à des travaux d'horticulture ; il le fit venir, lui donna, à titre de remboursement, 300,000 francs, le nomma surintendant des jardins et de tous les palais impériaux, avec les grandes entrées aux Tuileries et un traitement considérable, et pourvut les principaux membres de sa famille de positions lucratives.

Nous avons raconté, pages 53 et 54 du second volume, l'empoisonnement que l'Empereur tenta sur lui à Fontainebleau, dans la nuit du 12 au 13 avril 1814. — Voici maintenant le langage qu'il tenait à ses compagnons d'exil, en 1815, au moment où le *Northumberland* allait appareiller pour Sainte-Hélène : « J'ai parfois envie de vous quitter, et cela n'est pas difficile ; il ne faut que se monter un tant soit peu la tête. Je vous échapperais d'autant plus facilement, que mes principes intérieurs ne me gênent nullement. Je suis de ceux qui croient que les peines de l'autre monde n'ont été imaginées que comme un supplément aux attraits insuffisants qu'on nous y présente. Dieu ne saurait avoir voulu un tel contre-poids à sa bonté infinie, surtout pour des actes tels que celui-ci. Et, qu'est-ce après tout ? Vouloir lui revenir un peu plus tôt. »

rosiers et dont le centre, arrondi en voûte, formait une sorte de berceau, furent terminés en assez peu de temps. Ces travaux, dont les frais considérables furent payés par le captif sur ses fonds personnels, alarmèrent d'abord sir Hudson Lowe; mais, lorsque, par une visite minutieuse des lieux, il se fut assuré que tous ces mouvements de terre et de gazon ne pouvaient gêner en rien la pose et l'action des sentinelles de nuit, il permit de les continuer. Son inquiète surveillance trouvait, d'ailleurs, un avantage à cette création : Napoléon avait maintenant un lieu de distraction, et ses visites nécessairement fréquentes aux fleurs et aux arbres qu'il venait de planter fourniraient à l'officier d'ordonnance des occasions plus nombreuses et plus faciles de constater sa présence[1].

1. Les officiers d'ordonnance, à Longwood, avaient pour mission de s'y assurer chaque jour de la présence du prisonnier, de surveiller tout ce qui se passait dans la résidence, et d'en rendre immédiatement compte au gouverneur, par signaux télégraphiques ou par estafette; ils servaient en outre d'intermédiaires entre ce dernier, Napoléon et ses compagnons d'exil; toutes les communications passaient par eux. Ces officiers furent au nombre de cinq : d'abord, le capitaine Poppleton, auquel succédèrent : le 22 juillet 1817, le capitaine Blakenay; en septembre 1818, le capitaine Nichols; le 22 février 1820, le capitaine Lutgens; puis, dans les dernières semaines de la vie du captif, le capitaine Crokett. Nous choisirons, au hasard, parmi leurs nombreux rapports, que nous avons sous les yeux, quelques communications de trois d'entre eux. *Poppleton :* les captifs n'eurent qu'à se louer de cet officier; il habitait Bruxelles en 1832, et ne parlait jamais de Napoléon sans pleurer. Ses rapports sont, en général, fort laconiques; en voici la substance: « Rien d'extraordinaire à Longwood. — J'ai vu le général Bonaparte. — Tout va bien. » Nous trouvons, à la

Nouvelle proposition d'évasion ; nouveau refus.

Vers cette époque, une nouvelle proposition d'évasion fut soumise au captif par le capitaine d'un bâtiment anglais revenant de l'Inde. Cet officier avait tout disposé pour recevoir Napoléon dans un canot,

suite d'un de ces rapports, la note suivante écrite par Hudson Lowe : « Poppleton avait l'habitude d'aller à la pêche; la rédaction des bulletins de présence de Bonaparte était faite, dans ce cas, par O'Méara. Poppleton pêchait ordinairement à un endroit peu éloigné de Longwood; cela seul prouverait la facilité d'une évasion par mer de ce côté. » — *Nichols :* « J'ai vu le général Bonaparte à six heures et demie du matin; il se promenait seul devant la maison. Je l'ai aperçu le soir, à la même heure, dans sa chambre, comme il s'approchait de la fenêtre. — J'ai vu Bonaparte ce matin; il était assis près de la fenêtre de son cabinet de toilette. — Dans cette journée, le sergent David a vu Bonaparte se promener seul. — J'ai vu Bonaparte ce soir, à six heures dix minutes; il était assis dans son salon; une bougie brûlait près de lui. — Je n'ai pu voir Bonaparte, mais j'ai obtenu du comte Montholon une réponse satisfaisante sur la présence du général. — Un des jardiniers a vu Bonaparte, il y a quelques minutes, regardant par la fenêtre de sa bibliothèque; le comte Bertrand était avec lui. — Je n'ai pu voir Bonaparte, qui s'est enfermé chez lui, mais j'ai distinctement entendu le bruit de sa sonnette. » — *Lutgens :* « Hier, Bonaparte était assis sous le péristyle, un télescope à la main. — Bonaparte se promène devant la maison avec le comte Montholon; il s'est arrêté plusieurs fois comme s'il voulait m'observer. — Bonaparte n'est pas sorti aujourd'hui; mais j'ai entendu sa voix dans la salle de billard. — Bonaparte s'est montré un instant à la fenêtre et m'a jeté un coup d'œil. — La comtesse Bertrand est sortie de Longwood, donnant le bras au comte Montholon. — Bonaparte a travaillé lui-même au jardin depuis six heures du matin. — Bonaparte est fort assidu au jardin. — Bonaparte était hier soir dans le nouveau jardin, il *s'amusait* à regarder quelques bananiers qu'il avait plantés lui-même dans la matinée. — Ce matin, j'ai aperçu Bonaparte; il avait l'air très-affairé; il avait fait venir tous ses gens avec lui dans le jardin; le comte Montholon, assis sur l'herbe, tenait un plan à la main, etc. »

sur un point de la côte désigné d'avance, et pour l'amener ensuite à son bord sans qu'il courût le moindre risque d'être arrêté. Il ne voulait rien pour lui, disait-il ; mais il demandait en faveur de la personne dont le concours était indispensable pour la parfaite sécurité du trajet de Longwood à la côte un million payable seulement en Amérique et après le débarquement. L'Empereur chargea M. de Montholon de demander à cet officier le détail de ses moyens d'exécution : il les donna, et fut ensuite admis devant Napoléon, qui, après l'avoir remercié de son dévouement et lui avoir dit qu'il croyait au succès de son plan, ajouta que, fermement résolu à ne pas lutter contre sa destinée, il refusait ses offres. « Je ne serais pas six mois en Amérique, disait-il à M. de Montholon après le départ du capitaine, sans être assassiné. Les sicaires du comte d'Artois m'y atteindraient plus sûrement qu'à Paris et à l'île d'Elbe[1]. D'ailleurs, nul ne peut éviter son destin. Tout est écrit là-haut. Il n'y a que mon martyre qui puisse rendre la couronne française à mon fils. Joseph est en Amérique : qui songe à lui? Je ne vois aux États-Unis qu'assassinat ou oubli. J'aime mieux Sainte-Hélène. » L'Empereur avait fait connaître au gouvernement anglais, par toutes les voies à sa disposition,

1. L'Empereur, en parlant des tentatives d'assassinat auxquelles il avait échappé à Paris, faisait sans doute allusion au complot de la machine infernale (1800) et à celui de Georges Cadoudal (1804). Quant à l'île d'Elbe, voici ce qu'il racontait : « Si le hasard n'avait pas placé à Bastia, comme maréchal des logis de gendarmerie, un brave Corse qui me fit prévenir du départ, pour Porto-Ferrajo, du garde du corps qui a tout avoué à Drouot, j'étais assassiné. »

sa ferme détermination à subir son sort; mais lord Castlereagh et ses collègues, semblables en cela à la généralité des hommes, jugeaient Napoléon d'après eux-mêmes et n'admettaient pas que cette résolution pût être sincère. Peu de temps après la nouvelle proposition d'évasion que Napoléon venait de refuser, lorsqu'il fléchissait déjà sous les premières étreintes de la mort, lord Bathurst transmettait à Hudson Lowe une dépêche où, s'appuyant des mouvements qui venaient d'éclater en Espagne et en Italie « et de la belle occasion que ces bouleversements offraient au général Bonaparte de s'échapper et de rentrer, s'il le pouvait, sur la scène politique », ce ministre recommandait au gouverneur une surveillance plus attentive et des précautions plus sévères[1].

Progrès de la maladie de Napoléon.

Les occupations actives que l'Empereur s'était imposées avaient d'abord semblé ranimer en lui la vie; l'appétit était revenu, il avait recouvré quelques forces. Mais à cette amélioration, dernier et suprême effort d'une constitution énergique et robuste, n'avaient pas tardé à succéder des douleurs de côté beaucoup plus vives et des vomissements plus fréquents. Des maux de tête, le manque d'appétit, l'enflure des jambes, des attaques de dyssenterie et de scorbut, résultat du manque d'exercice, des variations de climat et d'une mauvaise nourriture, étaient les maux contre lesquels son premier médecin, à Sainte-Hélène, avait dû surtout lutter; ce fut seulement vers la fin du séjour d'O'Méara auprès du captif que de nombreux désordres dans les fonctions digestives,

1. Dépêche de lord Bathurst à Hudson Lowe du 30 septembre 1820.

accompagnées de fièvre, d'insomnie et d'une excessive faiblesse, lui parurent caractériser une grave affection de foie. Ces désordres s'accrurent après son départ. Suspendus un moment, ainsi que nous venons de le dire, ils défièrent bientôt tous les efforts du docteur Antomarchi. Le mal ne s'arrêtait plus; sa marche était lente, mais continue; chaque jour ses progrès devenaient plus marqués. L'accablement où tombait Napoléon était tel, parfois, qu'il demeurait plongé dans une torpeur presque léthargique; couché sur son canapé ou sur son lit, au milieu de l'obscurité la plus profonde, il restait, pendant des journées entières, immobile, sans prononcer une seule parole, et les yeux fermés. Puis, lorsqu'à la suite d'un de ces longs accès de tristesse il rompait le silence, c'était pour s'entretenir, comme tous les hommes atteints mortellement, de ses jeunes années, de ses proches, de ses amis, de tout ce qu'il avait aimé, et pour dire à son médecin : « Tous mes remèdes sont inutiles; je suis à bout, je le sens; je ne suis plus rien; mes forces, mes facultés, m'abandonnent : il me faut une sorte d'effort pour soulever mes paupières; je plie sous le faix; je végète, je ne vis plus. » Ses promenades, à dater du 20 novembre 1820, devinrent chaque jour plus courtes et plus rares; bientôt la force lui manqua même pour faire quelques pas; le 17 mars 1821, il sortit pour la dernière fois.

Si le mal avait subi quelque retard dans sa marche, ce ne sont probablement pas les mains des officiers généraux demeurés jusqu'alors les compagnons de sa captivité qui lui auraient fermé les yeux.

Les généraux Bertrand et Montholon veulent quitter Sainte-Hélène. Démarches en France pour les remplacer.

Quatre ans et demi de séjour sur le plateau de Sainte-Hélène avaient mis à bout le dévouement de Mme Bertrand; fatiguée par le climat, affaiblie par une maladie récente, elle demandait à quitter l'île, et sollicitait incessamment son mari de la conduire en Europe. La mort du père de ce dernier, les intérêts que cet événement obligeait de régler, l'éducation et la santé de ses enfants, étaient les motifs qu'elle invoquait auprès du général pour l'amener à obtenir de l'Empereur l'autorisation de partir. Caractère calme et doux, le général Bertrand ne proférait jamais ni une plainte ni un regret; dans son dévouement silencieux, il ne passait pas un seul jour sans se présenter à Longwood aux mêmes heures et sans remplir auprès de Napoléon, avec une sérénité toujours égale, quelle que fût l'humeur du captif, les mêmes devoirs et le même service[1]. Combattu entre son attachement à l'Empereur et son affection pour la comtesse, il cédait parfois aux prières et aux larmes de celle-ci, demandait à Napoléon un congé de quelques mois; puis, après quelques observations du captif, le quittait, décidé, presque toujours, à rester. De son côté, le comte de Montholon supportait impatiemment l'absence de ses enfants, désirait rejoindre sa femme, et avait chargé celle-ci de chercher parmi les anciens conseillers ou ministres de Napoléon un ami de ce dernier qui consentît à venir le remplacer auprès de lui. Mme de Montholon pria la mère de l'Empereur ainsi que sa sœur aînée,

1. Nous lisons dans une lettre datée de Longwood du 11 août 1819 : « Hier soir, Bertrand en était à sa troisième bourrade. »

Élisa, de l'aider dans ses démarches; l'une et l'autre lui répondirent qu'elles ne pouvaient intervenir dans une telle négociation sans l'ordre exprès du prisonnier. M. de Montholon sollicita cet ordre de l'Empereur, et lui demanda de désigner au moins quelques noms. « N'exigez pas cela de moi, lui répondait Napoléon; je suis trop malheureux pour que mes amis veuillent m'obliger d'aggraver encore par ma propre volonté mes regrets et mon affreuse position. Je conçois votre désir de rejoindre votre femme et vos enfants, car, de toutes les privations que j'éprouve, la plus pénible pour moi, la seule peut-être à laquelle je ne m'accoutumerai jamais, c'est d'être séparé de ma femme et de mon fils. Mais Mme de Montholon sait mieux que personne quels hommes peuvent vous remplacer; ma famille ne m'envoie que des brutes; je désire qu'elle ne se mêle pas de cette affaire-ci. » C'était dans les premiers jours de novembre 1820 que Napoléon opposait ce refus aux instances du comte de Montholon; trois mois plus tard, le 30 janvier 1821, sa résistance était vaincue, et il autorisait le comte à écrire et à déclarer officiellement en son nom à Hudson Lowe :

« Qu'il s'en remettait entièrement au roi de France et à ses ministres pour le choix des personnes qui remplaceraient auprès de lui les comtes Bertrand et Montholon; qu'il recevrait avec plaisir toute personne ayant fait partie de sa maison civile ou militaire, ou du conseil d'État, et qui aurait servi depuis trente ans sous la bannière tricolore, spécialement les ducs de Vicence et de Rovigo, les comtes de Ségur,

de Montesquiou, Daru, Drouot et de Turenne, le baron Denon et M. Arnault;

« Que le docteur Antomarchi, son chirurgien, étant insuffisant pour le seconder dans son état actuel de maladie, il accepterait un médecin de son ancienne maison de santé, ou un ancien médecin en chef de corps d'armée, âgé de plus de quarante-cinq ans, qui serait désigné par MM. Percy, Desgenettes, Larrey et Emmery[1]. »

Le nom du duc de Bassano ne figurait pas sur cette liste. « Si je ne l'y mets pas, disait l'Empereur à M. de Montholon, c'est à cause de sa nombreuse famille; car, quelle que soit son opinion politique actuelle, je le crois, ainsi que tous les autres, trop homme d'honneur pour refuser de payer sa dette à la reconnaissance, du moment où le gouvernement français y consentirait. » Napoléon, personnel et absolu comme toujours, n'élevait aucun doute sur le dévouement sans réserve des personnages qu'il venait de désigner, quels que fussent, d'ailleurs, leur âge, leur santé ou leur position privée. Son appel aurait-il été entendu? Le 12 juin précédent, M[me] de Montholon écrivait à son mari ces lignes, qui suffiraient à elles seules pour justifier la reconnaissance et le respect attachés par les contemporains au nom de tous les compagnons de l'Empereur à Sainte-Hélène : « Je n'ai pas perdu une minute dans mes démarches pour te trouver un successeur; voilà *dix mois* que l'on sait que je cherche, et personne, hormis le commandant Planat, ne s'est encore présenté. »

1. *Documents manuscrits sur Sainte-Hélène,* Bibliothèque nationale.

Le temps, dans tous les cas, aurait manqué à l'épreuve : six semaines après l'envoi de la note que nous venons d'analyser, toute pensée de départ, même parmi les gens de la suite, se trouva suspendue; Napoléon se couchait pour ne plus se relever[1].

Dépérissement de Napoléon; symptômes d'une fin prochaine; cette fin est annoncée au malade; il rédige son testament.

Jusqu'à cette époque, la nature du mal qui tuait Napoléon avait échappé à l'observation de tous ses médecins; ils voyaient les effets, non la cause. D'où pouvaient provenir cette faiblesse, chaque jour plus grande, qui ne lui permettait plus de remplir aucune fonction vitale sans perdre connaissance; ces vomissements qui lui faisaient rejeter tous ses aliments, jusqu'aux boissons les plus légères; cet assoupissement continuel qui engourdissait toutes ses facultés; la décoloration progressive de ses ongles, de ses gencives et de ses lèvres; cette froideur des mains, des bras et des extrémités inférieures, qui résistait à l'application des linges les plus brûlants? Quel était ce *coup de canif*, léger d'abord, dont il ressentit la première atteinte vers le milieu de 1819, devenu progressivement plus acéré, et qui maintenant, à chaque douleur ou contrariété morale, le déchirait à l'intérieur, à deux pouces au-dessous du sein gauche? Ce fut seulement le 5 avril que le docteur anglais Arnott, du 20e régiment, appelé depuis quelques jours à l'aide d'Antomarchi, découvrit le principe actif, l'agent caché de cette destruction que, dans sa lenteur, aucun effort ne pouvait arrêter. Une potion qu'il ordonna provoqua des vomissements noirâtres

1. Les gens de service, Gentilini et Chandelier, voulaient également partir.

ayant un caractère particulier; il l'examina. « Un ulcère existe dans l'estomac du malade, dit-il; tout secours devient inutile; si le général a des dispositions à prendre, on doit l'avertir qu'il est temps d'y songer. » M. de Montholon eut la triste mission de prévenir l'Empereur; il le trouva préparé à la nouvelle. Trois jours auparavant, le 2, M. Marchand, en entrant dans la chambre de Napoléon, lui avait annoncé l'apparition d'une comète. « Une comète! s'était écrié Napoléon en se dressant sur son séant; ce fut le signe précurseur de la mort de César! Elle m'annonce la mienne! — Ne le croyez pas, Sire, reprit M. Marchand; elle est orientée vers la France, et nous en montre plutôt le chemin. — Non, mon fils, répondit le malade d'une voix redevenue calme et en reprenant dans son lit l'attitude du repos,

« Non, à revoir Paris je ne dois plus prétendre[1]. »

Le 6, l'Empereur commença la rédaction de son testament et de ses codicilles, travail long, pénible,

1. Les mots *mon fils* étaient, dans la bouche de Napoléon, un nom d'amitié qu'il donnait au général Gourgaud et à MM. de Montholon et Marchand. Ces deux derniers le veillèrent seuls dans sa dernière maladie : M. de Montholon prenait place au chevet du lit de l'Empereur à neuf heures du soir; M. Marchand venait l'y remplacer à deux heures du matin. Napoléon, dans son testament, a récompensé le dévouement et les soins de l'un et de l'autre, en témoignant à M. de Montholon « sa satisfaction des soins *filials* qu'il en avait reçus depuis six ans »; en disant de M. Marchand : « Les services qu'il m'a rendus sont ceux d'un *ami;* » et en leur donnant ce dernier témoignage d'intime confiance : « J'institue mes exécuteurs testamentaires les comtes Bertrand, Montholon et Marchand. »

sans cesse interrompu par des défaillances ou des suffocations, toujours repris, et qu'il put seulement terminer dans les premiers jours d'avril, alors que de passagers accès de délire, un regard souvent ardent et fixe, annonçaient l'approche de la crise fatale. Depuis un mois, Longwood, déjà si triste, était devenu plus silencieux encore et plus sombre; toute chose y revêtait une teinte funèbre; et, comme si le sort eût voulu proportionner les misères de la fin aux splendeurs de la vie, Napoléon, durant tout un mois, vit la mort venir; cette mort, toujours présente, toujours planant sur sa couche, l'enveloppait à chaque heure d'une ombre plus épaisse; à chaque réveil il la sentait se rapprocher, étendre plus pesamment sur lui sa main glacée, et se préparer à une dernière étreinte. Et pourtant, de tous les hôtes de cette demeure désolée, le mourant, lorsqu'il recouvrait la pensée et la voix, était encore le plus calme et le plus ferme. « Je vais mourir, disait-il aux serviteurs accablés qui entouraient son lit; vous allez retourner en Europe; n'oubliez jamais que vous avez partagé mon exil; restez fidèles à ma mémoire; ne faites rien qui puisse la blesser. » Indiquant à l'avance le partage qui serait fait de ses cheveux; désignant parmi ses effets personnels ceux qu'il entendait laisser comme souvenir à chacune des personnes présentes; réglant même les détails de leur départ pour la France, il énumérait jusqu'aux provisions restant à Longwood, que ses compagnons pourraient embarquer pour les besoins de leur traversée. « Il est possible, ajoutait-il, qu'on ne vous laisse pas emporter mon corps en Europe; déposez-le, dans ce cas, sous

les deux saules plantés au pied de la fontaine dont l'eau m'a été si bienfaisante. » Il disait au docteur Antomarchi : « Après ma mort, je veux que vous fassiez l'ouverture de mon cadavre. Je veux aussi et j'exige que vous ne permettiez à aucun médecin anglais de porter la main sur moi. Je désire encore que vous preniez mon cœur, que vous le mettiez dans de l'esprit-de-vin, et le portiez à Parme, à Marie-Louise. Je vous recommande surtout de bien examiner mon estomac, d'en faire un rapport précis, détaillé, que vous remettrez à mon fils. Les vomissements qui se succèdent presque sans interruption me font penser que l'estomac est celui de mes organes qui se trouve le plus malade, et je ne suis pas éloigné de croire qu'il est atteint de la lésion qui conduisit mon père au tombeau, je veux dire d'un squirre au pylore. » A l'abbé Vignali[1] il donnait des instructions sur les prières qui devaient accompagner son agonie, et sur la chapelle ardente qui entourerait ses restes jusqu'au moment où l'on viendrait les enlever pour les confier à la terre. Enfin, ne voulant pas que, lui mort, un des siens pût sanctionner par inadvertance ou par faiblesse l'espèce de déchéance dont le frappaient ses geôliers en lui refusant le titre qu'il avait reçu de la nation française, il dicta d'avance au comte de Montholon, pour Hudson Lowe, la lettre suivante :

« Monsieur le gouverneur, l'*empereur* Napoléon est mort le            , à la suite d'une longue et pénible maladie. J'ai l'honneur de vous en faire part.

1. L'abbé Buonavita venait de partir.

« Il m'a autorisé à vous communiquer, si vous le désirez, ses dernières volontés. Je vous prie de me faire savoir quelles sont les dispositions prescrites par votre gouvernement pour le transport de son corps en Europe, ainsi que celles relatives aux personnes de sa suite.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Comte MONTHOLON. »

Derniers moments de Napoléon ; sa mort.

La dictée de cette lettre fut un des derniers actes du captif. Le 4 mai, au moment où s'abattait sur l'île une de ces violentes tempêtes qui n'éclatent que sous les tropiques, les accès de délire deviennent plus fréquents et plus longs. Le 5, à deux heures du matin, lorsque l'ouragan semble redoubler de violence, le délire augmente ; quelques mots sans suite s'échappent convulsivement de la poitrine de Napoléon ; ceux de *France, armée, tête d'armée,* sont les seuls, les derniers qu'on saisit ; bientôt toute parole cesse ; à six heures le râle de la mort commence ; les lèvres se contractent ; on les humecte à l'aide d'une éponge imbibée d'eau sucrée ; le mourant, couché sur le dos, la main droite hors du lit, devient immobile ; ses traits sont calmes, son œil est ouvert et fixe ; on le dirait absorbé dans une profonde méditation. Vers cinq heures du soir, des tiraillements spasmodiques de l'estomac lui arrachent de profonds soupirs suivis bientôt de cris lamentables. Les serviteurs, les amis qui l'entourent, se rapprochent ; leurs regards interrogent avidement chaque mouvement du visage ; toutes les respirations semblent suspendues ; à six heures moins dix minutes, alors que le soleil disparaissait de l'horizon, et que le canon de Deadwood, ébranlant les échos des vallées voisines du plateau,

annonçait l'heure de la retraite aux soldats anglais des deux camps, une dernière convulsion amène un bruyant sanglot; les yeux se meuvent et se renversent sous les paupières supérieures; les lèvres se couvrent d'une légère écume; un cri s'échappe de la poitrine des assistants; les femmes tombent à genoux; Napoléon était mort!

Description du cadavre. Refus d'embaumement. Funérailles.

Plusieurs médecins anglais ne tardent pas à se présenter; ils examinent le cadavre; l'un d'eux, le docteur Henry, du 66e régiment, en a fait la description suivante : « Le visage avait une expression remarquablement calme (*placid*), et indiquait une douceur de caractère et même une sensibilité qui formaient un frappant contraste avec la vie entière et le caractère moral du défunt; les traits étaient réguliers et ont dû avoir une grande beauté. La tête présentait des dimensions très-fortes et devait toujours avoir été hors de proportion avec le corps, même dans la jeunesse. Le front était large et plein; les organes de la combativité et de l'initiative étaient fortement développés sur le crâne. La peau, remarquablement blanche et délicate, était dépourvue de poils; tout le corps était grêle (*slender*) et efféminé. Les muscles de la poitrine étaient peu saillants, les épaules étroites et les hanches larges. »

L'autopsie confirma l'opinion du docteur Arnott : la mort n'était pas causée par un squirre au pylore, ainsi que le supposait Napoléon, mais par un ulcère cancéreux qui couvrait une partie de la surface interne de l'estomac, le long de sa petite courbure, et avait perforé cet organe. La catastrophe aurait été plus prompte si le foie, malade lui-même, engorgé et con-

sidérablement agrandi, n'avait pas fait adhérence avec le tissu ulcéré, et fermé ainsi, pendant quelque temps, l'ouverture qui devait amener fatalement la catastrophe.

Hudson Lowe se hâta d'accourir, suivi d'un nombreux état-major; pendant que ce représentant du gouvernement anglais galopait convulsivement autour de la maison mortuaire en jetant aux échos de Longwood ce cri, qui, traversant bientôt les mers, allait émouvoir le monde, *is dead, is dead!* (Il est mort! il est mort!) les habitants de la bourgade assise au pied du rocher regardaient avec étonnement des employés et des soldats qui emportaient des magasins de la Compagnie des Indes une quantité considérable de drap noir. La foule se perdait en conjectures sur ces achats, et se livrait aux suppositions les plus bizarres, quand un ouvrier chinois, descendu de Longwood, annonça dans les groupes que le *général français* détenu depuis près de six ans sur les hauts plateaux de l'île venait de mourir. Ce général était inconnu de la majorité des habitants; quelques-uns, à peine, disaient l'avoir aperçu; un grand nombre ignoraient même son nom; ce qu'ils savaient, c'est que, amené dans l'île par un vaisseau de guerre, il avait été transféré dans l'intérieur après être resté dans la bourgade une seule nuit; que nul, depuis cette époque, hormis le gouverneur, ses officiers et quelques rares visiteurs étrangers, ne pouvait gravir jusqu'au plateau où on le tenait emprisonné, et que, adversaire longtemps redoutable et redouté de l'Angleterre, sa détention et sa garde occupaient, à elles seules, les deux régiments campés sur les hauteurs.

Avertis que ses restes seraient publiquement exposés, tous voulurent connaître les traits de ce captif étrange, et visiter enfin les lieux interdits depuis tant d'années à leur curiosité. Le 7, la population, hommes, femmes, enfants, se rendit tout entière à Longwood[1]. Ils trouvèrent le corps déposé sur un petit lit de campagne surmonté de rideaux blancs; Napoléon était revêtu de l'uniforme des chasseurs à cheval de la garde impériale; un manteau de drap bleu, qu'il portait à Marengo, couvrait les pieds; un petit crucifix était posé sur la poitrine. Derrière la tête se trouvait un autel où l'abbé Vignali, en surplis et en étole, récitait les prières des morts; à la gauche, près du lit, toutes les personnes de la suite, officiers et domestiques, se tenaient debout en habits de deuil.

Deux fois, depuis Waterloo, dans le traité du 2 août 1815 et dans le protocole du 21 novembre 1818, les souverains alliés avaient signifié à Napoléon, vivant, qu'il était hors la loi des nations; mort, la proscription s'étendit à son cadavre : Hudson Lowe ne permit pas de l'embaumer; son gouvernement lui en avait transmis, disait-il, la défense formelle. On le sollicita pour transporter du moins en Europe le cœur du captif, ainsi qu'il l'avait demandé; Hudson Lowe opposa le même refus; l'autorisation de mouler les traits du mort fut la seule qu'il voulut accorder. Le cœur et l'estomac, qu'on espérait pouvoir emporter, avaient été détachés du corps et placés dans deux

1. Le trajet de Jamestown à Longwood, allongé par les sinuosités du chemin, est de six kilomètres; il faut à un piéton, à cause de la roideur de la pente, deux heures pour y monter.

vases remplis d'esprit-de-vin ; on dut les joindre aux autres restes et les enfermer dans le même cercueil. Était-ce la peur ou la vengeance qui dictait ces ordres aux ministres d'Angleterre? Poursuivi par le souvenir des alarmes qu'avait causées à leur pays ce terrible adversaire, redoutaient-ils donc jusqu'à ses os? Et, lorsqu'ils refusaient à sa dépouille les imparfaits moyens de conservation dont la plus humble famille, dans tous les temps, chez tous les peuples, a toujours eu le libre usage, voulaient-ils l'atteindre ou le frapper encore même dans son tombeau? Dans quel but, d'ailleurs, s'efforcer de faire disparaître toute trace matérielle de la victime? En détruisant la preuve du crime, on n'en efface pas la honte : la captivité de Sainte-Hélène restera pour l'Angleterre une souillure ineffaçable; elle devait imprimer à la mémoire de Napoléon le caractère presque religieux qui s'attache dans le souvenir des peuples aux vies héroïques consacrées par le malheur. Disons, à cette occasion, que, dans l'intérêt de ce sentiment pieux, peut-être aurait-on dû ne pas arracher Napoléon à la tombe que lui avaient creusée les souverains coalisés. Son nom n'est pas de ceux qui, pour se rappeler aux générations, ont besoin d'un cénotaphe abrité sous l'étroite voûte d'un temple ; sa poussière n'est pas de celles que l'on doit mêler à d'autres poussières. Apparu sur la scène du monde, entre deux siècles, au moment où s'opérait la transition du vieil ordre politique européen à l'ordre politique nouveau; parvenu à une renommée sans égale dans nos temps modernes et qui concentre sur elle seule la gloire de quinze années d'une lutte de géants; fondateur d'un vaste empire

disparu avec lui ; souverain sans aïeux comme sans descendants, Napoléon a passé comme un astre solitaire parmi les rois. Quel mausolée plus magnifique, dès lors, pour un tel homme, que l'immense bloc de laves où il fut attaché, sur lequel il expira, monument gigantesque consacré par sa captivité comme par sa mort, que son nom seul occupe et remplit, et qui se dresse, solitaire et sombre, au milieu des mers désertes où viennent se confondre les limites de trois mondes[1] !

1. Le corps de Napoléon, revêtu du costume des chasseurs à cheval de la garde impériale, fut déposé dans un cercueil de fer-blanc, doublé à l'intérieur de satin blanc, et étendu sur un matelas et un oreiller également en satin. Outre le vase et la boîte en argent contenant le cœur et l'estomac, on plaça dans le cercueil le chapeau devenu historique, une assiette et un couvert aux armes de l'Empereur, deux pièces d'argent et douze pièces d'or de France et d'Italie à l'effigie de Napoléon. Cette première caisse de métal fut ensuite enfermée dans un cercueil de plomb, recouvert lui-même de deux autres caisses en acajou. Lorsque, dix-neuf ans et demi plus tard, le 15 octobre 1840, le corps de l'Empereur fut exhumé pour être transporté en France, on dut découvrir ses restes afin d'en constater l'identité; ils furent trouvés dans un état de conservation meilleur qu'on ne devait le supposer : les traits n'étaient pas altérés, ils avaient conservé leur forme et leur caractère; la partie inférieure du nez avait seule souffert; les mains étaient intactes et semblaient appartenir à un être vivant. Les vêtements dans lesquels le corps était enfermé ne permettaient pas d'en examiner les autres parties; on toucha les bras; ils étaient très-minces et très-durs; le ventre présentait également une forte dépression.

On savait que le corps n'avait pas été embaumé : on ne le laissa à l'air que *deux minutes ;* il fut immédiatement renfermé. Son complet isolement de tout agent extérieur explique son état de conservation. L'air, la chaleur et l'humidité sont nécessaires pour la décomposition des êtres organisés; aucun

Les revers et les malheurs du captif de Sainte-Hélène auront profité à sa mémoire autant que ses victoires et ses grandeurs. Si Napoléon fût descendu au tombeau en 1814, l'éclat de ses triomphes n'aurait pu suffire à dissiper l'ombre que le lourd despotisme de son gouvernement eût jetée sur sa gloire; mais il a régné deux fois : il fut souverain constitutionnel en 1815, et, lors même que son administration des Cent-Jours, si libérale, si modérée, n'effacerait pas l'oppression et les violences du premier

Caractère du génie de Napoléon. Son rôle dans les destinées de la France.

de ces éléments de dissolution n'avait encore eu le temps de pénétrer jusqu'aux restes de l'Empereur à travers quatre cercueils hermétiquement clos ou soudés, et qui eux-mêmes se trouvaient enfermés dans un épais massif de forte maçonnerie; mais ces agents de destruction n'auraient probablement pas tardé à s'y introduire, car la première caisse en acajou se trouvait déjà altérée dans la partie inférieure, et le cercueil de fer-blanc, contenant le corps de l'Empereur, commençait lui-même à s'oxyder. Aujourd'hui les restes de Napoléon sont renfermés dans six caisses ainsi superposées : un cercueil de fer-blanc contenant le corps; un cercueil en bois d'acajou, un cercueil en plomb (ces trois cercueils sont ceux de Sainte-Hélène); un second cercueil en plomb, séparé du précédent par de la sciure et des coins de bois; un cercueil en bois d'ébène; enfin un sixième cercueil en bois de chêne servant d'enveloppe à tous les autres.

La commission chargée d'opérer la translation du corps visita Longwood. Il ne restera probablement bientôt plus de traces de cette ancienne demeure de Napoléon; car, déjà, elle tombait en ruine : ses murs étaient lézardés ou criblés de fissures; les vitres manquaient aux fenêtres. On l'avait transformée en une ferme; le petit salon où Napoléon était mort servait de cage à un moulin à bras; son ancienne chambre à coucher et son cabinet de travail, devenus une écurie, étaient garnis de crèches à fourrage et couverts de fumier. Les commissaires voulurent parcourir le plateau; mais un épais brouillard, qui se transforma en pluie battante, ne tarda pas à les

gouvernement impérial, le blâme s'arrêterait devant Waterloo et la dure expiation qui suivit cette rencontre suprême. L'Histoire, d'ailleurs, pourrait difficilement se montrer plus sévère envers Napoléon qu'il ne l'a été lui-même; on a vu en quels termes il accusait ses propres fautes; nous ne les rappellerons pas; nous nous bornerons à faire observer que si, dans l'histoire du monde, on rencontre peu d'hommes ayant réuni, à un égal degré, le même ensemble de facultés supérieures, cependant Napoléon fut plutôt un puissant organisateur qu'un grand homme d'État, et que, chez lui, le génie de la politique était inférieur au génie de la guerre. Homme politique, il s'est laissé entraîner à de telles fautes, que, précipité du trône deux fois, il a terminé sa vie dans une prison. Homme de guerre, en revanche, il est demeuré jusqu'au dernier jour le plus grand des capitaines. Nous l'avons suffisamment prouvé dans ce livre : ce n'est ni le nombre ni la valeur des armées de la coalition européenne qui ont amené ses défaites de

en chasser. « Affreux plateau, a dit l'un d'eux, exposé à tous les vents, sans autre végétation que des herbes, où se mêlent, sans transition, une chaleur brûlante et des brumes glaciales, où la mort devait venir lente, cruelle, certaine, et qui eût détruit beaucoup plus vite une organisation moins énergique et moins forte que celle du royal prisonnier. »

Les anciens compagnons de l'Empereur trouvèrent le reste de l'île complétement transformé : des routes carrossables avaient partout remplacé les sentiers; une végétation puissante, résultat des nombreuses plantations de sir Hudson Lowe, des arbustes, d'épais gazons, recouvraient toutes les vallées et toutes les anciennes surfaces nues où le gouverneur avait pu faire apporter de la terre et planter; les eaux des pluies, retenues par les arbres, les herbes et les terres rapportées, donnaient naissance à un assez grand nombre de sources.

1813, de 1814 et de 1815, mais la lassitude, la désobéissance ou la trahison de ses principaux lieutenants.

D'un autre côté, Napoléon, génie héroïque, aura jeté sans doute un immense éclat, une gloire impérissable sur la France en retour des sacrifices et des biens que la France lui a si longtemps et si généreusement prodigués ; son nom resplendissant rayonnera dans la nuit des siècles longtemps après que le souvenir des souverains qui l'ont précédé ou suivi aura disparu ; un tel génie donne l'immortalité et fait le juste orgueil d'une nation ; mais en est-il la fortune? Un jour, à bord du vaisseau *l'Orient*, lorsque Napoléon allait chercher, sur l'antique terre d'Égypte, la consécration de sa jeune renommée, il demandait à Kléber quel était, dans les temps modernes, le général dont la gloire lui semblait la plus digne d'envie. *Washington*, répondit Kléber. C'était un amour généreux du pays, un sentiment éclairé des intérêts de la France, qui dictaient la réponse de Kléber, nature élevée, organisation pleine de séve et de vigueur, tombée sous le fer d'un fanatique avant le temps, et sans avoir pu déployer la plénitude de ses forces. En effet, Washington, quand il rentra dans la retraite, laissa son pays plus puissant et plus prospère qu'il ne l'avait trouvé quand il prit le pouvoir. Par un résultat tout opposé, Napoléon, qui avait reçu de la République un empire agrandi jusqu'au Rhin et jusqu'aux Alpes, ne rendit au gouvernement qui succéda au sien qu'un territoire amoindri de toutes les conquêtes de la Révolution, et resserré dans des limites plus étroites même que les limites de

Louis XIV. Il y a plus : en même temps que l'Empire laissait la France mutilée et affaiblie, toutes les autres puissances de l'Europe se trouvaient fortifiées et considérablement agrandies[1]. Washington, à la vérité, était inspiré et soutenu par les hommes et par les assemblées qui avaient donné la liberté à sa patrie. Or les assemblées vraiment grandes ont aussi leur génie, génie plus puissant et plus profond que celui du chef de nation le plus noblement doué. Quel souverain, en France, dans le monde, aurait pu jamais accomplir, dans le cours du plus long règne, l'œuvre que la Constituante et la Convention réalisèrent en six années, travail immense et ferme, dont presque toutes les parties ont résisté aux secousses produites par le passage de trois races royales et de trois révolutions? Les créations des plus grands rois meurent trop souvent avec eux; les grandes Assemblées fondent pour les générations. L'unité politique administrative et judiciaire de la France, son organisation militaire et civile, les grands établissements scientifiques, littéraires ou artistiques, qui sont sa vie intellectuelle; en un mot, toutes les grandes institutions que laissa l'Empire, et qui, bien qu'altérées par son chef, constituaient, lors de la chute de ce dernier, la puissance et la force de la France nouvelle, avaient été fondées par la Constituante et par la Convention. Est-ce à dire que, dans la marche générale des évé-

1. La Prusse, à la suite des deux invasions, doubla, pour ainsi dire, son territoire et sa population; la Russie se trouva agrandie de la Finlande, de la Bessarabie, de la Géorgie et de la Pologne; l'Angleterre gagna de riches et nombreuses colonies.

nements, Napoléon n'ait pas eu son rôle politique providentiel? Non, sans doute. En déjouant, à son retour d'Égypte, tous les plans préparés pour une restauration bourbonienne, alors imminente, et en retardant cette restauration, à force de victoires, jusqu'en 1814, le chef de l'Empire donna aux institutions fondées par les pouvoirs révolutionnaires, ses devanciers, l'élément indispensable à la solidité de toute œuvre humaine : le temps; il leur permit d'acquérir, pour résister aux efforts contre-révolutionnaires des anciens princes et des partisans du vieil ordre politique, une force que ces institutions n'avaient pas au 18 brumaire : la durée. Le salut de la Révolution, l'affermissement de ses résultats matériels et moraux essentiels, voilà quelle fut la tâche et la part de Napoléon dans les destinées du pays, tâche dont l'accomplissement justifie ses guerres, explique le profond attachement que lui portait le peuple, et suffit pour assurer à sa mémoire la reconnaissance de la nation [1].

1. La question de l'Empereur à Kléber et la réponse de ce dernier sont consignées dans des notes manuscrites que Kléber destinait sans doute à devenir les éléments d'un travail sur la conquête et le gouvernement de l'Égypte. Ces notes, tracées sur une sorte d'*agenda,* au courant de la plume, et quelquefois au crayon, nous ont montré Kléber sous un aspect nouveau; nous ne connaissions de ce général que la face héroïque : la victoire d'Héliopolis lui assignait son rang parmi les grands capitaines; il avait déployé, dans son gouvernement trop court de l'Égypte, tous les talents d'un grand administrateur et d'un homme d'État; nous n'avions pas encore eu l'occasion d'apprécier ce qu'il y avait chez lui d'élévation dans les sentiments et de hauteur dans l'intelligence. Si Kléber eût assez vécu pour rester un des acteurs de la période consulaire et impériale, il y eût certainement occupé, non la première, mais la seconde place. Il a manqué à la France et au chef de

Rarement un homme fameux disparaît prématurément de la scène du monde sans qu'on accuse le poison d'avoir abrégé sa vie. Cette rumeur s'est élevée autour de la tombe de Napoléon. Elle avait sa justification dans la déplorable moralité du gouvernement anglais, gouvernement égoïste, mercantile, pour qui la vie de ses adversaires ne saurait entrer en balance avec ses intérêts, et dont la conduite à toutes les époques de son histoire, aux temps les plus reculés comme aux jours les plus rapprochés de nous, a, depuis longtemps, révélé aux hommes son froid mépris pour les droits de l'humanité[1]. Ses ministres et ses agents, prévoyant, au reste, l'accusation, annonçaient, plusieurs années à l'avance, que Napoléon mourrait prématurément d'une maladie hérédi-

l'Empire dans nos dernières luttes avec l'Europe; son poids aurait pu faire pencher la balance; l'Empereur disait de lui à Sainte-Hélène : « Kléber était doué du plus haut talent; il était le dieu Mars en uniforme : courage, conception, il avait tout; sa mort fut une perte irréparable pour la France. »

1. En 1305, William Wallace, le héros de l'Écosse, devenu par trahison prisonnier d'Édouard I[er], dont il avait battu tous les généraux, fut conduit à la tour de Londres et décapité. Un siècle plus tard, en 1423, Jacques I[er], fils de Robert III, enlevé en pleine paix, à l'âge de onze ans, par l'équipage d'un bâtiment britannique, n'obtint sa liberté du protecteur Bedfort qu'après une captivité de *dix-huit ans,* et moyennant la rançon, énorme pour l'époque, de 40,000 livres sterling (1 million de francs). En 1587, Marie Stuart, réfugiée volontairement en Angleterre et immédiatement emprisonnée, eut la tête tranchée, après une détention de *vingt ans,* au château de Fortheringay. — Personne n'ignore les famines factices, longuement et officiellement organisées, les trahisons, les empoisonnements et les assassinats à l'aide desquels la domination anglaise s'est successivement étendue et consolidée dans l'Hindoustan.

taire[1]. L'Empereur n'a succombé ni à un mal héréditaire, ni à un empoisonnement : nul poison ne saurait donner une affection cancéreuse; en second lieu, le pylore, qui, chez son père, était la partie malade, se trouvait parfaitement sain chez Napoléon. Le mal qui l'a emporté existait-il en germe dans sa constitution; l'Empereur y était-il prédisposé? On doit le croire; mais, en 1818, Napoléon vantait encore son *estomac de fer*, et pouvait, en sortant de table, faire des dictées pendant plusieurs heures de suite, sans ressentir la moindre fatigue. On peut donc assurer que, soumis à d'autres conditions d'existence, et vivant sous des influences physiques et morales différentes, Napoléon eût encore compté des jours nombreux; le principe cancéreux qu'il pouvait porter en lui ne se fût pas développé, ou, du moins, eût retardé longtemps son invasion. Le chagrin, les privations et une détention de six ans sur un rocher insalubre, sous un climat fatal aux constitutions même les plus énergiques : voilà les causes qui ont prématurément fait descendre l'Empereur au tombeau.

Hudson Lowe après l'événement.

Napoléon mort, les Anglais eurent enfin la conscience du crime dont leur gouvernement venait de leur infliger le déshonneur : un an plus tard, ils saluaient de leurs applaudissements le démembre-

1. Le général Gourgaud, dans une réponse adressée à sir Walter Scott, en 1827, raconte que durant son séjour à Jamestown, au mois de février 1818, on ne cessait, autour d'Hudson Lowe, d'attribuer les souffrances dont se plaignait déjà l'Empereur aux commencements d'une maladie *fatale à son père*.

ment du ministère qui leur avait imposé cette lourde responsabilité. Lord Castlereagh, l'esprit troublé par les difficultés de la politique sans issue où il avait engagé son pays, l'imagination effrayée par les haines amassées sur son administration et sur sa personne, venait de faire justice de lui-même en se coupant la gorge; à quelque temps de là, lord Liverpool, le chef nominal du cabinet, perdait la raison; et Hudson Lowe, attaqué dans une foule de publications, faiblement soutenu par le gouvernement, abandonné même par ceux de ses anciens subordonnés de Sainte-Hélène qui excitaient le plus ardemment ses inquiétudes et ses rigueurs, se vit relégué dans l'administration de possessions coloniales lointaines. Il essaya vainement d'échapper au sentiment de réprobation qui poursuivait en lui l'instrument actif du meurtre de Longwood; ses compatriotes, dans un intérêt d'honneur national, lui en firent porter le poids tout entier. Il est mort complétement délaissé et dans un état voisin de la gêne. On raconte que, entré un jour dans un théâtre et reconnu par les spectateurs, ceux-ci quittèrent immédiatement leurs places et le laissèrent seul dans la salle. Nous serons plus équitable envers lui que ne le furent ses contemporains; nous reconnaîtrons que, dans plusieurs circonstances et à l'égard de certaines mesures prescrites par ses instructions, il se montra gardien moins sévère et moins persécuteur que ne le lui commandaient les ordres de son gouvernement ainsi que les protocoles de la Sainte-Alliance. Répondant à une amie de Napoléon, lady Holland, qui lui envoyait quelques livres pour le prisonnier, il lui disait : « Je sais que, dans l'accom-

plissement de mes très-odieux devoirs (*my very invidious duties*), je suis exposé tout à la fois au jugement des plus cruels ennemis et des plus grands admirateurs du personnage placé sous ma garde; mais cela ne me décourage pas. » Son nom n'en restera pas moins attaché fatalement au crime de Sainte-Hélène; mais il ne fut pas le seul coupable, et, devant l'Histoire vengeresse, les noms des lords Castlereagh et Bathurst doivent rester inséparablement unis au sien. C'est justement que Napoléon, dans son testament, a placé plus haut encore la responsabilité de sa captivité et de ses souffrances; dédaignant de nommer les deux ministres anglais et leur agent, il a jeté ces mots à la postérité : « Je lègue l'opprobre de ma mort à la maison régnante d'Angleterre. »

Deux jours après la mort de son prisonnier, Hudson Lowe, en faisant part de l'événement au baron Maréchal, résidant à Rio-Janeiro, lui écrivait : « Voilà un grand point de ralliement et d'union perdu pour tous ceux qui visaient à des changes [1], et aussi un motif peut-être pour des nouveaux schismes, nouveaux désordres et nouveaux débordements qu'on ne peut trop généralement restreindre. Vous avez bien réfléchi [2], dans la lettre amicale que vous m'avez écrit, sur l'activité des malveillants si supérieure à celle de ceux auxquels ils sont opposés. Cet événe-

1. Hudson Lowe veut dire *changements,* sans doute. Cette lettre a été écrite en français; nous en donnons le texte avec toutes ses incorrections.

2. C'est-à-dire : vous avez fait de *bonnes réflexions,* des *observations justes.*

ment donnera-t-il un nouveau essor à leurs desseins? donnera-t-il plus de force aux souverains alliés, aux *amis de l'ordre*, pour dompter la disposition aux troubles et à l'anarchie? Voilà des problèmes encore à résoudre. »

Effet produit en Europe par la mort de Napoléon; influence de cet événement sur la situation des différents partis.

La mort de Napoléon ne pouvait produire aucun des résultats dont s'inquiétait Hudson Lowe. En 1821, Napoléon et ses conquêtes n'étaient déjà plus qu'un souvenir pour les souverains comme pour les peuples étrangers; ceux-ci, fatigués de guerre et d'invasions, essayaient le repos, et les premiers, fermement assis dans leur puissance, avaient alors cessé de voir un péril dans l'existence du captif de Longwood; ils s'habituaient à l'oublier. D'un autre côté, jamais les populations étrangères n'avaient mis leur espoir en lui; loin de là, Napoléon, pour elles, demeurait encore l'oppresseur de leurs nationalités, le dévastateur de leurs villes et de leurs provinces, et c'était par un inconcevable abus de mots, par le plus étrange des contre-sens, que ses ennemis osaient le présenter comme un chef de révolte européenne prêt à mettre son génie au service de toutes les insurrections. L'Espagne, Naples, le Piémont, s'étaient soulevés; quel parti l'y avait appelé? Quelle voix y avait invoqué son nom? En France même, les intérêts, et les situations étaient trop profondément changés depuis 1815 pour que la mort de Napoléon pût modifier en rien la position des partis; la nouvelle eut, dans toutes les classes, le plus profond retentissement, sans doute, mais l'émotion ne put franchir l'enceinte du foyer domestique. La censure imposa

silence aux journaux; quelques services funèbres célébrés sans éclat, à bas bruit; des portraits, des gravures, des vues de Sainte-Hélène, exposés chez les libraires et les marchands d'estampes, furent les seuls témoignages publics de souvenir et de sympathie que toléra la police en faveur de cette grande mémoire. La Chambre des députés, cette voix du pays, fût restée complétement muette elle-même si, dans sa séance du 6 juillet, au milieu d'un discours prononcé à l'occasion de la censure, M. Duplessis de Grénédan n'avait laissé échapper le mot d'*usurpateur*. « Il est mort! s'écria avec force un membre du côté gauche. — Il y a des gens qui pourraient crier : *L'Empereur est mort, vive l'Empereur!* » répliqua M. Duplessis de Grénédan. Disons à l'honneur de tous les partis qu'une vive désapprobation, partie de tous les bancs, accueillit l'observation du député breton, et que l'Assemblée, par un mouvement unanime, désertant immédiatement la salle, obligea l'orateur de remettre la continuation de son discours au lendemain.

On pouvait croire que la mort de Napoléon profiterait du moins aux Bourbons en décourageant les efforts de leurs adversaires. Mais la querelle, en 1821, ne se débattait plus entre les impérialistes et les royalistes, entre bonapartistes et bourboniens; c'étaient la RÉVOLUTION et la CONTRE-RÉVOLUTION qui se trouvaient alors en lutte. Comme aux Cent-Jours, d'ailleurs, le nom de l'Empereur exerçait surtout une toute-puissante influence sur ce peuple des campagnes, sur ces anciens soldats qui l'avaient porté triomphalement du golfe Juan à Paris, et qui, person-

nifiant en lui le génie des batailles, la gloire et la grandeur de la patrie, faisaient de son image le culte secret du foyer ; adorateurs enthousiastes et convaincus, que la nouvelle de la catastrophe trouva complétement incrédules. « Non, non, disaient-ils, un tel homme ne meurt pas ainsi ; et un jour, au momen où ses ennemis y songeront le moins, il reparaîtra ! » Ces masses rurales, que leur ignorance rend si faciles aux admirations excessives et si crédules à toutes les fables, constituaient le véritable parti de Napoléon. Or, non-seulement le *carbonarisme* demandait surtout ses initiés à la classe de la population dont l'hostilité contre l'ancien chef du gouvernement impérial avait été si fatale à l'effort des Cent-Jours ; mais il comptait parmi les membres les plus élevés et les plus influents de l'Association les mêmes députés dont nous avons dit l'action toute-puissante sur les décisions de la Chambre des représentants après la bataille de Waterloo. Pour les *Carbonari* de cette catégorie, la mort de Napoléon ne pouvait donc ni changer le caractère ni affaiblir l'énergie de la résistance au gouvernement des Bourbons ; loin de là. l'événement était plutôt favorable que fâcheux ; il simplifiait la situation ; la liberté perdait un adversaire redoutable, la lutte un embarras, et la France libérale n'avait plus en face d'elle que les princes et le parti imposés à la patrie par les victoires de l'étranger. Quant aux membres de la Société qui ne séparaient pas l'Empire de l'Empereur dans leurs efforts contre le gouvernement royal, leur cause faisait une perte immense, sans doute, mais cette cause ne restait pas sans drapeau : Napoléon mort, la France se

trouvait replacée au lendemain de la seconde abdication : son souverain était Napoléon II. Ces dissidences, au reste, ne se manifestaient pas ouvertement : unis dans un but commun, le renversement des Bourbons, tous les conjurés, par une sorte d'accord tacite, remettaient la question du gouvernement futur, ainsi que nous l'avons dit, à la décision d'une nouvelle Assemblée constituante élue dans les conditions prescrites par la Constitution de 1791.

Travail insurrectionnel des différentes *sociétés secrètes* libérales.

Les points du territoire où les *Carbonari* et les *Chevaliers de la liberté*, réunis sous une direction commune, tout en conservant leur organisation distincte, s'efforçaient d'établir des centres d'insurrection, étaient : dans le Midi, *Marseille;* dans l'Est, *Béfort;* dans l'Ouest, *Saumur*. Comme en 1820, la garnison de chacune de ces villes formait la base de chaque complot. A Marseille, où le comité directeur avait pour représentant spécial M. Arnold Scheffer, le projet d'insurrection s'appuyait sur le 5ᵉ de ligne; à Béfort, sur le 29ᵉ, dont les trois bataillons étaient répartis entre cette ville et les places de Neuf-Brisach et d'Huningue; enfin, à Saumur, sur la presque totalité des officiers et des sous-officiers composant l'école de cavalerie établie dans cette ville.

L'organisation des *Chevaliers de la liberté* avait précédé celle des *Carbonari;* les éléments de conjuration préparés et réunis par le comité central de Saumur se trouvèrent donc les premiers prêts pour un soulèvement; le mouvement destiné à embraser dans l'*Ouest* tout le bassin inférieur de la Loire pouvait éclater dès le mois de novembre ; mais, dans ce moment-là même, les *Carbonari* complétaient dans

l'*Est* l'organisation d'une insurrection non moins étendue, dont Béfort demeurait le centre et le pivot, et qui, se ramifiant avec les villes de Mulhouse, Neuf-Brisach, Colmar, Strasbourg et Metz, n'allait à rien de moins, dans leurs espérances, qu'à faire lever l'Alsace, les Vosges et la Lorraine tout entière. La pensée de diviser l'attention et les forces du gouvernement par une explosion simultanée, à deux des extrémités opposées du royaume, décida le comité directeur à retarder le signal du soulèvement de l'Ouest jusqu'au moment où les conjurés de l'Est seraient en mesure de faire leur mouvement. Les derniers jours de décembre étaient l'époque assignée à cette double explosion.

Pendant que les adversaires des Bourbons se livraient à ce travail insurrectionnel, et que, trompés par leur ardeur, confiants dans la sainteté de leur cause et dans leur dévouement, ils se croyaient certains de substituer, sous peu de semaines, des pouvoirs nouveaux aux pouvoirs existants, le gouvernement poursuivait sa marche régulière, ordonnait le renouvellement du cinquième de la Chambre, dont les pouvoirs étaient expirés, et se préparait à ouvrir la session.

Élections. Les élections, fixées au 1er octobre pour les colléges d'arrondissement, et au 10 pour les colléges de département, ne furent pas favorables au cabinet : un de ses membres, le ministre de l'intérieur lui-même, M. Siméon, ne fut pas renommé. A la vérité, par un résultat de leur incurable faiblesse pour le parti qui les dominait, les ministres avaient donné la présidence du plus grand nombre des colléges à des

royalistes ardents, décidés, dont la nomination devait inévitablement augmenter les forces du côté droit. Dans l'usage, le président de chaque collége était le candidat présenté par le gouvernement au choix des électeurs; ceux-ci obéirent à l'indication officielle, et sur quatre-vingt-huit députés élus, soixante devaient aller s'asseoir sur les bancs de la droite; le reste se partageait à peu près par égale portion entre le centre et la gauche, qui, l'un et l'autre, subirent d'assez grandes pertes.

Ouverture de la session.

Malgré ce résultat, les ministres firent l'ouverture de la session le 5 novembre, jour indiqué par l'ordonnance de convocation des colléges électoraux. La salle du palais Bourbon ne fut pas le lieu de la cérémonie : les infirmités chaque jour plus graves de Louis XVIII obligèrent les deux Chambres de se réunir au Louvre, comme l'année précédente, dans la salle des gardes de Henri IV, salle à laquelle le roi pouvait arriver par la grande galerie des tableaux sans quitter son fauteuil, que roulaient plusieurs domestiques. Le discours qu'il prononça était plus insignifiant encore que ne le sont habituellement ces sortes de harangues; le ministère semblait avoir pris à tâche de ne pas laisser prononcer au roi un seul mot qui fût de nature à fournir aux différents partis de la Chambre le moindre sujet de discussion. La précaution se trouva vaine; le passage le plus vague du discours royal fut celui précisément qui mit aux mains de l'Assemblée l'arme qui devait renverser le cabinet. Ce passage, relatif à notre situation politique extérieure, et qui en formait tout l'exposé, était ainsi conçu :

« Nos relations avec les puissances étrangères n'ont pas cessé d'être amicales, et j'ai la ferme confiance qu'elles continueront de l'être. »

On avait impatiemment attendu cette séance; personne, dans le public politique, n'ignorait la fausse position du cabinet ainsi que ses inquiétudes. Il n'était bruit que de sa rupture avec les royalistes et de la retraite des trois ministres sans portefeuille. Quelle foi méritait cette dernière rumeur, que n'appuyait aucun acte officiel? Tous les regards, pendant le discours du roi, interrogeant avidement le banc des ministres, y avaient cherché vainement MM. Lainé, de Villèle et Corbière : tous les trois avaient repris leur place dans les rangs les plus épais du côté droit. La désunion, par ce seul fait, devenait certaine; l'Adresse de la Chambre en réponse au discours de la couronne allait donner à cette séparation une consécration encore plus éclatante.

Adresse de la Chambre des députés; discussion; vote.

La commission chargée de préparer cette Adresse, composée de dix membres, en y comprenant le président de l'Assemblée, M. Ravez, membre de droit, en confia la rédaction à un ardent royaliste, M. Delalot. Ce député, dans le projet qu'il soumit à la commission, répondait en ces termes au passage où le cabinet, par l'organe de Louis XVIII, se félicitait de ses relations avec les puissances voisines : « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères, *dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de la couronne.* »

En faisant planer sur la politique du cabinet un

doute insultant qui, s'il était accueilli par la Chambre, ne laissait aux ministres d'autres alternatives que de dissoudre l'Assemblée ou de se retirer, cette phrase devenait le projet d'Adresse tout entier ; le débat, dans le sein de la commission, porta donc sur elle seule ; tous les termes en furent maintenus par 6 voix contre 4, et le reste du projet adopté à la même majorité. La discussion, devant l'Assemblée, eut lieu le 26 novembre, en comité secret. M. Ravez donna d'abord lecture du travail des commissaires ; il avait à peine achevé, que M. Pasquier réclama la parole et demanda la suppression du paragraphe plus haut cité, comme donnant aux paroles du roi une extension qui manquait de convenance, et pourrait avoir les conséquences les plus graves. « Le roi, dit-il, ne saurait compromettre la dignité de sa couronne ; toute insinuation à cet égard est irrespectueuse, et la Chambre ne voudra pas donner un pareil exemple. » M. Delalot répondit, au nom de la commission, que, si la doctrine du ministre était admise, les réponses de la Chambre aux discours de la couronne devraient se borner à une simple amplification destinée à déguiser toute vérité au roi ; que l'Assemblée avait une autre mission ; que, parlant au nom du pays, son devoir était de tenir au monarque un langage qui lui fît connaître, sur les actes de son gouvernement, non l'opinion des ministres eux-mêmes, mais l'opinion de la France. M. de la Bourdonnaie et le général Foy, après avoir appuyé par quelques mots l'opinion de M. Delalot sur la question de forme, entrèrent l'un et l'autre dans le fond du débat. « Je demanderai ce qu'est devenue l'intervention de la

France depuis qu'une alliance générale a établi les principes de l'équilibre de l'Europe, dit M. de la Bourdonnaie. Je demanderai aussi quel rôle a joué la France quand des princes de la maison de Bourbon ont vu leurs peuples se révolter contre eux, et quand il s'est agi de mettre un frein à ces révoltes. Quelle voix a fait entendre la France en faveur des princes qui ne lui sont pas moins unis par la politique que par les liens du sang, lorsque des pays voisins ont été envahis et gémissent aujourd'hui sous l'occupation étrangère? Ce n'est pas outrager le roi que de demander à ses ministres pourquoi son nom ne figure pas dans des actes et dans des stipulations qui intéressent si vivement ses peuples et l'indépendance de sa couronne! » — « J'en appelle à toutes les nuances d'opinion, dit à son tour le général Foy; notre diplomatie, par rapport aux affaires de Naples, a-t-elle été digne du roi et de la France? Le chef des Bourbons n'avait-il pas le droit direct d'intervenir principalement et immédiatement dans les décisions prises par les souverains à l'égard d'un prince de sa maison? La France peut-elle rester indifférente à la suprématie exercée par les souverains du Nord sur ce qui se passe au delà des Alpes? Tout récemment encore, nous avons lu dans les journaux un traité en vertu duquel des troupes étrangères occuperont les États du roi de Sardaigne, d'un prince notre plus proche voisin, dont les provinces sont mêlées pour ainsi dire à nos départements. Je vois dans ce traité la signature d'un M. Petitpierre, plénipotentiaire du roi de Prusse, et le roi de France, le roi de trente millions d'hommes, n'est pour rien dans

ce qui se passe à notre porte; son nom n'est même pas prononcé dans un traité dont il eût été si glorieux pour nous de prévenir les suites funestes. »

Tous les orateurs entendus après M. de la Bourdonnaie et le général Foy furent unanimes pour reprocher au ministère son attitude passive à Troppau et à Laybach, ainsi que son rôle de spectateur inerte devant la chute des deux révolutions de Naples et de Piémont; les uns, accusant les ministres, à l'exemple de M. de la Bourdonnaie, de ne pas être intervenus ouvertement, énergiquement, dans la répression des révoltes qui menaçaient la sécurité de tous les États, les droits de tous les trônes; les autres, reprochant au ministère, à l'imitation du général Foy, d'avoir abandonné la cause des intérêts généraux de la liberté en Europe, et livré aux puissances absolues du Nord l'indépendance des États italiens. Enfin, la suppression du paragraphe fut mise aux voix; une forte majorité en décida le maintien, et l'ensemble du projet d'Adresse, voté au scrutin secret, fut adopté sans amendement, sans la moindre correction, par 176 voix contre 98.

Ce résultat consterna le ministère; la redoutable majorité qui venait de se prononcer contre lui était formée par la réunion des voix de la gauche et de la droite; coalition monstrueuse que la morale politique doit condamner, et qui, pour les libéraux, fut une faute, ont dit la plupart des écrivains. Il n'y eut, dans le vote de la gauche, ni une faute ni une atteinte à la morale politique. Quels que fussent les ministres futurs, ils pouvaient difficilement se montrer plus hostiles à l'opinion libérale que les ministres actuels.

Situation du ministère.

N'étaient-ce pas M. Pasquier, M. de Serre et leurs collègues qui, par l'abrogation de la loi électorale de 1817, avaient livré l'Assemblée aux hommes de la droite, lorsque la gauche, à l'aide de cette loi, allait obtenir la majorité? Courtisans serviles de ce parti ultra-royaliste qu'ils avaient combattu depuis 1816 jusqu'en 1820, ne venaient-ils pas de lui sacrifier la liberté de la presse et la liberté individuelle? et ne les voyait-on pas, depuis dix-huit mois, renier chaque matin, sous ses menaces, leurs paroles et leurs actes de la veille; lui demander grâce pour leur passé; courber la tête, dans toutes discussions, sous ses insultes et ses injures; tolérer toutes ses violences; accepter, sans oser les combattre, tous les changements qu'il lui plaisait d'imposer à leurs projets de lois; accueillir toutes ses dénonciations; poursuivre et frapper sans relâche les écrivains libéraux, et décimer, pour lui complaire, tous les rangs de l'administration et de l'armée? Les députés libéraux ne commettaient donc pas une faute en votant contre un cabinet à qui, du haut de la tribune, ils jetaient les noms de *détestable* et de *misérable;* ils eussent manqué à leur parti, menti à leur propre conscience, en donnant un vote opposé. Le ministère, d'ailleurs, ne comptait pas sur eux; il les savait ses ennemis; les royalistes seuls trompèrent son attente; le cabinet n'admettait pas que, sans motifs sérieux, après tant de services rendus, et à l'occasion d'une question politique terminée, les royalistes osassent le renverser. Mais la patience des hommes politiques de la droite était à bout, et ils s'irritaient à bon droit de l'étrange obstination de M. de Richelieu et de ses col-

lègues à vouloir conserver une position que, depuis un an, ils avaient livrée. Enfin, il n'y eut pas coalition, dans le sens exact du mot; toute coalition suppose un accord préalable; or aucun concert n'exista entre les deux côtés de la Chambre; hostiles, l'un et l'autre, au cabinet, ils étaient résolus, par des motifs différents, à voter contre lui; leurs boules se rencontrèrent dans l'urne.

Irritation de Louis XVIII.

M. Pasquier et ses collègues entendaient obtenir de leurs complaisances et de leurs sacrifices un autre prix qu'une phrase insultante et une chute. Décidés à garder leurs portefeuilles, ils s'efforcèrent d'intéresser Louis XVIII à leur querelle; le soupçon injurieux introduit dans l'Adresse atteignait sa personne, disaient-ils, autant qu'eux-mêmes. On excitait facilement, chez ce prince, sa principale vertu, la fierté; il promit à ses ministres de venger leur injure et la sienne. Dans l'usage, l'Adresse en réponse au discours de la couronne était présentée au roi le jour même du vote ou le lendemain, par le président de la Chambre, accompagné des vice-présidents, des secrétaires et d'une députation nombreuse tirée au sort. Le ministre de l'intérieur indiquait, par un message exprès, l'heure de la réception. Ce message se fit attendre pendant trois jours. Enfin, le 30, M. Siméon fit connaître à l'Assemblée que Louis XVIII recevrait l'Adresse à huit heures du soir, mais que le président et deux des secrétaires seraient seuls admis à la présenter. Arrivé devant le roi, qui le reçut assis sur son trône, entouré des ministres et le visage irrité, M. Ravez voulut, selon la coutume, donner lecture de l'Adresse; mais Louis XVIII ne le lui per-

mit pas; il la lui demanda, la prit, et, sans y jeter les yeux, lui dit :

« Je connais l'Adresse que vous me présentez.

« Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race et celui du nom français. Sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne.

« J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette Adresse n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que, comme roi, je ne dois pas caractériser; que, comme père, je voudrais oublier. »

Ce langage avait une élévation que l'on retrouve chez Louis XVIII dans les rares circonstances de sa vie où il eut à défendre publiquement la dignité de son titre ou de sa personne; l'impression qu'il produisit dans la Chambre et dans le public fut assez forte pour donner un instant aux ministres l'espoir de contraindre le côté droit à composer avec eux. Mais, pour obtenir un tel résultat, il fallait que le roi, ferme dans son attitude courroucée, consentît à soutenir résolûment le cabinet contre ses adversaires. Or ces accès de fierté blessée n'avaient jamais, chez Louis XVIII, qu'une durée très-courte. Dominé, depuis longues années, par des habitudes de calme et de repos que l'âge et la maladie rendaient encore plus impérieuses, il fit entendre à ses ministres qu'ils avaient reçu de lui toute l'aide qu'il pouvait leur donner; c'était à eux, disait-il, à faire le reste. M. Pasquier et ses collègues n'avaient pas attendu cette insinuation pour s'efforcer de disjoindre et de dis-

soudre la nouvelle majorité à l'aide d'avances faites à chacun des partis qui la composaient : aux royalistes, ils proposèrent un partage sérieux de portefeuilles; aux députés de la gauche, ils demandaient quelles garanties l'opinion libérale entendait exiger. Les royalistes, certains de la victoire, repoussèrent toutes les ouvertures; les libéraux consentaient à appuyer le ministère, mais à deux conditions : le changement de la loi du double vote, puis la dissolution de la Chambre. Des pourparlers, dont M. de Richelieu prit l'initiative, eurent lieu, à cette occasion, entre ce ministre et le général Foy; le duc ne se montrait pas éloigné personnellement de discuter cette double proposition; mais, au bout de quelques jours, dans une dernière entrevue, il annonça au général que ses collègues trouvaient ces conditions exorbitantes, inacceptables, et repoussaient toute transaction dont ils ne dicteraient pas les termes; la négociation était rompue; les deux intermédiaires se séparèrent en échangeant les témoignages d'une mutuelle estime.

Les collègues de M. de Richelieu, se roidissant contre la force qui les poussait hors du ministère, ne désespéraient pas, en effet, de pouvoir encore s'y maintenir à l'aide d'une majorité formée par les débris de l'ancien *centre ministériel* unis aux membres les moins passionnés de la *droite*. Pour fléchir ceux-ci, et se concilier leur bienveillance, ils présentèrent, le 3 décembre, deux projets de loi destinés à satisfaire une des haines les plus persévérantes de l'immense majorité du parti royaliste, son aversion pour la presse. Le premier projet contenait des disposi-

tions additionnelles très-sévères aux lois déjà en vigueur sur la poursuite et la répression des délits commis par la voie des livres, des brochures, des placards et des journaux; le second prorogeait la censure jusqu'à la fin de la session de 1826, c'est-à-dire pendant *cinq ans*. Mais ces propositions, loin de profiter à la résistance obstinée du cabinet, fournirent de nouvelles armes contre lui. « La censure pendant cinq ans! s'écria, le jour même, le rédacteur de l'Adresse, M. Delalot, à l'occasion d'une insignifiante motion d'ordre qu'il avait soulevée dans le but d'occuper la tribune. Voilà ce qu'il faut, ministres du roi, pour étouffer toute opinion, toute vérité, toute conscience! Vous avez besoin de ténèbres pour accomplir vos desseins. Vous haïssez, vous craignez, vous fuyez la lumière; mais la lumière est inévitable, elle vous enveloppe, elle vous poursuit; elle trahira vos desseins criminels. Vous n'échapperez pas à la vérité, vous n'échapperez pas à la justice. Le roi et la nation sont avertis. Tout ce que vous allez entreprendre, vous en répondrez sur vos têtes! » Cette apostrophe déclamatoire devint le signal des attaques les plus vives contre les ministres; poursuivis à chaque séance par les accusations les plus passionnées, M. de Richelieu et ses collègues opposaient vainement à ces violences le silence et l'humilité; rarement un orateur quittait la tribune sans les avoir sommés de se retirer. Chaque vote, en outre, devenait une défaite : ils avaient demandé que les projets de loi sur les délits de la presse et sur la censure fussent soumis à une seule commission ; la Chambre renvoya chacun d'eux à une commission différente. M. de

Serre pria l'Assemblée de donner, du moins, la priorité à la discussion du projet pénal; la Chambre décida que le projet de loi sur la censure serait discuté le premier. La commission chargée de faire l'examen de ce dernier projet fut ensuite nommée; tous les commissaires furent choisis parmi les membres qui, dans les bureaux, s'étaient prononcés avec le plus de force contre la proposition ministérielle.

Retraite des ministres.

Cette hostilité décidée plaçait M. de Richelieu dans une position analogue à celle où il s'était trouvé, en 1816, devant la Chambre *introuvable;* il avait à lutter contre les mêmes passions et les mêmes hommes. Mais aucun de ses collègues actuels ne jouissait auprès de Louis XVIII du crédit qu'avait eu M. Decazes : loin de là, l'ascendant naguère exercé par ce dernier était maintenant descendu aux mains d'une femme dont nous avons déjà prononcé le nom, qui devait au parti religieux sa position de favorite, et que dirigeaient les conseils de l'élève de l'abbé Legris-Duval et du père Ronsin, M. Sosthène de la Rochefoucauld. Il n'est donné, d'ailleurs, qu'à un très-petit nombre d'hommes de prendre deux fois, dans le cours de leur carrière, une grande et forte résolution; et Louis XVIII, sous l'empire des mêmes influences, eût certainement refusé de signer, en 1821, une seconde ordonnance du 5 septembre. La pensée de dissoudre la Chambre ne pouvait donc venir au cabinet. Les ministres avaient épuisé tous les autres moyens de résistance; ils se résignèrent à la retraite.

Vainement quelques amis de M. de Richelieu l'avaient engagé à continuer la lutte. « C'est contre

ma volonté que j'ai repris le ministère ; c'est à ceux qui m'ont contraint d'y rentrer à m'y maintenir, » répondait-il avec amertume en faisant allusion aux engagements pris alors envers lui par le comte d'Artois. On n'a pas oublié, en effet, que lorsque M. de Richelieu, au lendemain de la mort du duc de Berry, résistait aux instances de Louis XVIII pour reprendre la direction du ministère, il y fut décidé par les prières de l'héritier du trône qui, après lui avoir garanti, sur sa parole de gentilhomme, l'entier concours des royalistes et un appui personnel sans réserve, le conduisit lui-même dans le cabinet du roi. Vingt-deux mois plus tard, le 13 décembre, au soir, le comte d'Artois introduisait, à leur tour, auprès du roi son frère, MM. Corbière et de Villèle. Cette présentation était l'annonce officielle de la chute du cabinet. Renversé par le parti qu'il avait relevé de sa défaite en lui rouvrant les portes de la Chambre, le ministère, ainsi que le lui avaient prédit Manuel et les autres orateurs de la gauche, périssait par la loi du double vote, et tombait sous le mépris ou la haine de tous les partis, après deux ans d'une administration sans force, sans intelligence, comme sans dignité. Un seul de ses membres, M. de Richelieu, emportait dans sa retraite le respect et l'estime de tous les hommes que n'aveuglaient pas les passions du moment ; son nom, par une exception méritée, restait en dehors des attaques dirigées contre le ministère ; il en était le seul homme politique, et M. de Serre le seul orateur. M. Portal y occupait, comme eux, une position spéciale ; il jouissait, à juste titre, du nom d'administrateur habile. C'est à ce

ministre que la France doit la réorganisation de sa marine. Modeste autant que capable, ses collègues tenaient peu de compte de ses services, et, toujours prêts à le sacrifier, ils avaient plusieurs fois offert son portefeuille aux ambitions qu'ils voulaient gagner. Nous avons dit quel était M. Pasquier. On sait les tristes complaisances à l'aide desquelles M. de Latour-Maubourg s'efforçait de faire oublier par les adversaires de la Révolution ses services de brave soldat sous la République et sous l'Empire. La réputation du ministre des finances, M. Roy, reposait uniquement sur l'habileté qu'il avait su mettre à amasser, pendant la Révolution, une fortune personnelle considérable. Quant à M. Siméon, ancien conseiller d'État impérial, il empruntait son principal mérite à la réputation du corps où Napoléon l'avait appelé; rarement ministre consentit à subir une situation plus abaissée : le personnel administratif du royaume et la direction de la police formaient ses principales attributions; ses collègues l'en avaient dépouillé pour les remettre à M. Mounier; telle était sa nullité, que, député d'un département compris dans le dernier cinquième à réélire, il n'avait pu trouver, lui, ministre de l'intérieur, un seul collége qui voulût le renommer[1].

Avénement d'un ministère *congréganiste.*

Enfin, après cinq années de lutte et d'attente vaine, les hommes du parti religieux, introduits aux

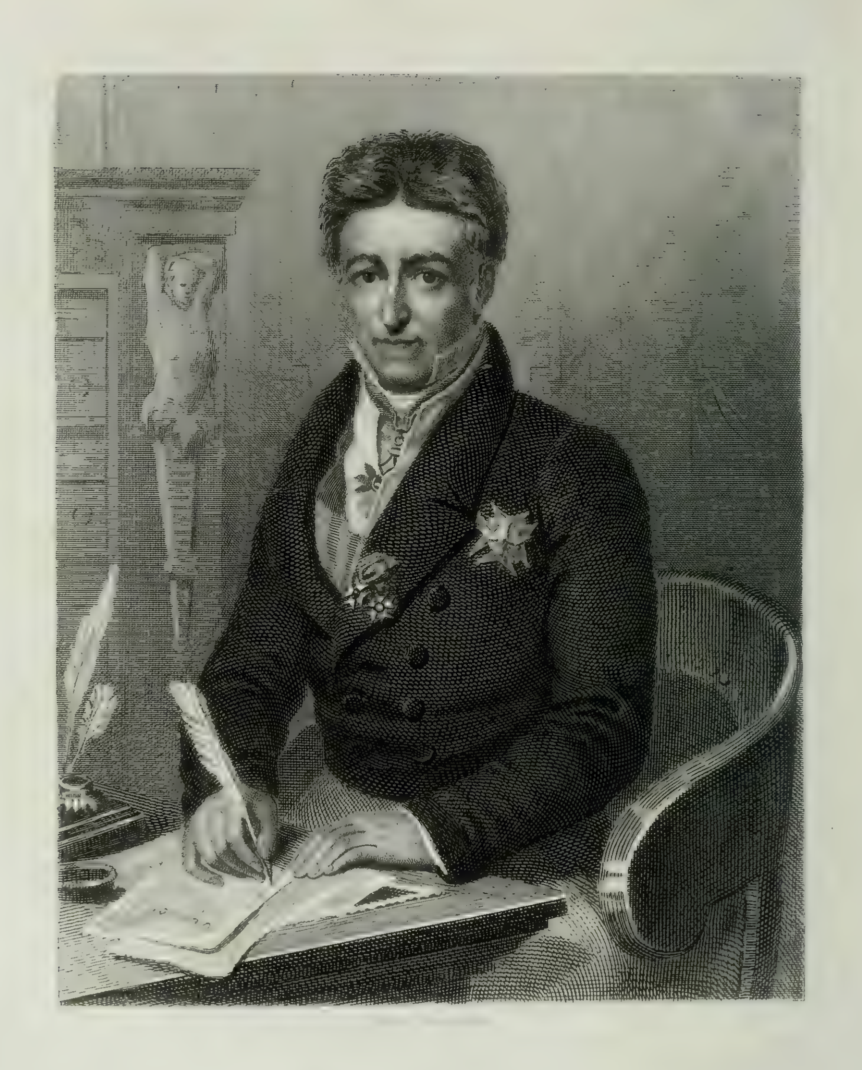
1. MM. Pasquier, Portal, Roy et Siméon furent nommés pairs de France, M. Lainé ne voulut pas quitter son siége de député. Les deux premiers reçurent, en outre, une pension annuelle de 12,000 fr.; la pension accordée à MM. Siméon et Lainé fut de 20,000 fr.

Tuileries par un de leurs chefs les plus zélés, l'héritier présomptif de la couronne, voyaient tomber la faible barrière qui les séparait encore du pouvoir, et entraient en maîtres dans le cabinet du vieux roi. Le 15 décembre, une ordonnance, contre-signée par le général marquis de Lauriston, ministre de la maison du roi, annonçait au public les nominations suivantes :

Au ministère des *affaires étrangères*, M. Matthieu de Montmorency ; à l'*intérieur*, M. Corbière ; aux *finances*, M. de Villèle ; à la *justice*, M. de Peyronnet ; à la *guerre*, le maréchal Victor, duc de Bellune ; à la *marine*, M. de Clermont-Tonnerre.

Tous ces ministres, moins le maréchal Victor, appartenaient à la *Congrégation*. La Société, pour compléter sa prise de possession du gouvernement, confiait à quatre autres de ses membres les positions alors les plus importantes après les départements ministériels : M. Franchey Desperey, simple chef de bureau à l'administration des postes, était nommé à la direction de la police générale du royaume ; M. Delavau, conseiller à la cour royale de Paris, remplaçait M. Anglès à la préfecture de police ; le duc de Doudeauville, qui avait fourni à la Société ses trois directeurs spirituels, recevait la direction générale des postes ; et le lieutenant général comte de Coutard était promu au commandement de la première division militaire.

« Enfin, M. de Villèle triomphe, écrivait Louis XVIII à un de ses anciens favoris en lui annonçant cette révolution ministérielle ; je connais peu les hommes qui entrent dans mon conseil avec lui ; je leur crois assez de raison pour ne pas suivre



aveuglément toutes les passions de la droite. Au reste, je m'annule dès ce moment. » Louis XVIII ne s'était jamais appartenu : soumis successivement à l'ascendant de quelques favoris, il subissait alors la double domination d'une favorite dévouée au parti religieux et des membres de sa propre famille; depuis dix-huit mois, ses infirmités et un affaiblissement chaque jour plus marqué ne lui permettaient plus la lutte contre ceux-ci. « Il me faut du repos; j'ai, du moins, la paix du ménage, » disait-il pour excuser sa complète annihilation. Son frère avait seul arrêté la liste des membres du nouveau cabinet; ces membres étaient les ministres de ce prince; à dater de ce jour, le comte d'Artois fut le véritable roi.

Annonce de complots tentés à Saumur et à Béfort.

Par une coïncidence qui n'est pas la moindre singularité de cette époque, la *Société secrète royaliste de la Congrégation* s'emparait de la direction politique supérieure de la France au moment même où le *comité* chargé de diriger les deux *Sociétés secrètes libérales* organisées contre les Bourbons transmettait de Paris, aux conjurés de plusieurs départements, le signal de l'insurrection. Les nouveaux ministres étaient à peine installés, qu'ils apprenaient, coup sur coup, d'abord, l'arrestation de huit sous-officiers de l'école de cavalerie de Saumur, accusés d'avoir organisé un complot tendant à soulever cette ville et à s'emparer de son château fort; en second lieu, la découverte, par les autorités de Béfort, dans la nuit du 1er au 2 janvier, d'une autre conjuration militaire, qu'elles avaient pu comprimer, ainsi que nous allons le dire, au moment où le complot éclatait.

# CHAPITRE II.

Conjurations de l'Est. *Conspiration de Béfort :* son origine; intervention des *Carbonari;* mission de MM. Joubert et Bazard en Alsace. Plan de la conjuration. Le jour de l'exécution est fixé. Retards : leur cause; embarras des conjurés. Direction supérieure de la Charbonnerie : la *haute Vente;* le *comité directeur;* discussions; MM. d'Argenson et Jacques Kœchlin partent de Paris pour le département du Haut-Rhin. M. de la Fayette au château de Lagrange; il y reçoit MM. Chevallier et Scheffer; son départ pour Béfort en compagnie de son fils; il est suivi par M. Scheffer, le colonel Fabvier et par Manuel. Béfort, le soir du 1er janvier. Préparatifs des conjurés; ordre de prendre les armes; commencement d'exécution; indiscrétion d'un sergent; le complot avorte; dispersion des principaux conjurés. Arrestations. Instruction du procès. Les conjurés de Béfort devant la cour de Colmar; arrêt; — *Affaire du colonel Caron :* projet pour délivrer les prisonniers de Béfort; le colonel accepte le concours des sous-officiers de deux régiments de chasseurs à cheval; entrevue dans la forêt de Brisach. Révolte simulée de deux escadrons; marche de cette troupe de Colmar à Mulhouse. Arrestation de Caron et du lieutenant Roger : ils sont accusés d'*embauchage;* incident et discussion, à ce sujet, dans la Chambre des députés; Caron et Roger devant le conseil de guerre de Strasbourg; ce dernier est renvoyé devant d'autres juges; condamnation à mort de Caron; son pourvoi; son exécution. — Récompenses décernées aux sous-officiers des deux escadrons. — Roger devant la cour d'assises de la Moselle; sa condamnation à mort; commutation de peine; il est exposé sur la place publique de Metz. — *Affaire Walter, Peugnet et Trolé.* — Conjuration du Midi : la Charbonnerie dans cette partie de la France. Complot à Marseille; le capitaine Vallé à Toulon; il est arrêté et condamné à mort; son exécution. — Affaire des quatre sergents de la Rochelle. Arrivée du 45e de ligne à Paris; initiation du sergent-major Bories; il établit une Vente dans le régiment. Le 45e reçoit l'ordre de se rendre à la Rochelle; réunion du *roi Clovis.* Départ du régiment; son passage à Orléans; querelle avec des sous-officiers suisses; Bories est arrêté; incidents à Tours, à Saint-Maure, à Poitiers et à Niort. Arrivée du 45e à la Rochelle; Bories est enfermé dans la prison de ville, puis transféré à Nantes. Réunion de la Vente du 45e au *Lion d'or;* arrestation de Pommier et de Goubin; révélations du

sergent-major Goupillon; arrestation de tous les membres de la Vente. Aveux de Goubin et de Pommier. Arrestations à Paris; aveux du professeur Hénon. Procès devant la cour d'assises de la Seine. Réquisitoire de M. de Marchangy. La défense et les défenseurs. Résumé du président; incidents; arrêt; condamnation à mort de Bories, Raoulx, Goubin et Pommier; projets et tentative pour les sauver; des révélations leur sont demandées; leur exécution.

1822. — La Chambre des pairs, en acquittant la plupart des officiers traduits devant elle comme complices de la conspiration militaire du 19 août 1820, ne leur avait pas rendu leur épée. Mis à la réforme, sans traitement, et obligés, dès lors, d'utiliser dans d'autres carrières leur intelligence et leur temps, quelques-uns d'entre eux étaient entrés dans l'administration des usines métallurgiques ou des manufactures que MM. Voyer-d'Argenson et Jacques Kœchlin, deux des députés initiés au complot, possédaient aux environs de Mulhouse et de Béfort. Le garde du corps Lacombe, le lieutenant Desbordes, et les sous-lieutenants Brue et Pégulu faisaient partie des officiers réformés employés dans ces établissements; le rôle que venaient de jouer ces jeunes gens avait attaché à leur nom une notoriété qui les mit promptement en rapport avec tous ceux des habitants du voisinage que le gouvernement des Bourbons comptait pour adversaires décidés. Parmi ceux-ci étaient deux habitants de Béfort, M. Petit-Jean fils, avocat, et l'officier à demi-solde Roussillon, qui se trouvaient eux-mêmes en relations assez intimes avec plusieurs officiers du 29e de ligne, régiment de trois bataillons formant la garnison des places de Béfort, Neuf-Brisach et Huningue. Ces rapports, établis à la suite de rencontres fréquentes dans les lieux publics, et res-

*Conspiration de Béfort* son origine.

serrés par une constante conformité d'opinion sur les questions débattues chaque jour dans les Chambres et dans les journaux, avaient amené des confidences. Les officiers du 29e montraient une grande irritation contre les tendances et la marche du gouvernement, et quelques-uns n'hésitaient pas à déplorer l'insuccès du complot organisé par Nantil. Informés de ces dispositions par Petit-Jean et par Roussillon, Lacombe et ses camarades entrevirent la possibilité de tenter avec les garnisons de l'Alsace le soulèvement que n'avaient pu réaliser, l'année précédente, plusieurs des régiments de ligne de la garnison de Paris.

Intervention des *Carbonari* Mission de MM. Joubert et Bazard en Alsace.

Ce projet germait dans leur esprit au même moment où, à quelques pas de leur résidence, M. Buchez achevait d'organiser une partie de la classe moyenne de Mulhouse en Ventes de *Carbonari*, et s'efforçait, à l'aide de MM. Kœchlin, d'étendre l'Association à toutes les autres villes de l'Alsace. Désignés par leurs antécédents aux tentatives de cette propagande, les anciens complices de Nantil ne se bornèrent pas à accueillir avec transport ce nouveau mode de conjuration, ils s'en firent, à leur tour, les ardents propagateurs, et, secondés par Petit-Jean et par Roussillon, ils gagnèrent promptement à l'Association un assez grand nombre d'officiers inférieurs et de sous-officiers du 29e. Nous avons dit ailleurs avec quelle rapidité la Société envahit toutes les localités importantes du Haut et du Bas-Rhin ; en moins de deux mois, elle avait pénétré non-seulement parmi la population civile, mais encore dans les rangs des garnisons des principales places de l'Est : ainsi son foyer était établi, à Strasbourg, dans deux régiments

d'artillerie et dans un bataillon de pontonniers; à Metz, dans l'École d'application et dans un régiment du génie; à Épinal, dans un régiment de cuirassiers. On discuta bientôt l'organisation et l'emploi de ces nombreux éléments d'insurrection; tous les conjurés se montraient énergiques et dévoués; mais, bourgeois ou militaires, ils étaient unanimes pour déclarer qu'ils ne consentiraient à se soulever que lorsqu'ils verraient au milieu d'eux quelques hommes politiques marquants, décidés à se mettre à leur tête et à se constituer immédiatement en gouvernement provisoire. Pégulu et Desbordes vinrent faire connaître cette résolution à la Vente suprême. Celle-ci, avant de prendre un parti et de répondre, voulut obtenir de plus complets renseignements. Le temps pressait. M. Buchez, chargé de la direction des Ventes de cette partie de la France, se trouvait alors à Strasbourg, loin du foyer le plus actif du mouvement; la Vente suprême confia à M. Bazard et à M. Joubert, revenu d'Italie après la chute de la révolution napolitaine, la mission de se transporter sur les lieux, de vérifier les faits et de venir ensuite rendre compte de cet examen. Tous deux partirent sur-le-champ pour Mulhouse.

Placée à mi-chemin entre Béfort et Neuf-Brisach, Mulhouse, riche cité manufacturière qui renfermait une population ouvrière considérable, était le siége d'une Vente centrale dans laquelle MM. Kœchlin exerçaient la principale influence. Ces négociants apprirent aux envoyés parisiens que les Ventes particulières constituées sur toute la ligne du Rhin et composées de militaires en retraite, en demi-solde,

en réforme ou en activité de service, de bourgeois, de douaniers et d'agents de l'administration des forêts, présentaient un nombre considérable d'affiliés prêts à tous les efforts et à tous les sacrifices. Ces renseignements obtenus, MM. Joubert et Bazard se mirent en rapport avec MM. Petit-Jean et Roussillon, et, par eux, ils eurent plusieurs entrevues, à Béfort, avec les sous-lieutenants Manoury et Peugnet, à Neuf-Brisach, avec les lieutenants Carrel, de Grometty et Levasseur, qui, tous, garantirent la parfaite disposition de leurs bataillons. Le général de cavalerie en demi-solde Dermoncourt, résidant à peu de distance de Neuf-Brisach, et qu'ils visitèrent ensuite, leur promit d'entraîner également dans l'insurrection les chasseurs à cheval casernés à Colmar, à l'aide d'intelligences qu'il entretenait dans ce régiment. Enfin, à Strasbourg, où tous deux, pour compléter leur mission, allèrent rejoindre M. Buchez, ils purent se convaincre que l'Association était toute-puissante dans cette ville : non-seulement elle s'y appuyait sur un nombre considérable d'officiers et de sous-officiers des différents corps d'artillerie, de pontonniers et d'infanterie formant la garnison, les colonels compris, et sur la plupart des officiers composant l'état-major même du général Pamphile Lacroix, commandant la division ; mais la population civile, à son tour, lui fournissait assez d'affiliés pour que, à un signal convenu, 1,000 ou 1,200 citoyens se trouvassent réunis en armes, prêts à entraîner ou à seconder la troupe dans un mouvement insurrectionnel. Metz renfermait des éléments de force à peu près semblables ; les membres

de la Société étaient également nombreux à Nancy, à Epinal, et dans toute l'étendue des deux départements de la Meurthe et des Vosges. Après un séjour d'assez courte durée à Strasbourg, MM. Bazard et Joubert se séparèrent; le premier revint à Paris, le second retourna dans le Haut-Rhin.

Plan de la conjuration.

On était arrivé à la mi-décembre; moins de quinze jours suffirent pour concerter entre Paris et Mulhouse, puis entre Béfort, Neuf-Brisach et les autres centres de conjurés alsaciens, tous les détails d'exécution. Le plan définitivement arrêté fut celui-ci :

Le signal partirait à la fois de Neuf-Brisach et de Béfort; les garnisons de ces deux places prendraient les armes et arboreraient le drapeau tricolore à la même heure, et dans la même nuit; l'une et l'autre feraient leur jonction à Colmar : celle de Neuf-Brisach, plus rapprochée de Colmar, se porterait sur cette ville, sous la conduite du général Dermoncourt, afin d'enlever le régiment de cavalerie qui s'y trouvait caserné; la garnison de Béfort s'y rendrait en amenant avec elle les députés chargés de la direction politique de l'insurrection. Au premier bruit de ce double mouvement, Mulhouse, toutes les autres cités importantes du département, les nombreux douaniers de cette frontière, presque tous anciens soldats, soulevés par les *Carbonari* de chaque localité, prendraient également les armes, et on ne doutait pas que les conjurés de Strasbourg, enhardis par la nouvelle, ne parvinssent à entraîner dans le mouvement cette grande place de guerre; qu'Épinal, Nancy et Metz, cédant à la même impulsion, n'arborassent à leur tour la bannière aux trois couleurs. Les communica-

tions entre l'Alsace et Paris, dans tous les cas, seraient immédiatement interceptées par les nombreux conjurés du département des Vosges, mais surtout par le colonel Brice, qui occuperait tous les passages de cette chaîne à l'aide des débris des corps francs qu'il y avait organisés en 1814 et en 1815, et dont la résistance, à ces deux époques, causa tant de dommages aux Alliés. Quant au gouvernement provisoire, il serait *proclamé* à Béfort, puis *installé* à Colmar, jusqu'au moment où Strasbourg pourrait lui ouvrir ses portes. MM. de la Fayette, d'Argenson et Jacques Kœchlin en étaient les membres désignés; ces trois députés devaient être secondés, à l'heure du mouvement, par vingt-cinq à trente *Carbonari* parisiens, choisis parmi les plus intelligents et les plus résolus, et qui, partis à l'avance par petits détachements, seraient logés, au fur et à mesure de leur arrivée, chez des affiliés de Béfort ou des localités voisines.

Retards dans l'exécution; leur cause; embarras des conjurés.

La nuit du 29 au 30 décembre était désignée pour le soulèvement. La veille au matin, 28, M. Joubert, chargé de présider aux derniers arrangements, se disposait à partir de Béfort pour Lure, au-devant d'un détachement de *Carbonari* parisiens, quand M. Jacques Kœchlin paraît, le prend à l'écart, et lui témoigne la crainte de voir tous les préparatifs demeurer en pure perte. « Vous attendez M. de la Fayette demain soir, lui dit-il; je doute qu'il arrive. Le général ne doit quitter Paris qu'après en avoir reçu l'invitation de M. d'Argenson, que la haute Vente a chargé de décider son départ, de concert avec moi. Or je suis sans nouvelles de M. d'Argenson

depuis plusieurs jours; il n'a donc pu transmettre encore aucun rapport, aucun avis; je me rends en ce moment chez lui, je vais le presser d'écrire. De votre côté, tâchez de faire connaître directement au général la position des choses, efforcez-vous de hâter son arrivée; mais, en attendant, peut-être est-il nécessaire de donner partout contre-ordre, de recommander qu'on ne se décourage pas, et d'annoncer qu'il ne s'agit que d'un retard de trois ou quatre jours. » Après quelques mots échangés sur ce contretemps, M. Kœchlin poursuit sa route pour la résidence de M. d'Argenson, et M. Joubert se rend à Lure, où il trouve, descendant de calèche, M. de Corcelles fils, parti de Paris le jour même du mariage de sa sœur, lorsque la cérémonie n'était pas encore achevée, et deux frères, MM. Scheffer. L'un de ces derniers possédait l'intime confiance de M. de la Fayette; mis au courant de la situation par M. Joubert, il consent à rebrousser immédiatement chemin et à aller chercher le général à son château de Lagrange[1], où il savait devoir le rencontrer. En même temps que M. Scheffer prend la route de Paris, M. Joubert revient à Béfort, et fait annoncer aux conjurés de Neuf-Brisach, de Mulhouse et des localités voisines que le mouvement se trouve retardé. La nuit du 28, les journées du 29 et du 30, ainsi que les premières heures du 31, se passent, à Béfort, en plaintes amères contre les députés et en conférences sans résultat. Enfin, vers le soir de cette dernière journée, le colonel Brice et M. Bazard arrivent

1. Propriété de M. de la Fayette, dans le département de Seine-et-Marne.

à leur tour de Paris dans une voiture appartenant à M. Georges de la Fayette, et qui renfermait, outre l'uniforme militaire de ce dernier, ancien officier de hussards, tous les insignes du grade de lieutenant général dont son père était investi, insignes que le général devait revêtir au moment où il paraîtrait devant la troupe insurgée. MM. Brice et Bazard étaient les derniers conjurés attendus; on tient conseil avec eux; on calcule le temps nécessaire au voyage de M. Scheffer et à l'arrivée de M. de la Fayette; toutes les voix sont d'accord pour reconnaître que le général pourra se trouver sur les lieux le lendemain soir; le complot, si tous les conjurés sont prévenus, peut donc éclater dans la nuit du 1er au 2 janvier; ce moment est fixé, et l'on décide que le colonel Brice poursuivra sa route pour les Vosges, tandis que M. Joubert ira en toute hâte annoncer cette nouvelle résolution aux conjurés de Mulhouse et de Neuf-Brisach, et les disposera à la seconder. Tous deux partent. Arrivé à Neuf-Brisach le matin du 1er janvier, M. Joubert trouve les officiers de cette garnison profondément irrités du contre-ordre qu'ils ont reçu; ils ne veulent plus agir. Un complot remis était un complot manqué, disaient-ils, et on verrait se renouveler, à seize mois de distance, l'insuccès de cette conjuration Nantil, dont la réussite, certaine le 10 ou le 15 août (1820), s'était changée en un avortement le 19. Compter d'ailleurs sur l'arrivée des députés, ajoutaient les officiers, était une espérance vaine; aucun d'eux ne se présenterait et n'aurait garde de compromettre sa personne ou sa fortune. L'insistance de M. Joubert finit cependant

par triompher de cette irritation; il obtient d'emmener avec lui le lieutenant Carrel, qui, dès qu'il se sera assuré de la présence de M. de la Fayette et de ses collègues dans Béfort, viendra donner à ses camarades le signal de l'insurrection. On abandonnait le projet d'un mouvement *simultané;* la garnison de Neuf-Brisach se bornerait à suivre l'exemple de celle de Béfort.

Direction supérieure de la Charbonnerie; la *haute Vente;* le *Comité directeur.* MM. d'Argenson et Jacques Kœchlin partent pour l'Alsace.

Les contre-temps dont se plaignaient les conjurés alsaciens étaient le résultat inévitable d'une direction supérieure sans unité, et à laquelle concouraient, dans une mesure inégale, douze à quinze personnes qui différaient par l'âge, le caractère et les habitudes d'esprit : les unes plus résolues, les autres plus hésitantes; celles-ci plus aventureuses, celles-là plus réservées. Les *Ventes centrales* et les *Ventes particulières*, par cela qu'elles se bornaient à obéir, agissaient avec un parfait ensemble. Mais, au sommet de la Société, l'examen et le débat entraînaient le désaccord. Les membres de la *haute Vente* étaient en trop grand nombre et trop difficiles à réunir pour exercer collectivement une direction qui exigeait des décisions promptes et une exécution rapide; le temps se fût passé en d'interminables discussions. Cette direction, à l'insu même de la majeure partie de la haute Vente, demeurait donc concentrée dans quelques mains. On a dit qu'elle appartenait à un *comité politique secret* composé en presque totalité de députés; d'autres ont affirmé que ce comité n'avait qu'une existence nominale, et que toute chose se décidait entre M. de la Fayette et quelques jeunes membres de la haute Vente, étrangers à la Chambre. L'une et

l'autre assertion sont fondées sans pourtant se trouver absolument exactes. M. de la Fayette exerçait le rôle le plus influent dans la direction active de la Charbonnerie. Désigné aux sollicitations des amis de la liberté par l'illustration attachée à son passé politique et à son nom; facile à toute proposition de lutte, quelle qu'elle fût; prodigue d'encouragements; enfin, accessible à toute heure et à tous, quand ses collègues entouraient leur concours de précautions prudentes, il était, par cette notoriété et par ce dévouement mêmes, le centre où venaient aboutir tous les projets et toutes les communications. Les membres de la haute Vente non députés que le général initiait habituellement à sa pensée personnelle étaient MM. Joubert, Ary Scheffer, Laresche, Bazard et Trélat. Mais quelle que fût l'importance individuelle de M. de la Fayette, il ne pouvait entraîner à lui seul toutes les forces ralliées autour des adversaires les plus marquants du gouvernement royal; le concours de quelques-uns de ses collègues les plus populaires de la Chambre était nécessaire pour donner aux tentatives insurrectionnelles de l'Association le caractère d'un mouvement national appuyé et soutenu, non par un homme politique isolé, mais par les représentants les plus énergiques de l'opinion libérale. De là, en dehors du conseil intime dont nous venons de citer les principaux membres, l'existence d'un *comité politique directeur* auquel M. de la Fayette communiquait toutes les propositions importantes qui lui étaient faites, ainsi que les plans destinés à les réaliser. Ce comité, composé de MM. de la Fayette, Georges de la Fayette, son fils, Manuel,

Dupont (de l'Eure), de Corcelles père, d'Argenson, Jacques Kœchlin, général Thiard, Mérilhou et Chevalier, s'adjoignait, dans les questions militaires, les généraux Tarayre et Corbineau [1]. Tous les détails de la conjuration alsacienne avaient été soumis à ce *comité;* deux de ses membres, députés l'un et l'autre, MM. d'Argenson et Kœchlin, qui, comme on l'a vu, habitaient l'Alsace, y possédaient des établissements industriels considérables, et jouissaient dans toute cette province d'une grande influence et d'une immense popularité, étaient désignés, ainsi que nous l'avons dit, pour constituer avec M. de la Fayette le gouvernement provisoire; deux autres membres, M. Dupont (de l'Eure) et Manuel, devaient, comme eux, se rendre sur le théâtre des événements. Cependant, lorsqu'il s'était agi d'arrêter les dernières mesures d'exécution, Manuel, caractère décidé, mais réfléchi, avait fait observer que, dans une circonstance aussi grave, il conviendrait peut-être de ne

1. Les réunions de la *haute Vente* et celle du *comité directeur* avaient le plus habituellement lieu chez le général la Fayette, et, d'autres fois, dans la demeure de Manuel, de M. Dupont (de l'Eure), du général Thiard, ou de M. Schonen, conseiller à la cour royale de Paris et gendre de M. de Corcelles. Il n'y avait aucune régularité dans les convocations de la haute Vente et du comité; l'une et l'autre s'assemblaient plus au moins souvent, selon les circonstances, sur un simple avis verbal.

Le *comité directeur* de la Charbonnerie, bien que composé, en grande partie, des mêmes membres que le *comité directeur de 1820,* ne doit cependant pasêtre confondu avec ce dernier; le *comité de 1820* avait été dissous immédiatement après l'avortement de la *conjuration militaire du 19 août,* de même que les divers groupes de conjurés existant à cette époque.

pas s'en rapporter aveuglément aux affirmations des jeunes gens, sincères sans doute, mais auxquels manquaient nécessairement l'expérience et le sang-froid. MM. Jacques Kœchlin et d'Argenson pouvaient se rendre dans le Haut-Rhin sans exciter le moindre ombrage; tous les deux, d'ailleurs, ne tarderaient probablement pas à partir; ne vaudrait-il pas mieux, disait-il, les prier d'avancer leur voyage, et ne se décider qu'après avoir reçu leur rapport? M. de la Fayette répondait que les choses étaient déjà bien avancées, et qu'un retard, dont il était difficile de calculer la durée, pourrait refroidir les courages et compromettre les jeunes gens déjà arrivés à Béfort. L'avis de Manuel avait prévalu : MM. d'Argenson et Kœchlin étaient immédiatement partis pour l'Alsace.

M. de Lafayette au château de Lagrange; il y reçoit MM. Chevallier et A. Scheffer. Son départ pour l'Alsace en compagnie de son fils; il est suivi par M. Scheffer, le colonel Fabvier et par Manuel.

Pendant quelques jours, M. de la Fayette avait attendu patiemment le rapport promis; mais, obligé de se rendre à Lagrange pour un anniversaire pieux qu'il y célébrait tous les ans, il quitta bientôt Paris en annonçant la résolution très-ferme de se rendre en Alsace au premier avertissement qu'il recevrait directement des conjurés. « Nous ne pouvons blâmer le général, dirent Manuel et M. Dupont (de l'Eure) lorsqu'ils apprirent son départ; nous le soutiendrons, nous serons derrière lui. Mais il ne saurait cependant s'éloigner sans que nous nous soyons d'abord entendus sur les ordres à transmettre dans les départements pour que le mouvement soit multiple et simultané, sur les termes d'un manifeste, sur la forme et les premiers actes du gouvernement à proclamer. » M. Chevallier fut chargé d'aller sur-le-champ à Lagrange pour obtenir du général, non son

retour à Paris, mais une rencontre à mi-chemin avec ses collègues. M. de la Fayette repoussa cette entrevue comme inutile; une telle conférence pourrait éveiller l'attention de la police, disait-il; ses collègues, d'ailleurs, savaient aussi bien que lui-même quels concours ils devaient apporter à la cause commune. Faisant connaître ensuite à M. Chevallier les informations personnelles qui lui présentaient la situation comme tellement tendue en Alsace, que l'insurrection pouvait y éclater d'une heure à l'autre, il se plaignait du long silence de M. d'Argenson. « Ces retards peuvent tout compromettre, disait-il. — Si les choses sont ainsi, répliquait M. Chevallier, pourquoi ne partez-vous pas sur-le-champ ? qui vous arrête ? » Le général se retranchait derrière le pieux devoir de famille dont nous avons parlé[1]. Un autre motif le retenait : son absence de la Chambre n'avait pu échapper à l'attention du gouvernement; son voyage serait nécessairement remarqué; il ne voulait donc quitter Lagrange que pour arriver en Alsace à l'heure précise, fixée pour le mouvement, et il en attendait l'avis. Lorsque l'appel de M. Jacques Kœchlin et des autres conjurés de Béfort lui fut enfin apporté par M. Scheffer, le général annonça au jeune

1. L'anniversaire de la mort de Mme la Fayette, décédée le 24 décembre 1807, des suites d'une maladie dont elle avait contracté le germe dans les prisons d'Olmutz, où elle était allée volontairement se renfermer avec ses filles pendant la détention de son mari. La chambre où cette noble et courageuse femme a rendu le dernier soupir est demeurée constamment fermée; et aujourd'hui encore, après quarante-trois ans, cette pièce se trouve dans le même état où elle était lors du décès de Mme de la Fayette.

carbonaro qu'il partirait le soir même; mais il était nécessaire, ajoutait-il, d'avertir M. Dupont (de l'Eure) et Manuel, et de décider le colonel Fabvier, officier intelligent et ferme, à aller prendre le commandement des bataillons insurgés[1]. M. Scheffer se remit immédiatement en chemin pour Paris, et, vers la fin du jour, il visitait Manuel et M. Dupont (de l'Eure), qui venaient, enfin, de recevoir eux-mêmes de M. d'Argenson, le rapport si impatiemment attendu. M. Dupont et Manuel promirent de partir sans perdre de temps. Manuel quitta effectivement Paris quelques heures après M. Scheffer, qui, oubliant toute fatigue, prit une seconde fois la route de Béfort en emmenant avec lui trois personnes, le colonel Fabvier, un autre officier supérieur, devenu depuis ministre de la guerre, et le lieutenant à demi-solde Bénies. La voiture qui emportait vers l'Alsace M. Scheffer et ses compagnons de voyage suivait celle de M. de la Fayette à la distance d'une demi-journée.

Il y a deux parts dans la vie politique de M. de la Fayette : la première comprend l'époque où les droits de la liberté, en France, se trouvaient en opposition avec les nécessités de son indépendance. M. de la Fayette, dans ce conflit, ne se préoccupa que des dangers de la liberté; dominé par un sentiment exclusif, il n'aperçut pas, en 1792, en 1814 et

1. Parmi les officiers généraux et les officiers supérieurs démissionnaires, en retraite, en réforme, ou en demi-solde, qui, prêts à toute lutte contre le gouvernement royal, mettaient leur expérience et leur épée au service de tous les mouvements organisés pour renverser les Bourbons, il en existait un certain nombre qui demeuraient étrangers à la Charbonnerie; le colonel Fabvier était de ceux-là.

en 1815, que dans l'existence des nations il est des heures suprêmes où tous les principes, tous les intérêts, cèdent et s'effacent devant un intérêt unique, la défense du sol national et la lutte contre l'étranger. Mais, lorsque, dans la seconde partie de sa carrière, après le retour de Gand, les droits et les libertés du pays, dégagés des nécessités de la guerre contre l'Europe, se trouvèrent seuls en péril, on le vit déployer, pour les maintenir ou pour les sauver, le plus rare dévouement, la plus indomptable énergie : non content de prodiguer, pour cette cause sainte, comme tous ses amis, son repos, ses forces et sa fortune, il ne dépendit pas de sa volonté de lui donner, avec eux, jusqu'à sa liberté, jusqu'à sa vie! Vainement ceux-ci lui recommandaient parfois la prudence. « Bah! leur répondait-il en souriant, j'ai déjà beaucoup vécu, et il me semble que je couronnerais dignement ma carrière politique en mourant sur l'échafaud pour la liberté. » Son sacrifice avait, au reste, une grandeur exceptionnelle : M. de la Fayette ne devait pas arriver seul en Alsace; lorsque la voiture destinée à l'emmener s'était trouvée prête, son fils unique y avait pris place à ses côtés. Ce fils, son confident, son inséparable compagnon et son ami, lui portait, en retour, une affection, mélange de respect et de tendresse, qui était une sorte de piété. Unis par une de ces profondes liaisons du cœur dont nous connaissons peu d'exemples dans un père et dans un fils, tous deux s'étaient assis l'un auprès de l'autre sans échanger la moindre parole sur ce voyage, qui pouvait les faire tomber ensemble au bout du chemin. M. de la Fayette ne parut songer

au résultat qu'en voyant le vieux serviteur de famille, qui avait préparé la voiture, y prendre place à son tour. « Bastien, lui dit-il, Georges et moi nous allons jouer notre tête, je dois t'avertir qu'en nous accompagnant tu peux risquer la tienne. — Vous ne m'apprenez rien, mon général, répondit le serviteur, je sais ce que nous allons faire ; mais que cela ne vous inquiète pas ; j'y vais pour mon compte ; d'ailleurs, c'est mon opinion [1]. »

Béfort le soir du 1er janvier. Préparatifs des conjurés ; ordre de prendre les armes.

En même temps que M. de la Fayette et son fils, M. Scheffer et ses trois compagnons de voyage se dirigeaient en toute hâte vers Béfort, par la route de Paris ; que MM. Jacques Kœchlin et Voyer-d'Argenson quittaient, à leur tour, Mulhouse et Masseveaux afin de s'y trouver à l'heure fixée pour le mouvement ; que MM. Joubert et Carrel y accouraient, de

1. Le fils du général la Fayette, filleul de Washington, portait le prénom de *Georges*. L'auteur de ce livre a eu l'honneur de siéger près de lui, sur les bancs de l'Assemblée nationale constituante de 1848. M. Georges de la Fayette était alors un vieillard ; mais l'âge n'avait ni refroidi son cœur ni affaibli ses convictions ; ses yeux devenaient humides et sa voix profondément émue chaque fois qu'il prononçait le nom de son père ; chacun de ses votes témoignait, en outre, d'une inébranlable fidélité aux principes des premières années de sa vie. Caractère calme et doux, cœur honnête et droit, conscience ferme, M. Georges de la Fayette était une de ces organisations d'élite qui, ayant au plus haut degré la notion du bien et du bon, ainsi que l'énergie du devoir, ne cherchent que dans la satisfaction de ce devoir rempli la récompense de leurs actes ; natures modestes et pudiques dont l'existence est un long dévouement et un continuel sacrifice, qui fuient l'éclat et le bruit, s'étonnent et rougissent à la moindre louange, et passent silencieusement dans la vie, probes et pures, en laissant une profonde impression de respect aux hommes qui ont pu les observer

leur côté, par la route de Neuf-Brisach, un colonel en réforme de l'ex-garde impériale, venu de Paris pour prendre part à l'insurrection, et que son ardeur bruyante ainsi que son grade désignaient, à défaut d'un autre chef, à la direction militaire du mouvement, le colonel Pailhés, s'apprêtait, le 1er janvier, de concert avec les *Carbonari* parisiens et ceux de la ville, aux événements qui devaient éclater dans la soirée[1]. Le sous-lieutenant Manoury, prenant le tour de garde d'un de ses camarades, s'installait au poste de la principale porte de la place, et les sous-officiers initiés au complot annonçaient mystérieusement à ceux de leurs camarades qui n'avaient pas encore été mis dans la confidence qu'un mouvement allait éclater dans toutes les places fortes du royaume ; que leurs garnisons se lèveraient pour chasser une troisième fois les Bourbons, et que les officiers partisans de cette famille seraient partout remplacés par les sous-officiers ayant montré le plus de zèle pour la cause qui allait triompher. Enfin, la nuit arrive. A huit heures, après l'appel du soir, l'adjudant Tellier réunit tous les sergents-majors du bataillon et leur commande de se rendre dans les chambres, d'y ordonner aux soldats de chaque compagnie de mettre les pierres aux fusils, de faire les sacs et de se tenir prêts à descendre. Tous ces sous-officiers s'empressent d'obéir ; ils transmettent à leurs compagnies l'ordre de l'adjudant, en font commencer devant eux l'exécution, et se rendent ensuite à un repas auquel Tellier les avait conviés dans le but de leur faire

1. Le colonel Pailhés est le même officier dont le nom figure dans la *conspiration du 19 août.*

attendre plus patiemment l'heure de minuit, moment fixé pour présenter au bataillon son nouveau drapeau et son nouveau chef. Telle était la sécurité des conjurés, qu'au premier étage d'un hôtel voisin, dans une pièce où l'on voyait des aigles, des étendards et des cocardes tricolores, le colonel Pailhés présidait, de son côté, à un long souper qui réunissait plusieurs officiers du bataillon et un certain nombre d'officiers à demi-solde ou en réforme, accourus des environs pour prendre part au mouvement. On y était bruyant; chaque convive se félicitait à l'avance du succès. Comment en douter? Aucun officier n'habitait la caserne; or, en se réunissant à minuit, le bataillon qui formait la garnison de la place se trouverait sous la seule autorité de ses sous-officiers et des officiers entrés dans le complot; le reste des chefs n'apprendrait les faits que le lendemain, plusieurs heures après leur accomplissement et lorsque le mouvement, complétement organisé et discipliné, aurait en outre pour appui les nombreux complices armés de l'intérieur et du dehors, la population entière de la ville et des faubourgs, et trois membres de la Chambre des députés constitués en gouvernement provisoire.

Indiscrétion d'un sergent. Le complot avorte.

Pendant que les principaux conjurés abrégeaient ainsi le temps, un sergent, arrivé le matin même d'un congé de semestre expiré la veille, 31 décembre, et que ses camarades n'avaient pas eu le temps d'avertir, se rendait chez son capitaine. Ce sous-officier venait de faire exécuter l'ordre de Tellier; désireux de montrer du zèle, il voulait annoncer le premier à son chef que la compagnie se trouvait déjà

prête, que tous les sacs étaient faits et les pierres mises aux fusils. Le capitaine était au moment d'aller se reposer et terminait une partie de cartes avec un de ses collègues ; étonné de ces détails étranges que rien ne peut expliquer, il veut congédier le sergent ; mais son collègue intervient et presse de questions le sous-officier, dont les réponses ne laissent bientôt plus place au doute. « Les pierres aux fusils ! s'écrient les deux officiers ; les sacs préparés ! Dans quel but ? Quelle autorité pouvait avoir donné un tel ordre à l'adjudant ? Le lieutenant-colonel, sans doute. » Ils sortent pour se rendre chez cet officier supérieur, le rencontrent en chemin et lui demandent l'explication des préparatifs ordonnés au bataillon. Le lieutenant-colonel, surpris autant qu'eux-mêmes, leur dit que cet ordre inconcevable vient probablement de M. Toustain, lieutenant de roi, commandant la place. Tous les trois vont immédiatement trouver ce dernier, qui déclare, à son tour, ne rien comprendre aux faits rapportés par le sergent. Mais, presque aussitôt, la pensée d'un complot se présente à son esprit ; il invite le lieutenant-colonel et les capitaines à se rendre sur-le-champ à la caserne pour faire cesser les préparatifs et détromper la troupe, tandis que lui-même visitera tous les postes. On se sépare ; le commandant de place parcourt Béfort ; arrivé près de la porte gardée par Manoury, il aperçoit sous la voûte quatre jeunes gens qui s'y tenaient arrêtés ; M. Toustain s'avance sur eux, leur demande ce qu'ils font et comment ils se nomment. Ces jeunes gens répondent qu'ils habitent les environs, et qu'ils s'appellent Brue, Pégulu, Desbordes

et Lacombe. La notoriété attachée à ces noms éveille la défiance du commandant, qui consigne les quatre jeunes gens à la garde de Manoury, et prend ensuite cinq soldats du poste, avec lesquels il s'avance hors de la porte, dans le but d'éclairer les approches du faubourg.

Dispersion des principaux conjurés.

En quittant son capitaine, le sous-officier, cause de tout ce mouvement, avait rencontré l'adjudant Tellier et s'était empressé de lui raconter sa démarche. Tellier court aussitôt à l'hôtel où se trouvait le colonel Pailhés. A ces mots : « Tout est découvert ! le lieutenant-colonel doit se trouver maintenant au quartier ! » l'inquiétude et le désordre se mettent parmi les convives ; Peugnet et Roussillon offrent d'aller s'assurer de la réalité des faits ; ils sortent, reparaissent bientôt et confirment la nouvelle donnée par Tellier : le lieutenant-colonel et plusieurs capitaines venaient, disent-ils, d'entrer dans la caserne. Chacun alors quitte l'hôtel et gagne en toute hâte la porte de France, que Manoury fait ouvrir ; le colonel Pailhés et la presque totalité des conjurés la franchissaient à peine, lorsque M. Toustain s'y présenta et put arrêter Brue et ses trois camarades, qui, arrivés les derniers, n'avaient pas encore eu le temps de s'échapper. Le commandant, sorti, comme on l'a vu, à la tête d'une patrouille, dépasse bientôt les premiers ouvrages et aperçoit vingt-cinq à trente individus qui, partagés en petits groupes, se dirigeaient vers le faubourg. Plusieurs causaient avec la plus grande animation ; ils s'arrêtent en apercevant le commandant de place ; l'un d'eux, le plus rapproché de M. Toustain, avait un shako et un uniforme qui le

désignaient pour un officier de la garnison ; le commandant l'interpelle et le somme de venir à lui ; cet officier, le sous-lieutenant Peugnet, au lieu d'obéir, recule de quelques pas ; le commandant met l'épée à la main, s'avance sur le sous-lieutenant, et étend le bras pour le saisir ; Peugnet fait un mouvement de côté, ajuste M. Toustain et lui lâche en pleine poitrine un coup de pistolet qui renverse ce dernier ; mais la balle, au lieu de pénétrer, avait frappé et rebondi sur la croix de Saint-Louis du commandant qui bientôt se relève, rentre précipitamment dans la place, et s'arrête au corps de garde de la porte pour y prendre les quatre jeunes gens consignés au chef du poste, afin de les conduire au fort et de les interroger. M. Toustain était réservé à une nouvelle surprise : Manoury et ses prisonniers avaient disparu ; sortis de la place immédiatement après lui, ils s'étaient jetés dans les fortifications extérieures et avaient gagné la campagne. Pendant ce temps, le bataillon, qui déjà se trouvait presque tout entier en armes dans la cour de la caserne, se replaçait sous le commandement de ses chefs supérieurs, et, privé de ses officiers les plus résolus, ainsi que de la majeure partie de ses sous-officiers, il se rangeait silencieusement en bataille sur la principale place de la ville : sa compagnie de grenadiers, détachée à la porte de France, eut mission d'arrêter tout individu qui essayerait de sortir ou d'entrer.

Arrestations.

Tandis que l'autorité militaire, craignant une tentative du dehors, veillait derrière les portes fermées de la ville, les conjurés, sortis de Béfort, redoutant une poursuite, s'enfuyaient de tous les côtés. Ce fut

au milieu de ce désarroi nocturne que M. Joubert et le lieutenant Carrel arrivèrent au principal hôtel du faubourg ; ils n'y trouvent que MM. Guinard et Henry Scheffer, qui leur annoncent l'avortement du complot ainsi que la dispersion des conjurés : MM. de Corcelles fils et Bazard, ajoutent-ils, étaient partis à la rencontre de M. de la Fayette et de son fils afin de leur faire rebrousser chemin, et, si eux-mêmes sont encore dans l'hôtel, c'est qu'ils ne savent où aller. « Nous ne pouvions pas, d'ailleurs, abandonner l'uniforme du colonel Pailhés, » ajoute M. Guinard en riant et en montrant ce vêtement étendu sur une chaise, où le colonel, dans la précipitation de son départ, l'avait oublié. M. Joubert s'empare de l'uniforme, le fait disparaître, remonte en voiture avec MM. Guinard, Henry Scheffer et le lieutenant Carrel, et reprend la route de Mulhouse. A peu d'instants de là, M. Jacques Kœchlin arrive à son tour, apprend la nouvelle, court au-devant de M. d'Argenson, qu'il trouve en chemin, et l'un et l'autre ne tardent pas à gagner Masseveaux[1]. Le lendemain, la gendarmerie, aidée par les agents de

1. M. Jacques Kœchlin, membre désigné du gouvernement provisoire, dut quitter, pour se rendre à son poste, un dîner *de jour de l'an* donné par son père, et auquel assistaient cent huit de ses parents les plus proches. MM. Joubert et Carrel venaient de traverser Mulhouse, lorsque M. Jacques Kœchlin, se dérobant aux joies de cette fête de famille, partit à son tour pour Béfort. C'était un des hommes les plus modestes, les plus purs et les plus fermes de l'opposition libérale ; non content de risquer sa vie pour ses opinions, il fit pour elles des sacrifices considérables, et qui s'élevèrent, assure-t-on, à plus de 200,000 francs.

la force publique de chaque localité, arrêtait, dans un rayon de quelques lieues autour de Béfort, un assez grand nombre de jeunes gens qui n'avaient pas eu le temps de s'éloigner. MM. de la Fayette, plus heureux, rencontrés par MM. de Corcelles fils et Bazard à peu de distance de Lure, et informés par eux de l'avortement du complot, avaient pu changer immédiatement de route, descendre la vallée de la Saône et gagner la ville de Gray, séjour d'un de leurs amis, M. Martin, ancien député de l'extrême gauche, chez lequel ils pouvaient demeurer quelques jours en donnant cette visite pour but à leur voyage, et sans fournir ainsi matière aux accusations de l'autorité. Leur voiture[1] ne précédait que de quelques heures, ainsi que nous l'avons dit, la calèche qui amenait celui des deux frères Scheffer, dont le voyage à Lagrange avait décidé le départ du général et de son fils. Revenu à Lure et averti, à son tour, des événements par le maître de poste de cette ville,

1. On a dit que MM. de la Fayette, en apprenant l'avortement du complot, avaient abandonné leur voiture pour accepter un autre moyen de transport moins facile à signaler : ils l'auraient fait incendier, ont dit les uns; elle aurait été saisie par la justice et remisée dans une grange dont on aurait scellé les portes, ont raconté d'autres personnes. D'après celles-ci, la justice, en se présentant, quelques jours plus tard, pour procéder à l'examen de cette importante pièce de conviction, aurait trouvé les scellés intacts, mais l'intérieur de la grange complétement vide. La voiture, brisée ou démontée par des personnes introduites à l'aide d'une ouverture pratiquée dans le toit, aurait été enlevée pièce par pièce. Ces bruits n'ont pas le moindre fondement; ils ont probablement leur source dans la disparition de la voiture laissée par M. Joubert dans un des hôtels de Mulhouse, lors de son retour de Béfort, dans la nuit

M. Scheffer laisse ses trois compagnons reprendre en toute hâte le chemin de Paris, continue résolûment sa route pour s'enquérir du sort de son frère, qui, disait-on, avait été arrêté, entre dans Béfort, et ne songe à son propre salut qu'après avoir acquis la certitude que ce frère était sauvé[1]. Enfin Manuel put connaître l'avortement de la conspiration et s'arrêter lorsqu'il n'avait encore fait que le tiers du chemin.

Instruction du procès. Comparution des conjurés de Béfort devant la cour d'assises de Colmar.

L'instruction du procès provoqué par cette conjuration fut difficile et lente : non-seulement les prévenus le plus gravement compromis se trouvaient tous en fuite, mais les jeunes gens arrêtés à Béfort ou aux environs, inconnus aux deux ou trois militaires qui consentaient à aider la justice, refusaient de répondre ou niaient avec énergie leur complicité dans un complot quel qu'il fût. Les témoins manquaient littéralement à l'accusation ; celle-ci n'eut une arme dans les mains qu'après l'arrestation de l'adjudant Tellier, capturé dans une auberge de la

du 2 janvier. Cette voiture, saisie par les gendarmes chargés de suivre la trace de ce prévenu, et placée dans une remise dont on scella, en effet, les portes, était la voiture prêtée par M. Georges de la Fayette à MM. Brice et Bazard, pour leur voyage en Alsace, et que ceux-ci, à leur tour, avaient confiée à M. Joubert pour se rendre à Neuf-Brisach ; on pouvait en rechercher l'origine et arriver, par là, à MM. de la Fayette : MM. Kœchlin la firent enlever nuitamment de la remise et transporter de l'autre côté du Rhin, où elle fut incendiée.

1. Il existait trois frères de ce nom devenu célèbre. Le troisième, M. Arnold, chargé, comme nous l'avons dit ailleurs, de la direction des *Ventes* du Midi, était en ce moment occupé, à l'autre extrémité de la France, d'un travail de conjuration dont nous aurons à parler et qui eut une terminaison sanglante.

Suisse, à côté du cadavre de son compagnon de fuite, le sergent-major Watebled, qui, pour échapper aux gendarmes, venait de se donner la mort d'un coup de pistolet. De tous les prévenus, Tellier se trouvait le plus fortement chargé : son active participation aux faits de la nuit du 1er au 2 janvier n'était pas contestable; l'ordre de prendre les armes avait été publiquement donné par lui. Une fois en prison, la nécessité de son salut lui arracha d'incomplets aveux, qui, ajoutés aux renseignements fournis par le commandant de place et par le sergent, auteur involontaire de l'avortement du complot, permirent enfin de donner un corps à l'accusation. Ce fut le 22 juillet, après une instruction de sept mois, que Tellier et vingt-deux des complices que lui donnait l'acte d'accusation comparurent devant la cour d'assises de Colmar. Le nombre total des accusés s'élevait à quarante-quatre; vingt et un étaient contumaces; voici les noms des vingt-trois accusés présents :

MM. Pailhés, colonel de l'ex-garde impériale; Dublar et Guinan, officiers en réforme; Roussillon, officier en demi-solde; Brunel, docteur en médecine; Paulin, de Canisy, Pance, Rouen, Grenier, Salveton et Dubochet, étudiants en droit; Buchez et Vernière, étudiants en médecine; de Grometty, lieutenant; Tellier, adjudant sous-officier; Battisti, vaguemestre; Saint-Venant, Gosselin, Frache, Pacquetet, sergents-majors; Chotteau, sergent au 29e de ligne; Netzer, ex-maréchal des logis de hussards[1].

1. Les accusés contumaces étaient : MM. Peugnet. Manoury, Brue, Pégulu, Desbordes, Lacombe, Petit-Jean, Beaume fils,

Arrêt. Dans ses demi-aveux, contestés avec énergie, malgré leur réserve, par tous les conjurés présents au débat, Tellier n'avait prononcé que le nom du colonel Pailhés, de MM. Dublar et Roussillon; aucune charge directe, précise, n'existait contre les autres accusés. Nul d'entre eux, sans en excepter même les trois officiers que nous venons de nommer, ne se trouvait désigné par les témoignages du lieutenant-colonel du 29e et des deux capitaines qui avaient averti cet officier supérieur. La déposition du commandant de place lui-même n'atteignait que les six officiers contumaces Peugnet, Manoury, Brue, Pégulu, Desbordes et Lacombe. Quant aux autres témoins, leurs réponses aux questions du président n'étaient pas de nature à dissiper l'ombre épaisse qui enveloppait la conjuration : la plupart avaient logé ou reçu les accusés; ceux-ci s'étaient montrés publiquement; le colonel Pailhés lui-même, le soir du 1er janvier, avait traversé une partie de la ville, revêtu de son uniforme, et franchi la porte de France à la vue des soldats chargés de la garder; aucune voix ne s'éleva pour révéler ces détails; bourgeois ou militaires, maîtres ou serviteurs, hommes faits ou jeunes filles, tous, jusqu'aux simples soldats de garde et aux portiers-consignes, dominés par un vif sentiment d'irritation dont nous allons dire la cause, déclaraient résolûment ignorer toute chose et ne connaître personne. Le 13 août, Tellier, le colonel Pailhés, MM. Dublar et Guinan, déclarés coupables

Joubert, Bazard, Vallier, Sigot, Petit, Lacroix, Didier, Corrulet, Crochet, Lescuyer, Pigeau, Pétitot et Trédondrie. Voir, pour ces derniers noms, la note suivante.

de complot contre la sûreté de l'État, Tellier, à l'unanimité des voix, et les trois autres, à la simple majorité de sept voix contre cinq, furent condamnés tous les quatre à cinq ans d'emprisonnement et de surveillance de haute police, et aux frais. Les dix-neuf autres accusés furent acquittés [1].

Un événement antérieur seulement de quelques jours à l'ouverture des débats de ce procès, et qui tenait l'Alsace entière sous une profonde impression d'indignation et de douleur, explique et justifie l'attitude du plus grand nombre des témoins ainsi que la modération de cette sentence.

*Affaire du colonel Caron.* Projet pour délivrer les accusés de Béfort; le colonel accepte le concours des sous-officiers de deux régiments de chasseurs à cheval.

Les accusés de la conspiration de Béfort avaient été conduits dans la prison de Colmar au fur et à mesure de leur arrestation. Trois d'entre eux, MM. Pailhés, Dublar et Buchez, y recevaient fréquemment la visite du lieutenant-colonel de dragons Caron, traduit, l'année précédente, devant la cour des pairs pour quelques propos sans importance et qui reposaient sur un seul

1. Le 30 septembre suivant, la cour de Colmar, jugeant sans assistance de jurés, condamna MM. Peugnet, Manoury, Brue, Pégulu, Desbordes, Lacombe, Petit-Jean, à la peine de mort, et Beaume fils à cinq ans d'emprisonnement. Quant aux autres contumaces, au nombre de treize, la cour ne prononça pas sur eux; elle *sursit* à leur jugement et laissa l'instruction *ouverte*. Cette instruction fut éteinte par la prescription; une des causes qui en rendit la continuation impossible fut, sans doute, cette circonstance singulière, qu'à l'exception des noms de MM. Joubert et Bazard, tous les autres ne désignaient aucun des individus réellement poursuivis; c'étaient de faux noms pris dans des passe-ports ou donnés dans des hôtels par autant de conjurés arrivés de Paris et qui parvinrent à y rentrer en laissant à la justice, pour unique trace de leur complicité, des désignations de personnes qui n'existaient pas ou n'avaient pas quitté leur domicile de Paris ou des environs.

témoignage[1]. Compagnon de captivité de MM. Dublar et Pailhés à l'occasion de cette poursuite et acquitté comme eux, mais condamné immédiatement par M. de Latour-Maubourg à la réforme sans traitement, le colonel Caron s'était retiré à Colmar. Marié et père de famille, il ne se bornait pas à procurer à ses amis détenus et à leurs compagnons tous les légers adoucissements que les ressources de la vie de ménage peuvent apporter aux privations de la prison; caractère énergique, cœur chaud et dévoué, il songeait à leur délivrance. Une ancienne porte condamnée, à laquelle on pouvait facilement arriver par des terrains vagues peu fréquentés, existait dans le mur enceignant le derrière de la prison; le colonel avait connaissance de cette porte, qu'il suffirait d'enfoncer pour pénétrer dans un des préaux. Mais l'entreprise exigeait le concours de quelques hommes dévoués. Caron s'ouvrit à un de ses amis, ancien officier de corps francs, le lieutenant Roger, alors maître de manége à Colmar, et à un sergent de la garnison, nommé Delzaive, qui, en simulant la plus vive irritation contre les Bourbons, en se plaignant avec amertume de l'oubli de ses services et de sa gêne, était parvenu à intéresser à sa position Roger, ainsi que les accusés de Béfort, et à en obtenir, à force d'importunités, une recommandation pour Caron[2]. Delzaive s'empresse de communiquer la confidence du colonel à ses chefs; il en reçoit l'ordre d'accueillir

1. Voyez tome VI, pages 381 et 382.

2. La gêne dont se plaignait Delzaive avait ému les accusés de la conjuration de Béfort; ils ouvrirent entre eux une souscription dont ils lui remirent le produit.

la proposition et d'offrir le concours de trois autres sous-officiers, le sergent d'infanterie Magnien, les maréchaux des logis Thiers, des chasseurs à cheval de l'Allier, en garnison à Colmar, et Gérard, des chasseurs à cheval de la Charente, en garnison à Neuf-Brisach. Ce concours est accepté par Caron, et un rendez-vous pris : les trois sous-officiers présentés par Delzaive ne se bornent pas à se mettre à l'absolue disposition du colonel; ils lui annoncent que leurs camarades, adversaires aussi décidés qu'eux-mêmes du gouvernement royal, sont prêts à prendre la part la plus énergique à toute tentative qui amènera la délivrance des accusés ou le triomphe de leur cause. Ces assurances grandissent les projets de Caron. La force qui s'offrait à lui, surabondante pour briser les portes d'une prison, était assez considérable, en revanche, pour rallier les nombreux éléments d'insurrection encore existants dans les principales villes de cette frontière, et que les événements de la nuit du 1er au 2 janvier avaient disjoints sans les détruire; il voit la possibilité d'organiser un nouveau soulèvement politique, et se décide à le tenter.

Entrevue dans la forêt de Brisach.

Le colonel fit connaître son projet à ses amis prisonniers; ceux-ci se bornèrent à lui recommander la plus grande réserve. Vers le milieu de juin, il venait de leur annoncer que l'organisation du mouvement touchait à sa fin, quand un des gendarmes de service dans l'intérieur de la prison, et qui sortait des lanciers de la garde impériale, appelle à l'écart MM. Pailhés et Buchez, et les prie d'avertir le colonel qu'il ait *à se méfier*, que la gendarmerie venait de recevoir l'ordre d'exercer sur lui la surveillance la

plus sévère. Cet avis fit sourire le colonel. « Nos précautions sont prises avec trop de soin, dit-il; je ne crains pas les indiscrétions. » A peu de jours de là, un brigadier de gendarmerie, ancien grenadier à cheval de la garde, vint faire aux deux prisonniers la même recommandation. « Dites au colonel Caron, ajouta-t-il, que quelques-uns de mes camarades et moi avons entendu prononcer plusieurs fois son nom chez les autorités. Vous-mêmes, tenez-vous sur vos gardes; je ne sais ce qui se prépare, mais des ouvriers sont employés à *murer* une porte condamnée qui donne sur les derrières de la prison. » Ce nouvel avertissement parut au colonel plus sérieux que le précédent; la suppression de l'ancienne porte condamnée jeta de l'inquiétude dans son esprit; il promit de suspendre l'exécution de son projet. Mais, quelques jours plus tard, il annonçait à ses amis que les sous-officiers de Colmar, comme ceux de Neuf-Brisach, étaient venus le trouver pour se plaindre avec amertume de son silence et de son inaction, et pour le supplier de leur accorder au moins une dernière entrevue dans la forêt de Brisach. « Je me rencontrerai demain avec eux, dit-il aux deux détenus, et je prendrai une résolution définitive. » Dans la visite suivante, il leur raconta que l'entrevue avait effectivement eu lieu; que les sous-officiers, instruits par lui des soupçons que semblait avoir l'autorité, s'étaient vivement récriés contre leur vraisemblance; que, leur ayant proposé d'attendre, de suspendre le mouvement, ils avaient repoussé ce conseil avec une sorte d'indignation. « Maîtres de nos régiments comme nous le sommes, lui avaient-ils dit, toute

hésitation, tout nouveau délai serait une trahison envers la patrie et une lâcheté ; nous nous trouvons trop avancés, trop compromis d'ailleurs vis-à-vis de nos camarades, pour reculer; si vous ne vous sentez pas le courage de nous conduire jusqu'au bout de la voie où vous-même nous avez entraînés, eh bien, nous agirons avec vous comme on doit agir envers les lâches : nous serons sans ménagement, nous vous dénoncerons pour nous sauver. — D'ailleurs, colonel, s'était écrié l'un d'eux, ce n'est pas seulement à nous que vous vous devez, mais encore à ces patriotes de la conspiration de Béfort, qu'on réserve à l'échafaud! — Ils m'ont paru si sincères et si décidés, ajouta Caron, que j'ai immédiatement pris mon parti ; le gant est jeté; après-demain les deux régiments se soulèvent. » Vainement MM. Pailhés et Buchez, à qui leurs gardiens avaient encore annoncé que toutes les autorités se donnaient un grand mouvement, et qu'on *préparait* positivement *quelque chose,* essayèrent d'ébranler la résolution du colonel; il leur prit les mains avec effusion. « Oui, leur dit-il, il est possible qu'on me trompe, mais il se peut aussi que les sous-officiers soient de bonne foi. Dans l'incertitude, je ne peux ni ne dois balancer : si je réussis, je délivre la France des Bourbons et de leur odieux gouvernement; je rends un immense service à mon pays, et vous devenez libres. Si, au contraire, je succombe victime d'une trahison, eh bien, ce ne sera qu'un homme de moins, et nul de vous ne se trouvera compromis. Adieu. »

Le surlendemain, 2 juillet, à cinq heures du soir, au moment où les accusés de la conspiration de Béfort

étaient réunis dans la chambre de l'un d'eux, ils entendent sonner la trompette; bientôt la porte de la chambre s'ouvre et livre passage au commandant de la place, qui se précipite au milieu de la pièce, un pistolet au poing, en s'écriant : *Le premier qui bouge est exterminé !* Cet officier était accompagné d'un fort détachement de soldats armés qui gardent à vue les détenus, pendant que des agents de police envahissent et fouillent leurs chambres : cette opération faite, la troupe, ainsi que le commandant, se retire, et la prison rentre dans son silence accoutumé. Mais le trouble et le bruit continuent dans la ville; on en ferme les portes; la générale bat dans toutes les rues; de fortes patrouilles d'infanterie, de gendarmes et de chasseurs à cheval, en tenue de guerre et ayant les armes chargées, sillonnent au pas de charge ou au galop tous les quartiers, en ordonnant aux citoyens de rentrer sur-le-champ dans leurs demeures; d'autres détachements parcourent avec la même rapidité les remparts, promenades de la ville, et en chassent les enfants et les femmes; le général commandant et le préfet, revêtus de leurs uniformes, visitent les places publiques et les portes d'enceinte, font doubler partout la garde, interdisent toute communication avec les faubourgs, placent des postes en dehors de la ville, aux débouchés des différentes routes et de tous les chemins de traverse, tandis que le maire, l'épée à la main, suivi de son premier adjoint et des sergents de ville, dirige le commissaire de police vers la maison de plusieurs citoyens notables qui voient aussitôt leur demeure gardée par des sentinelles placées à l'intérieur et à l'extérieur.

Révolte simulée de deux escadrons; leur marche de Colmar à Mulhouse.

Pourquoi ce bruit, ce mouvement, ces mesures menaçantes? Le seul fait que l'on pouvait signaler était le départ d'un escadron de chasseurs à cheval de l'Allier, dont les soldats, au nombre de quatre-vingt-dix cavaliers, en petite tenue et sans autres armes apparentes que leurs sabres, avaient quitté la ville deux heures auparavant. Ils avaient *déserté*, disait-on. Cette troupe, conduite par le maréchal des logis Thiers, était l'escadron qui devait donner le signal du soulèvement concerté avec Caron et Roger; elle avait franchi les portes de la place à trois heures de l'après-midi, et rencontré le colonel à un quart de lieue de la ville. Caron était en habit bourgeois; un peloton de sous-officiers l'entoure aussitôt et prend avec lui la tête de l'escadron, qui continue à marcher dans la direction de Béfort. Arrivé à peu de distance de Hastatt, à deux lieues de Colmar, le colonel quitte les rangs, entre dans un chemin creux, et reparaît bientôt coiffé d'un casque de dragon et revêtu de l'uniforme de cette arme, ainsi que des insignes de son grade. A peine s'est-il montré, que le maréchal des logis Thiers fait entendre le mot *Halte!* présente le colonel à la troupe, et, s'adressant à Caron, lui dit : « Colonel, je vous cède la conduite de l'escadron; mes chasseurs et moi nous jurons de vous être fidèles et d'obéir à tous vos ordres. » Caron déclare accepter le commandement, et adresse aux chasseurs quelques paroles énergiques que termine le cri de *Vive Napoléon II!* Ce cri, répété par les sous-officiers et par les soldats, est poussé de nouveau avec force pendant que l'escadron traverse Hastatt. Ce bourg franchi, les chasseurs quittent la

route de Béfort, et, se jetant sur la gauche, se dirigent vers la route de Colmar à Mulhouse, qu'ils atteignent un peu en avant du village de Mayenheim. A ce moment, un escadron des chasseurs à cheval de la Charente débouche également sur la route; ces nouveaux soldats, en tête desquels marche Roger, vêtu en bourgeois, coiffé d'une casquette et ayant une cravache à la main, étaient aussi en petite tenue, sans autre arme apparente que leurs sabres. Les deux troupes s'abordent, se joignent aux cris de *Vive Napoléon II! A bas les Bourbons!* et s'arrêtent à l'entrée du village, où pénètrent seuls Roger, Caron, ainsi que le groupe de sous-officiers qui entourait constamment ce dernier. Le colonel ordonne des distributions de vin, de bière, de vivres et de fourrage, qu'il solde de ses deniers; et, pendant que les soldats se reposent, les sous-officiers et lui-même, réunis dans la principale auberge, mandent les gardes champêtres ainsi qu'un ancien capitaine de hussards, beau-frère de l'aubergiste, annoncent l'intention de faire arborer le drapeau tricolore sur le clocher, et s'informent s'ils peuvent compter sur le concours de la population. L'attitude embarrassée de quelques sous-officiers, les sourires qu'il surprend sur les lèvres de plusieurs autres, étonnent le capitaine et le mettent en défiance; il répond que la soirée est trop avancée pour que les habitants puissent quitter leurs demeures et se prononcer, mais que, le lendemain, la commune tout entière n'hésitera probablement pas à suivre le mouvement. On était à mi-chemin de Colmar à Mulhouse; les deux escadrons se remettent en marche, traversent Mayenheim aux cris

de *Vive Napoléon II!* et arrivent bientôt devant Ensisheim, gros bourg fermé où se trouve une maison centrale de détention que gardaient deux compagnies d'infanterie et un fort détachement de gendarmes. Caron veut aborder cette troupe et l'enlever; un des sous-officiers, qui se tenait constamment le plus près de lui, fait observer qu'il vaudrait peut-être mieux envoyer d'abord une simple reconnaissance, qu'il s'offre à conduire; le colonel y consent; le sous-officier part à la tête de quelques chasseurs, trouve la petite garnison rangée, en armes, devant la porte du bourg, s'avance droit au commandant, le capitaine Lafont, qui, reconnaissant le nouveau venu, échange avec lui quelques mots et le laisse retourner sur ses pas. Le sous-officier revient auprès de Caron, lui dit qu'ayant oublié le *mot d'ordre,* il avait inspiré de justes soupçons, surtout à ce moment avancé de la soirée, et que le commandant s'était refusé à le laisser approcher, menaçant même de faire feu s'il insistait. Le colonel ne paraît pas convaincu; il veut renouveler lui-même la tentative; mais aussitôt les sous-officiers qui l'entourent se remettent en marche aux cris de *Vive Napoléon II!* entraînant après eux les deux escadrons et Caron lui-même. La colonne tourne Ensisheim et arrive, vers les onze heures du soir, à deux lieues de Mulhouse, au village de Battenheim, où un nouveau repos est ordonné; elle venait de faire huit lieues.

Arrestation de Caron et du lieutenant Roger.

Caron et les sous-officiers se rendent chez un aubergiste, maire de la commune. « Nous ne sommes plus les soldats du roi, s'écrient les sous-officiers, mais les soldats de Napoléon II; que dites-vous de cela,

monsieur le maire? » L'aubergiste évite de répondre et suit ses nouveaux hôtes dans une pièce du premier étage, pendant que Roger, demeuré dans les cours, préside aux soins à donner aux chevaux. Cette faible troupe de 200 hommes armés de sabres et de pistolets poursuivrait-elle sa route, se hasarderait-elle à entrer dans Mulhouse, ville de 12,000 âmes, ayant dans sa banlieue une population de 25,000 ouvriers, dont le nombre, en faisant appel à la population des manufactures et des fabriques placées dans les localités voisines, pouvait s'élever, en quelques heures, à 60,000? Caron avait annoncé qu'un certain nombre d'habitants de Mulhouse viendraient au-devant de la colonne à Battenheim; personne ne se présentait; devait-on attendre jusqu'au lendemain? les quelques sous-officiers qui agitaient ces questions dans une pièce voisine de la salle où se trouvait le colonel et qu'ils avaient un instant quittée, décidèrent que la situation ne pouvait se prolonger et qu'il fallait en finir; ils rentrent et s'asseyent à la table commune; on leur verse à boire; les verres se touchent; l'un d'eux fait un signe : tout à coup deux soldats, placés de chaque côté de Caron, se lèvent, se jettent sur lui et le renversent; leurs camarades tirent leurs sabres, arment leurs pistolets et entourant le malheureux colonel, alors fortement tenu à terre, ils s'écrient : *Qu'on tue ce scélérat! qu'on lui brûle la cervelle!* Un des sous-officiers ouvre en même temps une fenêtre donnant sur les cours, appelle Roger et lui dit qu'il est demandé par Caron. Roger se hâte et monte; mais à peine a-t-il franchi le seuil de la porte, qu'il est saisi et renversé près du colonel. Le maire assis-

tait à cette scène; il veut se retirer; on l'injurie, on l'accuse d'avoir fait avertir les conjurés attendus de Mulhouse. Pendant ce temps, on lie les pieds et les mains de Roger, de Caron et du domestique de ce dernier : *Coquin!* disent au colonel les chasseurs occupés à le garrotter, *tu nous a trompés! où sont tes conspirateurs? on les a prévenus; tu mériterais d'être assommé!* Le sous-officier qui, durant toute la route, semblait surveiller Caron avec le plus de soin s'approche bientôt du maire, déclare être le capitaine Nicol, commande de loger ses soldats chez les habitants, et signe un bon de deux cents rations payables à Colmar. Le lendemain, 3 juillet, à six heures du matin, les deux escadrons quittaient Battenheim, et à onze heures les chasseurs de l'Allier rentraient à Colmar aux cris de *Vive le roi!* Derrière eux s'avançait, au milieu d'un fort détachement de gendarmerie, un char à bancs, sur lequel on voyait Caron et Roger assis l'un auprès de l'autre. Le colonel, la tête couverte d'un mouchoir, avait son casque auprès de lui; ses traits étaient calmes, sa contenance ferme; il portait encore son uniforme, mais sans épaulettes et sans décorations; son domestique était couché au fond de la voiture.

Ils sont accusés d'*embauchage;* incident, à ce sujet, dans la Chambre des députés.

Le même jour, on arrêtait M[me] Caron, et la justice se transportait dans les villages parcourus par les deux escadrons, pour informer contre les habitants qui auraient répondu aux cris séditieux des soldats par des cris semblables ou par des actes de sympathie[1]. Caron, rayé sans traitement des contrôles

1. A la suite de cette information, dont les éléments étaient fournis par les rapports des chasseurs et de leurs chefs, on

de la guerre, et Roger, libéré depuis longtemps du service, n'appartenaient plus à l'armée ; ils n'en furent pas moins renvoyés devant le conseil de guerre de Strasbourg, comme accusés d'*embauchage.* Ce renvoi, qui était une violation de toutes les lois, devint, dans la séance du 22 juillet, l'occasion d'un incident. La Chambre discutait le budget de la justice ; Benjamin Constant se plaignit de la violence déployée par la magistrature dans la poursuite et dans la répression de délits sans gravité, tandis qu'elle restait « indifférente à l'acte illégal et coupable qui enlevait deux citoyens non militaires à leurs juges naturels, contre la lettre expresse de la Charte et le texte précis des lois ». M. de Peyronnet répondit qu'aux termes de la loi du 4 nivôse an IV « il y avait *embauchage* toutes les fois que, par argent, par des boissons enivrantes, ou par tout autre moyen, on avait cherché à détourner les défenseurs de l'État de leurs drapeaux pour les faire passer à l'ennemi, à l'étranger ou aux rebelles. — C'est ce dernier fait, messieurs, ajoute le ministre, qu'on impute aux deux individus désignés : ils ont tenté de séduire des troupes du roi pour les faire marcher sous les drapeaux des rebelles.

*Nombreuses voix de la gauche.* — Où sont les rebelles ? où est leur armée ?

*Le général Foy*, s'élançant à la tribune. —

arrêta le capitaine de hussards en retraite, beau-frère de l'aubergiste de Mayenheim. Interrogé sur les propos échangés entre lui et les sous-officiers, il répondit : « Je voyais qu'on jouait la comédie, je crus devoir la jouer aussi. » Cette réponse le fit relâcher.

Lorsque j'ai lu dans les journaux que Caron et Roger allaient être traduits comme embaucheurs devant un conseil de guerre (*Voix nombreuses de la droite.* — Au budget! au budget!), j'ai cru que le journaliste se trompait, et qu'on allait juger, au contraire, ceux qui aux cris de *Vive l'Empereur!* avaient embauché Caron et Roger.

*Voix de la droite.* — Ah! c'est un peu fort! Au budget!

*Le général Foy.* — Je ne devais pas supposer qu'on pût traiter en criminels ceux précisément qui ont été victimes de soldats qui, en vertu d'ordres supérieurs, ont feint d'être en révolte et ont conduit ces deux hommes, comme par la main, à un crime complet; tout au plus pourrait-on accuser Caron et Roger de proposition de complot non agréée. Je n'abuse pas des mots en qualifiant un pareil fait de trahison et de guet-apens. (Agitation à droite.) On a vu des troupes, entraînées par leurs chefs, tenter la fidélité de tout un département et parcourir dix communes aux cris de *Vive l'Empereur!* Ah! messieurs, si des hommes égarés avaient répondu par les mêmes cris à ces excitations, je vous le demande, est-il sur la terre un jury qui oserait les condamner? »

Le côté droit, depuis le commencement de ce discours, n'avait pas cessé d'interrompre et de s'agiter; ses cris ne permettent plus à l'orateur de se faire entendre.

*M. Dupont* (de l'Eure). — « C'est la montagne de 93!

*Autres membres de la gauche.* — Quelle fureur! quelle rage!

*Le côté droit en masse.* — Au budget! au budget! »

Le général Foy reste à la tribune ; mais, chaque fois qu'il essaye de continuer, la droite couvre sa voix par ces cris : « A la question! Au budget! nous ne sommes pas des juges!

*M. Dupont* (de l'Eure). — Non, heureusement, vous ne l'êtes pas!

*Le général Demarçay.* — Vous êtes des enragés! »

Le président sourit, agite sa sonnette et parvient enfin à obtenir un demi-silence.

*Le général Foy.* — « Caron et Roger ne sont pas militaires. La Charte ne permet pas de distraire les citoyens de leurs juges naturels; le juge naturel de ces deux accusés est la cour royale de Colmar. M. le garde des sceaux nous a rappelé que l'article 1er de la loi de nivôse an IV « punit de mort tout embau« chage pour l'ennemi, pour l'étranger, pour les « rebelles ». Cette loi a été faite pour une époque de guerre étrangère et de guerre civile. Or, je le demande, où sont aujourd'hui les armées étrangères en France? où sont les armées rebelles? Il n'y a plus de guerre, il n'y a donc plus d'embauchage ressortissant à des tribunaux militaires. Ce crime est un crime tellement spécial, qu'il n'est pas prévu par le Code pénal, et que le mot embauchage ne s'y trouve même pas mentionné. Savez-vous pourquoi on arrache Caron et Roger à leurs juges naturels? C'est que la population du pays a été témoin de l'infâme guet-apens dont ils ont été victimes; c'est que, quelque part qu'on prît un jury dans cette population, il les acquitterait à l'unanimité. »

Caron et Roger devant le conseil de guerre de Strasbourg ; condamnation de Caron ; son exécution.

La clôture, réclamée avec force et prononcée par le côté droit, mit fin à cet incident, qui avait lieu le jour même où s'ouvrait, devant la cour de Colmar, le procès des accusés de Béfort ; et, sept semaines plus tard, le 18 septembre, Caron et Roger comparaissaient devant le conseil de guerre de Strasbourg. Leurs avocats, voyant la salle déserte, en demandèrent l'entrée pour le public qui se pressait aux portes. Le président, le baron d'Escordal, colonel du 5e de ligne, répondit que cette entrée ne serait accordée qu'au nombre d'assistants fixé par la loi des conseils de guerre, c'est-à-dire à vingt et une personnes, nombre égal à trois fois celui des juges [1]. On lut ensuite les pièces de la procédure. Cette lecture, ainsi que l'audition des témoins, confirma tous les détails du piége tendu aux accusés : officiers supérieurs et simples officiers, les sous-officiers comme les soldats, chacun racontait sans honte la part qu'il avait prise à cet odieux guet-apens. Il y a plus : on apprit par leurs déclarations que, lors même que Caron dans cette dernière rencontre de la forêt de Brisach si ardemment sollicitée eût persisté dans son projet de renoncer au mouvement ou de le retarder, il n'eût pas échappé au sort qui l'attendait. Pendant cette entrevue, et d'après les ordres du général Rambourg, commandant le département, et du marquis de Chabannes la Palice, colonel des chasseurs de l'Allier,

1. Le conseil de guerre ayant décidé que le procureur du roi de Colmar, qui assistait aux débats avec un mandat spécial du ministre de la justice, et dix officiers de la garnison qui ne quittèrent pas les séances, faisaient partie du public, le nombre des spectateurs ne fut en réalité que de dix.

deux autres sous-officiers, les maréchaux des logis Zerlaut et Robin, se tenaient embusqués à quelques pas du lieu du rendez-vous, dans le but de s'élancer sur le colonel, s'il résistait aux instances qui lui seraient faites pour l'exécution immédiate du complot ; de l'arrêter avec le secours de leurs camarades, et de le livrer ensuite à la justice comme coupable envers eux tous d'une tentative d'embauchage[1].

L'audition des témoins terminée, M. Lichtenberger présenta la défense de Caron, que le conseil, à l'unanimité, condamna à la peine de mort. Roger, acquitté de l'accusation d'embauchage à la majorité de 5 voix contre 2, et de celle de complicité d'embauchage par 4 voix contre 3, fut renvoyé devant les juges compétents pour y répondre à l'accusation de complot contre la sûreté de l'État. Caron se pourvut en cassation ; au jour indiqué pour le jugement de son pourvoi, les conseillers de la Cour suprême se trouvèrent sur leurs siéges, et l'avocat du condamné à son banc ; mais nulle décision ne pouvait intervenir : les journaux du matin annonçaient que, l'avant-veille, le colonel, malgré ce recours en cassation, avait été passé par les armes. Le 1er octobre, à trois heures de l'après-midi, après avoir écrit deux lettres courtes, touchantes, la première à sa femme, toujours détenue, pour lui inspirer le courage et lui recommander leur enfant, la seconde à M. Lichtenberger pour le remercier de sa défense, Caron avait été conduit derrière le bastion de Finckmatt ; il était

1. *Procès de Joseph Caron et de Roger,* 1822 ; Strasbourg, chez Jean-Henri Heltz, imprimeur-libraire, rue de l'Outre.

seul dans la voiture qui l'avait amené ; il en descendit seul. Sa figure et sa démarche ne trahissaient aucune émotion ; il portait un habit et un pantalon noirs et un gilet blanc ; lui-même alla se placer en face des douze soldats chargés de l'exécution ; il refusa de se laisser bander les yeux, ordonna le feu et tomba percé de six balles.

Récompenses accordées aux sous-officiers des deux escadrons. Roger devant la cour d'assises ; sa condamnation, son exposition.

Le 12 juillet précédent, le général Pamphile Lacroix avait réuni sur le Champ de Mars de Colmar le 46e de ligne et les deux régiments de chasseurs à cheval de l'Allier et de la Charente. Après en avoir passé la revue, ce général les fit former en cercle, et, placé au centre, il prononça un discours où se trouvaient ces passages : « Le père de la patrie, souriant à la fidélité de ses enfants, se complaît à déverser sur eux ses bienfaits à pleines mains : le capitaine Nicol est promu au grade de chef d'escadron ; les sieurs Thiers, Gérard, maréchaux des logis chefs, et Magnien, sergent au 46e de ligne, sont promus au grade de sous-lieutenant. Le roi a poussé sa bienveillance paternelle jusqu'à me charger d'apporter à chacun de ces sous-officiers, ainsi qu'au sergent Delzaive, une gratification de 1,500 francs. » Les nouveaux officiers furent immédiatement reconnus et l'argent payé. Tristes récompenses qui ne tendaient à rien de moins qu'à semer les passions les plus honteuses dans les rangs de l'armée, et que celle-ci, profondément blessée dans son sentiment moral, n'hésita pas à flétrir [1]. Quelques mois plus

1. Les 1,500 francs accordés à chacun des quatre sous-officiers par le gouvernement leur furent remis sur le terrain même de la revue ; on raconte qu'enfermé dans des sacs mal

tard, le 23 février 1823, Roger, accusé de complot contre la sûreté de l'État, était traduit devant la cour d'assises de la Moselle avec MM. Forel, ancien officier de la garde impériale et neveu du comte de Lobau, et Jousseaud, fils d'un négociant des Vosges. Le jury acquitta ces deux derniers ; Roger, déclaré coupable, fut condamné à la peine de mort. Recommandé à la clémence royale, on lui fit grâce de la vie, mais au prix de vingt ans de *travaux forcés* et de l'exposition publique. Il subit cette dernière peine sur la principale place de Metz. Une foule immense entourait la plate-forme où se dressait le poteau auquel le bourreau vint l'attacher en lui mettant un collier de fer au cou ; cette foule effaça sous les marques de sa sympathie et de sa pitié l'ignominie du châtiment ; un habitant de la ville, M. Watrin, monta hardiment sur l'échafaud, s'approcha du condamné, et posa sur sa tête une couronne de chêne, aux applaudissements de plusieurs milliers de spectateurs, qui, tant que dura l'exposition, couvrirent la plate-forme de fleurs et de branches de laurier. A quelques semaines de là, Roger était transféré au bagne. Nous ignorons si la mort a fait disparaître tous les auteurs et les complices de ce sanglant épisode, « dont l'organisation appartenait au ministère », a dit un écrivain royaliste contemporain [1] ; si

attachés et qui se défirent au moment où les sous-officiers tendaient les mains pour le recevoir, cet argent se répandit à terre et que, pendant quelques instants, on put voir les trois nouveaux officiers et Delzaive chercher et ramasser sur le sol leur honteux salaire.

1. « Je crois pouvoir établir comme un fait certain que

quelques-uns vivent encore, ces hommes, seuls avec le cri de leur conscience, ont dû porter envie, depuis longues années, aux souffrances du malheureux Roger[1].

Une troisième poursuite, qui avait également son origine dans la conjuration de Béfort, eut des résultats moins regrettables. Nous avons indiqué les éléments de force que les conjurés espéraient trouver dans les garnisons de Metz et de Strasbourg; des propositions faites par quelques initiés au lieutenant Charvais, du 40e de ligne, et dénoncées par cet officier, passé depuis, à titre d'avancement, dans la garde royale, amenèrent l'arrestation de MM. Trolé, Walter et Peugnet, frère du conjuré de Béfort; ces trois officiers appartenaient à l'arme de l'artillerie; le 22 août, ils comparurent, à leur tour, devant le conseil de guerre de Strasbourg comme accusés d'avoir fait partie d'une association politique secrète. L'accusation, appuyée par le seul témoignage du dénonciateur, et démentie par les dépositions d'autres officiers, descendit aux simples proportions de conversations politiques tenues chez le premier accusé; les lieutenants Walter et Peugnet furent condamnés à une légère amende, le lieutenant Trolé à trois mois d'emprisonnement.

Affaire Trolé, Walter et Peugnet.

l'invention du piége dressé à Caron et à Roger appartient au ministère et que les autorités militaires reçurent la mission de l'exécuter. » (M. Charles de Lacretelle, *Histoire de France*, tome III, chap. XXIII.)

1. Roger fut envoyé au bagne de Toulon; il y resta environ deux ans et obtint, en 1824, par l'intermédiaire de Mme Récamier et de M. de Chateaubriand, alors ministre des affaires étrangères, la remise entière de sa peine.

Ces différents procès constituent l'action de la justice dans les faits qui se rapportent aux efforts de la Charbonnerie dans l'*Est* de la France; nous allons dire quelle fut son intervention dans les essais de complots tentés dans le *Midi*.

Conjuration du Midi. La *Charbonnerie* dans cette partie de la France. Complot à Marseille.

Population agricole et clair-semée, où continuaient de dominer les habitudes séculaires et la tradition, et chez laquelle l'influence encore toute-puissante du grand propriétaire, du noble et du prêtre, maintenait l'ancien esprit religieux et monarchique, les habitants du Midi, surtout dans les départements compris entre Lyon et la mer, ne pouvaient pas offrir à la propagande des *Carbonari* les ressources que cette Société trouvait, par exemple, dans la population des nombreuses et patriotiques cités industrielles ou manufacturières de l'Alsace. M. Arnold Scheffer, chargé de la direction des Ventes de cette partie de la France, était cependant parvenu, après de longs efforts, à établir à Lyon un centre d'action où venait se relier le travail de Ventes fondées à Dijon, Châlons, Mâcon, Trévoux, Saint-Étienne, Roanne, Romans, Valence, Grenoble, Marseille et Toulon. Mais toutes ces Ventes étaient des Ventes *civiles;* les garnisons de cette partie de la France n'apportaient à la Charbonnerie qu'un contingent presque nul : Marseille seule renfermait une Vente militaire; la Société s'y trouvait maîtresse d'un bataillon du 5e de ligne, placé sous les ordres d'un officier résolu et dévoué, le commandant Caron[1]. Rentré à Paris dans

1. Nous ne savons si le commandant Caron, du 5e de ligne, était parent du colonel Caron, fusillé à Strasbourg.

les derniers jours de 1821, pour rendre compte de la situation de la Société dans les départements confiés à sa direction, M. Arnold Scheffer repartit au bout de quelques jours, visita l'Alsace avant de revenir dans le Midi, et rentra à Lyon au moment fixé pour le soulèvement des garnisons et des Ventes de la vallée du Rhin. La première nouvelle des événements de la nuit du 1er au 2 janvier lui fut apportée par M. de Corcelles fils, qui, à peine arrivé de Béfort, avait reçu du comité directeur la mission d'aller précipiter le mouvement des Ventes de la vallée du Rhône. Désorganisés dans l'Est, mais prêts à tenter dans l'Ouest un nouvel effort, à l'aide des *Chevaliers de la liberté*, les chefs de la Charbonnerie désiraient voir éclater, dans une des grandes villes du Midi, un mouvement qui, en divisant l'attention du gouvernement et en manifestant l'action de la Société sur les points les plus opposés du royaume, aurait à la fois pour résultat d'opérer une diversion favorable aux conjurés de la vallée de Loire et de prévenir les découragements inévitables à la suite d'un premier échec. MM. Arnold Scheffer et de Corcelles fils descendirent immédiatement le Rhône, et le 10 janvier, lorsque, depuis neuf jours à peine, le dernier avait quitté Béfort, tous deux entraient à Marseille et apprenaient du commandant Caron que des soupçons commençaient à l'atteindre, et qu'un ordre du ministre de la guerre, reçu le matin même, lui enjoignait de se rendre sur-le-champ à Paris. Cet ordre, qui obligeait Caron à quitter immédiatement Marseille, ne faisait que devancer de quelques heures la notification d'un mandat d'amener lancé contre cet officier

supérieur, à la suite d'une arrestation opérée à Toulon dans les circonstances suivantes.

Le capitaine Vallé à Toulon : son arrestation ; condamnation à mort et exécution.

Au nombre des officiers à demi-solde ou en réforme qui étaient entrés dans la Charbonnerie marseillaise, se trouvait le capitaine Vallé, de l'ancienne garde impériale, homme énergique, que le désir de combattre en faveur des Grecs, alors soulevés contre le sultan, avait conduit à Marseille, où il organisait une compagnie de volontaires destinés à le suivre en Morée. Cette compagnie, déjà nombreuse, ne constituait pas seulement une force toute prête à seconder le mouvement du bataillon du 5$^{e}$ de ligne; sa formation était un abri derrière lequel Vallé dissimulait son active propagande en faveur de la Charbonnerie. Toulon renfermait, comme Marseille, un assez grand nombre d'officiers en non-activité ou en retraite; Vallé, dans son ardeur, voulut les acquérir à l'Association; il se rendit au milieu d'eux, et, le 9 janvier, réunit quelques-uns de ces anciens militaires dans un déjeuner. Pendant la première partie de ce repas, qui avait lieu dans un café, le capitaine se borna à des plaintes contre l'influence chaque jour plus menaçante des nobles et des prêtres, et à l'expression de vagues espérances sur un avenir meilleur; devenu bientôt plus expansif, il ajouta qu'il faisait partie d'une société politique secrète qui comptait de nombreux affiliés dans tous les rangs de la population civile et de l'armée; puis, vers la fin du déjeuner, alors que les têtes commençaient à s'échauffer, il lut à ses convives une sorte de programme écrit où se trouvaient relatés le but de cette Association et les conditions imposées aux initiés. Ce jour-là même, les journaux

annonçaient la découverte du complot de Béfort. Cette nouvelle, rapprochée de la proposition inopinée d'association secrète faite ouvertement par Vallé dans un lieu public, sans le moindre mystère, excita chez un des convives, le capitaine Sicard, sorti également de la garde impériale, des soupçons qu'il manifesta par quelques paroles dont Vallé se montra blessé; des expressions offensantes sont bientôt échangées; le capitaine Sicard prononce le mot d'*agent provocateur;* Vallé s'indigne et s'emporte; une querelle violente s'engage; Sicard envoie prévenir le commissaire de police, qui accourt; Vallé, à la vue de ce fonctionnaire, déchire le programme écrit dont il avait donné lecture, en jette les morceaux par la fenêtre et se laisser arrêter.

Dans ses confidences sur les forces dont la Charbonnerie disposait déjà à Marseille, Vallé avait prononcé plusieurs noms; l'ordre d'arrêter toutes les personnes qu'il venait de désigner fut immédiatement transmis à la police de Marseille, à qui ce mandat parvint au moment où elle recevait l'avis que deux voyageurs, arrivés de Lyon, venaient de descendre chez le commandant Caron. Des soupçons planaient déjà depuis longtemps sur cet officier supérieur; l'ordre de s'assurer de sa personne et de celle des deux voyageurs est aussitôt donné; mais, lorsque les agents se présentèrent au domicile de Caron, ils apprirent qu'il venait de monter dans la malle-poste de Paris, en compagnie des deux étrangers. On espéra pouvoir les atteindre à leur arrivée, en employant la voie du télégraphe : MM. Arnold Scheffer et de Corcelles, dans la prévision de cette

mesure, quittèrent la malle à Valence; Caron changea de voiture à Lyon, et lorsque la police de Paris se présenta pour visiter la malle, elle la trouva vide.

Les prévenus arrêtés à Marseille étaient : MM. Salomon, officier piémontais réfugié; Renaud, officier en réforme; Chaffarol, propriétaire; Constantin, propriétaire piémontais, réfugié; Blanchard, officier en réforme, et Orcel fils, constructeur de navires. Tous les six comparurent, avec le capitaine Vallé, devant la cour d'assises du Var, convoquée extraordinairement à Toulon; ils étaient accusés, savoir : Vallé, Salomon, Renaud et Spinola, capitaine piémontais réfugié, contumax, d'être les agents d'un complot tendant à renverser le gouvernement, et d'avoir fait, tant à Marseille qu'à Toulon, des propositions non agréées d'entrer dans ce complot; le chef de bataillon Caron, contumax, d'être également un des agents du complot, et d'avoir connu les propositions faites pour y entrer; Chaffarol, Constantin, Blanchard et Orcel fils, d'avoir participé au complot, et fait, par lettre, des propositions non agréées pour y entrer. L'accusation reposait uniquement sur le programme d'association secrète lu par Vallé, et dont la police avait ramassé et rapproché les morceaux, ainsi que sur quelques aveux de participation échappés à plusieurs accusés au début de l'instruction, et qu'ils rétractèrent à l'audience; ni ces aveux ni le programme n'assignaient un but précis, défini, à l'Association; malgré l'inanité de ces charges, Vallé et Salomon furent condamnés : le premier, comme coupable de complot et de proposition de complot, à la peine de mort; le second, pour proposition de complot, à dix

ans de bannissement. La cour acquitta les autres condamnés présents, et prononça la peine capitale contre les contumax. Vallé, condamné, en outre, à la peine de la dégradation comme chevalier de la Légion d'honneur, arracha son ruban en entendant prononcer cette disposition, et l'avala. Son défenseur accourut à Paris pour solliciter sa grâce; la demande fut repoussée, et l'exécution eut lieu le 10 juin; une correspondance publiée par la *Gazette de Lyon* en a raconté les détails en ces termes : « *Toulon, 10 juin.* — Aujourd'hui, à midi, Vallé a subi son supplice sur la place de la porte d'Italie; il est mort avec beaucoup de sang-froid, et a montré la plus grande fermeté. C'est à sept heures du matin qu'on lui a annoncé qu'il devait se préparer à la mort. Cette nouvelle ne lui a causé aucune émotion; il a demandé, au contraire, à manger, et il a bien déjeuné. En passant sur le Cours, il s'est arrêté devant un marchand de liqueurs, et a demandé un verre d'eau-de-vie, qu'il a bu en portant la santé de la France et des braves. Malgré l'insistance du respectable chanoine Michel, curé de la cathédrale, et de quatre autres prêtres, qui ne l'ont point quitté depuis le matin, il a rejeté toutes les consolations de la religion; au pied même de l'échafaud, il a refusé de baiser l'image du Rédempteur. »

Le calme de ce vieux soldat, que la mort faisait tomber sur un échafaud, après l'avoir épargné pendant vingt ans sur tous les champs de bataille de l'Europe, devait se retrouver, à peu de temps de là, dans le cœur de quatre jeunes gens, soldats aussi, et moissonnés, longtemps avant l'heure, pour la même

cause politique et pour les mêmes faits de participation à la Société des *Carbonari*.

*Affaire des quatre sergents de la Rochelle.* Le 45e de ligne à Paris; initiation du sergent-major Bories; il fonde une *Vente* dans son régiment.

Le 45e de ligne était un des régiments où la Charbonnerie avait pénétré. Ce corps, formé à Chartres en 1816, sous le nom de *légion d'Eure-et-Loir*, avait été composé, comme le reste de l'armée, d'engagés volontaires, de sous-officiers et de soldats licenciés avec l'armée de la Loire, puis rappelés sous les drapeaux. Le mécontentement qui existait à cette époque contre le gouvernement royal dans les rangs inférieurs de tous les régiments se rencontrait dans le 45e; les causes de l'irritation étaient les mêmes : incapacité militaire et administrative des principaux chefs; refus de reconnaître les grades des anciens sous-officiers de l'Empire et des Cent-Jours, que l'on obligeait à rester simples fusiliers; préférences accordées aux hommes sans services antérieurs à la Restauration et affectant un grand zèle royaliste; persécutions contre les officiers soupçonnés d'attachement aux principes de la Révolution. Vers la fin de 1820, le renvoi de quatre capitaines, officiers capables, aimés du soldat, mis en non-activité sur le rapport du colonel marquis de Toustain, ancien émigré, avait causé, entre autres faits, dans le 45e, une émotion qui durait encore lorsqu'au mois de mai 1821 le régiment quitta Dieppe et le Havre pour tenir garnison à Paris. Les deux bataillons qui le composaient, casernés rue du Foin-Saint-Jacques et rue Saint-Jean-de-Beauvais, se trouvaient placés au centre du quartier des écoles de Droit et de Médecine. Ce voisinage mit promptement en rapport les sous-officiers et les élèves. Un de ceux-ci, récemment

admis dans la Charbonnerie, dut au hasard de ces relations de rencontrer dans le sergent-major Bories un ancien condisciple, qu'il initia au secret de l'Association, en le sollicitant d'établir une Vente parmi ses camarades. Bories y consentit et s'ouvrit d'abord à un de ses amis, ancien sous-officier de l'Empire, redevenu simple soldat, le fusilier Lefèvre. « Notre projet, a dit ce dernier, n'était pas de faire soulever le régiment, ainsi qu'on l'a répété, mais de disposer les esprits à briser, quand le temps serait venu, le joug humiliant sous lequel on voulait courber l'armée. Je n'avais plus, cependant, que quelques mois à attendre pour me trouver libéré du service; et, depuis mon arrivée à Paris, résidence de ma famille, je m'étais habitué, par avance, à me considérer comme tout à fait libre. D'un autre côté, je ne me dissimulais pas le peu de chances que nous avions de réussir; je craignais, d'ailleurs, que la police ne fût pour beaucoup dans tout ce qui se préparait. Et pourtant j'acceptai sans balancer ma part de l'œuvre que l'on allait essayer d'accomplir, tant j'étais avide de voir commencer une lutte pour laquelle je pensais que ce n'était pas trop d'apporter sa vie[1] ! » Ce langage de l'un des plus humbles membres de la Charbonnerie militaire, rapproché d'un fait que nous allons rapporter, pourra faire apprécier les sentiments qui dominaient, à ce moment, dans les rangs inférieurs de la troupe, parmi les hommes initiés aux efforts projetés contre le gouvernement, comme parmi ceux qui y

1. *Souvenirs de la conspiration de la Rochelle,* par J.-S. Lefèvre, Rouen, 1845.

demeuraient étrangers. Au nombre des sous-officiers affiliés par Bories, après le fusilier Lefèvre, était le sergent Goubin. Dans le mois de décembre 1821, au milieu de la nuit, le sergent entend battre la générale et croit reconnaître, dans la cour, la voix de Bories; il se lève à la hâte, et, persuadé que le moment d'agir est arrivé, il ordonne à tous les soldats de sa compagnie de s'habiller, de s'armer, de charger leurs fusils et de descendre. On lui obéit. Les plus diligents, arrivés dans la cour, y trouvent un officier de l'état-major de la place, qui leur apprend que cette batterie de tambour annonce simplement un incendie allumé aux Gobelins; obligés de reporter leurs armes, ils remontent et rencontrent Goubin, qui descendait avec le reste de la compagnie. Le sergent fait immédiatement rentrer les soldats; peu d'instants après, chaque fusil était déchargé et remis en place. La compagnie comptait près de cent hommes : tous gardèrent le plus profond silence sur cette prise d'armes, qui demeura ignorée même du reste du régiment, et, si quelques-uns des acteurs y faisaient allusion, c'était à voix basse et pour regretter « qu'il n'y eût pas eu quelque chose ».

Le 45e reçoit l'ordre de quitter Paris. Réunion au *Roi-Clovis*.

A peu de temps de là, dans les premiers jours de janvier 1822, le régiment reçut l'ordre de s'apprêter à quitter Paris pour aller tenir garnison à la Rochelle. Cet ordre lui était donné à la suite d'un guet-apens simulé par trois sous-officiers affectant un grand zèle royaliste, et qui prétendaient avoir été victimes de leurs opinions : comédie ridicule dont le marquis de Toustain fut la dupe ainsi que le complice involontaire, et qui, jouée la nuit, au milieu des Champs-

Élysées, obligea le général commandant la division d'infliger plusieurs jours d'arrêts au colonel et une détention de quelques semaines aux trois sous-officiers. Désireux de soutenir l'énergie des *Carbonari* qu'il avait initiés et de leur prouver que la Vente du 45e se rattachait, ainsi qu'il l'avait annoncé, à une vaste et nombreuse association politique, Bories, avant le départ, voulut mettre ses camarades en contact avec quelques-uns des membres de la Vente centrale, dont lui-même était devenu membre comme *député* de la Vente particulière de son régiment. Un dejeuner fut convenu chez un marchand de vin de la rue Descartes, derrière l'église Saint-Étienne-du-Mont, à l'enseigne du *Roi-Clovis*. A ce repas, qui eut lieu dans une salle haute, louée sous prétexte d'un assaut d'armes, et auquel assistaient, comme délégués de la Vente centrale, MM. Baradère, avocat; Gauran, chirurgien à l'hospice Beaujon; Rozé, employé, et Hénon, chef d'institution, ce dernier prononça un discours où, rappelant les travaux et la gloire des anciennes armées républicaines, il émit l'espérance de voir l'armée nouvelle se montrer digne de ses devancières en défendant les mêmes intérêts et en faisant triompher les principes consacrés par la *Constitution de 91.* Des applaudissements accueillirent ces dernières paroles, et les convives se séparèrent après avoir échangé, pour unique engagement, la promesse de demeurer fidèles à la cause de la Révolution.

Bories, depuis son initiation, avait été mis en rapport avec plusieurs membres de la haute Vente, et présenté par l'un d'eux, M. Laresche, à M. de la

Fayette; il fit prévenir ce général du départ subit du régiment. Des mouvements se préparaient en ce moment-là même à Nantes et à Saumur, et la route que devait suivre le 45ᵉ longeait, depuis Tours jusqu'à la Rochelle, les départements où l'on se disposait à se soulever. Les chefs de la Charbonnerie résolurent d'utiliser cette circonstance au profit des efforts projetés par les conjurés de l'Ouest, et M. Laresche, chargé de donner à Bories les instructions verbales nécessaires, lui remit plusieurs objets découpés dont les secondes moitiés seraient confiées aux *Carbonari* qui auraient à lui transmettre, pendant la route, les ordres du comité directeur.

Passage du 45ᵉ à Orléans; querelle avec des sous-officiers suisses; Bories est arrêté; incidents à Tours, Sainte-Maure, Poitiers et Niort.

Le 45ᵉ quitta Paris le 22 janvier; ses deux bataillons marchaient à deux jours de distance; le deuxième faisait route le premier. Quelques-uns des soldats qui le composaient se prirent de querelle, en traversant Orléans, avec les soldats d'un régiment suisse formant la garnison de cette ville. Le marquis de Toustain, à l'occasion de ce conflit, publia un ordre du jour qui fut lu devant les compagnies du premier bataillon, lorsque, le lendemain, cette partie du corps entra à son tour dans Orléans. Cet ordre menaçait des peines les plus sévères tout sous-officier ou soldat qui aurait une rixe avec les Suisses : les sous-officiers, qu'ils eussent tort ou raison, seraient punis d'un mois d'emprisonnement et cassés; les soldats seraient envoyés aux compagnies de discipline. Bories réunit ses camarades initiés et leur recommanda la réserve la plus absolue : « On peut avoir prochainement besoin de notre concours, leur dit-il; aucun de nous ne doit manquer à l'appel. » Le lendemain, il

se rend avec un de ses camarades dans un café, où entrent bientôt deux sergents suisses. Bories s'apprête aussitôt à sortir ; mais, au moment où il atteint la porte, l'un des deux étrangers lui barre le passage en lui présentant un verre, qu'il l'invite à boire. Bories ne répond pas, écarte de la main le bras du Suisse, veut poursuivre son chemin, et reçoit aussitôt le contenu du verre au visage. « Sortons! » dit-il au sergent suisse, que son camarade quitte sur-le-champ. Ce dernier était allé chercher quelques compatriotes, qui, rejoignant les deux adversaires à peu de distance du poste du pont, veulent entraîner Bories au corps de garde ; une lutte s'engage ; Bories, soutenu par quelques soldats de son régiment et par des ouvriers, parvenait à se dégager, quand les Suisses du poste accourent en armes, l'entourent, croisent sur lui la baïonnette, l'atteignent de deux coups à la tête, le renversent ensanglanté et l'emmènent au corps de garde. Le lendemain, M. de Toustain le met à la garde du camp ; le bataillon reprend sa marche et vient successivement coucher à Beaugency, à Blois et à Amboise. Dans cette dernière ville, Bories, qui, à chaque étape, demeurait détenu au corps de garde, fait appeler Lefèvre et lui annonce que des envoyés de Paris lui apporteront probablement le lendemain quelques ordres pour seconder un mouvement préparé à Saumur. « C'est par Sainte-Maure, ajoute-t-il, que doivent venir les nouvelles de cette tentative ; je ne peux les aller chercher ; tu me remplaceras. Viens me voir aussitôt notre arrivée à Tours. » Le lendemain soir, Bories remettait à Lefèvre des cartes découpées qui ouvri-

rent à ce dernier les portes d'une maison de campagne située sur la route de Sainte-Maure; mais nul émissaire de Paris ou des conjurés de Saumur n'y avait paru. Le jour suivant, après l'arrivée du bataillon à Sainte-Maure, Lefèvre, appelé de nouveau par Bories, dut monter à cheval, à l'entrée de la nuit, et suivre un cavalier inconnu qui, pendant quatre heures d'une course rapide, ne prononça pas une seule parole. On s'arrêta enfin près d'une maison isolée de belle apparence. Lefèvre demanda quelle était la distance parcourue. « Six lieues, » répondit le guide. Entré dans la maison, l'ami de Bories est accueilli par un jeune homme avec lequel il échange d'abord quelques mots de passe; la reconnaissance faite, l'inconnu lui apprend que le mouvement de Saumur se trouve retardé, mais que, sous peu de jours, le dévouement des *Carbonari* du 45e sera probablement mis à l'épreuve. Lefèvre venait de se trouver en présence du lieutenant d'artillerie Delon. A trois heures du matin, il rentrait à Sainte-Maure et se remettait immédiatement en marche avec le bataillon, qui, après avoir successivement séjourné à Châtellerault, à Poitiers et à Niort, arriva enfin à la Rochelle le 14 février. Bories, au lieu de recouvrer alors sa liberté, fut déposé dans la maison d'arrêt de la ville.

Bories est transféré à Nantes.

Cette rigueur était le résultat d'imprudences commises par ce sous-officier et par ses camarades pendant la dernière partie de la route. A Poitiers, Bories ne s'était pas en effet borné à faire confidence de ses sentiments politiques à un sergent-major, affidé secret du colonel; il avait en outre entretenu de sa position et de ses espérances un ancien officier chez lequel

l'adjudant-major, sur l'ordre de M. Toustain, l'avait envoyé passer la nuit, et qui était parvenu à capter sa confiance en affectant pour les Bourbons et pour leur gouvernement l'aversion la plus prononcée. A Niort, ses camarades, de leur côté, avaient accepté, de quelques-uns des libéraux de la ville, un dîner où leurs opinions s'étaient manifestées avec la liberté la plus compromettante. Le sergent-major affidé du colonel s'était empressé de rapporter à son chef la conversation de Bories ; l'hôte de ce dernier, à Poitiers, avait également dénoncé ces confidences au général Malartic, commandant le département ; enfin des rapports de police firent connaître aux autorités des Deux-Sèvres les propos tenus par les sous-officiers du 45e au dîner de Niort. Transmis au commandant de la division militaire, le général Despinois, royaliste fougueux, dont le zèle se trouvait encore exalté par les récents événements de Colmar et par les sévères instructions du nouveau ministre de la guerre, ces différents rapports décidèrent cet officier général à ordonner le transfert de Bories dans les prisons de Nantes, où lui-même il voulait l'interroger. Ce départ laissa la présidence de la Vente du 45e au sergent-major Pommier, au moment même où l'avortement de la tentative du général Berton contre Saumur, événement inattendu, et que l'on venait de connaître à la Rochelle, rendait cette direction plus difficile et plus délicate.

Réunion de la Vente du 45e au *Lion d'or.* Arrestation de Pommier et de Goubain.

Port de mer et siége d'une *Vente centrale civile* qui s'appuyait à la fois sur d'autres groupes de *Carbonari* et sur deux bataillons d'infanterie coloniale cantonnés à l'île de Ré, la Rochelle était un point de

ralliement et de refuge naturellement indiqué aux principaux fugitifs de Saumur, soit qu'ils voulussent passer à l'étranger, soit qu'ils eussent la pensée de poursuivre la voie des conjurations. Le lieutenant Delon, puis le général Berton lui-même, ainsi que nous aurons à l'expliquer plus loin, ne tardèrent pas à y arriver. Mais Delon ne fit, pour ainsi dire, que traverser la ville et s'embarqua immédiatement avec un de ses amis, le lieutenant Moreau, à bord d'un bâtiment frété pour l'Espagne. Quant au général Berton, des motifs que nous dirons en leur lieu lui firent obstinément repousser les instances de ses amis pour qu'il quittât le continent; loin de consentir à s'exiler, il se mit en rapport avec Pommier par l'entremise du président de la Vente civile de la Rochelle, et l'invita à réunir ses camarades pour leur annoncer qu'ils eussent à se tenir prêts. Pommier convoqua les *Carbonari* du 45e au *Lion d'or*, auberge du village de Lafond, à un quart de lieue de la Rochelle. Vainement Goubin, Raoulx et Lefèvre essayent de lui démontrer l'inutilité de cette réunion, à laquelle ils voient de graves inconvénients sans le moindre avantage, puisque tous leurs camarades et eux-mêmes sont prêts à agir au premier signal; Pommier persiste dans l'ordre qu'il a donné. Une obéissance absolue aux ordres des chefs était de principe étroit dans la Charbonnerie; chacun se soumet, et, le lendemain, 11 mars, tous les membres de la Vente se rendent au *Lion d'or*. Pommier ouvre la réunion en renouvelant aux initiés la recommandation de se tenir prêts et en leur annonçant la présence du général Berton aux portes de la Rochelle. Aucun détail sur ce qu'on

attend d'eux n'accompagne cette communication. Un sous-officier récemment admis, le sergent-major Goupillon, impatient de tout retard, émet l'avis de commencer sur-le-champ; puis, s'exaltant par degrés, il propose d'*enlever* le régiment, et, comme moyen de diversion, de mettre le feu aux casernes. Un murmure général accueille cette proposition, que Goubin repousse avec force en déclarant que, l'heure venue, tous sauront faire leur devoir sans recourir à d'aussi condamnables moyens. Après différentes questions adressées par d'autres sous-officiers à Pommier sur le moment probable de l'action et sur les moyens qu'il compte employer pour entraîner le régiment, questions auxquelles il refuse de répondre, les membres de la Vente se séparent en échangeant la promesse de se tenir prêts, ainsi qu'on le leur demande, et d'attendre. Le surlendemain, 13, Goubin, puis Pommier, nominativement désignés dans les rapports sur le dîner de Niort, étaient arrêtés par ordre du colonel et conduits à leur tour dans la prison de la ville.

Révélations du sergent-major Goupillon. Arrestation de tous les membres de la Vente.

Cette double arrestation troubla le sergent-major Goupillon, esprit faible, aussi facile à l'abattement le plus extrême qu'à la plus vive exaltation. L'image des périls que peut lui faire courir son affiliation à une société politique secrète l'épouvante; une sorte de désespoir s'empare de lui. Surpris, dans un moment où il s'abandonnait à la douleur et aux larmes, par le sous-officier auquel Bories avait précisément fait quelques confidences, le sergent-major Choulet, et pressé de questions par ce dernier, il laisse échapper le poids qui l'oppresse. Choulet insiste pour de

complets aveux au colonel. Goupillon hésite et flotte pendant deux jours entre les résolutions les plus contraires ; mais Choulet, qui déjà avait averti le chef du régiment, triomphe des hésitations de ce sous-officier : Goupillon fait au marquis de Toustain une déclaration sans réserve, raconte tout ce qu'il sait, et livre jusqu'aux noms de ses camarades initiés. Le soir même (19 mars), au sortir d'une entrevue que Raoulx et Lefèvre venaient d'avoir avec le général Berton dans la demeure du président de la Vente centrale de la ville, ces deux militaires étaient arrêtés, ainsi que tous les autres membres encore libres de la Vente du 45ᵉ, et des perquisitions faisaient découvrir dans la malle ou dans la paillasse de chacun d'eux des poignards, signe de ralliement que, par un soin puéril, M. Laresche avait chargé Bories de leur distribuer.

Aveux de Goubin et de Pommier. Arrestations à Paris.

Jusqu'alors le gouvernement n'avait eu que des soupçons ou des informations vagues sur l'existence d'une société politique secrète de *Carbonari* unissant par un lien commun toutes les colères soulevées contre lui dans la population civile comme dans l'armée. La découverte dont le hasard venait de favoriser le colonel de Toustain était donc un événement important. Le général Despinois accourut à la Rochelle et manda devant lui Goubin et Pommier. Cet officier général, par un subterfuge indigne, parvint-il à capter la confiance de ces jeunes gens en se donnant à eux comme un *Carbonaro*, comme un complice chargé de soulever lui-même la ville de Nantes, ainsi que tous deux l'ont énergiquement affirmé dans le procès, sans pouvoir obtenir une confrontation sol-

licitée avec la plus grande force[1]? ou bien, troublés, entraînés par la déclaration précise, détaillée, de Goupillon, cédèrent-ils au cri de leur conscience, au seul ascendant de la vérité? Toujours est-il que l'un et l'autre firent, à leur tour, les aveux les plus complets et les plus détaillés. Goupillon n'avait pu révéler que les faits spéciaux à la *Vente particulière* du 45e : il ne savait rien au delà; Goubin et Pommier, dans leur déclaration, firent connaître l'existence de cette *Vente centrale* de Paris dont les délégués avaient assisté au déjeuner du *Roi-Clovis*. Ce n'étaient plus seulement quelques sous-officiers isolés, initiés, obscurs, qui se trouvaient désignés aux poursuites de la justice, mais des hommes ayant nécessairement des rapports avec les chefs de l'Association et dont la complicité permettrait de saisir le lien qui unissait les conjurés civils à ceux de l'armée. Les ministres furent immédiatement avertis, et MM. Baradère, Gauran, Rozé et Hénon, arrêtés. Ce dernier, marié et père de famille, dirigeait un établissement d'éducation qui était son unique fortune; amené devant le préfet de police, il opposa d'abord les dénégations les plus fermes aux demandes de ce magistrat; mais, saisi d'une défaillance soudaine à la pensée de la ruine, de la mort, peut-être, qui l'attendait, il se décida à la confession la plus entière. Ses aveux,

1. Le comte Despinois fut cité à la requête des accusés pour comparaître à l'audience du 27 août; le 31, le président de la cour d'assises lut une lettre de ce général, où, se retranchant derrière les devoirs de sa position et le défaut d'autorisation du ministre de la guerre, il déclarait ne pouvoir quitter son poste.

ajoutés à ceux des trois sous-officiers, mettaient l'autorité en pleine possession de tous les détails de l'organisation matérielle de la Charbonnerie, organisation uniforme et qui était la même pour toutes les *Ventes particulières* ou *centrales;* mais ils ne lui apprenaient rien de plus. La découverte d'une Vente ne pouvait en effet conduire à la connaissance d'un autre groupe d'affiliés. Chacun de ceux-ci, ainsi que l'avaient voulu les fondateurs, était protégé par son isolement contre la faiblesse ou l'indiscrétion des membres du groupe voisin. Aussi, malgré tous les efforts d'une instruction qui ne dura pas moins de six mois, la justice fut-elle dans l'impossibilité de mettre en accusation d'autres prévenus que les membres de la Vente du 45e, un officier du même régiment, le capitaine Massias, et les membres de la Vente centrale dont les noms avaient été prononcés par Goubin et Pommier. Le capitaine Massias et M. Baradère avaient eu, comme Bories, des rapports avec M. de la Fayette, M. Laresche et plusieurs autres membres du comité directeur ou de la haute Vente; mais, comme Bories, sourds à toutes les insinuations et à toutes les instances, ces deux accusés s'étaient renfermés dans le silence le plus ferme et le plus absolu sur ces relations.

Procès devant la Cour d'assises de la Seine.

Ce fut le 21 août que Bories, ses camarades, le capitaine Massias et les quatre membres de la Vente centrale dont Bories avait fait partie à titre de *député* de la Vente particulière de son régiment, comparurent devant le jury de la Seine comme accusés, les uns de participation directe à un complot tendant à renverser le gouvernement; les autres de

non-révélation de ce complot. Ils étaient au nombre de vingt-cinq, et formaient deux catégories divisées ainsi :

Accusés de *participation directe* au complot : *MM. Baradère,* avocat; *Hénon,* chef d'institution; *Gauran,* chirurgien à l'hospice Beaujon; *Rozé,* employé; *Massias,* capitaine; *Bories, Pommier, Goupillon,* sergents-majors; *Goubin, Raoulx, Asnès,* sergents, et *Bicheron,* soldat au 45e de ligne.

Accusés de *non-révélation : Castille, Labouré,* sergents-majors; *Barlet, Perreton, Cochet, Hue, Dutron,* sergents; *Dariotseq, Thomas, Demait, Gauthier, Lecoq,* caporaux, et *Lefèvre,* soldat au même régiment [1].

Ce procès présentait un caractère particulier : l'accusation poursuivait moins des conjurés proprement dits qu'un projet de conjuration, moins quelques membres d'une association politique secrète que cette association elle-même. Il n'existait pas, en effet, de complot dans le sens légal de l'expression; membres d'une société secrète, les accusés s'étaient unis dans le but de conspirer, mais ils n'avaient ni

Réquisitoire de M. de Marchangy.

1. Voici, d'après *le Moniteur* et *le Journal des Débats,* quelle était la composition de la cour et du jury :

*La cour :* MM. de Montmerqué, président; de Berny, de Frasans, Chevalier-Lemore, conseillers; Froidefond-Defages et Noël Dupeyrat, conseillers auditeurs.

*Ministère public :* MM. de Marchangy, avocat général; de Broë, substitut.

*Jury :* MM. le baron Trouvé, imprimeur, chef; Perrin, Doillot, Bernard de la Fortelle, propriétaires; Pavée de Courteilles, docteur en médecine; de Luynes, propriétaire; de Viany, employé; Rodier, Pivost, Faveret, propriétaires; d'Arlincourt, maître des requêtes; Pannetier, artiste peintre.

discuté ni arrêté un plan quelconque de révolte, et c'est vainement qu'on se serait efforcé de rattacher à leur projet la moindre tentative, le moindre commencement d'exécution. Et pourtant le ministère public, représenté par MM. de Marchangy et de Broë, exigeait douze condamnations capitales! Incertains de convaincre, MM. de Marchangy et de Broë voulurent effrayer; dans ce but, ils n'hésitèrent pas à présenter la Société des *Carbonari* comme une vaste conspiraton ourdie moins contre les trônes et les dynasties que contre l'ordre social et les familles. Les membres de cette secte désorganisatrice nourrissaient, disaient-ils, les projets les plus abominables et ne voulaient rien de moins, dans leur féroce audace, que livrer toutes les classes de citoyens aux horreurs de la plus affreuse anarchie; un mot résumait leur sinistre constitution : *détruire tout ce qui existait*. Pour donner créance à ses exagérations, l'accusation avait besoin de prouver qu'elle avait pénétré tous les mystères de la Charbonnerie et qu'elle en connaissait l'organisation, la composition, les moindres actes, aussi bien que les principes et les intentions. Cette tâche, confiée à M. de Marchangy, sorte de poëte-magistrat, ne se trouva pas au-dessus des ressources de son esprit exercé aux compositions littéraires[1]. Mélange habile de réalités et de suppositions, où les faits vrais et les conjectures, groupés avec art, s'enchaînaient dans un ordre de déduction constamment

1. M. de Marchangy avait débuté dans la carrière des lettres, dès 1804, par un poëme *du Bonheur,* en quatre chants; son principal ouvrage, comme littérateur, est une publication en six ou huit volumes, intitulée *la Gaule poétique*.

logique, son œuvre présentait cette apparence de vérité qui saisit presque toujours les esprits bien plus fortement que ne fait la vérité elle-même. Les aveux de quelques accusés avaient fourni à M. de Marchangy les premiers matériaux de son travail; l'imagination de ce magistrat fit le reste. Chacun des détails relatifs à l'organisation des *Ventes particulières* et des *Ventes centrales*, puisé dans les déclarations de Goupillon, Pommier, Goubin et Hénon, se trouvait exact; au delà tout était erreur ou fantaisie. Ainsi l'accusation, en traçant la marche de la Charbonnerie en Europe, la faisait arriver d'Italie en France, par la Corse, et attribuait à l'influence du *Carbonarisme* français des agitations et des mouvements qui étaient antérieurs de deux ans à l'existence de la Société. M. de Marchangy dotait ensuite celle-ci d'un gouvernement réel, sérieux, ayant son administration, ses finances, sa diplomatie, sa police, publiant des décrets et des ordres du jour, et pourvu d'un trésor assez considérable pour qu'un simple virement de fonds, au mois de décembre précédent, lui eût procuré un bénéfice de plusieurs millions. Au sommet de ce gouvernement, l'accusation plaçait un comité directeur, ou Vente suprême, agissant par des ministres constitués en *comité de salut public*, puis elle instituait, dans les rangs inférieurs, trois degrés de réunions vassales superposées ainsi : hautes Ventes, Ventes centrales, Ventes particulières. Le nom de *Chevaliers de la liberté* venait d'être prononcé par M. Mangin, procureur général à Poitiers, dans un acte d'accusation dressé par ce magistrat à l'occasion des événements de Saumur ; M. de Marchangy, vou-

lant se donner l'apparence de ne rien ignorer, rattacha en ces termes les membres de cette dernière Société à l'Association mystérieuse dont il prétendait avoir sondé toutes les profondeurs et pénétré tous les secrets : « Les *Chevaliers de la liberté* forment la Société d'épreuve et le noviciat des *Carbonari;* ils en sont, à proprement parler, les dupes et les mannequins. Ce sont de petits esprits que les profès ne jugent pas assez forts sur le crime pour envisager fixement des poignards, pour promettre à pleine bouche des assassinats, et pour se dévouer à des projets homicides, mais qu'ils croient dignes d'être préparés à leur insu et de longue main. A ceux-là on ne révèle pas les grands desseins; on ne prononce pas même le nom mystique de *Carbonari;* on se contente de les enchaîner par le serment de secourir leurs frères et d'obéir à leurs chefs. C'est, d'ailleurs, dans cette Société préparatoire que les directeurs font leurs observations sur les sujets qui promettent, et que, graduant leurs séductions suivant qu'ils trouvent des génies plus ineptes ou plus pervers, ils arrivent avec moins de danger, après les avoir tâtés quelque temps, à leur faire définitivement la proposition de les initier dans la Charbonnerie. »

La défense et les défenseurs.

Si, dans leur ardeur à obtenir une condamnation, les organes du ministère public, soit passion politique, soit ambition, s'abandonnèrent pendant les débats à des emportements tels, que le président dut plusieurs fois les réprimer, les défenseurs, à leur tour, déployèrent une grande énergie[1]. Ce n'étaient pas,

1. Les membres du ministère public qui portent la parole contre un accusé regardent habituellement son absolution

il est vrai, de simples accusés, mais des associés, des frères politiques, que les avocats avaient à sauver; l'un d'eux était membre du *comité directeur*, plusieurs autres faisaient partie de la haute Vente, la plupart appartenaient à des Ventes centrales[1]. Mais tous leurs efforts ne pouvaient effacer les aveux faits par quelques-uns des accusés, aveux maladroitement ou timidement rétractés à l'audience, et que d'assez nombreux témoignages vinrent pleinement confirmer. La participation de Bories et de ses camarades à une

comme un échec personnel, comme une véritable défaite. Ce triste préjugé n'a pas seulement sa source dans un amour-propre mal entendu; il est surtout le résultat des déplorables habitudes qui régissent, en France, l'avancement dans la magistrature. Lorsque la chancellerie agit en dehors de la nécessité politique, elle règle ordinairement ses faveurs, pour les magistrats assis comme pour les membres des parquets, non sur leur mérite, leurs services ou leur vertu, mais d'après les condamnations qu'ils prononcent ou qu'ils font obtenir; plus les sentences sont nombreuses et sévères, plus le président de cour d'assises ou l'avocat général grandissent dans l'opinion du ministre et de ses bureaux; on les tient pour des hommes de haut talent, dignes de toutes les récompenses. Le jury prononce-t-il, au contraire, un grand nombre d'acquittements, on accuse l'incapacité de ces magistrats. Ce que nous disons des membres des cours d'appel a également lieu pour les magistrats des tribunaux inférieurs, jugeant correctionnellement; le mérite s'y mesure de même sur le nombre et l'importance des condamnations prononcées.

1. Les accusés avaient pour avocats: MM. Mérilhou, Barthe, Boulay (de la Meurthe), Dalloz, Raynouard, Plougoulm, Delangle, Berville, Aylies, de Crusy, Boinvilliers, Chaix d'Est-Ange, Mocquart, Coffinières, Carré, Rumilly, Dequevauvillers, Visinet, Legouix, Force, Thorel Saint-Martin, Vidalin, Marre et Guénot. La plupart de ces défenseurs sont parvenus, depuis, aux plus hautes fonctions politiques, ou bien ont occupé les fonctions les plus élevées de la magistrature.

association politique secrète était manifeste ; quelle peine devait les atteindre? Cette peine, évidemment, dépendrait de la nature des questions qui seraient posées au jury. La gravité des faits reprochés à chaque accusé et leur qualification devinrent donc l'objet des discussions les plus vives entre la défense et l'accusation. Un complot, tel que le définit la loi criminelle, avait-il existé entre les accusés? Là fut surtout le débat. M. de Marchangy, en repoussant quelques considérations développées à ce sujet par M. Mérilhou, ne se borna pas à les qualifier « de vaines phrases qui pouvaient se traduire par ces mots : Laissez faire les conspirateurs » ; il poussa la violence jusqu'à s'écrier : « Toutes les puissances oratoires ne peuvent arracher Bories à la vindicte publique ! » Cette parole sinistre venait à peine d'atteindre les accusés sur leur banc, qu'un incident interrompit le débat. Il s'agissait de régulariser par un arrêt le dépôt, sur le bureau de la cour, de lettres adressées à chacun des jurés, et répandues à profusion, la veille, dans tous les lieux publics, dans les cafés comme dans les théâtres. Ces lettres, qui contenaient la liste imprimée des membres du jury, avec ces menaces écrites à la main : *Le sang veut du sang ! la mort ! Poignard !* étaient l'œuvre de quelques jeunes gens appartenant à cette race d'esprits étroits que toute idée fausse ou puérile enthousiasme et saisit, et qui, indociles à tous les conseils, sourds à toute remontrance, sont l'embarras et le péril de tous les partis politiques. Leurs auteurs se proposaient d'intimider le jury ; tentative ridicule et coupable qui embarrassa les derniers efforts des défenseurs et con-

traignit l'un d'eux, M. Barthe, de la flétrir comme une indigne manœuvre dirigée contre les accusés. Enfin, le 5 septembre, après quinze jours de débats, le président demanda à chaque accusé s'il avait quelque chose à ajouter à sa défense; Bories se leva. « Messieurs les jurés, dit-il, M. l'avocat général, en déclarant que toutes les puissances oratoires ne sauraient me soustraire à la vindicte publique, m'a désigné comme le principal coupable. Eh bien, j'accepte cette position, heureux si, en portant ma tête sur l'échafaud, je peux faire prononcer l'absolution de tous mes camarades! » Le président fit ensuite son résumé et posa aux jurés, pour chacun des douze premiers accusés, la question suivante : « L'accusé est-il coupable d'avoir, dans les derniers mois de 1821 et dans les premiers mois de 1822, participé à un complot concerté et arrêté entre plusieurs individus, et ayant pour but, soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit de changer l'ordre de successibilité au trône, soit d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, soit d'exciter à la guerre civile en armant et en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres? »

Chacun des quatre cas énumérés dans cette question, reproduction fidèle des conclusions du ministère public, entraînait la peine capitale. Or les accusés, en devenant *Carbonari*, avaient accepté une proposition de complot, et non participé à une conspiration concertée et arrêtée entre eux. M. Mérilhou prit des conclusions pour que cette question de *proposition de complot* fût subsidiairement posée. Cette demande devait permettre au jury de se maintenir dans la réa-

lité des faits, de se montrer juste, même en condamnant, et n'entraînait contre les principaux accusés que la peine de bannissement : combattue avec force par M. de Marchangy, elle fut rejetée, et les jurés entrèrent dans la salle de leurs délibérations.

Arrêt. Condamnation à mort de Bories, Raoulx, Goubin et Pommier.

Il était alors dix heures du soir; les accusés furent reconduits en prison. A une heure du matin, on les rappela. Chaque fois qu'ils se rendaient devant la cour, tous étaient minutieusement fouillés : cette fois le capitaine Massias et Baradère, qui, l'un et l'autre, pendant l'instruction comme pendant le procès, avaient invariablement opposé les dénégations les plus absolues à tous les reproches de l'accusation, Gauran, Rozé, Hénon, Asnès, Bicheron, Lecoq, Gauthier, Demait, Hue, Thomas et Dutron, passent successivement devant les gardiens sans subir la *visite* accoutumée; Bories se présente ensuite; on le fouille, ainsi que Pommier, Goubin, Raoulx, Goupillon, Castille, Dariotseq, Lefèvre, Barlet, Labouré, Cochet et Perreton; cette différence de traitement indique une situation distincte : en effet, les douze derniers accusés n'entrent pas dans la salle d'audience avec leurs camarades; ceux-ci sortent bientôt : ils sont acquittés. Bories et les onze autres accusés sont appelés à leur tour; ils se rangent sur les mêmes bancs, à la même place où s'étaient assis, plusieurs années avant eux, le comte Lavalette, Pleignier, Carbonneau et Tolleron. La lumière de quelques bougies posées devant la cour, devant les jurés et les avocats, perçait seule, à cette heure avancée de la nuit, les ténèbres de l'immense salle de la cour d'assises, et n'éclairait que des visages pâlis par la fatigue ou par l'émotion.

Le greffier donna lecture de la déclaration du jury : elle était affirmative à l'égard de Bories, Goubin, Pommier, Raoulx et Goupillon, sur la question de participation directe à un complot, mais elle accordait au dernier le bénéfice du révélateur; les sept autres accusés étaient reconnus coupables de non-révélation. Un des défenseurs, M. Berville, demande à faire une observation sur l'application de la peine; il veut parler, l'émotion brise sa voix; ses forces l'abandonnent; il tombe affaissé sur son banc. « Parlez donc plus haut! je n'entends pas! » lui crie au milieu de l'obscurité M. de Marchangy, dont la voix retentit bientôt une seconde fois pour requérir la peine capitale contre les quatre accusés principaux. La cour se retire pour délibérer; la plupart des défenseurs se précipitent aussitôt vers Bories et ses trois camarades, et leur pressent les mains; les quatre accusés se cherchent, s'étreignent et s'embrassent; Bories se dépouille de sa montre, d'une bague et d'une épingle, bijou qu'il remet à un jeune avocat, pour les faire parvenir à son adresse qu'il donne à voix basse; il recommande aux sept sous-officiers que menace une détention plus ou moins longue de ne pas perdre courage, de vivre pour les venger; il dit aux défenseurs qui l'entourent « qu'il mourrait sans regret s'il ne laissait pas une mère, car il était convaincu que sa mort serait plus utile que sa vie à la cause de la liberté ». Goubin, Pommier et Raoulx ne se montrent ni moins calmes ni moins fermes; ils n'expriment qu'un regret, celui de ne pas être fusillés. Bientôt la cour reparaît et prononce la peine de mort contre Bories, Raoulx, Pommier et Goubin; Castille,

Dariotseq et Lefèvre sont condamnés à cinq ans de prison ; Barlet, à trois ans ; Cochet, Labouré et Perreton, à deux ans ; Goupillon, comme révélateur, est déclaré exempt de toute peine. Une nouvelle scène de douleur accueille cette sentence ; des sanglots, des cris déchirants, éclatent. Comédie de parti, mise en scène politique ! ont dit quelques amis exclusifs de la Restauration. Cette douleur était sincère : un autre intérêt qu'une frivole curiosité retenait dans la salle le plus grand nombre des assistants, avocats ou simples spectateurs. Entrés dans la même voie que les condamnés, engagés dans les mêmes projets, associés aux mêmes actes, à la même responsabilité, unis pour courir le même sort, ils allaient se séparer, ceux-ci pour retrouver leurs familles, leurs amis, pour conserver toutes les chances d'un long avenir, d'une haute fortune ; ceux-là, les plus jeunes, les plus humbles, pour monter à l'échafaud.

Projets et tentative pour sauver les condamnés.

L'exécution de cette sentence devenait évidemment l'arrêt de mort de la Charbonnerie elle-même ; une telle immolation ne jetterait pas seulement le découragement et la désorganisation dans le sein de la Société ; le prestige de puissance mystérieuse qui constituait son principal élément d'influence et d'action se trouverait détruit. Chaque Vente parisienne se déclara aussitôt en permanence pour aviser aux moyens de sauver les condamnés ; toutes les imaginations se mirent en travail. Déjà, avant le procès, lorsque Bories et ses camarades étaient encore enfermés à la Force, une première tentative d'évasion avait failli réussir. Ils devaient s'échapper par un conduit souterrain, creusé du dehors au dedans, et

qui prenait son ouverture dans une des maisons adossées à la prison; le travail se trouvait presque achevé, quand arriva l'ordre de les transférer à Conciergerie[1]. On ne pouvait songer au même moyen pour arriver aux cabanons de Bicêtre, où les quatre condamnés devaient attendre le résultat de leur pourvoi en cassation; on proposa, dans plusieurs Ventes, de les enlever lors de leur retour à Paris pour l'exécution de la peine : un grand chariot chargé d'armes et renversé en travers de la route, au moment même de leur passage, arrêterait les voitures où ils seraient renfermés et permettrait à un nombre suffisant de *Carbonari*, apostés à peu de distance, d'attaquer et de mettre en fuite l'escorte, de couper les traits des chevaux et de délivrer les condamnés. Ailleurs on repoussait ce plan de combat en rase campagne pour lui substituer un autre projet d'enlèvement. Paris, disait-on, renfermait 9 à 10,000 membres de la Charbonnerie; ce nombre dépassait considérablement le chiffre des soldats qui, chargés de protéger l'exécution, formeraient la haie sur le passage des condamnés, de la Conciergerie à la place de Grève; ne pourrait-on ranger derrière cette infanterie une double ligne d'affiliés qui, à un signal convenu, enlaceraient chaque soldat placé devant eux, et lui ôteraient ainsi toute liberté, pendant qu'une troupe nombreuse d'autres *Carbonari*, confondus dans la foule, s'élanceraient sur les charrettes, débarrasseraient les condamnés de leurs liens et les entraîneraient vers une chaise de poste disposée à l'avance? On eut encore la

1. La même tentative, renouvelée il y a peu d'années par plusieurs détenus de la Force, a réussi.

pensée de simuler l'arrivée d'un courrier chargé d'apporter la grâce, et qui, en poussant de grands cris et en agitant au-dessus de sa tête un papier plié en forme de dépêche, rendrait l'escorte assez indécise et la foule assez émue pour offrir la chance d'une surprise et la possibilité d'un heureux coup de main. Tous ces projets furent abandonnés lorsqu'un jeune élève en médecine, qui se livrait à des études anatomiques à l'amphithéâtre de Bicêtre, M. Guillié-Latousche, vint annoncer à M. de la Fayette qu'il croyait pouvoir obtenir l'évasion de Bories et de ses camarades avec l'aide du directeur même de la prison. Ce fonctionnaire, père d'une nombreuse famille, avait un traitement de 3,000 fr.; sa position lui déplaisait; il consentait à donner son concours à l'évasion des condamnés si on lui assurait un capital dont le revenu équivaudrait à ses appointements. L'Association s'était imposé de grands sacrifices depuis une année : ses principaux membres n'hésitèrent pas devant un nouveau sacrifice : ils réunirent 70,000 fr., qui furent remis, par le colonel Dentzel, au jeune Latousche. Ce dernier était secondé, dans l'intérieur de Bicêtre, par un de ses amis, chirurgien interne de l'établissement, M. Margue, et, au dehors, par les colonels Dentzel et Fabvier, par MM. Ary Scheffer, Horace Vernet et quelques autres personnes qui devaient préparer les moyens de faire passer en Angleterre les quatre condamnés, ainsi que le directeur et son oncle, vieux prêtre chargé, dans la prison, des fonctions d'aumônier. Élevé par cet ecclésiastique et ne voulant pas l'abandonner, le directeur lui confia son projet de l'emmener à l'étranger. L'au-

mônier fit avertir sur-le-champ le préfet de police. Mandé devant ce magistrat, le directeur, qui jusqu'alors, avait apporté un concours sincère à la délivrance des condamnés, changea immédiatement de rôle : se voyant découvert, il confessa les faits et expliqua son silence en disant qu'il avait attendu que le projet fût plus avancé. On lui donna l'ordre de continuer à paraître se prêter à l'évasion. Au jour indiqué pour la tenter, MM. Latousche et Margue se réunissent dans la chambre du directeur. Le premier était porteur d'une somme de 10,000 fr. en or, payables d'avance, et de 60,000 fr. en billets de banque, qui seraient donnés seulement après la délivrance des condamnés. L'or est déposé sur une table pour être compté ; pendant que le directeur et M. Margue procédaient à cette opération; un maréchal des logis de gendarmerie et deux soldats de cette arme, apostés près de la chambre, entrent brusquement dans la pièce et se précipitent vers la table où le numéraire se trouvait étalé. M. Latousche, au premier bruit, s'était rejeté derrière la porte ; il s'élance, par un mouvement rapide, dans l'escalier, et profite de sa connaissance des lieux pour se réfugier dans la salle de dissection et s'y dérober à toutes les recherches; puis le lendemain, à la pointe du jour, il franchit le mur du cimetière de l'hospice, entre dans Paris, et fait remettre au colonel Dentzel, par un de ses amis, les 60,000 francs qu'il avait sauvés[1].

Bories avait eu le pressentiment de cet insuccès;

1. Cette tentative devint l'objet d'une poursuite judiciaire qui amena, le 18 novembre, devant le tribunal de police correctionnelle, M. Margue, les colonels Dentzel et Fabvier. Le

informé de ce projet de délivrance par quelques mots de MM. Margue et Latousche, il les avait priés de garder le silence avec ses camarades. « Ne troublez pas leur calme, épargnez-leur une désillusion, » avait-il dit. Les projets d'enlèvement à force ouverte auraient-ils obtenu un meilleur résultat? Auraient-ils même été tentés? Les décisions vigoureuses, convenues dans des réunions dont les membres se séparent, puis s'isolent, pour agir ensuite à un ou plusieurs jours de distance, sont rarement accomplies. L'énergie, chez le plus grand nombre des hommes, est un effort de courte durée, une sorte de surexcitation morale qui ne survit guère à l'émotion du moment. En pareil cas, laisser le temps de réfléchir, c'est provoquer l'hésitation. Là se trouvent la faiblesse et le principal écueil des conjurations. Les résolutions soudaines, imprévues, font seules les coups de main politiques. Lorsque l'insuccès de la tentative confiée aux jeunes médecins de Bicêtre fut connu, les Ventes parisiennes arrêtèrent que leurs membres, le jour de l'exécution, se réuniraient sur plusieurs points, entre autres à la place de l'Odéon et au marché aux Fleurs ; on s'y verrait et l'on prendrait conseil des événements. Quelques affiliés seulement s'y rendirent; ils furent étonnés de leur isolement. Ce qui doit surprendre, ce n'est pas qu'un grand nombre de *Carbonari* eussent manqué à ce rendez-vous, mais bien qu'un petit nombre de braves jeunes gens s'y fussent rencontrés.

tribunal acquitta ce dernier; le colonel Dentzel fut condamné à quatre mois de prison, M. Margue et M. Guillié-Latousche, *défaillant,* à trois mois.

Ce fut le 21 septembre, à neuf heures du matin, quinze jours après leur condamnation, que Bories, Raoulx, Goubin et Pommier quittèrent Bicêtre pour être amenés à la Conciergerie. Le directeur de cette dernière prison essaya de leur faire entendre que ce transfèrement n'avait pour objet qu'une formalité relative au pourvoi. « C'est bien, monsieur, lui dit Bories; mais nous ne sommes pas des enfants qui ont besoin d'être trompés; nous savons ce qui nous attend avant la fin de la journée, et comme vous le voyez, nous n'en sommes pas plus émus. » Placés dans des cellulles séparées, à la porte desquelles on installa un gendarme et un gardien, ils en sortirent à midi pour entendre la lecture du rejet de leur pourvoi et l'annonce de l'exécution de la peine à quatre heures. Ils reçurent cette nouvelle, a raconté un témoin oculaire, avec autant de tranquillité que s'il se fût agi d'un ordre donné à la parade. « Allons, dit Bories à ses camarades en rentrant dans son cachot, nous avons encore quatre heures devant nous. » L'aumônier des prisons ne tarda pas à se présenter; il entra dans chaque cellule, mais il n'y resta que quelques instants. Sur les deux heures, Raoulx, qui n'était séparé de Goubin que par un mur, appela vainement ce dernier à plusieurs reprises : Goubin dormait; il finit cependant par se réveiller. « Tu es bien pressé, lui dit Raoulx; dans deux heures nous dormirons tous ensemble pour longtemps; parlons-nous, du moins, jusque-là ! » Et tous deux s'entretinrent de sujets étrangers à leur position jusqu'au moment où on vint les chercher pour subir les apprêts de la funèbre *toilette*.

Révélations demandées.

Six mois auparavant, Bories d'abord, puis Goubin, encore retenus à la geôle de la Rochelle, avaient successivement obtenu de la généreuse pitié d'une femme, faisant les fonctions de concierge, la liberté de passer plusieurs heures de la nuit hors de la prison [1]. Leurs camarades, en les reconduisant, les engageaient à fuir. « Non, avaient-ils constamment répondu, la concierge a notre parole, nous devons la tenir. D'ailleurs, ajoutaient-ils, nous ne pouvons abandonner ceux qui se sont compromis avec nous : quel que soit le sort qui les attend, nous devons le partager. » Chaque fois ils étaient rentrés, et maintenant, réunis aux amis compromis avec eux, ils allaient partager leur sort. Bories avait demandé que lui et ses amis se coupassent mutuellement les cheveux; l'exécuteur refusa, et, pendant qu'il procédait à cette opération, après leur avoir lié les mains, Bories s'informa de l'ordre dans lequel ils monteraient à l'échafaud; l'exécuteur lui désigna Raoulx comme devant mourir le premier. « Il a été toujours heureux, reprit Bories en souriant; le bonheur le suivra jusqu'au bout. » A ce moment l'heure du départ vint à sonner; les quatre condamnés se lèvent et se rapprochent de la porte de sortie; mais elle reste fermée; un temps assez long s'écoule. Pourquoi ce retard? Aurait-il sa cause dans quelque événement inattendu au dehors, dans un effort désespéré de leurs amis

1. Ce fut dans une de ces sorties nocturnes, signalées et avouées au débat, que Bories put enlever de sa malle et mettre en sûreté différents papiers, entre autres une correspondance dont la saisie aurait pu compromettre gravement plusieurs membres de la haute Vente.

pour les sauver? ou bien était-ce leur grâce qui se faisait attendre? L'apparition du procureur général et du président de la cour d'assises vint faire cesser leurs incertitudes. Ces deux magistrats se tenaient en permanence au parquet, depuis plusieurs heures, prêts à recevoir les révélations que l'horreur de la mort et l'espoir de la vie pourraient arracher aux jeunes condamnés; lassés d'une attente inutilement prolongée, ils s'étaient décidés à une démarche directe. Le président, esprit cultivé, caractère bienveillant et doux, dont l'impartialité loyale avait été proclamée par les condamnés eux-mêmes, leur demanda d'une voix émue « s'ils ne voulaient pas tenter de fléchir la clémence royale en faisant des révélations. — Nous n'avons rien à déclarer, » lui répondirent les quatre jeunes gens. M. de Montmerqué insista, ses instances demeurèrent vaines : dédaignant de racheter leur vie au prix d'un seul mot qui pût compromettre les membres de l'Association, chefs ou simples *Carbonari*, qu'ils avaient connus, ils montèrent sur les fatales charrettes en disant encore : « Nous n'avons rien à révéler. »

Les charrettes étaient au nombre de quatre. Exécution.
Raoulx s'avançait le premier; la charrette de Bories fermait la marche. Le triste cortége traversa, entre deux haies de soldats, une foule immense, immobile, garnissant toutes les fenêtres, couvrant les quais, les ponts, jusqu'au toit des maisons, et dont les regards attristés suivaient avec une anxiété muette chacun des pas qui emportaient vers la mort ces quatre victimes, si jeunes, si pleines de force et de vie, et pourtant si calmes. Derrière chaque ligne de soldats

se tenaient, armés de pistolets et prêts à tout événement, le petit nombre de *Carbonari* qui avaient obéi à la convocation dont nous avons parlé ; simples volontaires, ils venaient épier, à tout hasard, des ordres, un signal, que d'autres, peut-être, attendaient aussi ; mais, vain espoir ! la première voiture s'arrête. Raoulx en descend et demande à embrasser ses compagnons. Quelques minutes s'écoulent ; bientôt les quatre jeunes gens se trouvent réunis au pied de l'échafaud. Tous les quatre se donnent le dernier baiser, et Raoulx, se détachant du groupe, monte les degrés de la plate-forme ; pendant que l'exécuteur l'attache, il s'écrie avec force : *Vive la liberté !* Goubin, puis Pommier, montent à leur tour et font entendre le même cri ; Bories, avant de s'étendre sur la planche où ses trois amis s'étaient couchés avant lui, demeure un instant debout et, d'une voix forte, jette ces paroles à la foule : « Rappelez-vous que c'est le sang de vos fils qu'on fait couler aujourd'hui ! » Quelques secondes après, le quadruple sacrifice était consommé [1].

1. Le soir de cette journée, un ancien émigré, fervent royaliste, que le hasard avait amené sur la place de l'Hôtel-de-Ville et que le mouvement de la foule porta jusqu'au pied de l'échafaud, racontait les détails de ce supplice ; il était profondément ému. « Ces malheureux jeunes gens, disait-il, semblaient mourir avec joie ; leur seul cri était : *Vive la liberté !* Ils le poussaient même lorsque leur tête, placée sous le couteau, était près de tomber. Cet amour de la *liberté*, ajoutait-il avec l'accent de la surprise, est donc un sentiment bien puissant, bien profond, pour inspirer un aussi fanatique dévouement ! »

Un des membres de la haute Vente, M. Trélat, a tracé le portrait suivant de Bories dans une *Esquisse de la Charbon-*

Philippoteaux del — Imp. Mangeon Paris — Gouttière sc

EXÉCUTION DES 4 SERGENTS DE LA ROCHELLE

Garnier frères, Éditeurs

Les journaux du lendemain, par une fâcheuse coïncidence, publiaient les particularités de ce supplice en même temps que les détails d'une fête donnée le même soir au Tuileries pour solenniser l'anniversaire de la naissance d'une jeune princesse, fille de la duchesse de Berry. Les nombreux adversaires des Bourbons signalèrent, sinon une préméditation, du moins un profond mépris de l'opinion, une sorte d'outrage à la pudeur publique, dans cette simultanéité d'une fête à la cour et d'une exécution politique en place de Grève. Quelque forfuite que fût la rencontre, elle était une faute qui appartenait moins pourtant aux membres de la famille royale qu'aux

*nerie :* « Bories était un jeune homme de vingt-six ans qui, sous un extérieur plein de douceur et de grâce, cachait l'âme la plus élevée et la plus ferme. Il n'avait du militaire que le courage et la franchise, sans aucun des défauts que produit l'oisiveté des casernes. Ses mœurs étaient pures, ses goûts simples et sa vie retirée. Il consacrait la plus grande partie de son temps à la lecture. Exempt d'ambition, son vœu le plus ardent était de mourir au moment de la victoire du peuple, et un jour il s'irrita de la proposition qu'on lui faisait de le conduire chez le général la Fayette, dans la pensée que cette offre cachait une sorte de doute sur son dévouement, ainsi que l'intention de stimuler son ardeur par l'autorité d'un grand nom. »

Nous lisons dans un autre recueil : « Il y eut un admirable concert entre tous les habitants de sa ville natale (Villefranche, de l'Aveyron) pour cacher à ses parents sa déplorable fin. Bon fils, il leur écrivait souvent; quand ils s'étonnèrent de ne plus recevoir de ses nouvelles, on leur dit qu'il était passé dans les colonies. Durant plusieurs années, personne ne manqua à cette délicate discrétion, et on la recommandait aux soldats qui venaient en congé. On se fût reproché comme un crime d'affliger des vieillards qui, dans une longue carrière parcourue honorablement, s'étaient concilié l'affection de toute la population. »

chefs de l'administration : ceux-ci ne pouvaient ignorer la solennité préparée au château ; ils devaient retarder au moins l'exécution. Mais c'est le sort de tous les gouvernements de se voir compromis par le zèle inintelligent ou par la passion servile des subalternes, et de ne recueillir, presque toujours, que désaffection et que haine là précisément où leurs agents trouvent des faveurs et des récompenses. MM. de Marchangy et de Broë, à la suite de la condamnation des quatre sergents de la Rochelle, furent promus l'un et l'autre à des fonctions supérieures [1], et le premier, félicité publiquement par l'empereur de Russie, reçut de la population royaliste de plusieurs villes des fêtes et des ovations. Huit ans plus tard, la famille à qui ces deux magistrats avaient légué la responsabilité de leurs dangereux services voyait son trône broyé sous la colère populaire, et ses membres, chassés du royaume, reprenaient pour la troisième fois le chemin de l'exil avec la jeune princesse dont on avait fêté la naissance le 21 septembre 1822. Cet anniversaire, en 1830, fut encore solennisé, non plus aux Tuileries, il est vrai, mais sur la place de Grève, par une sorte de cérémonie funèbre faite en l'honneur des quatre sergents; et la place où ils étaient tombés, consacrée par leur souvenir, cessa d'être le lieu des exécutions criminelles.

Certes, la défense est le premier droit d'un gouvernement ; mais, pour que ce droit existe, encore faut-il que le pouvoir qui l'invoque se trouve attaqué ;

1. M. de Broë était membre de la *Congrégation* des missions.

or aucun acte de résistance ou de révolte, pas même un acte d'indiscipline, ne pouvait être opposé aux quatre jeunes sous-officiers du 45e ; on ne leur ôtait pas la vie pour expier un *fait* quelconque d'attaque, mais une *intention,* une *pensée* de conjuration. Des hommes autres que ceux qui détenaient alors le pouvoir auraient sans doute tempéré, par l'exercice du droit de grâce, les rigueurs de l'arrêt de la cour d'assises. Lorsque, deux ans auparavant, le duc de Richelieu tenait dans ses mains tous les fils du complot du 19 août, il avait refusé d'en laisser commencer l'exécution afin de n'avoir pas de sang à répandre. Malheureusement pour la Restauration et pour ses princes, le gouvernement, depuis la mort de ce ministre, se trouvait aux mains d'hommes à qui leur froide exaltation de sectaires ne permettait ni la véritable intelligence politique ni la pitié. L'histoire du monde nous l'enseigne à toutes ses pages : de tous les partis politiques qui peuvent s'imposer à une nation, les plus violents, les plus âcres, les plus inexorables, sont les partis où dominent l'esprit dévot et l'influence sacerdotale. — Ajoutons, à l'honneur des mœurs et des institutions politiques de notre époque, que, sous le gouvernement qui suivit, la détention fut la seule peine appliquée aux membres des sociétés secrètes, et que, de nos jours, sous la République, la participation à ces sociétés n'entraîne plus qu'une punition insignifiante. Les membres d'une association politique secrète, organisée pour amener le rétablissement des princes que les *Carbonari* voulaient renverser, traduits également devant la cour d'assises de la Seine, dans des conditions de culpa-

bilité absolument identiques à celles où se trouvaient les quatre sergents, ont été récemment condamnés à un mois, quinze, huit et six jours de prison[1].

Le 5 octobre suivant, moins de quinze jours après l'exécution de Bories et de ses camarades, le supplice d'un général et de deux autres condamnés politiques, frappés sur les places publiques de Poitiers et de Thouars, mettait fin aux conjurations multiples organisées dans les *départements de l'Ouest*, conjurations qu'il nous reste à raconter.

1. Le 28 mars 1850. Il s'agissait d'une société politique secrète constituée sous le nom de *Légion de Saint-Hubert*, organisée en bataillons et en compagnies, ayant ses chefs, ses officiers, ainsi que son signe de ralliement, et dont les membres prêtaient un serment ainsi conçu : « Nous jurons devant Dieu de mettre notre vie à la disposition de Henri de Bourbon, notre roi légitime, et de la sacrifier plutôt que de trahir notre serment. » Les individus condamnés comptaient parmi eux un ecclésiastique et avaient été arrêtés au milieu même d'une de leurs séances. (Cette note et le texte qui l'a motivée ont été imprimés en 1850, date de la première publication de ce volume.)

# CHAPITRE III.

CONJURATIONS DE L'OUEST. *Première conspiration de Saumur:* elle avorte à la suite d'un incendie; arrestations parmi les sous-officiers de l'école de cavalerie. — *Complot de Nantes.* Dénonciation de deux sous-officiers; arrestations. — *Seconde conspiration de Saumur.* Le général Berton. Réunion du 17 février; plan de la conjuration. Le comité d'exécution modifie les premières dispositions. Arrivée du général Berton à Thouars; soulèvement de cette ville; adresses *au peuple* et *à l'armée;* proclamation d'un gouvernement provisoire. Marche du général Berton sur Saumur; son arrivée dans cette ville. Saumur pendant la journée du 24 février. Les élèves de l'École, le maire et le sous-préfet. Les insurgés de Thouars et les principaux conjurés de Saumur sur le pont Fouchard, dans la soirée du 24. Retraite du général Berton; poursuite; arrestations. — *Procès des élèves de l'école de cavalerie* devant le conseil de guerre de Tours; condamnation à mort du maréchal des logis Sirejean; son exécution. — Jugement du *complot de Nantes.* — Le général Berton après la nuit du 24 février; il se rend à la Rochelle; ses tentatives de complot dans cette ville; elles échouent. — *Troisième conspiration de Saumur.* Le comité central de cette ville envoie deux délégués à Paris; entrevues avec M. de la Fayette. Le maréchal des logis Woëlfeld. Le général Berton est rappelé à Saumur; entrevues avec Woëlfeld. Plan de la conjuration; dernière réunion à l'*Alleu.* Arrestation de Berton, de MM. Delalande et Baudrillet; interrogatoire de ce dernier; ses aveux. Publication de l'acte d'accusation du procureur général de Poitiers, séance de la Chambre des députés, le 1er août; Grandménil. Les accusés de Saumur devant la cour d'assises de la Haute-Vienne; composition du jury; M. Mangin; déposition de Baudrillet; réquisitoire du procureur général; défense de Berton; son allocution aux jurés. Arrêt: Berton, Caffé, Fradin, Sennechault, Saugé et Jaglin sont condamnés à la peine de mort. Suicide de Caffé; exécution du général Berton, à Poitiers; de Jaglin et de Saugé, à Thouars. — Nouvelles condamnations prononcées, à l'occasion des événements de Saumur, par les cours d'assises de Poitiers et d'Orléans. — Réflexions sur les complots organisés contre les Bourbons, de 1820 à 1822; illusions des conjurés; ignorance du gouvernement. Rôle de la classe moyenne dans ces conjurations.

Nous avons dit que dans les derniers jours de décembre 1821 l'ordre d'agir avait été transmis de

*Conjurations de l'Ouest.* Première conspiration de Saumur; elle avorte; arrestations.

Paris aux *Chevaliers de la liberté* de l'Anjou et de la Bretagne, en même temps qu'aux *Carbonari* d'Alsace. Saumur n'était pas le centre unique des complots préparés dans l'*Ouest;* il existait à Nantes un second foyer de conjuration qui s'appuyait sur le 13e régiment de ligne ainsi que sur des groupes assez considérables, soit de *Carbonari,* soit de *Chevaliers de la liberté,* organisés à Rennes, à Brest, à Saint-Brieuc, à Saint-Malo et dans plusieurs autres localités bretonnes. D'où partirait le signal ? Les principaux conjurés de Saumur, de Nantes, d'Angers et des villes intermédiaires, se réunirent. Les éléments groupés autour du foyer nantais n'avaient ni la cohésion ni l'ensemble que présentaient les forces organisées depuis longtemps à Saumur; on convint que cette ville prendrait l'initiative du mouvement. Le lendemain de cette résolution, l'École de cavalerie et la garde nationale saumuroise, tous les *comités* des localités urbaines ou rurales voisines, étaient avertis que le soulèvement aurait lieu le dimanche 25 décembre, jour de Noël, au même moment où devait éclater, disait-on, à l'extrémité opposée de la France, le mouvement de Béfort[1]. La veille, 24, lorsque chacun s'apprêtait pour les événements du lendemain, un violent incendie éclate dans la maison d'un négociant de Saumur et appelle sur le lieu du sinistre les habitants, ainsi que les élèves sous-officiers ; ceux-ci se placent aux endroits les plus périlleux, et vingt-cinq à trente des plus intrépides, presque tous *Chevaliers de la liberté,* s'installent avec la pompe de l'École au pied

1. On n'a pas oublié que le mouvement de Béfort devait d'abord éclater dans la nuit du 28 au 29 décembre.

d'un grand mur qu'ils espèrent préserver, mais qui s'écroule bientôt sur eux ; neuf ou dix sont tués sur le coup ; cinq ou six autres sont grièvement blessés ; on emporte les morts et on découvre dans les vêtements de l'un d'eux des notes et des listes qui, remises aux chefs de l'Ecole, viennent confirmer des révélations faites sept jours auparavant, le 18, par les deux sous-officiers Duzas et Alix, sur la complicité d'un grand nombre d'élèves dans une conjuration organisée par les *Chevaliers de la liberté*. Ces révélations avaient d'abord trouvé peu de crédit auprès du commandant de l'École, le général Gentil Saint-Alphonse, qui s'était borné à les transmettre à son supérieur immédiat, le général Jamin ; ce dernier, après s'être transporté à Saumur et avoir entendu les deux sous-officiers, n'avait lui-même ordonné, le 23, que la visite des papiers et l'arrestation d'un officier signalé comme un des agents les plus actifs de ce complot, le lieutenant d'artillerie Delon, qui, prévenu à temps, avait pu se soustraire à toutes les recherches ; mais le 24, peu d'heures après la découverte des listes sur une des victimes de l'incendie, trente-cinq à quarante sous-officiers étaient arrêtés.

Ces arrestations et la catastrophe qui les avait amenées, en privant la conjuration d'environ cinquante de ses membres les plus dévoués et les plus énergiques, arrêtèrent court les dispositions convenues pour le lendemain. On résolut d'attendre ; puis, au bout de quelques semaines, lorsque les membres du *comité central* de Saumur, inquiets d'abord pour leur propre sûreté, eurent appris que les sous-officiers détenus gardaient le plus profond silence sur la conju-

ration; quand de toutes parts leur arrivèrent des plaintes ou des reproches sur leur inertie, et des excitations pour tenter, au moins, la délivrance des prisonniers, ils résolurent de reprendre le complot. Les *commissaires* se remirent en chemin; la confiance et la résolution revinrent; puis, le 9 février, dans une réunion tenue chez l'ancien maire de la ville, M. Fournier, on décida de faire connaître au comité directeur de Paris ce projet d'un nouveau mouvement, et d'envoyer aux comités, comme aux Ventes des départements voisins, des députés chargés de leur faire la même communication et de réclamer leur concours. Le soir même, le commandant Gauchais partait pour Paris; M. Bourdon, pour Poitiers; M. Folie, pour Niort; M. Chauvet, pour le Mans; Grandménil, pour Angers et pour Nantes.

Complot de Nantes. Dénonciation de deux sous-officiers; arrestations.

Les Nantais n'avaient pas attendu cette démarche pour songer à utiliser les éléments d'insurrection groupés autour d'eux; mais, désirant en augmenter la cohérence et la force, ils auraient probablement différé encore le moment de les employer, si le comité de Paris, trompé dans ses espérances à Béfort, à Marseille et à Saumur même, n'avait pas fortement insisté pour un mouvement qui réparât le plus tôt possible les trois défaites sans combat que la cause commune venait d'essuyer. Ainsi sollicités, les conjurés nantais s'étaient réunis et concertés avec les *Carbonari* ou les *Chevaliers de la liberté* des autres cités bretonnes, et tous se préparaient à se lever pour un effort décisif fixé aux derniers jours de février, lorsque, cette fois encore, deux sous-officiers, les sergents-majors Feydit et Ranvaud, dénoncèrent le

complot et amenèrent l'arrestation de plusieurs officiers et sous-officiers du 13e de ligne et de quelques-uns des conjurés les plus influents de la cité.

Grandménil arriva à Nantes le lendemain même de l'événement ; mais, au lieu de trouver les courages abattus, il vit, dans les conjurés demeurés libres, des hommes plus ardents que jamais à poursuivre la lutte. Tous accueillirent avec chaleur la promesse du nouveau soulèvement projeté par les Saumurois. Grandménil en fit connaître les principaux détails ; on lui demanda quel était le chef militaire chargé de le diriger ; il répondit que ses amis n'avaient encore fait aucun choix, et qu'il ignorait si le comité directeur, averti par le commandant Gauchais, se chargerait de ce soin. Les Nantais lui conseillèrent de réclamer, quoi qu'il advînt, le dévouement et le concours d'un général digne de toute confiance, le maréchal de camp Berton, qui, accouru volontairement de Paris pour leur offrir son épée, n'avait pas quitté la Bretagne et devait, en ce moment même, se trouver à Rennes. Seconde conspiration de Saumur.

Le général Berton appartenait à cette catégorie si nombreuse d'officiers de tout grade dont la Restauration, dans son emportement aveugle, avait brisé violemment la carrière, et que l'irritation ou la misère jetaient fatalement dans les complots. Il avait commandé une brigade à Waterloo, et s'était fait connaître du public par une relation de cette journée, que tous les journaux libéraux avaient citée avec éloge. Victime de persécutions sans mesure, comme un grand nombre de ses camarades de l'ancienne armée, il était devenu un des adversaires les plus Le général Berton.

décidés des Bourbons. « Savez-vous comment on l'avait traité? disait en parlant de lui le général Foy dans la séance du 28 mars (*Voix de la droite : Comme il le méritait! comme un écrivain de la Minerve!*) Ni en 1814 ni en 1815 il n'y avait rien de particulier à son égard; on ne trouvera pas un seul mot contre lui au ministère de la guerre. Cependant, à la fin de 1815, on l'arrête et on l'emprisonne. Mis en liberté après une détention d'*un an*, on l'arrête encore, puis on le relâche; on l'emprisonne ainsi périodiquement tous les mois; enfin on lui ôte sa solde. Comment voulez-vous, en semant ainsi l'arbitraire, ne pas recueillir la révolte? » Lié avec plusieurs membres de la haute Vente, et informé par eux des préparatifs insurrectionnels de l'Ouest, Berton avait offert d'en aller prendre le commandement. Le comité directeur, qui destinait ce poste à un autre officier général, ne lui donna que des réponses évasives. Berton, n'écoutant que son impatience, s'était mis immédiatement en chemin, et, par l'entremise d'un de ses anciens aides de camp, retiré à Rennes, il avait fait accepter ses services par les Nantais. Le désir de voir un de ses fils, sous-lieutenant dans le régiment des dragons du Doubs, en garnison à Pontivy, était le motif apparent de son voyage. Obligé de quitter Nantes après les arrestations opérées dans le 13e de ligne, il était allé à Rennes, où Grandménil, conduit et guidé par deux conjurés nantais, MM. Athanase et Heureux, parvint, en effet, à le rencontrer. Une fois abouché avec ce général, et ignorant que dans ce moment-là même le comité de Paris, averti par le commandant Gauchais de l'insurrection proje-

tée, décidait le comte Pajol, général plein d'élan et d'audace, à en prendre la direction militaire, Grandménil n'hésita pas à proposer ce commandement à Berton, qui s'empressa de l'accepter [1]. Tous deux prirent sur-le-champ la route de Saumur, où ils ne tardèrent pas à arriver en même temps que des députés de Rennes, de Nantes et d'Angers, chargés d'assister aux derniers arrangements et de venir ensuite faire connaître à leurs commettants le concours qu'ils devaient y apporter.

Ce fut le dimanche 17 février que l'on concerta ces arrangements, dans une grande réunion tenue chez le docteur Caffé, et à laquelle assistaient, outre le général et les membres du comité central de Saumur : MM. Ferail et Chappey, députés de Rennes; Cossin et Heureux, de Nantes; Riobé et Guérin, d'Angers; Lebreton, du Mans; le colonel Bouvry, de Poitiers, ainsi que trente commissaires représentant Vernantes, Beaugé, Bourgueil, Thouars, Montreuil, Niort et les localités environnantes. Le plan convenu reproduisait en grande partie les dispositions déjà arrêtées au mois de décembre précédent; il était celui-ci : Réunion du 17 février; plan de la conjuration.

Le mouvement éclaterait le samedi 23, jour de marché. Chaque semaine, 6 à 800 *Chevaliers de la liberté*, habitant la campagne, anciens soldats ou anciens marins pour la plupart, profitaient de cette réunion foraine pour se rendre à Saumur, y prendre le *mot* des conjurés de la ville, et savoir s'ils devaient patienter encore ou se lever; cette fois, on les retien-

1. Le comte Pajol, retenu à Paris pour le règlement d'une affaire privée importante, ne put partir assez à temps pour arriver avant le mouvement de Saumur.

drait, et ils attendraient dans les cafés et dans les autres lieux publics de la ville et des faubourgs le moment fixé pour le soulèvement. La garde nationale comptait 600 hommes environ, habillés, armés, et acquis en immense majorité au complot. Les élèves de l'école de cavalerie et une compagnie de grenadiers du 44e de ligne, casernée dans le château, composaient la garnison. On sait les dispositions de l'École, dispositions devenues encore plus fermes par suite de la rentrée de quelques-uns des sous-officiers arrêtés sept semaines auparavant, puis élargis, et qui se montraient impatients de sauver ceux de leurs camarades moins heureux que la justice militaire traduisait, en ce moment-là même, devant le conseil de guerre de Tours; un officier, plusieurs sous-officiers et soldats de la compagnie du 44e appartenaient également à la conjuration. A dix heures du soir, le général Berton, accompagné des membres du comité central, des trente délégués des campagnes, des députés de Rennes, de Nantes, d'Angers, du Mans et de Niort, et de deux pelotons de la garde nationale et de l'École, se rendrait sur la principale place, revêtu de son uniforme, et, là, donnerait lecture d'une proclamation annonçant qu'un grand mouvement venait d'éclater à Paris; que la France entière se levait; que la famille royale était en fuite, et le pouvoir confié à un gouvernement provisoire qui l'avait nommé son délégué pour les départements de l'Ouest. Pendant cette lecture, que termineraient les cris de *Vive la France! Vive la liberté! A bas les royalistes!* un fort détachement de gardes nationaux monterait au château, dont la porte, gardée par cinq

soldats et par un caporal gagnés au complot, serait laissée ouverte, et prendrait possession de cette forteresse, où se trouvaient enfermés 25 à 30 pièces de canon, 30,000 fusils, et une quantité assez considérable de munitions. L'École serait immédiatement envahie et entraînée; le tocsin et la générale appelleraient sur la place le reste de la garde nationale, ainsi que les anciens soldats et marins demeurés dans la ville, et qui seraient immédiatement armés avec les fusils de la forteresse; les députés étrangers porteraient sur-le-champ la nouvelle à toutes les grandes villes de l'Ouest, et les trente commissaires, partant à franc étrier, iraient faire sonner le tocsin dans tous les cantons assis sur les deux rives du fleuve, depuis Tours jusqu'à son embouchure. Le lendemain, 24, dès la pointe du jour, des détachements, postés à plusieurs lieues sur les routes de Tours, du Mans, de Thouars et de Doué, auraient pour mission d'arrêter les généraux commandant les départements voisins, et qui seraient appelés en toute hâte à Saumur par de fausses dépêches revêtues des signatures du général Gentil Saint-Alphonse et du sous-préfet, dont on avait les *griffes;* deux colonnes volantes parcourraient le pays pour faire arborer partout le drapeau tricolore et presser la levée en masse; enfin, un dernier détachement, le plus nombreux, conduisant avec lui plusieurs pièces d'artillerie et composé de la compagnie de grenadiers du 44$^{e}$, de la majorité des sous-officiers de l'École, de 7 à 800 hommes fournis par la garde nationale saumuroise et par les anciens soldats ou marins armés dans la nuit, se porterait rapidement sur Angers pour soulever cette ville et donner à

l'insurrection le 44e régiment tout entier. On espérait que, dans un espace de moins de trois jours, six ou sept départements, avec leurs garnisons, se trouveraient sous les armes.

Comité d'exécution; ses hésitations.

Ces dispositions, préparées depuis longtemps, furent toutes approuvées par la réunion, qui, pour mieux en assurer l'effet, nomma un *comité d'exécution* de six membres, composé du général Berton, du commandant Gauchais, du docteur Caffé, de MM. Fournier, ancien maire de Saumur, Mandin et Duveau, propriétaires influents des environs. Chacun ensuite se sépara en se donnant rendez-vous au 23. Mais, une fois isolés et placés en face de la responsabilité d'une insurrection dont ils prendraient personnellement l'initiative, les membres du *comité d'exécution* habitant Saumur pensèrent qu'il y aurait les plus graves inconvénients à faire partir de cette ville le signal de l'insurrection. Sans doute, disaient-ils, la généralité des habitants est parfaitement disposée; mais un grand nombre, le moment venu, peuvent devenir hésitants. Cette indécision ne serait pas à redouter si Saumur, au lieu d'avoir à donner l'impulsion, la recevait des campagnes; la seule apparition du drapeau tricolore fera soulever tous les villages, et leur population, en envahissant la cité, y paralysera toute opposition, entraînera les plus irrésolus. Ne vaudrait-il pas mieux, dès lors, commencer le mouvement à Thouars, petite ville fermée, éloignée de sept lieues, dont les habitants appartiennent en masse à la cause de la liberté, et qui renferme pour unique force armée cinq gendarmes dévoués, assure-t-on, à l'opinion qu'il s'agit de faire triompher? Là, nulle

résistance à craindre : la réunion, le départ des conjurés, ne rencontreront aucun obstacle, et leur colonne, grossie dans la route par la population de tous les villages qu'elle devra traverser, se présentera aux portes de Saumur forte de plusieurs milliers d'hommes. — Ces considérations entraînèrent le *comité ;* le plan primitif fut abandonné, et on décida que l'insurrection, retardée d'un jour, éclaterait le dimanche 24. Étranger au pays, sans relations antérieures avec sa population, dont il ignorait les dispositions et les habitudes, obligé, dès lors, de se confier aux lumières et à l'expérience des autres membres du *comité d'exécution,* le général Berton se laissa imposer ces modifications, et, le jeudi 21, conduit par le commandant Gauchais et par le lieutenant Delon, il entrait à Thouars et était introduit, sous le nom de *Dubois,* chez un propriétaire de la ville, M. Saugé, où ne tardèrent pas à le visiter le lieutenant en demi-solde Pombas, commandant de la garde nationale, les principaux habitants, ainsi qu'un assez grand nombre de maires, d'adjoints, d'officiers à demi-solde ou en retraite des localités voisines, qui venaient tous garantir l'absolu concours de leurs concitoyens et prendre ses ordres. Saugé, pendant trois jours, ignora quel était le véritable nom de son hôte ; les nombreuses visites qu'on lui rendait le lui faisaient considérer comme un agent du gouvernement chargé de quelque *mission secrète.* Ce ne fut que le 23 au soir que Berton se nomma et apprit à Saugé qu'il venait pour soulever la ville dans la journée du lendemain.

Le dimanche 24 février, à quatre heures du

Soulèvement à Thouars. Adresses *au peuple* et *à l'armée*. Proclamation d'un gouvernement provisoire. Marche sur Saumur.

matin, le général, revêtu de l'uniforme et de tous les insignes de son ancien grade, se rend, en effet, chez Pombas, où l'attendent un groupe nombreux de conjurés, ainsi que M. Heureux, député de la ville de Nantes et maître de poste à Nozay, qui, arrivé la veille à Saumur, comme on en était d'abord convenu, n'avait pas hésité à venir rejoindre Berton à Thouars. On arbore la cocarde tricolore; on se partage des cartouches; des ordres sont donnés pour battre la générale, sonner le tocsin, placer des sentinelles aux portes de la ville, arrêter le maire, le curé, et pour mettre en réquisition les chevaux de selle de quelques riches royalistes de la localité. Toutes ces prescriptions sont immédiatement exécutées ; les cris : *Aux armes ! Vive la liberté ! Vive le peuple !* retentissent dans les rues ; quelques hommes armés, conduits par un ancien sous-officier de gendarmerie nommé Saunion, envahissent la caserne des gendarmes, les contraignent de monter à cheval et de venir, le brigadier en tête, se placer sous les ordres de Berton. Bientôt arrivent du dehors plusieurs groupes de conjurés conduits par MM. Henri Fradin, médecin et adjoint au maire de Parthenay ; Moreau, lieutenant de hussards en demi-solde, de la même ville, et Sennechault, propriétaire à Thenezay. Berton se porte alors à la mairie, visite quelques armes qui y sont en dépôt, puis descend sur la place publique, où M. Heureux donne lecture à la foule de deux proclamations adressées, l'une *au peuple*, et l'autre *à l'armée*. La proclamation *au peuple* annonce le renversement des Bourbons, le maintien des ventes des biens nationaux, dont les possesseurs cesseront d'être inquiétés, et la suppression des impôts

qui frappent le sel et les boissons. Voici le début de la proclamation *à l'armée :* « Soldats, toute la France est debout pour reprendre son indépendance ; tous les amis de l'honneur national sont rangés sous l'étendard sacré de la patrie ; vous répondrez à l'appel, vous êtes Français. » La dernière phrase est celle-ci : « La patrie vous réclame ; vos parents s'avancent et vous appellent ; combattre contre eux serait un crime de lèse-nation ; triompher avec eux est une vertu nationale ; telle est votre position ; choisissez ! *Vive la liberté ! vive la France !* » M. Heureux ajoute que les généraux de la Fayette, Foy, Demarçay, MM. Benjamin Constant, Kératry et Voyer-d'Argenson composent le gouvernement provisoire, et que le premier de ces députés est, en outre, investi du commandement en chef de l'armée. Ces communications faites, Berton prononce quelques destitutions de maires, de juges de paix et de greffiers, institue des commandants de garde nationale, se fait amener les prisonniers, prononce la liberté des uns, place les autres sous la simple surveillance des nouvelles autorités, et, à sept heures et demie du matin, songe enfin à se mettre en marche. Les trois heures qui venaient de s'écouler en soins au moins inutiles avaient fait entrer l'inquiétude et l'hésitation dans la partie la plus timide de la population ; le premier moment de surprise passé, les enfants et les femmes s'étaient efforcés de retenir leurs pères et leurs maris. Ces influences ne se seraient pas produites, ont dit quelques témoins des événements, si le général avait quitté la ville aussitôt après avoir arboré le drapeau tricolore, annoncé la chute des Bourbons et proclamé le nou-

veau gouvernement; 4 ou 500 hommes, sous l'impression immédiate de ces nouvelles, se seraient rangés derrière lui; et l'on n'aurait pas vu 125 à 130 hommes seulement sortir de Thouars à sa suite. En tête de cette faible colonne, précédée d'un tambour, marchaient les cinq gendarmes composant la brigade du canton, et un ancien soldat, nommé Jaglin, qui portait un drapeau tricolore. Cette petite troupe prit la route de Saumur sans rencontrer nulle part, sur son chemin, les populations qui devaient grossir ses rangs. Le changement des dispositions d'abord arrêtées, et dont les principaux détails avaient été partout répandus, troublait les esprits; on cherchait vainement à se l'expliquer. Les villageois se disaient : Saumur refuse donc son concours, puisqu'il faut marcher sur cette ville pour en contraindre les habitants à se déclarer? Les campagnes comprenaient instinctivement que ce n'était pas d'elles que l'initiative devait venir. Peut-être les villageois auraient-ils moins hésité, si les hommes rangés derrière le général s'étaient trouvés plus nombreux; la foule attire la foule; chaque commune avait échelonné sur la route quelques habitants chargés d'épier le passage des insurgés; la vue du drapeau tricolore arrachait d'abord à ces éclaireurs des cris de joie; mais, après le défilé de cette troupe si lente, si faible, tous s'en retournaient découragés.

Arrivée devant Saumur; cette ville pendant la journée du 24 février.

A deux heures et demie, la petite colonne entra dans Montreuil, gros bourg placé à mi-chemin de Thouars à Saumur; elle avait mis six heures pour franchir quatre lieues. On fit halte; une vingtaine d'hommes de ce chef-lieu de canton se joignirent à la colonne

aux cris de *Vive la liberté! A bas les droits réunis!* Quatre gendarmes de la brigade prirent place à côté de leurs camarades de Thouars; le cinquième s'était jeté dans un chemin de traverse pour aller porter aux autorités de Saumur la nouvelle de l'apparition des insurgés. Ces autorités étaient dans l'ignorance la plus complète de cette marche, ont dit toutes les feuilles officielles de l'époque; le fait est inexact; deux fonctionnaires de cette ville de 12,000 habitants, le sous-préfet et le président du tribunal civil, ignoraient seuls l'événement qui se préparait. Les Saumurois espéraient que Berton se présenterait vers midi. Dès que vous paraîtrez, lui avait-on dit, la garde nationale prendra les armes et se portera, musique en tête, à la rencontre de votre colonne. Le matin, chacun était encore plein de décision; mais un grand nombre, inquiets de l'immobilité et du silence qui régnaient au dedans comme au dehors de la cité, faiblissaient à mesure qu'avançait la journée. Un seul homme, M. Chauvet, professeur de belles-lettres destitué, devenu chef d'un établissement de teinture, eut l'énergie, vers le milieu du jour, de sortir en uniforme de garde national, une cocarde aux trois couleurs à son chapeau, un drapeau tricolore à la main, et de parcourir ainsi les principales rues de la ville, sans que personne osât se joindre à lui ou songeât à l'arrêter. Le *comité d'exécution*, il est vrai, ne se montrait nulle part; ses membres, renfermés isolément dans leurs demeures, attendaient des nouvelles. Ce fut M. Heureux, parti en avant pour annoncer le soulèvement de Thouars, qui fit connaître le premier l'approche de Berton. MM. Tisseau et Bastien partent

immédiatement et rencontrent le général à Montreuil; le docteur Caffé, dont l'influence avait surtout décidé le changement des dispositions arrêtées dans la réunion générale du 17, ne tarde pas à les rejoindre; tous pressent la marche des insurgés. Enfin, à six heures du soir, Berton paraît en vue de Saumur. Quelques gendarmes et un peloton de sous-officiers de l'École, détachés en reconnaissance ou envoyés à sa rencontre par le sous-préfet, après l'arrivée du gendarme de Montreuil, se replient à pas lents devant le général, et ne s'arrêtent qu' en arrière du pont Fouchard, pont jeté sur le Thouët, petite rivière qui descend de Thouars et passe au pied de Saumur avant de se jeter dans la Loire, à quinze cents mètres au-dessous de la ville. Berton s'avance à son tour sur le pont : sa troupe, composée d'environ cent cinquante hommes mal armés, harassés de fatigue, dépourvus d'organisation et de discipline, aurait été facilement enfoncée par quelques cavaliers résolus; mais l'attitude des élèves n'a rien d'hostile, et l'officier commandant, craignant, s'il les met en mouvement, de donner de nouveaux soldats à l'insurrection, borne ses efforts à les empêcher de céder aux exhortations de Berton et du lieutenant Delon, qui, marchant derrière eux, les suivant pas à pas, les engagent à venir se ranger sous leur drapeau; bientôt même Delon pénètre dans les rangs, échange des serrements de mains avec ses anciens camarades et leur parle avec chaleur; les élèves semblent indécis; mais en ce moment l'officier supérieur qui commande momentanément l'École [1] arrive à la tête d'un nom-

1. Le commandant de l'École, le général Gentil Saint-

breux peloton; le général et Delon se retirent alors au delà du pont, qu'ils font immédiatement barrer avec quelques charrettes.

Berton avait tenu sa promesse : il se trouvait devant Saumur, la bannière tricolore déployée, à la tête d'insurgés amenés d'une distance de sept lieues. C'était maintenant aux conjurés de la ville à accomplir leur tâche dans l'œuvre commune. Mais les membres du comité d'exécution ne se montrent nulle part, et chacun, voyant dans cette absence une excuse pour son inertie, n'ose prendre résolûment l'initiative d'un appel aux armes. Deux hommes, M. de Monpassant, maire de la ville, et un garde national, M. Hautreux, négociant, se rencontrent seuls sur la principale place, et, à sept heures, malgré leur isolement, se décident à descendre vers le Thouët. Arrivé auprès des élèves, le chef de la municipalité saumuroise annonce à voix haute qu'il va sommer les insurgés de se retirer; il s'avance sur le pont et franchit la barricade. La faiblesse de la troupe de Berton et la tenue inexpérimentée des hommes qui la composent frappent M. de Monpassant : il reproche au général son imprudence, s'étonne qu'il ait pu marcher sur la ville avec aussi peu de forces et lui conseille de se retirer. Berton l'entraîne dans la cabane du receveur de l'octroi, et, là, discute les chances de sa position : M. de Monpassant insiste avec chaleur pour une retraite immédiate; le général veut, au contraire, gagner du temps et attendre que

Les élèves de l'École ; le maire, le sous-préfet.

Alphonse et le commandant en second étaient alors à Tours pour déposer comme témoins devant le conseil de guerre chargé de juger les élèves arrêtés le 24 décembre précédent.

la garde nationale prenne enfin les armes et se prononce.

Dans ce moment, le sous-préfet, M. de Carrère, se rendait à son tour vers le pont. Il était nuit noire; arrêté au milieu de l'obscurité par le commissaire de police, M. de Carrère se fait reconnaître et demande au commandant des élèves la cause de son immobilité. L'officier répond qu'il attend des ordres. « J'en ai demandé au maire, ajoute-t-il; mais il s'est contenté de me dire qu'il prendrait conseil des événements. » Le sous-préfet interroge quelques gardes nationaux qui venaient d'arriver; aucun d'eux ne sait rien, sinon que les insurgés sont de l'autre côté du pont, au nombre de plusieurs mille. « Et le maire, qu'est-il devenu? ajoute le sous-préfet. — Il est avec les rebelles, » dit le commissaire de police. M. de Carrère ne peut rien obtenir au delà de ces vagues renseignements; pendant près d'une heure, il reste presque isolé; sa position est celle d'un homme qui se meut dans le vide. Enfin la voix du maire se fait entendre; ce fonctionnaire, dans la pensée du sous-préfet, était prisonnier; M. de Carrère se dirige vivement de son côté et lui demande des nouvelles; M. de Monpassant annonce que les révoltés, vaincus par ses exhortations, lui ont promis de ne pas attaquer la ville avant le jour, et qu'en échange de cette concession il leur a donné sa parole d'honneur qu'à leur tour ils ne seraient pas attaqués sans être avertis. « Vous n'avez pu vous engager qu'en qualité de maire, répond le sous-préfet; votre parole ne lie pas les autres autorités. Commandant, ajoute-t-il en s'adressant au chef des élèves, que comptez-vous

faire? — Je suis prêt à ordonner la charge si vous l'exigez, dit l'officier. — La charge n'est pas possible, répliquent aussitôt plusieurs voix parmi les sous-officiers; il faut de l'infanterie pour enlever d'abord la barricade. — N'a-t-on pas les gardes nationaux? » dit un des assistants. Mais le sous-préfet lui-même fait observer que la plupart sont des pères de famille à qui on ne saurait imposer une attaque où ils peuvent courir le risque de la vie. Ce fonctionnaire prend alors le parti d'envoyer au commandant du château un officier chargé de lui demander un détachement de sa petite garnison et une pièce d'artillerie qui brisera les charrettes. Le commandant consent à donner vingt-cinq soldats, mais il refuse la bouche à feu. Le sous-préfet, résolu à obtenir la pièce et les hommes, renvoie un second officier à la forteresse avec ordre d'insister.

Les insurgés et les principaux conjurés de Saumur sur le pont Fouchard. Retraite de Berton; poursuite, arrestations.

Pendant ces pourparlers et ces démarches, les principaux insurgés et les conjurés de Saumur, favorisés par l'absence de tout ordre et de toute consigne, du côté de la ville, et par la profonde obscurité de la nuit, allaient d'un camp à l'autre, ou se rencontraient sur le pont. On suppliait Berton de charger. « On ne vous résistera pas, les rangs s'ouvriront devant vous, lui disait-on; la garde nationale et l'École n'attendent que votre présence pour se soulever. — Qu'elles viennent à moi, et j'entre dans la ville à leur tête, répondait le général; j'ai annoncé aux patriotes de Thouars qu'ils trouveraient Saumur en armes et soulevée : ils n'entreront qu'à cette condition. » Les députés de Rennes, de Nantes, d'Angers, ceux des autres villes et les commissaires

des campagnes, mêlés à ces débats, insistaient avec force pour une décision énergique de l'un ou de l'autre côté. « Pourquoi n'avez-vous pas amené la population de vos villages? disaient aux derniers les Saumurois; courez, faites sonner le tocsin; la présence des gens de la campagne décidera le mouvement! — Ils ne viendront pas tant que vous-mêmes ne vous serez pas prononcés, répliquaient les commissaires; il ne fallait pas changer le plan convenu! » Les avis, les exhortations se croisent; on entend, des deux parts, des plaintes et des reproches. Cependant le temps s'écoule. Vers minuit, six heures après l'arrivée de Berton, M. de Carrère monte au château et obtient du commandant la promesse de livrer la pièce d'artillerie nécessaire au renversement de la barricade. Peu d'instants auparavant, le maire avait annoncé au sous-préfet qu'il venait de tenter un dernier effort, et que les insurgés, effrayés par ses menaces, allaient probablement s'éloigner. « Retirez-vous au plus vite, avait-il dit, en effet, à Berton; vous n'avez que le temps de fuir : on va vous attaquer avec de l'artillerie. » Vainement Delon repousse ce conseil, et, frappant violemment la terre avec son épée, demande qu'on prévienne, par un vigoureux effort, l'attaque de M. de Carrère. Le général donne l'ordre de la retraite. « Je ne prendrai pas sur moi de faire verser le sang français, disait-il. Je ne sacrifierai pas à des promesses que l'on peut encore ne pas tenir un seul des braves gens qui m'ont suivi. » Et, en effet, lorsque, à quelque temps de là, un peloton de cinquante cavaliers s'était enfin avancé sur la barricade, il l'avait trouvée déserte. Le commandant avait reçu

du sous-préfet l'ordre de poursuivre les fugitifs à outrance et d'arrêter tous ceux que ses cavaliers pourraient atteindre. « Quelle direction ont-ils prise? demande l'officier au maire de Saumur. — La route de Doué, » répond M. de Monpassant. Berton et sa colonne se retiraient par la route de Montreuil, et purent gagner ainsi ce bourg et Thouars, ou se disperser dans toutes les directions, sans être inquiétés. Ce fut seulement le lendemain et les jours suivants que des recherches actives, faites à Saumur, à Thouars et dans les localités environnantes, amenèrent l'arrestation de cent cinquante à cent soixante personnes. Les députés de Rennes, de Nantes, d'Angers, ainsi que les commissaires des campagnes, avaient pu s'échapper après la retraite de Berton, soit en s'embarquant sur la Loire, soit par la rive droite du fleuve.

Procès des élèves de l'École de cavalerie. Condamnation à mort du maréchal des logis Sirejean; exécution.

Cette nouvelle défaite sans combat, où pas une arme n'était sortie du fourreau, avait eu lieu pendant qu'à Tours on jugeait les élèves sous-officiers arrêtés deux mois auparavant. Les accusés traduits devant le conseil de guerre de cette ville étaient au nombre de onze : un contumax, le lieutenant Delon, et dix accusés présents : les maréchaux des logis *Sirejean*, *Coudert*, *Matthieu*, *de Fabert*, *Clément*, *Dethieux*, le brigadier *Bourru*, tous élèves de l'école de Saumur, et les maréchaux des logis *Lemaître*, *Daumery* et *Lebrun*, des chasseurs de l'Ariége en garnison à Tours; ils étaient poursuivis comme auteurs, complices ou non révélateurs d'un complot tramé à l'école de Saumur, et ayant pour but de renverser le gouvernement du roi, de changer l'ordre

de successibilité au trône, et d'exciter les citoyens à la guerre civile. L'accusation reposait sur les révélations des deux sous-officiers Duzas et Alix, et sur les aveux de la plupart des accusés, qui déclaraient avoir été initiés, par Delon et par Sirejean, à un complot destiné à rappeler Napoléon II et à rétablir la constitution de 1791. Sirejean lui-même reconnaissait avoir été reçu *Chevalier de la liberté* par Delon; mais il croyait, ajoutait-il, n'entrer que dans une société analogue à la franc-maçonnerie. Le procès, commencé le 20 février, quatre jours avant la tentative de Saumur, fut terminé le 28 par un jugement qui condamnait Delon, Sirejean et Coudert à la peine de mort; Matthieu à cinq ans de prison; de Fabert, Bourru, Lemaître, Clément et Lebrun à deux ans; Dethieux et Daumery étaient acquittés. Sirejean et Coudert se pourvurent en révision; le jugement fut cassé, et, le 20 avril suivant, ces deux accusés comparurent devant un second conseil de guerre. Le lendemain, 21, Sirejean était condamné une seconde fois à la peine de mort; Coudert, déclaré coupable seulement de non-révélation, n'avait plus à subir que cinq années d'emprisonnement. Onze jours plus tard, mourait, à l'âge de vingt-deux ans, Sirejean, que « son intelligence, son instruction et sa bonne conduite, avaient fait mettre à l'ordre du jour de l'École[1]. » — « Ce matin, à cinq heures, disait le *Journal d'Indre-et-Loire* du 2 mai, le maréchal des logis Sirejean a subi son jugement. Ce jeune sous-officier est mort avec beaucoup de courage; lui-même a

1. Déposition du colonel, marquis de Castries.

commandé le feu d'une voix forte, en regardant avec fermeté le peloton qui devait tirer sur lui. Toute la garnison assistait à l'exécution. »

Jugement du complot de Nantes.

A six semaines de là, la cour d'assises de la Loire-Inférieure jugeait à leur tour les officiers du 13e de ligne et les Nantais arrêtés le 9 février précédent. Les accusés étaient au nombre de douze. Six accusés *présents :* MM. Mosneron-Dupin, propriétaire, ancien capitaine de cuirassiers; Bonnet, adjudant sous-officier; Villedary, Lerat, Riboulet, sergents-majors; Puybarreau, sergent au 13e de ligne; et six *contumax :* MM. Delhaye, Raymond, lieutenants, et Gamelon, sous-lieutenant au 13e; Fourré, Dupuy, propriétaires, anciens officiers de la garde impériale, et Baudry, propriétaire. Les six premiers accusés comparurent devant le jury le 14 juin; les faits qui leur étaient reprochés, puisés exclusivement dans les dépositions des deux sous-officiers Feydit et Ranvaud, déniés avec énergie par les accusés, se trouvèrent, en outre, démentis dans quelques détails par plusieurs autres témoins entendus. La défense sut tirer un parti considérable de ces inexactitudes; elle se trouvait, d'ailleurs, puissamment aidée auprès des jurés par l'intérêt qui entourait tous les accusés civils, propriétaires riches ou considérés de Nantes ou des environs, et par une vive irritation locale qu'avaient produite des faits de provocation et de violence reprochés au commandant de la division, le général Despinois, ainsi qu'aux officiers et soldats d'un régiment suisse en garnison à Nantes. Les débats ne durèrent que deux jours; tous les accusés furent acquittés[1]. — Le

1. Le 7 septembre suivant, la cour d'assises de la Loire-

surlendemain, 17, le général Berton, vainement poursuivi depuis près de quatre mois, était arrêté.

Le général Berton après la nuit du 24 février ; il se retire à la Rochelle.

Berton, après avoir ramené jusqu'aux portes de Thouars la plus grande partie des insurgés sortis le matin avec lui de cette ville, s'était réfugié, avec Delon, Pombas, Moreau et Saunion, dans le département des Deux-Sèvres. Informé, pendant son séjour à Saumur, par les membres du comité central et par Delon lui-même, de la récente arrivée à la la Rochelle d'un régiment d'infanterie renfermant une Vente de *Carbonari;* instruit de l'existence, dans cette place maritime, d'une Vente centrale ayant pour point d'appui deux bataillons d'infanterie coloniale cantonnés dans l'île de Ré, le général se dirigea sur ce point et se mit immédiatement en communication avec les principaux conjurés rochellois. Ceux-ci songèrent d'abord à assurer le salut des fugitifs, et disposèrent un bâtiment de commerce pour les conduire en Espagne. Delon venait de connaître, par les journaux, l'arrêt de mort qu'avait prononcé contre lui le conseil de guerre de Tours; il s'embarqua, ainsi qu'on l'a vu, avec le lieutenant Moreau. Pombas ne tarda pas à les suivre. Quant à Berton, qui, de toutes parts, s'entendait accuser de faiblesse, il refusa de s'expatrier, et voulut répondre aux accusations que faisaient peser sur lui son inaction devant Saumur et sa retraite, en organisant les éléments de conjuration réunis à la Rochelle. Les

Inférieure, jugeant sans assistance des jurés, condamna les lieutenants Delhaye, Raymond et Gamelon, MM. Dupuy et Fourré, contumax, à la peine de mort; M. Baudry fut acquitté.

*Carbonari* de cette ville le mirent promptement en relation avec le capitaine Massias et Pommier; la réunion du *Lion d'or* fut le résultat de ces premiers rapports. Trois jours après, le général entrait hardiment dans la place, et avait, avec Raoulx et Lefèvre, l'entrevue dont nous avons parlé. Cette entrevue, on se le rappelle, ne précéda que de quelques heures l'arrestation de tous les membres de la *Vente* du 45[e]. Cet événement, ainsi que le départ subit des deux bataillons de l'île de Ré pour nos établissements coloniaux, en détruisant sur ce point toute chance d'un prochain soulèvement, contraignit Berton de quitter la Rochelle pour se retirer à Puyraveau, près de Rochefort, et d'attendre, dans ce nouvel asile, l'occasion d'utiliser son opiniâtre dévouement et de rétablir son renom d'énergie. Cette occasion sembla se présenter dans les derniers jours de mai.

Troisième conspiration de Saumur. Deux délégués sont envoyés à Paris par le comité central; entrevues avec M. de la Fayette.

Le gouvernement venait alors de rappeler de Saumur et des environs les forces nombreuses qu'il y avait dirigées après la tentative du 24 février. L'école de cavalerie, à la vérité, se trouvait dissoute et remplacée par un régiment de carabiniers, corps d'élite qui passait pour fort dévoué aux Bourbons; mais des lettres adressées de Paris aux membres du *Comité central* de Saumur demeurés libres ne tardèrent pas à leur apprendre que ce régiment renfermait une Vente de *Carbonari*. A ce moment, les nombreux conjurés de la ville et des campagnes avaient recouvré le courage; l'espoir de rencontrer d'énergiques auxiliaires dans la nouvelle garnison leur rendit la confiance. Ils résolurent de reprendre l'œuvre insurrectionnelle que, deux fois déjà, ils

avaient cru pouvoir accomplir. Les commissaires de tous les *comités* se remirent une troisième fois en campagne, les anciennes relations furent partout rétablies; il ne resta bientôt plus qu'à obtenir l'assentiment du directeur, et, par son entremise, le concours des *Carbonari* du régiment de carabiniers. Grandménil fut chargé de se rendre, dans ce but, à Paris avec M. Baudrillet, négociant en vins à Gennes, chef-lieu de canton situé sur la Loire, à trois lieues au-dessous de Saumur. Tous les deux, accueillis avec empressement par M. de la Fayette, en qui se personnifiait, comme on sait, la direction effective de la Charbonnerie, assistèrent, dans sa demeure, à deux réunions où se trouvaient un certain nombre de députés et de membres de la haute Vente, ainsi que M. Gourlay, ancien vice-président du Corps législatif impérial, qui les reçut également chez lui. Le nouveau mouvement projeté par les Saumurois fut approuvé; on convint d'en confier encore l'exécution au général Berton; le régiment de carabiniers y remplirait la tâche auparavant dévolue aux élèves de l'école de cavalerie, tâche qui serait énergiquement accomplie, disait M. de la Fayette, car le sous-officier fondateur de la *Vente* du régiment était, assurait-on, un homme doué d'une énergie et d'un courage personnel remarquables.

Le maréchal des logis Woëlfeld.

Ce sous-officier, nommé Woëlfeld, n'appartenait que depuis peu de temps à la Charbonnerie. Parti de Lunéville, avec son régiment, dans les premiers jours d'avril, pour aller tenir garnison à Saumur, il avait trouvé, en passant à Saint-Denis, une lettre d'un membre de sa famille, M. Paur, élève natura-

liste au Jardin des Plantes, qui l'engageait à venir le visiter; il en obtint la permission de ses chefs, et entra dans Paris. M. Paur était *Carbonaro;* le prochain séjour de son parent au milieu de populations encore agitées par les événements du 24 février amena la conversation sur l'existence des sociétés politiques secrètes; quelques confidences du jeune naturaliste excitent la curiosité de Woëlfeld; il demande avec instance d'être initié à la Charbonnerie. Le soir même, M. Paur le présentait à M. Laresche et à deux autres membres de la haute Vente, qui le recevaient *Carbonaro,* lui confiaient la mission de fonder une Vente dans son régiment, et promettaient de le mettre promptement en rapport avec les principaux patriotes de l'Ouest. A peu de temps de là, le nouvel initié ne se bornait pas, dans sa correspondance, à se féliciter du succès de sa propagande, il appelait de tous ses vœux le moment où ses camarades et lui-même pourraient donner la mesure de leur dévouement. L'occasion était venue; M. Paur, sur la demande de M. de la Fayette, remit à Grandménil et à M. Baudrillet une lettre et des cartes découpées destinées à Woëlfeld, qui, après avoir reçu des deux envoyés saumurois, lors de leur retour, ces moyens de reconnaissance, convint de se rencontrer avec eux, une fois par semaine, au village de Chênehutte ou des Tuffeaux, situé sur la rive gauche de la Loire, à mi-chemin de Saumur à Gennes et aux Rosiers[1]. Les entrevues eurent lieu; Woëlfeld répondait de son régiment. D'un autre côté, toutes les

1. Les deux bourgs de Gennes et des Rosiers, placés l'un en face de l'autre, sont séparés par la Loire: Gennes, rési-

nouvelles transmises d'Angers, de Nantes, du Mans, de Niort, de Poitiers et des localités intermédiaires, annonçaient que les conjurés de toutes ces villes répondraient à l'appel des Saumurois : un nouveau mouvement pouvait donc être tenté. On convint avec Woëlfeld que, cette fois, le soulèvement éclaterait à Saumur même, un jour de marché, et qu'il serait appuyé, non plus seulement par la garde nationale de la ville, mais par deux ou trois cents jeunes gens ou officiers à demi-solde accourus des environs ou venus de Paris.

Berton est rappelé à Saumur; entrevue avec Woëlfeld. Plan de la conjuration.

Il était difficile de régler les dernières dispositions sans le général Berton; Grandménil et Baudrillet connaissaient sa retraite; ils vont l'y trouver et lui rendent compte des faits. Berton s'exalte à la pensée d'un nouvel effort qui peut rendre la liberté aux nombreux complices arrêtés à la suite de sa première tentative; il part et, le 12 juin, arrive aux Rosiers, à trois lieues de Saumur, et descend chez M. Chaillou-Saint-Aubin, ancien capitaine d'artillerie. Le 14, il assiste, dans les bois des Tuffeaux, à une entrevue avec Woëlfeld, qu'il avait voulu voir et entendre avant de rien terminer; Baudrillet et Grandménil avaient obtenu du général la promesse qu'il ne se ferait pas connaître, et que, présenté à Woëlfeld comme son propre aide de camp, il se bornerait à écouter. Mais ce rôle d'observateur silencieux n'était pas dans le caractère de Berton; il ne put se contenir, et se nomma dès les premiers mots. Woëlfeld

dence de M. Baudrillet, est placé sur la rive gauche, du même côté que Saumur; les Rosiers, où habitait Grandménil, sont sur la rive droite.

fut prodigue de protestations : le moment venu, il se faisait fort, disait-il, de conduire deux escadrons de son régiment au milieu des insurgés ; sans doute on ne pouvait compter sur les officiers, dont la généralité était « peu patriote », mais il répondait des dispositions des sous-officiers. Berton témoigne le désir de se rencontrer avec quelques-uns de ceux-ci ; Woëlfeld s'engage à lui présenter quatre d'entre eux à la prochaine entrevue, qui fut fixée au 17. Ce second rendez-vous avait pour but de régler les derniers détails d'exécution, ainsi que le rôle des carabiniers dans le mouvement ; on y appellerait des députés d'Angers et les commissaires des comités les plus voisins ; et, pour éviter de donner l'éveil à l'autorité, on se réunirait à quatre heures du soir, dans une maison de campagne isolée, appelée l'*Alleu*, située à mi-côte sur les collines de la rive gauche de la Loire, à trois quarts de lieue au-dessous de Saumur, et qui appartenait à M. Delalande, notaire à Gennes. Enfin les Ventes et les comités de Poitiers, de Niort, de Nantes et du Mans seraient invités à envoyer à Saumur des députés à qui on ferait connaître, le soir même du 17, les résolutions de la réunion.

Quelque sécurité que pût inspirer le dévouement de Woëlfeld, la position particulière de Berton imposait aux conjurés saumurois, dans l'intérêt du général, une défiance exceptionnelle. Plusieurs circonstances rendaient ce devoir encore plus impérieux : le comité central d'Angers les avait fait avertir, par un conjuré de cette ville, M. Poulain, que la police semblait sur la trace de la nouvelle conjuration, et qu'ils eussent à se tenir sur leurs gardes. Une dame, qui était fort

avant dans le parti royaliste, avait également annoncé à un autre conjuré, M. Rousseau, de Bessé, que l'autorité était informée que les conspirateurs s'agitaient de nouveau. Le général avait commis une première imprudence, dans le précédent rendez-vous, en se faisant inutilement connaître à Woëlfeld; on décida qu'il n'assisterait au second qu'autant que ses amis jugeraient sa présence sans danger. La chaîne de collines boisées qui borde la rive gauche de la Loire au-dessous de Saumur se prolonge jusqu'au delà de Gennes; deux chemins conduisent de ce dernier bourg à la ville : le premier, simple chemin communal tracé à travers les bois, ne quitte pas les hauteurs; le second, établi au pied des collines, est une route départementale qui court le long du fleuve. Le général passerait la nuit du 16 au 17 à Gennes, chez M. Delalande; il prendrait, le lendemain, le chemin *du haut* avec son hôte et M. Baudrillet, et s'arrêterait à un demi-quart de lieue de l'*Alleu*, au hameau de la Tour de Nizé, tandis que MM. Chaillou-Saint-Aubin, Tessié de Lamothe, Grandménil et les députés d'Angers, traversant le fleuve, rejoindraient, de leur côté, aux Tuffeaux, les commissaires des localités voisines, et viendraient, par la route *du bas*, trouver à l'*Alleu* Woëlfeld et ses camarades. Le général, demeuré à la Tour de Nizé, ne paraîtrait à la réunion que dans le cas où on viendrait le chercher[1].

1. Nous lisons, dans des notes manuscrites rédigées au moment même des événements par un témoin des faits : « Une seule pensée dominait l'esprit du général Berton : réparer la faute qu'il avait faite en restant devant Saumur sans chercher à forcer le passage, faute que le monde taxait de lâcheté. Lors-

Le 17 au matin, Berton et M. Delalande étaient prêts à partir et n'attendaient plus que M. Baudrillet, quand ce dernier les fait prévenir qu'il vient de recevoir à la jambe un violent coup de pied de cheval qui le met hors d'état de faire le trajet de Gennes à la Tour de Nizé autrement qu'en bateau[1]. Le général et son hôte ne veulent pas abandonner le blessé ; tous les trois s'embarquent, remontent lentement la Loire, et arrivent, vers midi, à la hauteur de la Tour de Nizé. La chaleur était accablante ; les bateliers avaient jeté quelques coups d'épervier dans le fleuve ; les voyageurs étaient à jeun ; l'*Alleu* se trouvait à quelques pas ; on décida qu'on se reposerait quelques

que, le 16 juin, à onze heures du soir, il quitta les Rosiers pour traverser la Loire et aller coucher à Gennes chez M. Delalande, une jeune démissionnaire, libéral fort résolu, et riche propriétaire de cette commune, M. Tessié de Lamothe, le supplia de ne pas renouveler l'imprudence du premier rendez-vous. « Promettez-moi, général, disait-il, de ne paraître que lorsque moi-même j'irai vous chercher. J'ai vu Woëlfeld avant-hier ; je lui ai trouvé l'air embarrassé ; il ne m'inspire aucune confiance. Son régiment est peut-être le plus bourbonien de l'armée ; la plupart des officiers sortent des gardes du corps. D'ailleurs, il doit amener quelques-uns de ses camarades. Un homme peut dissimuler un instant ses sentiments véritables ; mais plusieurs ne trompent pas longtemps, surtout quand on les observe. — Quoi ! si jeune et déjà si défiant ! lui répondit le général ; je vous plains. Mais soyez sans crainte, ajouta-t-il en l'embrassant, je ne paraîtrai pas, bien que la précaution soit inutile, car Woëlfeld est un de nos plus sûrs amis. »

1. Le hameau de la *Tour de Nizé,* auquel on donne également le nom de la *Tour de Ménive,* est situé un peu en arrière de l'*Alleu,* et de la crête des collines qui bordent la rive gauche de la Loire ; la distance qui le sépare des bords du fleuve est d'environ douze cents mètres.

instants à cette campagne, dans la chambre du maître; qu'on y déjeunerait avec le poisson pris pendant la route, et qu'on laisserait ensuite la place libre aux conjurés, qui devaient s'y rencontrer à quatre heures du soir, avec Woëlfeld et ses camarades[1]. A une heure, Berton et ses deux compagnons étaient à table; à deux heures, Delalande fit observer qu'il était temps de partir. A ce moment, un bruit de pas se fait entendre; la porte s'ouvre, et Woëlfeld paraît inopinément sur le seuil. Ce sous-officier va droit au général et l'embrasse. Berton, étonné de le voir seul, s'informe des camarades qu'il devait lui présenter. Woëlfeld répond qu'ils l'attendent dans un petit bois proche de la maison, et qu'il va les chercher. Il sort et reparaît en effet au bout de quelques minutes avec quatre sous-officiers qu'il présente au général, en protestant, en leur nom et au sien, de la joie que leur fait éprouver cette rencontre inattendue. Des verres sont apportés, des protestations échangées; chaque parole témoigne de la cordialité la plus parfaite.

Berton à l'*Alleu*; il est arrêté avec MM. Delalande et Baudrillet.

Woëlfeld, en partant de Saumur, ne savait pas devoir rencontrer aussitôt Berton; il avait devancé l'heure du rendez-vous, dans le double but de se livrer à une minutieuse reconnaissance des lieux, et de prendre ses mesures pour se trouver prêt à tout événement. Ce sous-officier et ses camarades étaient tous armés de fusils doubles, et avaient, en outre, dans leurs carnassières, des pistolets chargés; ils

1. L'*Alleu*, en 1822, se composait seulement de deux grandes pièces contiguës, l'une servant de logement au fermier, la seconde réservée pour le propriétaire.

étaient cinq hommes armés en face de deux hommes sans armes, sans défiance, et d'un blessé[1]. Woëlfeld est préoccupé, une pensée le domine; cependant il hésite encore; mais bientôt le vin manque, et Delalande quitte la salle pour en aller chercher. Berton restait, pour ainsi dire, seul. Woëlfeld saute brusquement sur son fusil, couche le général en joue, et lui crie : « Vous êtes mon prisonnier; si vous bougez, je vous tue! » Baudrillet, que sa blessure rend incapable de la moindre résistance, est ajusté, à son tour, par un sous-officier qui lui ordonne de prendre place à côté de Berton sur un lit de repos, où ce dernier se trouvait assis. Les autres sous-officiers épient le retour de Delalande, se jettent sur lui lorsqu'il reparaît, et le contraignent de se ranger auprès de ses deux amis. « Comment! vous, un traître! disait le général à Woëlfeld. — Taisez-vous, scélérat! répondait ce dernier; si j'ai paru tremper dans votre complot, ce n'était que pour vous arrêter. » Les quatre sous-officiers arrivés avec Woëlfeld se tenaient en face des prisonniers, l'arme baissée et prêts à faire feu au moindre mouvement. Woëlfeld allait et venait. Plusieurs fois Berton essaya de faire appel aux sentiments d'honneur qu'il supposait pouvoir exister encore chez ce sous-officier : « Vous vous déshonorez, vous vous préparez des remords éternels! lui disait-il. — Tuez-moi tout de suite! s'écriait le général dans d'autres instants; ayez le courage d'en finir! » Woëlfeld ne répondait que par des injures. Une cir-

1. Le général et ses deux compagnons, pour moins souffrir de la chaleur et déjeuner plus à l'aise, s'étaient dépouillés de leurs cravates et de leurs habits.

constance excitait son inquiétude et son irritation : les sous-officiers qu'il avait amenés de Saumur étaient au nombre de cinq ; l'un d'eux, lorsqu'il avait été les rejoindre dans le bois, était immédiatement parti pour la ville, afin d'avertir les chefs et de demander une force suffisante au transport des prisonniers ; les heures s'écoulaient, et cette force n'arrivait pas. Or, à chaque instant, les dix ou douze conjurés qui devaient se réunir à l'*Alleu* à quatre heures pouvaient paraître, établir une lutte et délivrer Berton. C'était la secrète espérance du général. Le bruit lointain du galop d'un cheval qui s'engageait dans l'avenue de mûriers conduisant à la maison lui fit croire un instant que l'événement allait se réaliser. Woëlfeld s'élance au dehors, son fusil à la main, examine le cavalier, l'ajuste et le fait tomber, frappé de deux balles. « En voilà un qui dort, dit-il en entrant et en affectant de rire ; si Grandménil vient, je lui en réserve autant ; je lui casse la tête. » Ses traits, cependant, respirent la plus vive anxiété ; il sort de nouveau. Berton profite de son absence pour renouveler une observation que, plusieurs fois déjà, il avait adressée aux quatre sous-officiers qui, leurs fusils armés et abaissés, continuaient à veiller sur ses compagnons et sur lui. « Vous faites un bien vilain métier pour des soldats ! leur dit-il. — Que voulez-vous, mon général, répond l'un d'eux ; c'est malheureux, mais nous devons obéir. »

Cependant l'heure fixée pour la réunion allait sonner, et MM. Chaillou-Saint-Aubin, Tessié de Lamothe et Grandménil (des Rosiers) ; Binet et Terrier, députés d'Angers ; Rousseau (de Bessé), Choyet

(de Saint-Clément) et Landry (de Chinon), cheminant par la route *du bas*, arrivaient en face de l'*Alleu*; tous s'engagent dans un sentier qui y conduit. Un enfant accourt. « Méfiez-vous, leur dit-il; on vient de tuer *un monsieur*. » Cette nouvelle, loin de les arrêter, leur fait hâter le pas; parvenus à l'allée de mûriers, le premier objet qui se présente à leurs yeux est le corps d'un de leurs amis, M. Meignan, riche propriétaire des environs, étendu mort en travers de l'avenue. La vue de ce cadavre et la présence de Woëlfeld à la porte de l'*Alleu*, un fusil à la main, leur révèlent une partie de la vérité; MM. Tessié de Lamothe et Grandménil, bien que sans armes, s'élancent vers la maison, en s'avançant d'un arbre à l'autre, de manière à déjouer la visée de leur adversaire; ils avaient déjà franchi une partie de l'avenue, et les prisonniers, ivres d'espérance, pouvaient les apercevoir, ainsi que leurs compagnons, lorsque les cris : *Retirez-vous! revenez! voilà les carabiniers!* poussés derrière eux, viennent soudainement les arrêter. Ils retournent précipitamment sur leurs pas, rejoignent leurs amis, et tous, gagnant bientôt les bords de la Loire, parviennent à se faire déposer sur l'autre rive[1]. Un batelier, dépêché sur-le-champ aux commissaires étrangers arrivés en assez grand nombre à Saumur, dans le but de connaître le résultat de la réunion, put les prévenir assez à temps pour leur permettre de

1. Nous lisons dans une lettre de Delalande : « Du lit où nous étions assis et tenus en joue, et qui se trouvait en face d'une fenêtre donnant sur l'avenue, nous apercevions un groupe de personnes, mais nous ne pouvions bien distinguer que Rousseau, de Bessé. »

pourvoir tous à leur sûreté. Le lendemain, dans la nuit, Grandménil se rendait à Angers et expédiait, de cette ville, à M. de la Fayette, un émissaire chargé de lui faire connaître tous les détails de l'événement.

Aveux de Baudrillet Acte d'accusation. Séance de la Chambre des députés le 1er août; Grandménil; incident.

Pendant ce temps, Berton, Baudrillet et Delalande, amenés à Saumur par les carabiniers aux cris de *Vive le roi! A bas les bonapartistes!* poussés avec force par les officiers et par les soldats, étaient enfermés dans le château[1]. Les retards qui avaient si vivement inquiété Woëlfeld tenaient à plusieurs causes : l'événement était inattendu; le sous-officier dépêché à Saumur, obligé de faire la route à pied, n'avait pas, en outre, rencontré immédiatement les chefs; d'un autre côté, la caserne, à ce moment de la journée, se trouvait déserte, et ce n'était qu'à grand'peine, soldat par soldat, qu'on avait pu réunir les quarante-cinq à cinquante carabiniers dont l'apparition avait arrêté MM. Tessié de Lamothe et Grandménil au seuil, pour ainsi dire, de la pièce où Berton était gardé. On ne s'était pas borné à garrotter étroitement les prisonniers; à peine entrés dans le château, on les mit presque nus, et leurs vêtements furent emportés sous prétexte de mieux les fouiller; le général, pour se couvrir, obtint, par grâce, une capote de soldat. Tous les trois ne tardèrent pas à être interrogés. Baudrillet, brisé par la souffrance physique, et terrifié, ne résista pas aux questions

1. On lit dans un écrit contemporain : « Les royalistes de l'Ouest célébrèrent la capture de Berton comme une victoire; les prêtres surtout montrèrent une grande joie et firent aux environs de Saumur une quête dont le produit ne s'éleva pas à moins de 10,000 francs, qu'ils remirent à Woëlfeld. »

pressantes et aux promesses du magistrat instructeur; il confessa tout ce qu'il savait, raconta son voyage à Paris, ainsi que ses deux visites chez M. de la Fayette, et redit jusqu'aux paroles qu'il avait entendu prononcer à ce député, entre autres ces mots adressés à Grandménil, lorsque tous deux étaient allés prendre congé de lui : « Allons, courage, mon cher Grandménil, et bon voyage! » Rentré à la prison et questionné par Delalande, Baudrillet lui fit connaître sa déposition; Delalande se récria : une telle faiblesse était un acte de trahison qui ne conduirait pas seulement M. de la Fayette à l'échafaud, disait-il, elle perdrait Baudrillet lui-même, au lieu de le sauver. Quelle charge, en effet, pesait sur ce dernier en dehors de ses propres aveux? Sa rencontre avec Berton, à la campagne, dans un déjeuner. Était-ce un crime? Sa position, au contraire, ne s'aggraverait-elle pas si M. de la Fayette, mis en jugement sur sa déclaration, était condamné comme conspirateur? Baudrillet évidemment subirait le châtiment infligé aux complices. « Le juge vous a-t-il demandé le signalement de M. de la Fayette? » ajouta Delalande. Baudrillet répondit que non. « Alors vous pouvez encore tout réparer, reprit le notaire; le juge va nécessairement s'apercevoir de sa faute; vous allez être rappelé. Donnez un faux signalement, et, pour ne pas vous exposer à la moindre contradiction, dépeignez quelqu'un que vous avez vu chez le général. » De toutes les personnes avec qui Baudrillet avait pu se trouver chez le député de l'extrême gauche, M. Gourlay était l'homme dont l'âge, la taille, les traits et la physionomie s'éloi-

gnaient le plus de l'âge et de l'apparence extérieure de M. de la Fayette : ce fut le type qu'il choisit. Moins d'un quart d'heure après cette conversation, Baudrillet était, en effet, interrogé de nouveau, et, malgré les efforts du magistrat instructeur pour obtenir le signalement fort connu de M. de la Fayette, il se tenait invariablement renfermé dans la description physique de l'ancien vice-président du Corps législatif. Un seul témoignage pouvait infirmer cette déclaration, évidemment infidèle : le témoignage de Grandménil, qui, mis en présence de son complice, ne consentirait certainement pas à laisser affirmer devant lui que, imposteur indigne, il avait deux fois présenté à Baudrillet des députés supposés et un *faux la Fayette*. La police redoubla d'activité pour s'emparer du chirurgien des Rosiers; mais, pendant qu'elle le recherchait dans l'Ouest, Grandménil, qui s'était réfugié à Paris, après être resté caché pendant plusieurs semaines aux environs de la Flèche, attendait alors, dans la demeure d'un jardinier, derrière l'hôtel des Invalides, les moyens de passer à l'étranger. Le 1er août, près d'un mois et demi après l'arrestation de Berton, M. Georges de la Fayette, qui s'était chargé de faciliter le départ du fugitif, vint lui annoncer qu'un de ses collègues de la gauche, M. Adam de la Pommeraie, député du Calvados, consentait à le faire conduire en Normandie, chez des amis qui l'aideraient à gagner l'île anglaise de Jersey. « C'est aujourd'hui même, ajouta-t-il, que je dois vous présenter à mon collègue; quelques-uns de nos amis seuls vous connaissent; le palais de la Chambre est encore le lieu

le plus sûr pour cette entrevue. » Tous deux se rendent au Palais-Bourbon et attendent, dans la salle des Pas-Perdus, le passage de M. de la Pommeraie. Benjamin Constant, le général la Fayette, le général Foy et plusieurs autres députés de la gauche, en traversant cette pièce pour entrer dans la salle des séances, échangent quelques mots avec M. Georges de la Fayette ou avec Grandménil; l'un d'eux, Benjamin Constant, serre même la main de ce dernier, qu'il avait vu, à son passage à Saumur, au mois d'octobre 1820; enfin, M. de la Pommeraie arrive, emmène le conjuré saumurois de la salle des Pas-Perdus, et le conduit dans une autre partie du palais, où, moins exposés aux regards du public, ils pourront s'entretenir plus à l'aise des détails du départ. La séance de la Chambre était alors commencée; on discutait le budget des finances, matière aride, qui laissait la plupart des tribunes vides et les députés fort inattentifs. On venait de voter les pensions, les intérêts des cautionnements, les frais de service, et le président se disposait à mettre aux voix les deux millions annuellement demandés pour la dotation de la Chambre des pairs, lorsqu'une agitation soudaine se manifeste sur tous les bancs : nombre de députés, le *Moniteur* à la main, vont d'un groupe à l'autre, et signalent à l'attention de leurs collègues des passages qui paraissent exciter une vive animation parmi les membres de la gauche. Ces passages appartenaient à l'acte d'accusation dressé par M. Mangin, procureur général à Poitiers, à l'occasion des événements de Saumur, et que la feuille officielle publiait dans son numéro du matin. Benjamin Constant

réclame la parole et repousse l'allocation demandée pour la pairie. « La Chambre des pairs, dit-il, est à la fois chambre législative et cour judiciaire; son indépendance, à ce dernier titre, doit être parfaite : les subsides qu'on s'obstine à donner arbitrairement à quelques-uns de ses membres sont d'autant plus fâcheux aujourd'hui, que le système du gouvernement paraît être de favoriser l'invention de prétendues conspirations. (*Voix de la droite.* — Elles ne sont que trop réelles!) dont l'instruction et le jugement peuvent être renvoyés à cette Chambre. Nous devons être d'autant plus circonspects, ajoute-t-il, que les agents du pouvoir se complaisent dans des contes dignes des *Mille et une Nuits*, évoquent les morts, font parler les contumax pour étayer des réquisitoires qui ne peuvent exciter que le rire et la pitié. (Vives exclamations à droite.)

*M. Réveillère*, au milieu du bruit. — Vous demandez des preuves, n'avons-nous pas la tribune? »

Cette interruption excite à gauche les plus vives réclamations; M. Réveillère, obligé de monter à la tribune pour expliquer ses paroles, dit : « Voilà la seconde fois que les noms de plusieurs membres de la Chambre sont compromis dans des conspirations. Il est de leur intérêt, comme de l'honneur de la Chambre, de reconnaître si des relations quelconques ont, en effet, existé entre ces membres et des conjurés. »

M. Laffitte était au nombre des députés désignés dans l'acte d'accusation[1]; il réclame la parole et

1. Voici le passage de l'acte d'accusation auquel se rapporte cet incident : « Grandménil fit alors des voyages à Paris; il résulte des discours qu'il a tenus qu'il a été présenté à

demande une enquête. « Il est du devoir et de la dignité de cette Chambre, dit-il, de prendre des renseignements pour savoir enfin si nous sommes sous le fer des calomniateurs et des bourreaux.

*Voix de la droite.* — Ce sont de vaines paroles; vous savez bien le contraire!

*MM. Bogne de Faye, de Beauséjour* et autres membres de la gauche. — Oui, nous sommes sous le glaive des bourreaux!

*Le général Foy.* — C'est une infamie!

*M. Laffitte.* — Il ne s'agit pas ici de l'opinion de quelques membres de la Chambre, mais d'un procureur général, dont l'acte d'accusation, consigné aujourd'hui dans le *Moniteur*, compromet de la manière la plus indigne le nom de sept députés[1].

MM. Laffitte, Benjamin Constant, Foy, de la Fayette; qu'il s'en est fait connaître au moyen de cartes de *Carbonari;* qu'il les a vus séparément et réunis; que le marquis de la Fayette lui a payé son voyage; qu'il a reçu de ces messieurs des instructions pour le nouveau mouvement à opérer sur Saumur. Si ce mouvement eût réussi, il en aurait éclaté un dans la capitale, où il est tout organisé. Son but est de détrôner le roi et de s'emparer de la famille royale. Les débats feront connaître à qui, devant qui, Grandménil a tenu ses discours. Au reste, il est prouvé que cet accusé a présenté au marquis de la Fayette, au mois de mai dernier, un des agents les plus importants de la nouvelle conjuration, et que le marquis de la Fayette a dit à Grandménil au moment où il prit congé de lui : « Allons, du *courage,* mon cher Grandménil! » C'est après ce voyage que Grandménil a *courageusement* ramené Berton dans les environs de Saumur. »

1. Outre les quatre députés nommés dans le passage de l'acte d'accusation cité dans la note précédente, cet acte désignait MM. Voyer-d'Argenson, de Kératry et le général Demarçay au nombre des membres du gouvernement provisoire annoncé sur la place publique de Thouars.

Pour ce qui me concerne, je déclare que c'est un mensonge infâme. (*Voix de la droite.* — Tant mieux pour vous!) Mais je ne demande pas à être cru sur parole; la Chambre doit examiner la conduite de l'officier public qui a suivi la procédure, et, si on trouve dans les dépositions faites contre nous un caractère grave, le ministère doit nous mettre en accusation.

*Le général Foy, MM. de Girardin, de Kératry et Benjamin Constant.* — C'est cela!

*M. Laffitte.* — Si l'on veut nous égorger, qu'on le fasse, qu'on nous traîne à l'échafaud; mais, auparavant, qu'on nous donne des juges! »

M. de Peyronnet prend la défense du procureur général. « On parle de conspirations factices! s'écrie le ministre de la justice; mais la surprise de Thouars par une troupe de révoltés, la marche de cette troupe sur Saumur, la présence du drapeau tricolore dans ses rangs, les destitutions d'autorités publiques par des rebelles, tous ces faits sont-ils factices? Berton est-il un agent provocateur, un homme dont le gouvernement du roi disposait? (Vive approbation à droite.)

*Voix de la gauche.* — C'est ce scélérat de Grandménil qui a joué le rôle de provocateur!

*M. de Peyronnet.* — Il faut ne pas connaître notre législation criminelle pour prétendre que le procureur général pouvait dissimuler des faits attestés par une foule de témoins, par des villes entières, par les accusés eux-mêmes. L'acte d'accusation a dû recueillir tous les faits de la procédure. Les reproches auxquels je réponds retomberont donc de tout leur

poids sur ceux qui nous les adressent avec une si cruelle et si scandaleuse injustice.

*Le général Foy.* — Le magistrat contre lequel mes honorables amis et moi nous élevons nos justes réclamations n'est pas un magistrat inamovible; c'est un fonctionnaire qui attend du ministère actuel un avenir et des récompenses.

*M. de Girardin.* — Il en aura, soyez-en sûr!

*Le général Foy.* — Où cherche-t-il sa règle de conduite? dans l'opinion du ministère, de ses partisans, de ses journaux, dans l'esprit de la faction qui domine aujourd'hui en France.

*Nombreuses voix à droite.* — A l'ordre! à l'ordre! c'est vous qui êtes les factieux! les amis, les protecteurs des rebelles!

*Le général Foy.* — Le procureur général de Poitiers a cité mon nom en deux circonstances : il prétend que le général Berton, à Thouars, a annoncé la formation d'un gouvernement provisoire dont je faisais partie. Le fait est-il vrai? Je n'en sais rien. (On rit.) Mais ce n'est pas là le point principal de l'accusation; le point essentiel, c'est la déposition d'un nommé Grandménil, contumax, qui, dit-on, a pris la fuite, et sur le compte duquel on mettra tous les mensonges qu'il importe à la faction de répandre.

*Nombreuses voix à droite.* — Mais quelle est cette faction dont vous nous parlez toujours?

*Le général Foy.* — La faction antinationale, antifrançaise. (Tumulte.) Voilà l'homme que cette faction a mis en avant. On a eu grand soin d'en faire un contumax ; il ne sera pas interrogé, il ne s'expliquera pas publiquement; il ne reparaîtra pas, je le parie!

*Voix de la droite.* — Vous le connaissez donc?

*Le général Foy.* — Mettre des calomnies dans la bouche d'un accusé contumax afin que l'impression en reste et qu'on ne puisse les démentir, c'est une action atroce, perverse, infâme! J'appuie la proposition d'enquête, je la demande à l'instant même! »

Cette demande, appuyée par MM. de Labourdonnaie et Tripier, est repoussée par MM. de Martignac et de Villèle. « D'une part, dit ce dernier, on nous accuse d'avoir voulu faire une conspiration pour perdre certains membres de cette Chambre, et, d'un autre côté, apparemment, de n'avoir pas eu le courage de les mettre en accusation.

*Une foule de voix à gauche.* — Oui! c'est vrai! voilà le mot! vous n'osez pas! vous ne savez attaquer qu'en jésuites!

*M. de Villèle.* — Je vais vous répondre d'une manière irrésistible : *Vous* n'avez pas été mis en accusation parce qu'il ne résultait pas de la procédure la possibilité, la nécessité, le devoir, pour le gouvernement, de vous réclamer auprès de la Chambre; mais de deux choses l'une : ou les faits allégués par les témoins et par les accusés seront prouvés lorsque viendra le procès, et alors on verra si nous n'osons pas poursuivre! (Bravos à droite; silence à gauche.) ou bien il en résultera que ces faits sont dénués de tout fondement; alors les députés qu'on a nommés recevront un éclatant témoignage de leur innocence. Mais ce témoignage ne peut être que le résultat des débats qui seront engagés devant la cour d'assises, et non le résultat d'une enquête qui ne mènerait à rien.

MM. de Saint-Aulaire et Casimir Périer veulent répondre; mais les cris : *Aux voix! La clôture! C'est assez de scandale!* ne permettent pas de les entendre; vainement M. Casimir Périer fait observer qu'on ne peut fermer la discussion après le discours d'un ministre; le président annonce que, puisqu'une partie de la Chambre persiste à demander la clôture, il va la mettre aux voix.

*M. Casimir Périer*, en s'adressant tour à tour à la droite et au président. — C'est une atrocité! une infamie! un assassinat!

*Le président.* — Vous n'avez pas la parole!

*M. Casimir Périer.* — Grâce à vous! C'est une abominable trahison!

*M. Laffitte.* — Vous êtes des lâches! vous voulez nous égorger et vous n'osez pas nous entendre!

*Voix de la droite.* — Monsieur le président, faites donc taire les amis des rebelles!

*Autres voix du même côté.* — C'est un scandale des anarchistes de 93! A bas les provocateurs de sédition et de révolte! »

La clôture, mise aux voix, est prononcée au milieu du plus effroyable tumulte, et l'Assemblée vote ensuite la dotation de la Chambre des pairs.

La véhémence des orateurs, les apostrophes et les cris qu'il leur fallait subir ou braver, toutes ces violences, en concentrant sur la tribune l'attention des membres de l'Assemblée et des spectateurs, avaient laissé inaperçu un incident qui faillit donner au débat des proportions et une gravité inattendues. Lorsqu'une voix de la gauche, interrompant M. de Peyronnet, lui avait jeté ces mots : « C'est ce scélé-

rat de Grandménil qui a joué le rôle d'agent provocateur, » un homme de haute taille, assis au fond de la tribune réservée aux anciens députés, s'était brusquement élancé vers le bord extérieur; tous ses traits respiraient l'émotion la plus violente, et ce n'était qu'au prix des plus grands efforts qu'il parvenait à la maîtriser. Mais à ces mots du général Foy : « Le contumax mis en avant par la faction ne sera pas interrogé, ne s'expliquera pas publiquement sur ses mensonges, ne reparaîtra pas! » l'agitation de cet homme n'avait plus connu de bornes; on aurait pu le voir alors se hausser avec les mains sur le rebord de la tribune et l'enjamber à demi[1]. Ce spectateur était Grandménil, qui, furieux, exaspéré, voulait se précipiter dans la salle et crier au général Foy : « Non, je ne suis pas un infâme! je ne fuis pas, me voilà! » M. Georges de la Fayette était monté, dès le commencement du débat, dans la tribune habituellement déserte où M. Adam de la Pommeraie avait conduit le conjuré saumurois; les deux députés n'avaient eu que le temps de le saisir au moment où il s'élançait et de le rejeter vivement en arrière. Ils réussirent à l'entraîner hors de la salle[2]. Grandménil pouvait, du moins, écrire dans les journaux, protester; mais il était libre, ses amis dans les fers; il imita Nantil et immola son honneur à l'intérêt et au salut de ses coaccusés : dur sacrifice dont il sentit le poids dès son arrivée en Normandie. Les *Carbonari* auxquels il était recommandé, mis en défiance

1. La tribune des anciens députés était placée presque au niveau du banc le plus élevé de l'enceinte intérieure.

2. Lettre de M. Georges de la Fayette du 24 mai 1840.

par les débats du 1er août, ne consentirent à lui donner asile et à favoriser son passage à Jersey qu'après avoir reçu de M. Georges de la Fayette une lettre qui rendait le plus complet hommage à son dévouement et à sa loyauté [1].

Les accusés de Saumur devant la cour d'assises de la Haute-Vienne.

La publication du réquisitoire de M. Mangin précéda de plus de trois semaines la comparution des accusés de Saumur devant la cour d'assises de la Vienne, saisie du procès par suite de renvoi *pour cause de suspicion légitime*. Les débats s'ouvrirent le 26 août : les accusés étaient au nombre de cinquante-six, dont quarante *présents* et seize *contumax*.

Accusés *présents : Berton*, maréchal de camp, et *Alix*, colonel d'état-major en réforme sans traitement, *Caffé*, ex-chirurgien-major, à Saumur; *Férail*, entrepreneur de charronnage à Rennes; *Saugé*, propriétaire à Thouars; *Henri Fradin*, adjoint à la mairie et médecin, *Ricque*, chirurgien, et *Ledein*, médecin à Parthenay; *Lambert*, ancien garde d'honneur, et *Sennechault*, propriétaire à Thénezay; *Sanzais*, propriétaire à Varrains; *Beaufils*, clerc de notaire, et *Coudray*, commis chapelier à Vernoil; *Marchais*, officier à demi-solde à Tourtenay; *Civrai* (Lucien), épicier; *Delavaux*, serrurier; *Jaglin*, ancien militaire et tisserand; *Laignelot*, tourneur, et *Masse*, garçon meunier, à Thouars; *Meunier*, ancien militaire et vigneron à Mauzé; *Marquet* et *Prier*, de Thouars; *Civrai* (Mathurin), ancien militaire, chevalier de la Légion d'honneur et cultivateur à Sainte-Verge; *Cornuau*, ancien militaire et tisseur; *Godeau*, cordonnier;

1. Lettre de M. Georges de la Fayette du 24 mai 1840.

*Michin*, officier en retraite et chevalier de la Légion d'honneur; *Milasseau*, fabricant d'étoffes; *Pellier*, officier en retraite et chevalier de la Légion d'honneur, à Parthenay; *Auger*, dit *Farine*, de Thouars; *François Fradin*, clerc de notaire à Pierrefitte; *Lagrange*, couvreur à Louzi; *Bigot*, receveur de l'octroi; *Marillet*, propriétaire; *Boudier*, vigneron; *Gerfaux*, tisserand; *Par*, voiturier; *Vallée*, cordonnier; *Samson*, tourneur; *Normandin*, tanneur, et *Deligny*, surnuméraire des contributions indirectes à Thouars.

*Contumax: Grandménil*, chirurgien aux Roziers; *Gauchais*, chef de bataillon en retraite; *Chauvet*, ancien professeur et teinturier à Saumur; *Chappey*, courtier à Rennes; *Cossin*, propriétaire à Nantes; *Heureux*, maître de poste à Nozay, près Nantes; *Moreau*, ex-lieutenant de hussards à Parthenay; *Olivier-Dufresnes*, maître de forge à la Peyratte; *Delon*, lieutenant d'artillerie; *Pombas*, ex-lieutenant d'infanterie; *Rivereau*, officier à demi-solde; *Saunion*, ex-gendarme et tonnelier à Thouars; *Gourdin*, officier en retraite, à Saumoussais; *Nonet*, officier en retraite à Argenton-Château; *Baudet*, limonadier à Parthenay; *Malécot*, ancien cuirassier et laboureur à Louzi.

Composition du jury.

La position sociale si dissemblable de tous ces accusés caractérise la différence que nous avons signalée dans la composition des deux sociétés des *Carbonari* et des *Chevaliers de la liberté*. La première, recrutée exclusivement dans l'armée et dans la classe moyenne, n'avait, en effet, présenté sur les bancs de la cour d'assises de Colmar que des officiers, des sous-officiers en activité de service et des jeunes gens

riches ou appartenant aux professions libérales. La seconde, qui puisait à la fois ses forces dans la bourgeoisie et dans la classe laborieuse, se trouvait représentée sur les bancs de la cour d'assises de la Vienne par des officiers en retraite, en demi-solde, et par d'anciens soldats, par des propriétaires et de simples journaliers, des médecins, des chirurgiens et des artisans, des fabricants, des marchands et des laboureurs. Tous ces accusés avaient relevé le drapeau tricolore et pris les armes pour défendre les intérêts matériels et moraux issus de la Révolution, qu'ils croyaient menacés; le gouvernement leur devait des juges : par un déplorable retour aux violences juridiques de 1815 et de 1816, il les livra à des adversaires. D'anciens émigrés, des officiers des anciens corps royalistes de l'Ouest, ayant constamment lutté sous le drapeau blanc contre la Révolution : voilà les hommes qu'il choisit pour prononcer sur le sort du général Berton et de ses compagnons de captivité. En violant ainsi les lois de l'équité politique la plus vulgaire, lorsque la culpabilité était évidente et la condamnation certaine, quels que fussent les jurés, le gouvernement commettait une double faute : il affaiblissait dans l'esprit des populations le respect dû à la justice, et, pouvant punir, il paraissait se venger. La composition du jury de jugement était celle-ci :

MM. le marquis de Boisragon, chevalier de Saint-Louis, *président;* de Rouhault, chevalier de Saint-Louis; de Morthemer, ancien officier dans les armées royales[1]; de Montigny-Pelletier, chevalier de Saint-

1. Quelques journaux orthographient différemment ce nom : les uns écrivent *Morthemès,* d'autres, *Morthomé.*

Louis; marquis de Volvire[1]; de Lalande, chevalier de Saint-Louis; de Lusignan, chevalier de Saint-Louis; de Boisnet; Dupaty de Clam; comte de Gréaulme, chevalier de Saint-Louis, ancien grand prévôt du département; Bichier des Ages; de la Sayette, chevalier de Saint-Louis.

M. Mangin. Le procureur général, M. Mangin, ne sut pas davantage se renfermer dans les limites légitimes de son rôle d'accusateur : magistrat distingué sous plusieurs rapports, jurisconsulte éminent, homme de mœurs pures et d'une irréprochable probité, ses emportements, dans ce procès, donnèrent à son nom une célébrité funeste; il poussa la passion politique jusqu'à la cruauté. Quelques passages de la défense de Berton feront connaître les mauvais traitements que, hors de l'audience, les accusés eurent à subir par les ordres de ce magistrat. Prodigue envers eux, dans l'enceinte de l'audience, comme envers les témoins, de paroles injurieuses, outrageantes même, il reprocha durement à Berton, comme un manque de courage, son inaction au pont Fouchard, ainsi que la facilité avec laquelle il s'était laissé arrêter et désarmer[2]. L'interrogatoire des accusés n'offrit aucune particularité saillante; le président n'adressa à chacun d'eux qu'un petit nombre de questions; on aurait dit que la cour, partageant l'impatience du public, avait hâte d'arriver à l'audition des témoins, surtout à la

1. Quelques journaux écrivent : *Volaire.*

2. Le général niait avec énergie que Woëlfeld l'eût contraint à déposer ses armes; sa dénégation était fondée : on n'a pas oublié que Berton, lors de l'arrivée des cinq sous-officiers, se trouvait à table, sans cravate, sans habit et fort éloigné de songer au besoin de se défendre.

déposition de Baudrillet. De grands efforts avaient été tentés près de ce témoin pour l'amener à ne rien dissimuler de ses rapports avec M. de la Fayette. Faiblirait-il ? Une émotion assez vive se manifesta parmi les accusés comme parmi les assistants lorsque l'huissier appela enfin son nom.

« Vous êtes allé chercher le général Berton avec Grandménil ? lui demanda le président. — Oui, monsieur. Interrogatoire de Baudrillet.

— Avant, n'êtes-vous pas allé à Paris ? — Oui.

— Dans quel but ? — Pour vendre des vins.

— N'êtes-vous pas allé ensuite quelque part avec Grandménil ? — Au moment de partir, il me proposa, pour ne pas le quitter, d'aller avec lui chez *un nommé la Fayette.*

— Qu'y avez-vous entendu ? — Rien ; si ce n'est des choses assez indifférentes ; nous ne sommes pas restés dix minutes.

— Comment ! le général la Fayette n'a rien dit à Grandménil ? — Si, il lui a parlé de Delon, qui était arrivé en Espagne et devait y respirer plus à l'aise.

— Que lui a-t-il dit en le quittant ? — Il lui a dit adieu.

— Quoi ! tout sèchement adieu ? — Il lui a dit : Bon courage, mon cher Grandménil, et bon voyage.

— Vous êtes bien sûr que c'était le général la Fayette ? — C'est ce que je ne puis vous dire : je ne connais pas ce général.

— Dans quelle rue était-il logé ? — Je l'ignore, je suis allé où on m'a conduit. Je ne connais pas Paris.

— Vous avez dit, dans votre premier interroga-

toire, que c'était rue du Faubourg-Saint-Honoré. — Je ne m'en souviens pas; c'est possible[1]. »

Le président donne lecture de la première déclaration faite par Baudrillet au château de Saumur, et dans laquelle tous les faits relatifs à son voyage à Paris et à ses deux visites chez M. de la Fayette étaient précisés avec la plus minutieuse exactitude.

*Le procureur général*, au témoin. — « Vous voyez bien que Grandménil vous a positivement dit qu'il vous conduisait chez *le marquis de la Fayette*. — Oui; mais il reste à savoir si c'est bien chez lui que je suis allé.

*Un juré*. — Le général la Fayette est-il petit ou grand? — C'est un homme de cinq pieds deux pouces.

*Le même juré*. — Est-ce un homme âgé, ou bien ne serait-ce pas son fils? — C'est un homme de quarante-cinq à cinquante ans.

*Le même juré*. — A-t-il une figure pleine ou maigre? Est-il brun ou blond? — C'est un homme de bonne mine; il est *noir*, et porte de gros favoris *noirs* qui lui descendent jusqu'à la bouche[2].

*Le président*. — Messieurs les jurés remarqueront que le témoin, impliqué dans un procès qui s'instruit, a intérêt à faire croire qu'il n'a pas eu de relations avec M. de la Fayette[3]; c'est pour cela qu'il change

1. M. de la Fayette demeurait, en effet, rue d'Anjou, n° 6, près de la rue du Faubourg-Saint-Honoré.

2. La taille de M. de la Fayette était de cinq pieds six pouces environ; il avait près de soixante-dix ans, portait une perruque presque blonde, et n'avait jamais eu de favoris.

3. Baudrillet, bien que témoin dans ce procès, se trouvait détenu; on n'avait pu l'impliquer dans la tentative faite contre

aujourd'hui sa première déposition et qu'il ne veut dire qu'une partie de la vérité.

*Le procureur général.* — L'espèce de rétractation du témoin tient à un nouveau système de sa part; chacun en sentira le motif. Il n'est pas étonnant qu'on ait fait auprès de lui des efforts pour lui faire rétracter sa première déclaration, car elle soulevait une partie du voile dont on couvre l'affaire; mais cette rétractation importe peu à l'accusation sur laquelle messieurs les jurés ont à prononcer. »

Les réticences de Baudrillet ne pouvaient avoir, en effet, qu'un seul résultat : priver le gouvernement de cette preuve légale que M. de Villèle avait proclamée nécessaire pour la mise en accusation d'un ou de plusieurs membres de la Chambre des députés ; elles n'infirmaient en rien une seule des charges produites contre les accusés. Vainement M. Drault, avocat d'office donné au général Berton, à défaut de M. Mérilhou, qui n'avait pu obtenir l'autorisation de venir plaider à Poitiers[1], voulut tirer parti, au profit de son client, des soupçons que laissait planer sur Grandménil la déposition de Baudrillet, auquel le chirurgien des Rosiers aurait présenté de faux députés

Saumur; mais, ainsi que Delalande, il était alors l'objet d'une poursuite en participation de complot, dont nous dirons plus loin le résultat.

1. Les avocats inscrits sur le tableau du siége d'une cour royale ne pouvaient exercer leur profession hors du ressort de cette cour sans l'autorisation spéciale du ministre de la justice. Cette autorisation était également nécessaire à l'avocat d'un tribunal de chef-lieu de département qui voulait aller plaider dans un département voisin, bien que dans le même ressort d'appel.

et un faux la Fayette; en vain les autres avocats, à son exemple, essayèrent de rejeter la principale responsabilité de la conjuration sur Grandménil, qu'ils représentaient comme un odieux agent provocateur dont les accusés se trouvaient moins les complices que les dupes et les victimes; ils ne pouvaient pas faire, ainsi que l'avait dit M. de Peyronnet à la tribune, que le mouvement de Thouars et la marche sur Saumur avec le drapeau tricolore déployé fussent des actes factices. Cette provocation supposée ne leur fut donc d'aucun secours[1]. Les accusés, d'ailleurs, accablés sous le nombre et la précision des témoignages, ne contestaient pas les faits qui leur étaient reprochés: ils bornaient leurs efforts à en modifier le caractère et à en atténuer la gravité. La domestique de Caffé était au nombre des témoins entendus: sa déposition devint l'occasion d'une triste lutte entre son maître et Berton. Ce dernier, à l'exemple de tous les hommes chargés de la direction d'une tentative avortée, repoussait la responsabilité de son insuccès du

1. On lit dans une lettre adressée par Delalande à Grandménil et rendue publique: « Vous étiez absent et à l'abri des poursuites; vos camarades ne savaient quels moyens présenter pour détourner le glaive dont leurs têtes étaient menacées; vous devez leur pardonner d'avoir fait paraître un soupçon que leur cœur désavouait, surtout lorsqu'il avait pour but de sauver de la complicité des personnes puissantes et honorables. » Malheureusement pour Grandménil, la généralité des écrivains qui ont parlé de la Restauration, jaloux sans doute de *faire vite,* et se bornant à reproduire les publications de l'époque, ou, ce qui arrive trop souvent, à copier mutuellement leurs écrits, n'ont pas hésité à présenter ce soupçon comme une certitude. Tel est le sort des dévouements en politique, et telle est la puissance vivace de la calomnie, que,

24 février, et la faisait porter tout entière, non sur l'hésitation des principaux conjurés de Saumur et sur ses propres fautes, mais sur le changement du plan convenu dans la réunion du 17. Nous avons dit l'influence de Caffé sur cette détermination. Emporté par un déplorable sentiment d'irritation, Berton montra peu de ménagements pour son coaccusé ; et, dans l'instruction comme dans ses réponses aux questions du président sur la déposition de la domestique du docteur, il confirma les dires de cette femme, principal témoin à charge contre son maître, sur le séjour qu'il avait fait chez Caffé et sur les réunions qui s'y étaient tenues. Vainement Caffé affirmait que Berton, inconnu de lui, s'était présenté à sa demeure, espèce de *maison de santé*, sous le nom de *Jollivet*, et qu'il ne l'avait reçu et hébergé qu'à titre de pensionnaire malade, le général niait ces faits et affirmait n'avoir jamais caché son nom.

L'audition des témoins, au nombre de près de deux cents, fut terminée le 4 septembre ; le 5, M. Mangin prononça son réquisitoire : il y qualifia Réquisitoire de M. Mangin.

malgré deux condamnations à mort, un exil de près de dix ans, et une ruine absolue, résultat des effets de la mort civile, sacrifices subis sans une plainte, sans un murmure, Grandménil s'est vu reprocher, *vingt-six ans* après le procès de Poitiers, sa trahison prétendue envers le général Berton et ses coaccusés. C'était en 1848, devant un conseil de guerre où il avait été traduit après les journées de Juin, sur la dénonciation d'un agent de police. Cet agent, unique témoin à charge, évoqua, pour étayer sa dénonciation, la provocation supposée de 1822. M. Georges de la Fayette vivait encore ; il parut devant le conseil avec MM. Rouen, Flottard et le fils du général Berton ; tous rendirent au dévouement de l'ancien chirurgien des Rosiers la justice la plus complète ; il fut acquitté.

Berton d'insolent, de misérable provocateur, et le présenta comme le délégué du comité directeur dans l'Ouest, comme l'agent chargé d'ourdir et d'exécuter tous les complots dont on avait saisi la trace à Nantes, à la Rochelle et à Saumur. Plus indulgent à l'égard du second accusé, le colonel Alix, il dit : « Pourquoi faut-il qu'après avoir parlé de cet homme (Berton) si peu fait pour exciter l'intérêt, et qui a montré si peu de générosité pour les victimes qu'il a entraînées dans l'abîme[1], nous ayons à vous entretenir d'un militaire, jeune encore, et qui, sous plus d'un rapport, pourrait commander l'intérêt et la générosité ? » Aucun fait de participation directe aux événements de Saumur n'existait contre le colonel ; mais, arrêté en Bretagne au moment même de ces événements, à la suite de soupçons excités par sa position d'officier de l'ancienne armée et par ses visites aux libéraux les plus notoires de chaque ville, on avait saisi sur lui trois cartes découpées, des lettres dans lesquelles il demandait que Napoléon fût inhumé en France, « ce qui attestait, disait le procureur général, des sentiments hostiles au principe salutaire et conservateur de la légitimité » ; puis un *agenda* constatant que, dans l'espace d'un mois, « il avait rendu, ajoutait M. Mangin, douze visites au marquis de la Fayette, à Voyer-d'Argenson et au sieur Beauséjour. Alix, tout coupable que le procès le présente, est jeune ; il s'est trouvé rapproché, par son domicile, d'hommes pervers qui ont pu le tromper. Alors,

1. Allusion aux démentis donnés par Berton au docteur Caffé.

messieurs les jurés, ne pouvant vous dissimuler qu'Alix connaissait le complot, peut-être vous déciderez-vous à ne le condamner que comme non révélateur[1] ».

Arrivant au troisième accusé, le docteur Caffé, M. Mangin s'exprima ainsi : « Pourquoi faut-il encore qu'un homme considéré par ses talents, environné d'une famille dont il est aimé, que la considération publique entourait, que les services de son art sur les champs de bataille avaient fait décorer du signe de l'honneur, figure à côté d'un homme comme Berton ? Déplorable effet des doctrines révolutionnaires ! Caffé était juste, sage, bon citoyen, avant que Benjamin Constant vînt le séduire[2]. Je répète ici, messieurs, la pensée, les expressions des autorités de Saumur. Le malheureux ! combien il s'est enfoncé

1. Le passage suivant de la déposition d'un lieutenant-colonel en activité de service, M. Castillon, entendu à l'occasion du colonel Alix, fera connaître la défiance et la défaveur qui suivaient partout les officiers de l'ancienne armée, ainsi que les craintes inspirées par leur seul contact à tous les individus dont la position dépendait du gouvernement. *Le témoin :* « Un soir, à neuf heures, un jeune homme se présente chez moi et me dit que le colonel Alix voulait me parler ; je répondis que c'était fort extraordinaire, que je le connaissais à peine. Mais, au même instant, le colonel Alix arriva lui-même ; impatienté, je lui dis : « Vous n'êtes pas en règle ; vous attirez « sur vous les regards de la police. On sait que vous sortez « de l'ancienne armée et que vous êtes mécontent. » Le colonel m'assura alors qu'il était en règle et voulut ajouter quelques mots ; mais je le quittai aussitôt en lui disant : « Je ne « me mêle pas de politique ; je ne connais que mon devoir. » Voilà tout ce que je sais. »

2. Allusion au voyage de Benjamin Constant à Saumur, vingt-deux mois auparavant (octobre 1820).

dans l'abîme ! En considérant tous ces hommes, je me demande s'il en est un aussi coupable que lui. Vous le savez, Berton vous l'a dit, la domestique de cet homme vous l'a répété : c'est chez lui que se réunissaient les conspirateurs, que se tenaient les conciliabules ; il a entraîné dans le complot le jeune Beaufils et le jeune Coudray ; il a corrompu des enfants ; il les a rendus criminels et les a peut-être dévoués à une mort ignominieuse. Je n'en dirai pas davantage contre Caffé ; je dois lui épargner mes réflexions. » Le procureur général énumère successivement les charges établies contre chacun des autres accusés et termine en persistant dans les conclusions de son acte d'accusation.

Défense de Berton ; son allocution aux jurés.

Le lendemain, 6, Berton prit la parole en ces termes : « Messieurs les jurés, j'ai été longtemps le maître de ne pas paraître devant vous ; j'aurais pu m'embarquer pour l'Espagne aussi facilement que l'ont fait les officiers qui étaient avec moi ; longtemps après leur départ, j'ai eu encore à ma disposition un bâtiment pour m'y conduire. Plusieurs personnes, dans la retraite où je gémissais sur la détention de mes coaccusés, m'engageaient continuellement à m'y rendre ; mais j'ai pensé que fuir loin de la France eût été indigne de moi, et que je commettrais une lâcheté en quittant son territoire pendant qu'un certain nombre de mes coaccusés étaient dans les fers. J'ai lu dans plusieurs journaux, messieurs, à l'occasion des hommes qui sont devant vous, « que la plupart « appartenaient à la dernière classe du peuple, et que « leurs figures ainsi que leurs vêtements annonçaient « des hommes que l'espoir du gain ou du pillage

« avait seul séduits ». Une seule plainte, un seul reproche, ont-ils été élevés contre eux? Ont-ils versé une seule goutte de sang français ? Il n'est pas un seul de ces hommes qui appartienne à la classe de la domesticité; tous sont des hommes libres, même dans les fers; tous sont des citoyens francais, titre que je m'honore de partager avec eux. »

L'accusé, après ces observations préliminaires, raconte les faits relatifs à son départ de Paris, à son séjour en Bretagne, aux événements de Saumur, et conteste la plupart des détails donnés sur son arrestation par Woëlfeld, qui, promu au grade de sous-lieutenant, assistait à toutes les audiences, revêtu de ses nouveaux insignes, et, debout, en face du général, comme pour le braver, ne le quittait pas des yeux. Il discute ensuite les différentes dépositions faites contre lui, critique surtout avec amertume celle du colonel Paul Rapatel, qu'il accuse de l'avoir dénoncé; puis, arrivant aux mauvais traitements qu'on lui fait subir, il dit : « Chaque nuit je suis éveillé par les *Qui vive* d'une sentinelle placée sous ma fenêtre et par la reconnaissance de patrouilles si multipliées, que souvent j'ai entendu trois de ces reconnaissances dans l'espace d'un quart d'heure; et cependant deux gendarmes, enfermés avec moi sous les verrous, ne me quittent ni jour ni nuit. M. le procureur genéral ne se borne pas à nous dévorer ici du geste et du regard comme des victimes qu'on lui doit immoler, il ne recule devant aucun moyen d'oppression et de terreur; au mépris des lois, il m'a constamment empêché de communiquer avec l'avocat qui m'a été nommé d'office autrement qu'en

présence de trois témoins et à travers deux grilles de fer placées à la distance de trois pieds l'une de l'autre. Chaque jour, en outre, messieurs, nous sommes conduits devant vous, enchaînés deux à deux, dans des voitures couvertes privées d'air et de jour, véritables cages montées sur quatre roues, à travers deux haies de soldats, précédés et suivis par des pelotons d'infanterie et de cavalerie, pendant que toutes les rues aboutissant de la prison au palais sont elles-mêmes barrées par des troupes [1]. La gendarmerie, voyant sa responsabilité très à couvert par ces mesures, prit sur elle de nous ôter nos fers ; le général Malartic nous les fit remettre ; la cour, sur nos plaintes, et pour éviter les accidents graves qui pouvaient en résulter pour nous dans le cas où une des voitures viendrait à pencher fortement ou à verser, ordonna un traitement plus humain : nos fers nous furent une seconde fois ôtés ; mais le général Malartic, qui ne nous quitte jamais qu'après notre rentrée en prison, nous a fait attacher avec des cordes. C'est liés de cette manière que nous faisons maintenant le chemin. On a affecté de m'accoupler avec des compagnons d'infortune choisis parmi les plus mal vêtus ; mais Cornuau, avec lequel on m'a appareillé, est un citoyen français, un ancien soldat qui était à la bataille de Trafalgar, sur le *Fougueux*, qui échoua, et d'où il put s'échapper à la nage avec cinq blessures ; il a été en Dalmatie, en Espagne ; il était aux

1. Les soldats de l'escorte avaient, en outre, l'ordre de faire fermer toutes les portes et toutes les fenêtres des maisons situées sur leur passage ; personne, pendant ce temps, ne pouvait s'arrêter dans les rues.

batailles d'Essling et de Wagram, et n'a quitté le service qu'en 1815 : un tel compagnon ne peut donc m'humilier. Messieurs, dit-il en terminant, M. le procureur général vous a parlé de son indulgence ; cependant il vous demande beaucoup de sang. Son avancement n'a pas été, comme le mien, lent et pénible, le résultat de longs services ; il a été rapide, presque subit. Ce n'est plus aux dieux que l'on sacrifie aujourd'hui des victimes humaines : ces sacrifices n'ont plus qu'un but, acquitter de grandes faveurs et se faire un titre à une plus haute fortune. Messieurs, si votre conscience vous dit qu'il faut du sang, j'offre le mien ; j'en ferai le sacrifice avec joie s'il peut rendre la liberté à tous ceux qui m'ont suivi jusqu'à Saumur. Pendant vingt ans j'en ai versé sur les champs de bataille ; j'y ai toujours épargné celui des émigrés qui se battaient contre nous ; je le dis avec orgueil, je n'ai jamais fait couler le sang français. Si des mains françaises doivent faire couler le mien, je me présenterai à elles avec le même courage que j'ai montré devant les ennemis de la France, et ma devise, quoi qu'il arrive, restera ce qu'elle a toujours été : *Dulce et decorum est pro patriâ mori.* »

Les plaidoiries et les répliques occupèrent cinq audiences ; enfin, le 11, après la clôture des débats, Berton, qui, dans une audience précédente, s'était plaint aux jurés de ce que l'administration, en les choisissant, « avait donné pour juges, à des plébéiens, d'anciens nobles, à des chevaliers de la Légion d'honneur décorés sous l'Empire, des chevaliers de Saint-Louis, anciens émigrés » ; Berton, disons-nous,

s'adressa une dernière fois au jury en ces termes : « J'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, messieurs les jurés, si votre conscience réclame du sang, je vous offre le mien, je vous donne ma vie. Mais, au nom de l'humanité, au nom de votre propre honneur, épargnez, je vous en supplie, les hommes qui ont marché avec moi. Ils furent trompés, entraînés. Ces hommes, enfermés dans des cachots où leur pauvreté ne leur permet de recevoir aucun secours, ont souffert depuis sept mois toutes les horreurs de la captivité la plus rigoureuse. Rendez-les à leurs familles ; leurs parents, leurs enfants et leurs femmes vous béniront ; vos noms ne seront pas oubliés dans leurs prières, votre sommeil en sera plus tranquille, et aucun remords n'agitera vos consciences. » Peu d'instants après ces paroles, le président résumait les débats ; à midi les jurés se retiraient pour délibérer, et les accusés étaient ramenés à leur prison ; à neuf heures du soir, le jury rapportait son verdict. Le président donne l'ordre de faire revenir Berton et ses compagnons d'infortune ; à onze heures, les accusés rentrent dans la salle. Un accident arrivé à l'instant même au seuil du Palais de Justice, et causé par la rupture d'une roue, venait de donner raison aux plaintes de Berton sur le mode de transport employé pour amener les accusés devant la cour ou les reconduire : deux d'entre eux, Jaglin et Saugé, étaient grièvement blessés ; le premier avait le front ensanglanté, Saugé boitait. Les accusés ne s'assoient pas cette fois à leur place accoutumée ; on contraint les deux blessés, ainsi que Henri Fradin, Sennechault, Berton et Caffé, à se ranger seuls sur le premier banc. Caffé se plaint

du voisinage de Berton ; on les sépare ; puis, après que le greffier a donné une seconde fois lecture de la déclaration du jury, et quand le procureur général a fait son réquisitoire, la cour se retire pour délibérer sur l'application de la peine. Tous les yeux, pendant cette nouvelle suspension d'audience, interrogent la physionomie des accusés. Berton et le colonel Alix sont parfaitement calmes ; Saugé, Fradin et Jaglin semblent voir avec inquiétude le changement de place qu'on vient de leur imposer ; l'attitude de Caffé est résignée ; Ledein et Ricque paraissent vivement émus. Tous les autres, profondément indifférents, suivent d'un regard nonchalant le vol de plusieurs oiseaux de nuit qui, entrés par les fenêtres demeurées ouvertes, tournoient au-dessus de la tête des accusés en agitant pesamment leurs noires et longues ailes. Enfin, à minuit, la cour reparaît, et, sur les quarante accusés présents, en condamne trente-huit aux peines suivantes :

Arrêt. Condamnations à mort.

Berton, Caffé, Henri Fradin, Sennechault, Jaglin et Saugé, à la peine de mort ;

Le colonel Alix, Férail, Ricque, Ledein, Lambert, Sanzais, Beaufils et Coudray, comme non révélateurs, à cinq ans d'emprisonnement et à 2,000 francs d'amende ; Civrai (Lucien), Delavaux, Laignelot et Masse, à cinq ans d'emprisonnement, sans amende ; Marquet, Prier, Meunier, Normandin, à trois ans ; Civrai (Mathurin), Cornuau, Godeau, Michin, Pellier, Milasseau, à deux ans ; Deligny, Auger, dit *Farine*, Lagrange, Bigot, Marillet, Boudier, Gerfaux, Par, Vallée et Samson à un an. Marchais et François Fradin étaient seuls acquittés.

Trois jours plus tard, le 14, la cour, prononçant sans assistance du jury sur les contumax, condamnait : Grandménil, Gauchais, Chauvet, Chappey, Félix Cossin, Heureux, Louis Moreau, Delon (déjà frappé par le conseil de guerre de Tours), Pombas, Rivereau et Saunion à la peine de mort; Olivier-Dufresnes et Baudet à cinq années d'emprisonnement; Nonet et Malécot à un an. Gourdin était acquitté.

Suicide de Caffé. Exécution de Berton.

Les six condamnés à mort par l'arrêt du 11 se pourvurent en cassation, et Mmes Caffé, Henri Fradin et Sennechault partirent immédiatement pour solliciter la grâce de leurs maris. Elles arrivèrent à Paris au moment même de l'exécution des quatre sergents de la Rochelle (21 septembre). Leurs démarches furent d'abord vaines : le ministère se montrait inexorable; décidées à tout tenter, Mme Henri Fradin, jeune femme de vingt et un ans (son mari en avait vingt-six) et Mme de Sennechault se tinrent, le 1er octobre, dans la cour des Tuileries, épiant la rentrée de la duchesse d'Angoulême. Elles purent lui remettre leurs demandes, qu'elles avaient déjà fait parvenir à la duchesse de Berry; les deux princesses intervinrent, et Fradin ainsi que Sennechault eurent leurs peines commuées, le premier en vingt ans, et le second en quinze années d'emprisonnement. Le 5, à deux heures du matin, un courrier, escorté de deux gendarmes, apportait à Poitiers la double nouvelle de cette grâce et du rejet du pourvoi des condamnés; à six heures, Berton et Caffé, dont l'exécution devait se faire à Poitiers, apprirent, par le préfet et l'avocat général, qu'ils subiraient leur peine à midi. Lorsque le greffier qui accompagnait les deux

fonctionnaires commença la lecture de l'arrêt de rejet, Berton l'interrompit par ces mots : *C'est bon, en voilà bien assez; dispensez-nous du reste;* et, s'adressant au geôlier, il lui reprocha de n'avoir pas encore fait venir le barbier chargé de le raser. Des prêtres ne tardèrent pas à paraître : Caffé demanda à rester seul, dans son cachot, avec l'un d'eux, et, prétextant sa faiblesse, il s'étend sur son lit en abritant ses mains sous une couverture qu'il tient à demi soulevée à l'aide de ses genoux. Pendant que le prêtre, assis et penché vers la tête du condamné, s'efforçait de le préparer à une mort chrétienne, Caffé quittait la vie à la manière antique : il s'ouvrait l'artère crurale. L'ecclésiastique, frappé de sa pâleur progressive, avertit les gardiens; on accourt, on soulève la couverture : le lit était inondé de sang. On s'efforce d'arrêter l'hémorrhagie; on veut conserver au condamné juste assez de vie pour qu'il puisse subir son arrêt; mais tous les soins sont inutiles : la justice n'a bientôt plus dans les mains qu'un cadavre. On craint que Berton aussi ne veuille échapper par le suicide à l'horreur du supplice; on court à son cachot et on l'attache fortement. « A onze heures, ajoutent les journaux, l'exécuteur arriva et coupa le collet de son habit. *Ne pouviez-vous vous contenter de le rabattre?* lui dit-il. On le fit ensuite passer dans une autre pièce, où l'attendaient deux missionnaires. *Dispensez-vous de m'accompagner, messieurs,* leur dit-il; *je sais aussi bien que vous tout ce que vous pourez me dire.* Lorsqu'il monta dans la charrette qui devait l'emmener, les deux missionnaires s'y placèrent avec lui, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche. Comme il avait

les mains attachées derrière le dos, il pria l'exécuteur de se mettre derrière lui, de peur qu'un fort cahot ne le fît tomber. Durant la marche, Berton promenait autour de lui des regards calmes et assurés. Arrivé au pied de l'échafaud, il en monta les marches avec fermeté; les deux missionnaires l'y suivirent, et, comme ils persistaient à lui parler, il leur dit : *Laissez-moi tranquille!* Puis il cria d'une voix forte : *Vive la France! vive la liberté!* Étendu sur la planche fatale et la tête placée sous le couteau, il fit entendre ce nouveau cri : *Encore une fois, vive la liberté! vive la France!* Il y avait peu de spectateurs; toutes les fenêtres de la place où se faisait l'exécution étaient fermées. »

Exécution de Jaglin et de Saugé.

Le surlendemain, 7 octobre, Jaglin et Saugé, dont l'exécution, aux termes de l'arrêt, devait se faire sur la place publique du lieu de leur domicile, subissaient leur peine à Thouars. Jaglin était fort abattu, Saugé plein de résolution. Arrivé sur l'échafaud, ce dernier poussa un cri inconnu de la génération nouvelle, et dont la génération de l'Empire elle-même avait perdu la signification; invocation solitaire, que les journaux de tous les partis rapportèrent avec un sentiment de profonde surprise; il cria : *Vive la République!* [1]

Nouvelles condamnations à mort.

Le sang de ces condamnés fut le dernier versé. D'autres condamnations à la peine de mort furent cependant prononcées : Baudrillet, Duret, sabotier à

1. Il n'est peut-être pas sans intérêt de faire remarquer que, près de trente ans après ce supplice, lorsque la France reprit la forme de gouvernement invoquée par Saugé mourant sur l'échafaud, le premier acte de la *République* fut précisément l'abolition de l'échafaud politique.

Chemillé, et le notaire Delalande, traduits devant la cour d'assises du Loiret, comme accusés de tentative de complot, à l'occasion de l'épisode de l'*Alleu,* furent condamnés, le 30 janvier suivant (1823), les deux premiers à la peine capitale, et Delalande à trois années d'emprisonnement ; mais le gouvernement suspendit l'exécution de Baudrillet et de Duret, et commua leur peine en vingt années de détention[1]. A quelque temps de là, le 22 novembre 1823 et le 14 décembre 1824, quatre accusés contumax du procès de Poitiers, Saunion, Nonet, Malécot et le commandant Gauchais, découverts dans leur retraite, furent condamnés, par la cour d'assises de la Vienne, savoir : Saunion et le commandant Gauchais à la peine de mort, Nonet à un an, et Malécot à huit mois de prison. On fit grâce de la vie au commandant Gauchais, au prix de vingt années d'emprisonnement ; quant à Saunion, sa peine avait été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, avec exposition publique et flétrissure. Saunion, condamné politique, fut exposé sur la place publique de Poitiers, flétri des lettres T. P. imprimées sur son épaule avec un fer rouge, et envoyé au bagne.

Un grand nombre de mouvements insurrectionnels furent projetés contre les Bourbons, de 1820 à

Des complots organisés contre les Bourbons, de 1820 à 1822.

1. Ce procès, désigné sous le nom de *seconde conspiration de Saumur,* comprenait en outre cinq accusés contumax, qui, le 5 mars suivant, furent condamnés par la même cour (Orléans), jugeant sans assistance de jurés, savoir : Grandménil (pour la seconde fois), Poulain (d'Angers), Fournier, ancien maire de Saumur, Bouheau, à la peine de mort ; et le parent de Woëlfeld, le naturaliste Paur, à dix ans de bannissement.

1822, à la suite du changement politique introduit dans le gouvernement après la mort du duc de Berry et la chute de M. Decazes. Ces projets eurent leur foyer sur beaucoup de points ; mais trois seulement arrivèrent à une organisation complète, et peuvent constituer des conjurations, dans le sens vrai du mot. La justice, en effet, n'atteignit et ne frappa, dans les sous-officiers de la Rochelle, dans le capitaine Vallé et le maréchal des logis Sirejean, que les membres d'une société politique secrète ; et, s'il y eut un complot dans l'affaire de Colmar, ce fut contre la vie du colonel Caron. La conjuration du 19 août 1820 à Paris, celle de Béfort, et la tentative du général Berton contre Saumur en 1822 : voilà les seuls projets de soulèvement concertés et organisés sérieusement contre les Bourbons par leurs adversaires de toutes les nuances. Les éléments de ces trois conspirations étaient sinon opposés, du moins fort distincts : la conjuration du 19 août, concentrée dans quelques régiments de la garnison de Paris, fut essentiellement *militaire*, celle de Béfort appartient exclusivement à la Société des *Carbonari*; le mouvement de Saumur fut principalement l'œuvre des *Chevaliers de la liberté*. Ces trois complots peuvent se classer, pour leurs chances de succès, d'après l'ordre de leurs dates : celui du 19 août 1820, organisé au cœur même de la puissance royale, aux portes, pour ainsi dire, du palais de Louis XVIII, pouvait, en quelques heures, décider du sort de la monarchie. Les *Carbonari*, en portant, au contraire, le foyer de leurs efforts à une des extrémités du royaume, en Alsace, laissaient à l'autorité centrale le temps et les moyens

d'agir avec la plénitude de ses ressources ; dans ces conditions, et lors même que les conjurés eussent réussi à s'emparer de Béfort, de deux ou trois autres places et d'un ou deux régiments, ils auraient disposé d'éléments suffisants pour engager et pour soutenir une lutte de quelque durée, sans doute, mais dont l'issue n'aurait probablement pas répondu à leurs espérances. Enfin, en admettant que les *Chevaliers de la liberté* se fussent rendus maîtres de Saumur et de quelques autres villes ouvertes de la vallée de la Loire, ils auraient, nous le croyons, créé au gouvernement de graves embarras plutôt qu'un péril sérieux.

Illusions des conjurés.

Les adversaires des Bourbons, *Carbonari* ou *Chevaliers de la liberté,* confiants dans leur nombre, dans leur dévouement et dans les sympathies qui accueillaient partout et dans toutes les classes leurs projets d'insurrection, attribuaient à leur travail de complots une puissance et une force qu'il n'avait pas. Une conspiration a des chances de réussite quand il s'agit d'envahir un palais, d'atteindre un homme, prince ou roi, en qui se résume et se personnifie le souverain pouvoir. Efficaces contre les personnes, les conjurations sont impuissantes pour renverser ou détruire tout un ordre politique établi ; leur seul résultat est de faire des victimes. Combien, dans l'histoire du monde, pourrait-on compter de complots qui aient changé le sort de tout un peuple ? Les conspirations royalistes sous la première République et le Consulat furent, on le sait, puissantes et nombreuses ; les pouvoirs issus de la Révolution les comprimèrent toutes ; les conjurations libérales contre la

Royauté devaient avorter également. Trop de causes troublent ou désorganisent le complot le mieux conçu : l'impatience d'un complice, l'indécision ou la faiblesse d'un autre conjuré, une indiscrétion, le moindre retard, quelque ordre mal compris ou mal donné; en un mot, le plus mince incident. Il faut l'intervention armée de la foule, le concours de toute une population, pour opérer les révolutions; et le succès d'une telle intervention tient précisément à l'absence de toute direction, de tout concert, à l'emportement d'un élan inattendu qui, jetant des masses considérables d'assaillants sur cent points à la fois, déconcerte, par la multiplicité et par le désordre même de l'attaque, tous les calculs et toutes les prévisions de la défense.

Ignorances du gouvernement; rôle de la classe moyenne dans ces conjurations.

Le gouvernement, de son côté, ne connut jamais la profondeur ni l'étendue des colères qui, pendant plus d'une année, furent prêtes à éclater contre lui : chez un grand nombre de membres des corps officiels, la docilité et les protestations cachaient les résolutions les plus hostiles. Il y eut un instant où les *Carbonari* et les *Chevaliers de la liberté*, aidés par l'irritation et par les alarmes qu'inspirait la réapparition de la majorité royaliste de 1815 dans la Chambre et dans le gouvernement, purent se croire assurés du concours d'une notable partie de l'armée, ainsi que de la population de plusieurs provinces; ils rencontraient des encouragements jusque dans la magistrature. Des généraux, des chefs de corps en activité de service, et un grand nombre de fonctionnaires de tous les ordres et de tous les rangs, ne craignirent pas de prendre les engagements les plus formels. « Réus-

sissez sur un seul point, disaient les plus timides, et nous serons immédiatement avec vous. » Cette ardeur eut, il est vrai, une durée assez courte : provoquée vers le milieu de 1821 par l'active propagande des sociétés secrètes, elle s'amortit dans les premiers jours de 1822, après le double avortement de Béfort et de Saumur, puis s'éteignit complétement l'année suivante, à la suite d'un impuissant et dernier effort tenté sur les frontières d'Espagne, et dont le récit appartient à l'histoire de 1823. Toutefois, l'énergie de l'hostilité ne doit pas être mesurée au petit nombre des tentatives : les faits que nous venons de raconter ne sauraient donner qu'une idée très-affaiblie de l'espèce d'élan qui, en 1821 et en 1822, emporta la partie la plus éclairée, la plus active et la plus énergique des générations de la République et de l'Empire vers une lutte à force ouverte contre les nouvelles tendances du gouvernement royal. Prêts à tous les sacrifices, ces opposants, jeunes gens ou hommes faits, humbles soldats ou officiers supérieurs, simples étudiants ou avocats en renom, artistes, propriétaires opulents, riches industriels, jouaient littéralement avec leur fortune, leur liberté ou leur vie. Quelques-uns tombèrent ; on a vu avec quelle fermeté calme ils acceptèrent la mort. Cet absolu dévouement à des idées généreuses, à des intérêts élevés, étrangers à tout honteux calcul d'ambition ou de profits matériels, fut l'honneur de la classe moyenne de cette période de la Restauration. Un fait unique peut-être dans l'histoire des longues et nombreuses conjurations caractérise l'énergie du sentiment moral qui unissait les membres de ces associations : on n'évalue

pas à moins de 55 à 60,000 le chiffre total des *Carbonari* et des *Chevaliers de la liberté,* militaires en activité, en retraite, ou conjurés de l'ordre civil ; toute délation aurait été achetée au plus haut prix ; le gouvernement, en dehors de quatre ou cinq sous-officiers de l'armée active, ne trouva pas un délateur. Quelques aveux arrachés à des prévenus déjà arrêtés, aveux presque toujours incomplets et constamment rétractés, voilà les uniques révélations qu'il obtint. Woëlfeld lui-même ne se décida, dit-on, à son rôle odieux que lorsque des soupçons commençaient à l'atteindre ; encore ses confidences ne furent-elles pas entières. Céda-t-il à la pensée de se ménager dans les profondeurs de sa conscience une sorte de refuge contre la malédiction qu'il sentait devoir s'attacher à son nom, ou bien fut-il uniquement retenu par la difficulté d'apporter à l'appui de ses dires des preuves moins suspectes que sa seule parole ? Toujours est-il que, mis en rapport, lors de son passage à Paris, avec M. Laresche et deux autres membres de la haute Vente, il garda le plus absolu silence sur ces relations [1].

1. Une grande partie des hommes qui ont occupé les positions les plus importantes pendant les vingt dernières années, dans la politique, l'administration, les lettres, les arts ou l'armée, avaient appartenu à l'association des *Carbonari*. La composition d'une seule Vente prise au hasard pourra donner une idée du personnel qui les formait à Paris comme dans le reste de la France ; cette Vente, qui avait pour *député* M. de Corcelles fils, depuis représentant, comptait parmi ses membres : MM. Augustin Thierry, l'historien de l'époque mérovingienne, de la conquête de l'Angleterre par les Normands, et membre de l'Institut ; Jouffroy, depuis professeur de philosophie, député et membre de l'Institut ; les deux frères Ary et Henry Scheffer, les célèbres peintres ; le colonel d'un des régi-

Les supplices qui se succédèrent durant les mois de mai, juin, septembre et octobre 1822, produisirent dans la masse de la population une impression si forte, que vingt-huit ans ont passé sans en affaiblir le ressentiment. Le souvenir qu'ils ont laissé domine encore, dans la mémoire du plus grand nombre des contemporains, tous les faits politiques de cette époque. L'exécution des quatre sergents de la Rochelle, entre autres, est devenue, pour une partie de la classe laborieuse, une sorte de *légende* qui lui retrace les douleurs et les sacrifices des martyrs dont les efforts ont préparé l'avénement de sa liberté. Les menaces que renfermaient pour l'avenir les colères ou la pitié soulevées par ces immolations n'échappèrent pas aux amis les plus éclairés des Bourbons; ils essayèrent de détourner le péril en répandant le bruit que les ministres, loin de se montrer sévères, avaient usé d'indulgence, et que, pouvant atteindre et frapper un nombre considérable de coupables, ils s'étaient bornés à faire, dans l'armée, quelques

ments de ligne composant la garnison de Paris; Pierre Leroux, auteur de nombreux écrits philosophiques, depuis représentant; Dubochet, riche industriel; son neveu, du même nom, étudiant en droit; Visinet, avocat, depuis préfet, etc. Les membres non militaires, obéissant à une mesure prescrite à toute la Charbonnerie, s'exerçaient au maniement du fusil; M. de Corcelles était l'instructeur de M. Augustin Thierry.

On sait que des Ventes existaient dans l'école d'application de Metz et dans l'école de cavalerie de Saumur; l'École polytechnique avait également la sienne, qui comptait parmi ses membres des élèves devenus gouverneurs, généraux, ministres, généraux de division, intendants, ingénieurs en chef, etc. (Note imprimée en 1850, date de la première publication de ce volume.)

exemples nécessaires au maintien de sa discipline et de sa fidélité. Ils ajoutaient qu'un certain nombre des plus notables députés de la gauche se trouvaient parmi les coupables ainsi épargnés. Ces rumeurs n'étaient pas fondées : les ministres ne possédaient que les informations dont MM. de Marchangy et Mangin étaient eux-mêmes dépositaires; or ce dernier, en accusant le général Foy, M. Laffitte et Benjamin Constant, prouvait suffisamment qu'il mettait ses suppositions et les bruits rapportés par quelques témoins à la place de la vérité. Ces trois députés ne restaient pas seulement étrangers à toute société politique secrète, quelle qu'elle fût; ils voyaient dans l'existence de ces sociétés un principe de ruine pour la cause libérale. Quant à M. de la Fayette, M. Mangin pouvait plus justement le désigner comme un des membres les plus influents de la Charbonnerie, car le nom de ce général se trouvait dans la bouche de tous les *Carbonari* de Paris et de la province; on l'entendait proférer même dans les lieux publics, et la police, pour le signaler, n'avait besoin d'aucune confidence; il lui suffisait d'écouter[1]. M. de Marchangy, que sa position auprès du gouvernement obligeait à plus de réserve que M. Mangin, n'avait eu

1. Ce n'était pas uniquement dans des entretiens publics ou des conversations privées que le nom de M. de la Fayette se trouvait prononcé; les journaux royalistes, en cela plus près de la vérité qu'ils ne croyaient l'être eux-mêmes, signalaient ouvertement ce général comme le principal instigateur de tous les mouvements politiques dirigés contre le gouvernement. Le 1er mars, deux jours après l'annonce de la tentative du général Berton contre Saumur, un de ces journaux publiait la note suivante, dont les termes étaient dans le ton

garde de hasarder les mêmes allégations; il s'était borné, dans ses accusations contre les personnes, aux seuls faits revêtus de ce caractère légal, juridique, que M. de Villèle déclarait nécessaire pour la mise en accusation d'un ou de plusieurs membres de la Chambre; ce magistrat n'avait prononcé le nom d'aucun député. Armés de la moindre information

habituel de la polémique des organes les plus aventureux de cette opinion :

AVIS *qui doit être inséré dans le* CONSTITUTIONNEL, *le* COURRIER *et le* MIROIR (*journaux libéraux*).

« Le général Berton se sert de la voie de ce journal pour prévenir les honnêtes *carbonari*, les bonapartistes sans emploi, les forçats libérés ou libéraux et toutes sortes de révolutionnaires et de mécontents sans solde, qu'ils trouveront du côté de Saumur l'occasion de prouver leurs bons sentiments et de déployer leur courage. Le général, en leur promettant le pillage au nom de la liberté, et l'incendie au nom des lumières, les presse de se rendre à son invitation avec toute la promptitude possible; car dans trois jours il sera peut-être trop tard. Ils doivent, avant de partir, s'adresser au général la Fayette, qui leur délivrera des feuilles de route, et au banquier chargé de leur payer l'entrée en campagne.

« L'on s'attend, ajoutait la feuille royaliste, si cet avis produit quelque effet sur les honnêtes gens auxquels il s'adresse, que la Chambre pourra perdre *quatre-vingt-dix* de ses membres. »

Le *banquier* auquel on faisait allusion était M. Laffitte. Deux fois, dans le cours de la session alors ouverte, M. Dudon avait publiquement énoncé à la tribune des soupçons qui n'allaient à rien de moins qu'à présenter cet homme politique comme le distributeur des fonds employés à solder toutes les conspirations : d'abord à l'occasion des 4,220,000 francs déposés dans sa maison de banque par Napoléon en 1815, ensuite à propos d'une note inscrite dans les anciens comptes de 1818. Des débats

précise, les organes de la justice n'eussent pas laissé sans réponse les énergiques démentis et les accusations de calomnie que leur jetaient, du haut de la tribune, les amis de M. de la Fayette, et le gouvernement, dans l'espérance d'une révélation qu'il sollicita, n'eût pas retardé d'une heure le supplice de Bories et de ses trois amis[1].

judiciaires venaient de faire connaître que la somme déposée chez M. Laffitte par Napoléon se trouvait réduite à 3,149,000 fr. par suite de payements faits sur les ordres de ce dernier, pendant les six années de son emprisonnement à Sainte-Hélène. « Pourrait-on nous dire l'emploi du million dépensé? » s'était écrié M. Dudon. Quant à la note inscrite au compte de 1818 et qui relatait à la charge d'une maison de banque un débet de 6,314,000 francs, il avait ajouté : « En disposant d'aussi gros capitaux, la maison dont il s'agit (et il désigna la maison Laffitte) a pu faire des distributions d'argent ou des dépenses dont il lui serait difficile de rendre compte ; elle a pu s'en servir pour soudoyer des mouvements aussi téméraires qu'insensés. » M. Laffitte, après avoir qualifié ces observations « d'insinuations infâmes », ne se borna pas à mettre l'orateur au défi de prouver que sa maison eût jamais reçu une seule obole du Trésor ; il apprit à la Chambre que bien loin d'avoir jamais eu recours aux fonds de l'État, deux fois, en 1816, il avait, au contraire, prêté au Trésor, dans un moment de détresse, un jour 5 millions, et une autre fois 6 millions, sans autre rémunération que l'intérêt à 5 pour 100. — Nous n'avons sans doute pas besoin d'ajouter que si M. Laffitte, dans son obligeance et sa bonté inépuisables, ne laissa jamais une demande de secours sans réponse, il n'était nullement le banquier de la Charbonnerie. On a pu voir, par les faits que nous avons cités, que les dépenses de la Société étaient le résultat de sacrifices que s'imposaient ses membres, les plus riches comme les moins heureux. C'est M. de la Fayette qui fit les sacrifices les plus considérables.

1. Un magistrat qui remplit, depuis de longues années, une des plus hautes fonctions de l'ordre judiciaire, nous a raconté le détail suivant. Il assistait au procès des quatre sergents de

Le compte rendu de ces nombreux procès politiques partagea, pendant plusieurs mois, les colonnes de tous les journaux avec la reproduction des débats des *deux* sessions qui se tinrent en 1822. La première session, ouverte, ainsi qu'on l'a vu, le 5 novembre 1821, puis suspendue à la suite de la discussion de l'Adresse et de la retraite de M. de Richelieu et de ses collègues, ne reprit sérieusement son cours que le 19 janvier suivant, à l'occasion de la discussion du projet de loi *sur les délits de la presse,* présenté, le 3 décembre précédent, par le ministère qui venait de tomber.

la Rochelle; pendant une suspension d'audience, M. de Marchangy lui confia son dossier avec autorisation de l'examiner; il prit connaissance de toutes les pièces de l'accusation, et n'y découvrit, en dehors des aveux de Goupillon, Goubin, Pommier et Hénon, que des notes de police, sans signature, dépourvues de tout caractère judiciaire et dans lesquelles on signalait comme membres de la haute Vente M. de la Fayette et deux des défenseurs des accusés, depuis ministres de la justice l'un et l'autre, MM. Barthe et Mérilhou.

# CHAPITRE IV.

SESSION DE 1821-1822. Projet de loi *sur les délits commis par la voie de la presse :* caractère de la loi ; discussion générale ; discours de M. Royer-Collard ; discussion des articles ; doctrine de M. Delalot sur la *fidélité;* discours de Manuel ; M. Mathieu de Montmorency et le général Thiard ; suppression du jury pour les délits de presse ; vote de la loi. — Projet de la loi *sur la police des journaux :* discussion ; composition de la magistrature ; vote du projet de loi. — Formation d'une opposition libérale dans la Chambre des pairs. — Loi *sur la police sanitaire.* — *Discussion du budget :* incidents ; violences ; Benjamin Constant, Manuel, les généraux Lafont et Sémélé ; l'aristocratie dans la Chambre. *Clôture de la session.* — *Élections :* intervention du gouvernement. Mort du duc de Richelieu. M. de Serre. Destitutions. Le capitaine Lafontaine ; le baron Louis. — L'*inamovibilité.* — Mission à l'église des Saints-Pères. Troubles dans le quartier du Palais-Royal et dans le quartier Saint-Jacques. Menace de transférer hors Paris le siége du gouvernement ainsi que les Écoles de droit et de médecine. — La presse royaliste. — Menaces et violences contre la classe moyenne. Conversions. M. Loveday. Le clergé s'empare de l'Université ; l'abbé Frayssinous, grand maître. Nouveaux troubles. — SECONDE SESSION DE 1822. Discussion du budget de 1823. Incidents. Dilapidations financières de 1816. Plaintes à l'occasion de l'instruction primaire. Violences exercées sur les citoyens. Le colonel Darbier-Dufay. Réclamations à l'occasion des passe-ports. *Clôture de cette seconde session.*

*Session de 1821-1822.* Projets de loi sur les *délits de presse.*

La discussion de deux projets de loi, l'un *sur les délits*, l'autre *sur la police* de la presse, fut, avec le vote du budget, l'événement considérable de la session de 1821-1822.

Le projet de loi *sur les délits commis par la voie de la presse*, présenté par M. de Serre, accepté par son successeur, M. de Peyronnet, et amendé par la commission de l'Assemblée, apportait aux principales

dispositions des lois du 17 et du 26 mai 1819 des modifications profondes, empreintes de l'esprit et des passions du parti politique qui venait de s'emparer du pouvoir. Ainsi, tandis que la législation de 1819 atteignait uniquement les *outrages à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs*, et les punissait d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 16 francs à 500 francs, l'article 1er du nouveau projet frappait d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans, ainsi que d'une amende de 300 francs à 6,000 francs, tout discours, écrit, gravure, etc., qui outrageait ou *tournait en dérision la religion de l'État* et les autres cultes légalement reconnus.

En second lieu, si les lois de 1819 punissaient les offenses ou les attaques dirigées contre la personne du roi, sa dignité ou ses droits, ces mêmes lois punissaient aussi les attaques et les offenses faites à son autorité *constitutionnelle;* or ce dernier mot, dans le nouveau projet de loi, se trouvait effacé.

La législation encore en vigueur frappait la diffamation et l'injure envers les personnes, les Chambres, les cours de justice, les tribunaux et autres *corps constitués;* la nouvelle loi ne se bornait pas à atteindre les mêmes délits : elle punissait, en outre, l'excitation à la haine ou au mépris d'une ou plusieurs *classes* de personnes.

La poursuite des attaques envers les Chambres avait précédemment lieu devant la juridiction ordinaire, sur la plainte portée par ces Assemblées; le nouveau projet de loi, changeant cette disposition, donnait aux deux Chambres le droit de traduire direc-

tement à leur barre les prévenus et de les punir elles-mêmes. Il créait, en outre, un délit : la *mauvaise foi* ou l'*infidélité* dans le compte rendu des débats législatifs ou judiciaires ; la poursuite et la punition de ce délit nouveau appartenaient directement aux Chambres, aux cours et aux tribunaux intéressés, qui, devenant ainsi juges et partie, rendaient une sentence sans appel, et pouvaient, en cas de récidive, interdire pour un temps limité, ou *pour toujours*, la reproduction de leurs séances ou de leurs audiences.

Les lois de 1819 admettaient la preuve des faits réputés injurieux ou diffamatoires contre les dépositaires ou les agents de l'autorité, ou contre toute personne ayant agi dans un caractère public, quand ces faits étaient relatifs à leurs fonctions ; le nouveau projet de loi ne permettait cette preuve *en aucun cas*.

Enfin, le jugement des délits commis par la voie de la presse cessait d'appartenir au jury ; la loi nouvelle le remettait aux tribunaux correctionnels, et, en appel, aux cours royales du ressort.

Discussion générale.

Ces aggravations de pénalités, ces créations de délits, le changement de juridiction, surtout, détruisaient les principales garanties inscrites dans les deux lois de 1819 ; et, sous l'apparence de mesures prises contre les abus de la liberté de la presse, elles menaçaient évidemment l'existence même de cette liberté. Nous ne citerons de la discussion générale, commencée le 19 janvier et fermée le 24, que les passages suivants d'un discours de M. Royer-Collard, où l'orateur, après avoir exposé la situation faite à la France par la chute de l'ancien régime et par la Révolution, trace le tableau de la transformation matérielle et



ROYER-COLLARD.

morale opérée dans la nation depuis 1789, et indique les nécessités auxquelles la Restauration doit satisfaire, ainsi que les périls qu'elle doit conjurer; discours remarquable par la profondeur des observations, la puissance de la pensée, l'élévation et l'éclat du langage.

Discours de M. Royer-Collard.

« Messieurs, dit-il, nous avons vu la vieille société périr et avec elle une foule d'institutions domestiques et de magistratures indépendantes qu'elle portait dans son sein; faisceaux puissants de droits privés, vraies républiques dans la monarchie. Ces institutions, ces magistratures, ne partageaient pas, il est vrai, la souveraineté; mais elles lui opposaient partout des limites que l'honneur défendait avec opiniâtreté. Pas une n'a survécu, et nulle autre ne s'est élevée à leur place; la Révolution n'a laissé debout que des *individus*. (Mouvement en sens divers.) La dictature qui l'a terminée a consommé sous ce rapport son ouvrage. De cette société en poussière est sortie la centralisation; il ne faut pas chercher ailleurs son origine. La centralisation n'est pas arrivée comme d'autres doctrines, le front levé, avec l'autorité d'un principe; elle a pénétré modestement comme une conséquence, une nécessité. En effet, là où il n'y a que des individus, toutes les affaires qui ne sont pas les leurs sont les affaires publiques, les affaires de l'État. Là où il n'y a pas de magistrats indépendants, il n'y a que des délégués du pouvoir. C'est ainsi que nous sommes devenus un *peuple d'administrés*, sous la main de fonctionnaires irresponsables, centralisés eux-mêmes dans le pouvoir dont ils sont les ministres. La société a été léguée dans cet état à la Restauration.

« La Charte avait donc à constituer à la fois le gouvernement et la société. La société a été, non oubliée ou négligée, sans doute, mais ajournée. La Charte n'a constitué que le gouvernement; elle l'a constitué par la division de la souveraineté et la multiplicité des pouvoirs. Mais, pour qu'une nation soit libre, il ne suffit pas qu'elle soit gouvernée par plusieurs pouvoirs. Le partage de la souveraineté,

opéré par la Charte, est sans doute un fait important et qui a de fort grandes conséquences relativement au pouvoir royal qu'il modifie ; mais le gouvernement qui en résulte, quoique divisé dans ses éléments, est *un* dans son action, et, s'il ne rencontre au dehors aucune barrière qu'il doive respecter, il est absolu ; la nation et ses droits sont sa propriété. Ce n'est qu'en fondant la liberté de la presse comme droit public que la Charte a rendu la société à elle-même. La liberté de la presse doit fonder à son tour la liberté de la tribune, qui n'a pas un autre principe ni une autre garantie. La publicité veille sur les pouvoirs, elle les éclaire, les avertit, les réprime, leur résiste. S'ils se dégagent de ce frein salutaire, ils n'en ont plus aucun ; les droits écrits sont aussi faibles que les individus. Il est donc rigoureusement vrai que la liberté de la presse a le caractère et l'énergie d'une institution politique, d'une nécessité sociale. Cette nécessité résulte de l'état, de la composition et de l'esprit actuel de la société. Le précédent ministre de la justice (M. de Serre) a dit, à ce sujet, que la démocratie était partout en France, et que le torrent coulait à pleins bords dans de faibles digues qui le contiennent à peine.

« A mon tour, prenant, comme je le dois, la démocratie dans une acception purement politique et comme opposée ou seulement comparée à l'aristocratie, je conviens que la démocratie coule à pleins bords dans la France telle que les siècles et les événements l'ont faite. Il est vrai que, dès longtemps, l'industrie et la propriété ne cessant de féconder, d'accroître et d'élever les classes moyennes, elles se sont si fort approchées des classes supérieures, que, pour apercevoir encore celles-ci, au-dessus de leurs têtes, il leur faudrait beaucoup descendre. (Bruyants applaudissements à gauche, le côté droit garde le silence.) La richesse a amené le loisir ; le loisir, les lumières ; l'indépendance a fait naître le patriotisme. Les classes moyennes ont abordé les affaires publiques ; elles ne se sentent coupables ni de curiosité ni de hardiesse d'esprit pour s'en occuper ; elles savent que ce sont leurs affaires. Voilà notre démocratie telle que je la vois et la conçois ; oui, elle coule à pleins bords dans cette

France plus que jamais favorisée du ciel! Que d'autres s'en affligent ou s'en courroucent; pour moi, je rends grâce à la Providence de ce qu'elle a appelé aux bienfaits de la civilisation un plus grand nombre de ses créatures. (Bravos redoublés à gauche; le côté droit continue à garder le silence.)

« Il faut accepter cet état ou il faut le détruire, et, pour le détruire, il faut dépeupler, appauvrir, abrutir les classes moyennes. L'aristocratie, la démocratie, ne sont pas de vaines doctrines livrées à nos disputes; ce sont des puissances qu'on n'élève point, qu'on n'abat point par la louange ou par l'injure; avant que nous parlions d'elles, elles sont ou ne sont pas. Toute l'œuvre de la sagesse est de les observer et de les diriger. Sans doute le monde doit beaucoup à l'aristocratie; elle a défendu le berceau de presque tous les peuples; elle a été féconde en grands hommes; elle a honoré par de grandes vertus la nature humaine. Mais de même qu'elle n'est pas de tous les lieux, elle n'est pas de tous les temps, et ce n'est pas lui insulter que de demander si elle est du nôtre. (Nouveaux applaudissements à gauche; murmures à droite.) J'entends le mot, je ne vois pas la chose; des différences ne sont pas des supériorités. Où sont les patriciens de la vieille Rome que des milliers de clients héréditaires accompagnaient sur la place publique? où sont les seigneurs de la vieille France avec leurs armées de vassaux? Les souvenirs de l'histoire, voilà tout ce qui en reste. La voix du commandement aristocratique ne se fait pas entendre au milieu de nous. Un peu d'aristocratie de convention, fiction indulgente de la loi, point d'aristocratie véritable; la démocratie partout, dans l'industrie, dans la propriété, dans les lois, dans les souvenirs, dans les choses et dans les hommes, voilà le fait qui domine aujourd'hui la société et qui préside à notre politique. (Bravos prolongés à gauche; nouveaux murmures à droite.)

« Ayant reconnu l'aristocratie et la démocratie dans la société, je vais au gouvernement, et je cherche quelle place chacune y occupe. Je vois d'abord que, des deux pouvoirs

qui concourent à l'exercice de la souveraineté, l'un a été donné aux intérêts aristocratiques ; je vois ensuite que, dans le pouvoir qui représente exclusivement les intérêts démocratiques, et qui par cette raison est électif, la moitié des élections est encore adjugée sans débats à l'aristocratie ou du moins à ce que l'on appelle ainsi ; la démocratie dispute l'autre moitié au ministère ; c'est toute sa part dans le gouvernement. Ainsi *le gouvernement* est constitué *en sens inverse de la société ;* on dirait qu'il *existe contre elle,* et comme pour la démentir et la braver.

« La démocratie a fait des révolutions comme l'aristocratie, comme la monarchie, comme la religion, comme tout ce qui a eu de la puissance sur la terre ; elle a fait la nôtre. Elle a voulu changer l'état intérieur de notre société, et elle l'a changé. A travers beaucoup de malheurs, l'égalité des droits (c'est le vrai nom de la démocratie, et je le lui rends) a prévalu ; elle est aujourd'hui la seule pairie noblement acceptée, la forme universelle de la société ; et c'est pour cela que la démocratie est partout. L'esprit de la Révolution a donc passé tout entier dans la crainte de perdre les avantages obtenus ; tout entier dans la ferme et unanime volonté de les conserver à l'abri de la violence, à l'abri de l'insulte. La prudence conseille-t-elle d'inquiéter, de tourmenter, d'exaspérer ce terrible esprit, et de rendre à nos discordes leurs champs de bataille ? Les situations relatives sont-elles changées ? La démocratie est-elle plus faible qu'il y a quarante ans ; ou bien ses adversaires sont-ils plus forts ? Les masses sont-elles moins riches, moins éclairées, moins nombreuses, moins jalouses de leurs droits ? L'égalité a-t-elle cessé d'être un besoin irrésistible, inexorable ? En un mot, les instincts de la Révolution sont-ils émoussés ou sont-ils moins redoutables ?

« Nous sommes, messieurs, dans une situation critique, et le danger s'accroît d'année en année, de ministère en ministère, de jour en jour. Deux garanties avaient été données aux droits reconnus : le gouvernement représentatif et la liberté de la presse. La première s'est dénaturée ; le gouvernement a *changé de mains.* La seconde garantie est main-

tenant en question; et la monarchie légitime, cette monarchie qui est à nous aussi bien qu'aux ministres, se trouve ainsi amenée, insensiblement, par leur imprudence, au seul risque véritable qu'elle ait à courir, celui d'être regardée comme *incompatible avec les libertés qu'elle a promises.* Dans l'intérêt de cette monarchie, dans celui de la paix publique, les yeux fixés sur l'avenir, je vote le rejet du projet de loi. »

Membre du principal comité royaliste de Paris dans les derniers temps du Directoire et pendant le Consulat; correspondant de Louis XVIII durant les premières années de l'Empire, M. Royer-Collard avait donné trop de gages à la cause des Bourbons pour que son royalisme pût être suspecté. L'élévation et la pureté de son caractère, d'ailleurs, imposaient, même à ses adversaires, l'estime et le respect. Si donc le côté droit protesta, par quelques murmures, contre sa parole si ferme et si vraie, du moins il lui épargna les interruptions bruyantes et les tumultueuses interpellations. Les nombreux gentilshommes siégeant de ce côté toléraient ses avertissements comme les appréhensions d'un esprit honnête et candide, d'un inoffensif rêveur dont la pensée, constamment absorbée dans les spéculations philosophiques, n'apercevait rien des faits du monde politique réel. Cette voix, cependant, était une voix prophétique; elle annonçait l'avenir quand elle signalait à ce gouvernement, *constitué en sens inverse de la nouvelle société française,* les périls qu'il amassait sur lui par l'exaspération où il jetait la démocratie; lorsqu'il prédisait que les ministres, en poursuivant la voie dans laquelle ils venaient de s'engager, arriveraient

fatalement à faire regarder la monarchie légitime comme « incompatible avec les libertés qu'elle avait promises ». M. Royer-Collard, malheureusement pour la cause royale, ne pouvait pas être entendu : n'affirmait-il pas la complète disparition de l'aristocratie en face précisément d'une majorité composée d'anciens privilégiés, membres de cette aristocratie, ses représentants, et dont tous les efforts tendaient à recouvrer, sinon l'intégralité des biens et des avantages qu'ils avaient perdus, du moins leur supériorité passée et leur ancienne influence? Ne demandait-il pas le respect des droits et des libertés publiques à un parti fermement convaincu que la faiblesse de Louis XVI à concéder ces libertés et ces droits avait seule conduit ce prince à l'échafaud, et que, si Napoléon était resté maître du pouvoir pendant quinze années, il devait cette fortune moins à son génie et à ses victoires qu'au despotisme et aux violences de son gouvernement?

Discussion des articles. M. de Marcellus; le général Foy; M. Delalot.

La discussion des articles commença le 25. Benjamin Constant demanda la suppression de l'article 1er du nouveau projet de loi et le maintien de l'article correspondant de la loi de 1819, en faisant observer qu'il n'existait pas un livre, pas une brochure, pas un article de journal, publiés en faveur d'un culte autre que le culte romain, ou renfermant une discussion critique quelconque sur les croyances ou la discipline de l'Église catholique, dans lesquels des juges ne pussent découvrir, à défaut d'une attaque directe contre la religion de l'État, *une tendance à la tourner en dérision :* toute censure, disait-il, serait considérée comme une offense; et

Pascal, avec la nouvelle loi, serait justement condamné pour ses *Lettres provinciales*. « On nous parle de l'intérêt des lettres, répondit M. de Marcellus; mais les lettres ne sont pas le premier besoin d'une nation, ni une condition essentielle de son existence. On peut être heureux sans littérature. Des vertus valent mieux pour un peuple que les talents. » — « Il faut distinguer la véritable religion de la religion de l'erreur, et appeler blasphémateurs tous ceux qui portent atteinte au culte du vrai Dieu, » avaient dit, lors de la discussion générale, plusieurs orateurs du côté droit en défendant la nouvelle rédaction, et en déclarant que punir uniquement les attaques à la *morale publique et religieuse*, c'était donner à la loi un caractère d'*athéisme* offensant pour la foi de nation. M. de Marcellus, après avoir répété que la la loi ne pouvait être *athée* chez un peuple catholique, ajouta : « L'article 1er, en replaçant Dieu à la tête de notre législation, assure le bonheur des Français. A l'abri de cet article, ceux qui prêchent la parole divine pourront désormais aller dans les campagnes faire descendre la consolation et les secours spirituels dans le cœur des pauvres; réconcilier, au pied de la croix, les familles divisées, et faire germer dans le cœur des enfants l'amour de Dieu et du souverain légitime. — Cet article, répliqua le général Foy, est en harmonie avec la marche générale de l'administration, avec sa tendance à rétablir l'inégalité parmi les cultes. Les protestants ne sont-ils pas virtuellement exclus des colléges royaux par cette ordonnance de février 1821, qui place ces colléges sous la surveillance des évêques et de leurs grands

vicaires, et qui en confère tous les priviléges à des établissements dits de *plein exercice*, formés sous l'influence ecclésiastique, dans le but avoué d'alimenter les séminaires et une foule de communautés religieuses que la loi ne reconnaît pas[1] ? Nous voyons des évêques et leurs grands vicaires faire et défaire des préfets; bientôt les curés attaqueront les maires. On rétablit les jésuites; les missionnaires sont partout encouragés; les établissements religieux naissent sur tous les points; je vote le rejet de l'article pour préserver mon pays du joug des *sacristains* et des *bedeaux!* »

MM. de Kératry, de Saint-Aulaire et Manuel firent valoir des considérations analogues; mais tous leurs efforts furent vains : l'article, défendu par MM. Delalot et de la Bourdonnaie, fut adopté à une majorité considérable.

Le rétablissement du mot *constitutionnel* dans l'article 2, proposé par le général Foy, et appuyé par M. de Chauvelin, le général Demarçay et Manuel, fut énergiquement repoussé par MM. de Serre, de Villèle, Delalot et Cuvier. L'autorité du roi, disaient les derniers, est, sinon *supérieure*, du moins *antérieure* à la Charte, et, lorsqu'au retour de l'exil Louis XVIII a octroyé cet acte à ses peuples, il datait son règne de dix-neuf ans. Ses droits ne dérivent donc pas de la Constitution, mais de sa naissance et du principe de l'hérédité royale. Adopter la proposition des adversaires de la loi, ce serait nier le dogme de la légitimité. — Ces considérations

1. Voir les principales dispositions de cette ordonnance, tome VI, pages 423 et 424.

décidèrent la majorité ; le mot *constitutionnel* demeura supprimé.

L'article 6 punissait d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de 100 francs à 4,000 francs « l'outrage fait, d'une manière quelconque, à raison de leurs fonctions ou de leur qualité, soit à un ou plusieurs membres des deux Chambres, soit à un ministre de la religion de l'État ou des autres cultes reconnus ». M. de Castelbajac, en défendant cet article contre M. de Girardin et Benjamin Constant, se plaignit de la persistance de l'opposition à ne trouver bonnes que les propositions émanées de ses membres, et à repousser comme détestable toute disposition présentée par le gouvernement ou appuyée par le ministère. « La France jugera entre vous et nous, s'écria-t-il en s'adressant à la gauche. Ceux qui, comme mes amis et moi, sont purs et sans tache, qui, fidèles à leur opinion, n'ont jamais varié, jamais trahi leurs serments, ceux-là seront appréciés par leurs contemporains et par la postérité. — On parle de fidélité aux serments, répondit aussitôt le général Foy ; mais le premier de tous, celui qui domine tous les autres, c'est le serment de fidélité à la patrie. Or jamais nous ne l'avons trahie, nous ! Jamais nous ne nous sommes séparés de la patrie ni de l'immense masse de la nation : car la patrie n'était ni à Coblentz ni à Gand, mais sur le sol français ! (Violente interruption sur les bancs royalistes.)

*Voix nombreuses de la droite.* — La patrie est avec le roi ! elle est là où lui-même se trouve ! Vous oubliez le 20 mars !

*Le général Foy.* — On parle souvent du 20 mars à cette tribune ; eh bien, qui donc a amené le 20 mars ?

*Toute la droite,* s'adressant aux députés libéraux. — Vous !

*Toute la gauche,* désignant les bancs royalistes. — Vous !

*Le général Foy.* — Qui donc a commis les fautes avouées par le monarque lui-même dans sa proclamation de Cambrai, quand il a dit : « Mon gouvernement a fait des fautes ? » (Vive rumeur à droite.) Le 20 mars a présenté un de ces phénomènes qui n'apparaissent qu'une fois dans les siècles. Une puissance immense a agi à la fois sur les souvenirs, sur les intérêts, sur les imaginations ; et, si quelques soldats placés sur la route de Cannes à Paris ont couru au-devant de leur général (Violente interruption à droite ; cris : *A l'ordre !*) la masse des fonctionnaires publics est restée fidèle au régime légal.

*Voix nombreuses de la droite.* — Le régime légal !...

*Le général Foy.* — Oui, le régime légal, régime qui a cessé le jour où le roi, en passant la frontière, nous a dégagés de nos serments. »

A ces derniers mots, les murmures et les interruptions qui avaient jusqu'alors accueilli chacune des phrases de l'orateur se changent en un effroyable tumulte ; la droite pousse des cris confus ; M. Clausel de Coussergues et un grand nombre de ses amis se lèvent et, de leurs places, adressent au général des interpellations qui se perdent au milieu du bruit.

*M. Delalot.* — « Qu'il me soit permis, messieurs,

non de m'étonner, mais de m'affliger du langage que nous venons d'entendre; il ne saurait surprendre de la part d'hommes qui, élevés à l'école de la Révolution et de l'usurpation, ne comprennent pas les doctrines de la fidélité. (Vives réclamations à gauche; cris de *Bravo!* à droite.) La fidélité qui consiste dans l'attachement au sol même de la patrie est une fidélité intéressée, grossière. C'est dans l'attachement inébranlable à la personne du roi, comme dépositaire de l'autorité légitime, que réside la véritable fidélité. L'attachement au sol, impuissant à prévenir les dangers de la patrie, est même contraire aux plus chers intérêts de celle-ci, parce qu'il peut autoriser tous les genres d'oppression. Proclamer le principe de la fidélité au sol, c'est déclarer que, si le pouvoir vient à changer, la fidélité peut changer avec lui. (A droite: *Bravo!* Voix nombreuses de ce côté, aux membres de la gauche : *Répondez à cela!*) La doctrine opposée tend, au contraire, à préserver la société des dangers de l'usurpation; elle aurait épargné à la France cette terrible secousse du 20 mars dont on vient de parler, et sauvé les intérêts les plus respectables du pays.

*Le général Foy.* — Il fallait rester en France pour les défendre!

*M. Delalot.* — J'entends dire qu'il fallait rester. Déplorable objection! puisque jamais le souverain ne s'éloigne que lorsque la patrie lui a manqué, et qu'il y est forcé par l'infidélité elle-même. La fidélité au sol ne se compromet pas avec l'usurpation, et celui qui ne reconnaît que cet intérêt, après que le roi a disparu, se rend au moins complice de l'infidélité. » (On applaudit à droite.)

M. de Villèle; Manuel.

La séance du lendemain, 30, ne fut qu'un long tumulte : il s'agissait de l'article 7, relatif aux comptes rendus des séances des Chambres ou des audiences des tribunaux, et à la faculté qui leur était accordée d'interdire, soit pour un temps limité, soit pour toujours, la publication de leurs débats. M. de Girardin, en combattant cet article, s'étonna de l'accord qui existait maintenant pour opprimer la liberté entre deux membres du cabinet dont les antécédents politiques offraient cependant de notables différences : il rappela qu'en 1814 M. de Villèle avait protesté contre les principes libéraux contenus dans la Charte, tandis que, en 1789, au sein de l'Assemblée constituante, M. Matthieu de Montmorency s'était, au contraire, signalé par les plus éclatants témoignages d'attachement à ces principes. M. de Villèle demanda immédiatement la parole, et répondit qu'en signant la protestation dont M. de Girardin venait de parler il n'avait fait qu'exprimer son opinion sur la forme à donner au gouvernement, forme qui n'était pas encore arrêtée, et que chacun pouvait discuter, puisque la Charte n'était pas encore promulguée.

*Manuel.* — « Si cette protestation est antérieure à la promulgation de la Charte, elle est postérieure, du moins, à la *déclaration de Saint-Ouen,* qui était la condition... (Violente interruption à droite.) ...la condition sous la foi de laquelle les Bourbons sont rentrés en France. (Nouvelle interruption; cris confus.)

*M. de Marcellus.* — Le roi de France est roi sans condition!

*Une foule de voix à droite.* — A l'ordre, le factieux!

*M. de Puymaurin*, à Manuel. — Vous vous croyez encore à la Chambre des représentants de Buonaparte !

*Autres voix à droite*. — La faction se trahit par ses organes ! »

En ce moment, tout le côté droit est debout ; nombre de membres s'adressent à la fois à l'orateur et au président ; M. de Puymaurin se fait remarquer par la véhémence de ses gestes et de ses cris.

*Voix de la gauche*. — « Taisez-vous donc, monsieur de Puymaurin !

*Manuel*. — Lorsque M. de Puymaurin voudra me faire des interpellations intelligibles, je saurai lui répondre.

*Voix de la droite*. — Comment le président ne rappelle-t-il pas à l'ordre ce factieux ? »

Le président veut s'expliquer, mais sa voix ne peut dominer le désordre ; elle est couverte par les exclamations et par les cris qui s'élèvent de tous les bancs du côté droit. Enfin le tumulte s'apaise, et Manuel, demeuré accoudé sur le marbre de la tribune, reprend la parole.

« Quand j'ai parlé de la déclaration de Saint-Ouen, dit-il, les observations que j'ai fait entendre se sont offertes d'elles-mêmes. Tout le monde sait que lorsque cette déclaration fut signée, deux cent mille baïonnettes étrangères occupaient Paris. Le tumulte recommence à droite.) Le pays n'était pas accoutumé à l'idée de se replacer sous le sceptre des Bourbons. Je ne conteste pas les droits de la famille royale ; mais ils n'étaient pas encore reconnus. (Le tumulte devient plus violent.)

*Voix de la droite.* — Vous vous croyez revenu aux Cent-Jours!

*Manuel.* — Je cite un fait; je parle de la répugnance qui existait alors contre une famille qui était nouvelle pour la France. (Des cris d'indignation, partis de tous les bancs royalistes, interrompent l'orateur.)

*Voix nombreuses de la droite.* — Comment, vous osez parler de *répugnance* contre les Bourbons! c'est une infamie!

*Autres voix du même côté,* à M. Ravez. — Comment, monsieur le président, vous écoutez de sang-froid toutes ces horreurs! c'est un odieux scandale! une abomination! c'est souffler le feu de la Révolution!

*Le général Donnadieu,* debout à son banc et d'une voix retentissante. — C'est insulter la Chambre et la France! C'est faire de cette tribune une arène de révolution! La Chambre ne peut, ne doit pas entendre des assertions aussi criminelles! La nation a vu revenir les Bourbons avec bonheur, avec ivresse. »

Le tumulte se prolongea; mais la persistance de Manuel à garder la tribune lassa ses adversaires les plus ardents : il put achever son discours. Ce fut M. de Peyronnet qui lui répondit. Ce ministre justifia M. de Villèle par un simple rapprochement de dates : la déclaration de Saint-Ouen avait été publiée à Paris le 2 mai; la protestation reprochée au ministre des finances, imprimée à Toulouse, était du 1er; M. de Villèle n'avait donc pu se prononcer contre un acte qui n'existait pas encore. Repoussant ensuite avec chaleur les expressions employées par Manuel à

l'occasion du retour des Bourbons en 1814, M. de Peyronnet accusa l'orateur d'avoir offensé le peuple français et outragé la vérité. « Malheur, s'écriait-il, à ceux qui ont pu oublier les acclamations enthousiastes et unanimes excitées par le retour des petits-fils de Louis XIV, de Henri IV et de saint Louis, et accueillir avec répugnance la chute du despotisme insolent qui pesait sur nous !

*Manuel.* — J'ai dit ce que j'ai vu ; j'ai cité des faits connus de toute la France. Prétendrait-on nier que lorsque la famille royale est revenue la France se trouvait envahie par les étrangers ? (Murmures et interruption.)

*Voix de la droite.* — C'était pour le salut du pays !

*Manuel.* — Soit : au lieu d'*envahie*, je dirai *sauvée* pour ceux qui pensent qu'on sauve un pays en le dévastant. Toujours est-il que les droits réclamés alors par la famille royale étaient des droits oubliés, et que, depuis 1792 jusqu'au moment de l'invasion, la France avait vécu sous d'autres gouvernements qu'elle avait adoptés. (Violents murmures à droite, nouvelle interruption.) Oui, messieurs, j'ai dit que la plupart des Français, à cette époque, ne connaissaient pas la famille des Bourbons, et que la génération qui s'élevait, habituée à considérer ce qui existait depuis 1789 comme un ordre de choses légal et immuable, supposait à la famille royale et à ceux qui l'entouraient des idées peu favorables à cet ordre de choses, et n'avait pu la voir arriver sans inquiétude et sans répugnance. »

Ce dernier mot devient le signal d'un nouvel

orage ; une partie des députés de la droite quittent leurs bancs, s'avancent au pied de la tribune et reprochent à M. Ravez, en termes violents, de n'avoir pas infligé une censure éclatante aux expressions condamnables qui viennent de scandaliser la Chambre. « L'orateur a demandé et obtenu la parole pour rétablir un fait, répond M. Ravez ; ce serait la lui refuser que de le rappeler à l'ordre lorsqu'il ne fait que reproduire les expressions dont il s'est déjà servi.

*M. Forbin des Issarts.* — Quoi ! monsieur le président, vous justifiez un pareil langage !

*M. Ravez.* — Je ne le justifie pas ; je me borne à dire que l'orateur n'a fait que répéter une phrase déjà prononcée.

*M. Forbin des Issarts.* — Vous ne deviez la laisser passer ni la première fois ni la seconde ! »

Manuel, appuyé sur le bord extérieur de la tribune pendant tout ce tumulte, attendit qu'il fût apaisé pour compléter ses explications ; quand il les eut achevées, on renvoya la séance au lendemain.

M. Matthieu de Montmorency et le général Thiard.

M. de Villèle venait de concilier, à l'aide d'une date, ses opinions anticonstitutionnelles de 1814 avec le respect qu'il déclarait porter maintenant aux principes inscrits dans la Constitution. M. de Montmorency voulut expliquer, à son tour, les motifs qui avaient changé en un des contempteurs les plus décidés de la Révolution le même homme politique qui, dans la fameuse nuit du 4 août 1789, la grande nuit révolutionnaire, s'était montré un des députés de la noblesse les plus ardents à sacrifier au principe de l'égalité leurs priviléges, leurs titres, et jusqu'à leurs

armoiries. « Je répondrai par une simple et franche déclaration, dit-il; s'il faut ne s'être jamais trompé pour servir utilement son roi et son pays, j'aurais tort d'avoir cette noble ambition. Vous écouterez avec indulgence l'aveu sans déguisement, sans fausse modestie, de plusieurs erreurs passées, dans lesquelles j'étais d'aussi bonne foi que je le suis aujourd'hui dans ma rétractation. L'histoire ne m'avait pas assez instruit; je n'avais pas encore vu une révolution et ses terribles, ses abominables suites; tous les crimes, tous les malheurs, l'anarchie, la terreur, le despotisme militaire. Cette fatale expérience était depuis longtemps complétée pour moi sur le sol même de la patrie, lorsque le ciel eut pitié de nous et daigna nous envoyer cette bienfaisante Restauration que j'appelais de tous mes vœux, je dirai même de tous mes efforts. L'indulgence de mes amis pouvait ne pas désarmer des juges impartiaux; d'anciennes et naturelles impressions pouvaient ne pas être effacées; eh bien, messieurs, je trouvai dans mon roi et dans toute son auguste famille une bonté inépuisable qui, je m'honore d'en être la preuve, est toujours offerte à tous, et à laquelle ne saurait jamais assez répondre le dévouement de ma vie entière. »

Cette espèce d'amende honorable, accueillie par les applaudissements de la droite, provoqua immédiatement une rétractation toute contraire de la part d'un des membres les plus fermes du côté gauche, le général comte de Thiard, homme de l'ancienne cour, comme M. Matthieu de Montmorency, mais qui, au début de la Révolution comme après la Révolution, avait suivi une ligne diamétralement opposée à celle

du ministre des affaires étrangères. Émigré dès 1790, et rentré en France après le 18 brumaire, le général Thiard rappela son passé royaliste, et, après avoir reproduit les paroles textuelles de M. de Montmorency sur les illusions et les erreurs de sa jeunesse, sur les leçons de l'expérience et de l'histoire, il termina par ces mots, que la gauche, à son tour, couvrit de ses applaudissements : « Mais, quand j'ai vu la France s'élever, au milieu de l'Europe, rayonnante d'une gloire immortelle ; quand j'ai vu les triomphes de ses soldats, les conquêtes de son génie, ses campagnes mieux cultivées, ses manufactures florissantes, ses commerçants honorés, ses citoyens égaux devant la loi, ne réclamant d'autres priviléges que ceux dus au mérite, et fournissant à l'administration, à l'armée, à la science, des hommes supérieurs qui honorent leur siècle et leur patrie ; alors, messieurs, j'ai adopté avec franchise, avec enthousiasme, les principes qui avaient amené ces grands résultats. »

C'était à l'occasion de l'article 10, punissant l'excitation à la haine ou au mépris d'une ou de plusieurs *classes* de personnes, que M. de Montmorency avait cru devoir expliquer les motifs qui lui faisaient admettre des classes parmi les citoyens, après en avoir sollicité et voté la suppression trente-trois ans auparavant. Cet article, défendu par MM. Cuvier, de Marcellus, de Villèle, Bonnet, Lainé et Chifflet, fut vivement combattu par MM. Royer-Collard, Teyssère, Casimir Périer, Robin-Scévole, Sébastiani, de Girardin et Benjamin Constant. « Les *ministres de la religion* auxquels la Charte assure un traitement, les *nobles* qu'elle reconnaît, ne forment-ils pas des *classes*

particulières dans la société ? disaient les premiers. Ces classes existent légalement ; elles ont donc droit à être protégées, et il ne saurait venir à la pensée de personne de laisser sans répression l'effroyable cri : *A bas les prêtres ! à bas les nobles !* Henri IV, d'ailleurs, ajoutait M. de Marcellus, ne tenait-il pas à honneur de se dire le *premier gentilhomme* de son royaume ? — La Charte ne reconnaît pas de *classes*, répliquaient les seconds ; proclamer qu'il en existe, c'est changer en *parias* tous les citoyens qui n'appartiennent pas à la noblesse ou au clergé ; c'est établir dans la masse de la nation des distinctions immorales dans leur principe, et qui blessent tout à la fois son esprit et ses mœurs ; c'est réveiller les idées de caste, et mettre aux mains des partis une arme que la Révolution avait brisée. » L'article fut adopté. Quels que fussent, au reste, les efforts de la gauche pour introduire le moindre changement, la modification la plus insignifiante dans les termes du projet, ses propositions venaient invariablement échouer devant la passion et le nombre de ses adversaires. Enfin, après dix jours de débats semés d'incidents dont les citations qui précèdent ne sauraient donner qu'une idée fort affaiblie, la Chambre fut appelée, dans la séance du 5 février, à se prononcer sur la disposition qui enlevait au jury le jugement de tous les délits de presse pour le remettre aux tribunaux de police correctionnelle ; la lutte fut longue, ardente ; la gauche présenta un grand nombre d'amendements, qui tous furent repoussés. Lorsque le président annonça la mise aux voix du premier paragraphe, les députés libéraux, dans l'espérance qu'un certain nombre de membres ministé-

riels, fonctionnaires publics ou aspirant à le devenir, et partisans du jury en 1819, auraient le courage de leur opinion si leur vote devait rester ignoré, demandèrent le scrutin secret. M. Ravez mit la proposition aux voix ; elle fut rejetée; voici en quels termes une feuille royaliste, le *Journal des Débats*, rend compte des incidents qui suivirent ce vote :

« *M. Benjamin Constant.* — Nous protestons à la face de la France, dont nous sommes les représentants!

« *M. Demarçay.* — Nous ne voterons pas!

« *M. de Corcelles.* — C'est une loi infâme!

« *M. de Kératry.* — Nous ne voulons pas être les complices de l'oppression de toutes les libertés!

« MM. Pavée de Vandœuvre, Méchin, Foy, Kœchlin, Perreau de Magnies, Benjamin Constant, s'agitent avec violence et dans un désordre inexprimable. Toute l'extrême gauche se lève d'un air menaçant; la droite, le centre droit et le centre gauche restent impassibles.

« *M. de Girardin.* — Votre majorité se couvre de honte!

« Quelques membres de la gauche interpellent violemment les ministres.

« *M. le marquis de la Fayette* prononce très-distinctement ces mots : — Nous protestons, et nous en appelons à l'énergie du peuple français!

« *M. de Grammont.* — Nous faisons tous la même protestation!

« Le désordre est à son comble; le côté droit ne répond aux clameurs que par le calme et le silence.

« *M. le président.* — La Chambre vient de décider

qu'elle voterait par assis et levé ; je vais relire l'article.

« Mais M. Ravez s'épuise en vains efforts pour obtenir du silence ; il lit de nouveau l'article d'une voix qui domine le tumulte, et consulte l'Assemblée. Toute la droite, le centre droit et le centre proprement dit se lèvent d'un mouvement simultané pour l'adoption, aux cris de *Vive le roi !* La gauche, livrée à l'agitation la plus extrême, ne prend point part à la délibération.

« M. le président proclame l'adoption ; de nouveaux cris de *Vive le roi !* et des applaudissements éclatent sur tous les bancs de la droite et jusque dans les tribunes. »

Vote du projet de loi.

Les applaudissements et les cris de *Vive le roi !* qui venaient d'accueillir la suppression du jury pour le jugement des procès de presse éclatèrent une troisième fois après le vote des deux paragraphes suivants, paragraphes relatifs à l'appel des jugements rendus en police correctionnelle devant la cour royale du ressort, et dont l'adoption complétait l'article. La discussion fut terminée le lendemain, 6. Depuis le commencement du débat, les membres de la gauche, voyant tous leurs amendements repoussés, s'étaient constamment abstenus de voter sur chaque article ; un certain nombre, quand vint le vote par appel nominal sur l'ensemble de la loi, persistèrent à s'abstenir, et ne répondirent à l'appel de leur nom qu'en faisant entendre les protestations les plus énergiques. Le résultat du scrutin fut celui-ci : votants, 327 ; boules blanches, 234 ; boules noires, 93 ; abstentions, 42.

Projet de loi sur la police de la presse.

Non-seulement les écrivains qui, dans un journal, essayeraient d'exercer leur critique sur la politique comme sur l'histoire, sur la morale comme sur le dogme religieux, sur les actes de l'administration comme sur les actes des personnes, se voyaient exposés aux peines les plus sévères ; mais la poursuite et l'appréciation de chaque délit se trouvaient, en outre, abandonnées à des juges choisis par le pouvoir et dont la fortune dépendait de la toute-puissance ministérielle. Telle était la liberté faite aux journalistes. La liberté des journaux restait à réglementer. Pendant sept années, les orateurs royalistes avaient bruyamment réclamé cette liberté ; devenus les maîtres du gouvernement et de la Chambre, ils cessaient de la vouloir. Ce droit, qu'ils proclamaient si précieux, si désirable, lorsqu'ils étaient à l'état de minorité, leur apparaissait maintenant comme la plus dangereuse des innovations. Peut-être croyaient-ils concilier leurs déclarations passées avec les intérêts de leur nouvelle situation en inscrivant le *mot* en tête de la loi sans donner la *chose;* les conditions auxquelles ils soumettaient la publication des journaux étaient celles-ci :

Aucun journal, autre que les journaux existants, ne pouvait être établi et publié sans l'autorisation du roi ;

Dans le cas où l'*esprit* d'un journal ou de tout autre écrit périodique, résultant d'une succession d'articles, serait de nature à porter atteinte à la paix publique, au respect dû à la religion, à l'autorité du roi et à la stabilité des institutions constitutionnelles, les cours royales pourraient en prononcer la suspen-

sion pendant un ou trois mois, et, en cas de récidive, la suppression;

Enfin, durant l'intervalle des sessions des Chambres, et dans le cas de circonstances graves dont le gouvernement demeurerait seul appréciateur, la censure pouvait être établie par simple ordonnance.

Voilà le droit de libre publicité concédé par le côté droit à ses adversaires politiques. La discussion de ce second projet de loi, commencée le 7 février, dura dix jours; nous ne citerons des ardents débats qu'elle souleva que deux incidents. Discussion.

Le 12, M. de Girardin lut, contre la loi, un discours fréquemment interrompu par les murmures et par les protestations de la droite. « La loi que nous examinons, disait-il, viole l'article de la Charte qui donne aux Français, *à tous indistinctement*, le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions.

*Voix de la droite.* — Toujours la Charte!

*M. de Girardin*, continuant. — Son article 1er livrerait évidemment tous ceux qui voudraient obtenir l'autorisation de faire paraître un journal à toutes les conditions qu'il plairait au pouvoir de leur imposer, les soumettrait à l'asservissement le plus complet, et les tiendrait toujours sous le coup d'une ruine certaine, s'ils n'obéissaient pas aveuglément à tout ce que l'on voudrait exiger d'eux. (Nouveaux murmures au côté droit.)

*Voix nombreuses.* — Vous répétez ce qui a déjà été dit; on y a répondu mille fois! »

L'orateur poursuit sa lecture; mais à dater de ce moment, sa voix, malgré sa sonorité, ne cesse d'être couverte par les cris tumultueux partis des bancs

royalistes. Enfin il ferme son cahier et réclame quelques instants de silence. « Messieurs, dit-il en s'adressant à la droite, je dois, avant de descendre de la tribune, rendre à César ce qui appartient à César ; je déclare donc que, si l'opinion que je viens de prononcer à quelques droits à votre suffrage, le mérite en appartient tout entier à M. de Villèle, car cette opinion a été prononcée par lui en 1817. (Rires universels.) Je n'ai fait que transcrire le *Moniteur*. » (Nouveaux rires.)

Composition de la magistrature.

Dans la séance du 14, Manuel, qui soutint en grande partie le poids de cette discussion avec Benjamin Constant et le général Foy, et dont la parole nette, ferme, allait plus directement qu'aucune autre au fond de toute chose, nia la garantie que les partisans de la loi prétendaient trouver, pour les journaux, dans l'indépendance des magistrats. « Il faudrait, dit-il, que ceux qui veulent nous faire croire à cette indépendance parvinssent à nous faire oublier de quelle manière les tribunaux de première instance et les cours royales ont été composées en 1815, dans ces temps de réaction où l'on remplaçait le talent, les lumières et la vertu, par ce que l'on nommait la *fidélité*. C'est un fait notoire qu'alors des juges respectables furent chassés de leurs siéges, et qu'on leur substitua, je ne dirai pas des hommes sans mérite, car je ne fais le procès à personne, et je sais qu'il est d'honorables exceptions, mais des gens au moins dénués d'instruction, qui n'étaient ni avocats ni jurisconsultes, qui étaient forts seulement de l'exagération de leurs opinions politiques ou de la recommandation de quelque membre de la Chambre *introu-*

*vable*[1]. (Vives réclamations à droite; à gauche : *C'est très-vrai!*) C'est pourtant sur ces tribunaux et c'est sur ces cours qu'on prétend reporter toute notre confiance! Est-ce là de la justice ou de l'hostilité? Nous donne-t-on des juges ou des adversaires?

On dit que les magistrats nommés en 1815 ont eu pour titres, non la science et les lumières, mais la *fidélité*, répondit M. Matthieu de Montmorency. Messieurs, cette constante fidélité de l'homme de bien, qui reste dévoué à son souverain légitime dans les temps de malheur comme dans les temps de prospérité, n'est-elle pas un titre à la confiance, une preuve que celui qui a montré tant de vertus est à l'abri de toute séduction? Oui, la fidélité, en de telles circonstances, est une garantie au moins égale à celle de la capacité; elle est même la première des capacités.

*M. de Marcellus.* — C'est vrai! voilà qui est bien français! (Marques universelles d'adhésion à droite.)

— Ce ne seront pas des juges, dit-on, mais des adversaires, ajouta résolûment M. de Castelbajac; comme il s'agit ici d'hommes qui auraient professé des principes contraires au respect dû à la religion, à l'autorité du roi, à la Charte, je dirai de bonne foi que j'applaudis à la disposition qui donnera des adversaires à de tels principes. »

1. On n'a pas oublié cet ecclésiastique qui, juge d'instruction au tribunal de Melle en 1818, lançait des mandats d'amener après avoir rempli ses fonctions de prêtre et dit sa messe. Voyez, tome V, la note de la page 495. — On verra plus loin que des conseillers de cour royale étaient des chevaliers de Saint-Louis qui, jusqu'à leur entrée dans la magistrature, n'avaient pas suivi d'autre carrière que celle des armes.

Vote du projet de loi.

Le vote sur l'ensemble de la loi eut lieu le 16; le scrutin présenta le résultat suivant : votants, 356 ; boules blanches, 219 ; boules noires, 137 ; vingt-cinq membres environ de la gauche avaient refusé de voter.

Formation d'une opposition libérale dans la Chambre des pairs.

Cette loi, présentée à la Chambre des pairs, y fut adoptée sans modification. La Chambre héréditaire avait rétabli, en revanche, dans l'article 2 de la loi sur la poursuite des *délits de presse*, l'épithète de *constitutionnelle* à la suite du mot *autorité*. La majorité qui adopta cet amendement se composait non-seulement des pairs nommés par M. Decazes, mais d'un certain nombre de membres que des liens personnels ou la sympathie politique portaient à voter habituellement avec MM. de Talleyrand et de Richelieu. Par un commun retour des choses politiques, ces deux anciens premiers ministres, ainsi que MM. Decazes, Roy, Molé et Pasquier, se trouvaient rejetés dans les rangs de l'opposition. Tous, dans le seul intérêt de leur fortune, avaient activement contribué, depuis trois ans, à donner au parti ultra-royaliste les forces qu'il employait maintenant à détruire les garanties successivement obtenues par l'opinion libérale depuis l'ordonnance du 5 septembre. Rendus au calme par la retraite, et devenus plus clairvoyants sur les véritables intérêts de la royauté, ils commençaient à s'alarmer de la tendance ouvertement contre-révolutionnaire de la Congrégation et de ses ministres. L'amendement, dans la pensée de ces nouveaux opposants, était à la fois un avertissement et une protestation ; M. de Villèle et ses collègues n'y virent qu'un acte de rancune ; mais, réso-

lus à ne pas abandonner aux hasards d'un conflit entre les deux branches du pouvoir législatif le sort d'une loi indispensable à la sécurité de leur marche, ils se décidèrent à accepter l'amendement et le firent adopter par leurs amis de la Chambre élective dans la séance du 23.

Loi sur la police sanitaire.

Les deux lois sur la presse furent le principal résultat politique de la session de 1821-1822; la discussion d'une loi sur la police sanitaire et celle du budget en remplirent la dernière partie. On devrait supposer que des dispositions législatives sur les précautions à prendre contre l'introduction de la peste ou de la fièvre jaune ne pouvaient fournir aucun aliment aux passions politiques alors en lutte; mais ces passions étaient trop ardentes pour supporter une trêve même d'un jour; elles éclataient à chaque séance et à toute occasion. Le 20 février, Manuel présente un amendement relatif aux formalités à remplir par les propriétaires d'objets qui auraient été détruits ou brûlés, et vient le soutenir à la tribune. Sa voix ne tarde pas à être couverte par le bruit des conversations de la droite. « Ecoutez donc, messieurs! s'écrie M. Casimir Périer; ceci est très-important! » Des rires accueillent cette observation, et les conversations continuent; le président agite vainement sa sonnette; Manuel s'arrête, s'appuie, les bras croisés, sur les bords de la tribune, et, dans cette attitude, attend que le silence soit rétabli. « Mais parlez donc! parlez! » lui crient plusieurs membres de la droite. « C'est insolent! » ajoute une voix du même côté. Manuel se tourne vers les bancs d'où l'interruption était partie, et réplique : « J'ose

affirmer que celui qui vient de prononcer ce mot ne se nommera pas! » Il attend quelques instants et continue froidement sa discussion sans apercevoir ni entendre un membre de la droite qui venait de se lever et de dire : *C'est moi!* Plusieurs autres orateurs occupent ensuite la tribune; Manuel demande à répondre à l'un d'eux; puis, quand il a terminé son argumentation, il ajoute :

« Lorsque tout à l'heure j'ai défié celui qui m'a adressé une parole outrageante de se nommer, je n'ai pas entendu de réponse. Mais, plusieurs de mes amis m'ayant affirmé que quelqu'un a répondu : *C'est moi!* je somme ici de nouveau l'auteur de cette insulte grossière de se faire connaître. (Vifs murmures à droite; *une foule de voix :* A la question! à l'amendement!) Si quelqu'un m'a en effet répondu, je l'interpelle de dire son nom! (*Nouveaux cris à droite :* A l'amendement! à la question! Vous êtes dans l'erreur; on n'a pas dit que vous fussiez un insolent! vous changez les termes!) Alors personne ne m'a donc répondu? (*Voix de la droite :* Non!) Personne ne répond? (*Les mêmes voix :* Non!) Dans ce cas, il ne me reste plus qu'à conclure. »

Discussion du budget. Incidents. Violences.

Si une simple loi de police sanitaire provoquait de tels incidents, on peut juger des emportements soulevés par la discussion du budget; cette discussion, qui embrassait tous les services publics, ainsi que l'examen de la politique intérieure et extérieure du gouvernement, s'ouvrit le 11 mars : dès le 13, Benjamin Constant avait à subir les injures les plus violentes. Il venait de passer en revue les principales dépenses de chaque ministère; de critiquer la con-

duite du gouvernement à l'égard des constitutionnels espagnols, et de blâmer avec force les encouragements et la protection donnés aux missionnaires, lorsque, arrivant aux fonds demandés pour la police, il dit : « Je voterai ces dépenses quand je verrai punir d'infâmes prévaricateurs, au lieu de s'acharner sur les victimes, quand la hache des bourreaux frappera la tête des coupables, au lieu d'atteindre des têtes égarées.

*Une voix de la droite.* — Alors prenez garde à vous !

*Le général Foy,* à l'interrupteur. — Ce n'est pas la volonté qui vous manque !

*M. de Lameth.* — C'est infâme ! Celui qui a dit cela n'oserait pas se lever.

*Benjamin Constant.* — Cela peut m'arriver et ne me surprendrait pas. Je refuse tout ce que nous demande le cabinet, afin qu'on nous délivre de ce ministère que la Providence, dit-on, a accordé au roi ; mais on sait qu'elle accorde trop souvent des fléaux aux peuples quand elle veut les châtier[1]. »

L'orateur quitte la tribune au milieu de la plus vive effervescence ; la gauche demande l'impression de son discours, M. de Castelbajac s'y oppose ; M. de Girardin appuie la proposition. « L'impression, dit-

1. Ces derniers mots faisaient allusion à une phrase prononcée la veille par un député encore fort ignoré et qui ne tarda pas à être promu à une fonction administrative assez importante, M. Syriès de Mayrinhac ; il avait dit : « Espérons que les ministres que la Providence a accordés au roi...

*M. de Corcelles.* — Le joli présent !

*MM. de Girardin, de Lameth et autres membres de la gauche.* — Vous injuriez la Providence ! »

il, est d'autant plus nécessaire, que le discours paraît avoir été mal interprété; ainsi l'orateur ne s'est pas élevé, comme semble le croire le préopinant, contre les ministres du culte, mais contre les missionnaires, ces *contrebandiers* de la religion. (Exclamations à droite; cris violents : *A l'ordre!*)

*Un membre du côté droit.* — Et c'est le comte de Girardin qui tient un pareil langage!

*M. de Girardin.* — M. de Castelbajac vient encore de déclamer contre les Espagnols; il les peint comme d'odieux rebelles. Messieurs, quand on a habité comme moi l'Espagne, on peut vous dire combien cette nation est généreuse.

*M. de Puymaurin.* — Il n'y a qu'un factieux, qu'un homme qui a rampé sous Buonaparte qui puisse défendre les factieux!

*M. de Girardin.* — Monsieur de Puymaurin, ce que vous dites là n'est pas vrai, et vous m'insultez. Je pourrais dire que vous-même, je vous ai vu mendier les faveurs du pouvoir aux Tuileries, à Saint-Cloud, et ramper aux pieds de Napoléon. (Tumulte toujours croissant. M. de Puymaurin garde le silence.)

*M. Dudon.* — Ordonner l'impression demandée, ce serait ajouter au triomphe que s'est promis l'orateur. Son discours contient des principes contraires à l'ordre public; il y prend hautement la défense de ces hommes turbulents et salariés contre lesquels il a fallu déployer l'appareil de la force armée.

*M. Teyssère.* — Le sang a coulé!

*M. Dudon.* — Ce sang retombera sur vous et sur les auteurs des désordres! »

Ces mots provoquent sur les bancs de la gauche

des protestations et des cris qui couvrent la voix de l'orateur. Bientôt la plupart des députés libéraux se lèvent en tumulte et quittent la salle. Le président met aux voix l'impression du discours de Benjamin Constant; elle est rejetée à une immense majorité. Ce député paraît de nouveau à la tribune et réclame la parole pour un fait personnel. Des exclamations de colère accueillent sa demande; la droite se lève à son tour en désordre et ses membres se précipitent dans les couloirs en jetant ces mots à Benjamin Constant: « Nous avons entendu assez d'horreurs! Vous êtes un rebelle! un factieux! un provocateur de troubles! un ami de Berton! un apôtre des révoltes de tous les pays! »

Benjamin Constant, pâle et troublé, essaye vainement de se faire entendre; chacun des mots qu'il essaye de prononcer est accueilli par ces cris: « Taisez-vous, factieux! taisez-vous, rebelle!

*M. Piet.* — On devrait, pour votre discours, vous mettre en accusation!

*Benjamin Constant.* — M. de Castelbajac ne m'a pas bien compris; disposé à allouer toutes les dépenses des cultes, j'ai parlé seulement de ces prêtres que mon honorable ami M. de Girardin a si bien désignés.

*Une foule de voix*, dans le couloir de droite. — Osez répéter l'épithète de *contrebandiers!* osez!

*M. de Sesmaisons.* — Le sang des rebelles retombera sur votre tête! »

Les députés royalistes, demeurés jusqu'alors dans les couloirs près de la tribune, quittent aussitôt la salle; les bancs de la gauche s'étaient dégarnis pendant le

discours de M. Dudon; Benjamin Constant, exténué de fatigue et resté presque seul, descend enfin de la tribune; la séance est renvoyée au lendemain.

Le 16, la Chambre avait à voter le traitement du ministre de la justice (150,000 francs), celui du secrétaire général de ce département, M. Vatisménil (21,000 francs), ainsi qu'une somme de 265,500 francs demandée pour les ministres d'État, membres du *conseil privé* du roi. Ce conseil n'avait qu'une existence nominale; jamais il ne s'était réuni; dans aucune circonstance ultérieure on ne devait l'assembler; sa seule raison d'être, ainsi que le disait M. Royer-Collard dans cette séance, ne pouvait se trouver « que dans la nécessité où sont les grandes monarchies de nourrir des abus ». Sa création et son maintien avaient pour but de consoler par un haut titre honorifique et par une forte pension les ministres qui ne l'étaient plus, ou les ambitieux impuissants qui ne pouvaient l'être. Un de ceux-ci, M. de Bonald, récemment placé sur la liste du conseil, recevait une pension de 20,000 francs. Ces coûteuses sinécures furent vivement attaquées par l'opposition; M. de Peyronnet les défendit en faisant observer que, depuis 1814, le roi avait constamment accordé des titres et des pensions de cette nature; que, vouloir les supprimer, c'était contester au monarque le pouvoir d'agir comme il l'avait fait, et limiter son autorité et son droit. « M. le ministre de la justice invoque le nom du roi, répondit le général Foy; ce nom ne doit pas trouver sa place dans nos discussions, surtout dans les discussions financières l'intérêt du roi est fixe et perpétuel; l'intérêt

des ministres est variable et passager ; ils doivent donc se garder d'étendre le manteau royal sur leurs guenilles ministérielles. » Ces mots excitèrent sur les bancs du côté droit une irritation qui n'alla cependant pas jusqu'à l'insulte ; on n'entendit que de violents murmures. Mais, à trois jours de là, le 19, M. Matthieu de Montmorency ayant employé, en répondant au général Foy, la locution habituelle d'*honorable préopinant*, nombre de membres de la droite crièrent au ministre : « Retranchez le mot *honorable;* il est de trop ! » Le 22, la discussion du budget de l'intérieur amena Manuel à prononcer sur les haras et l'état de l'agriculture et du commerce en France un discours que la droite interrompit, pour ainsi dire, à chaque phrase, par des exclamations telles que celles-ci : « Vous nous parlez de l'histoire, elle ne s'occupera pas de vous ! A la question ! Vous nous mettez au supplice ! Vous ne voulez qu'exciter au désordre ! Finissez ce scandale !

*Manuel.* — Quand je considère quels adversaires s'élèvent contre moi, j'avoue que, malgré leur nombre, je suis fort tranquille.

*Tout le côté droit.* — Ces divagations sont intolérables ! A la question ! Vous abusez de la patience de la Chambre !

*Le président.* — Je prie M. Manuel de vouloir bien rentrer dans la discussion du chapitre et de ne pas se livrer à des digressions qui sont en effet étrangères à l'agriculture et au commerce.

*Benjamin Constant et une foule de membres de la gauche.* — C'est une partialité révoltante !

*Manuel.* — Amené à parler des souffrances de

l'agriculture, du commerce et de l'industrie, j'ai indiqué ce que je croyais nécessaire pour les faire cesser; j'étais donc bien dans la question. » — Puis, se tournant vers les députés de la droite, dont les interpellations et les cris n'ont pas cessé, il ajoute : « Je ne répondrai que par le silence aux accusations plus ou moins méprisables qui se font entendre à mon oreille. (Violent tumulte à droite; cent voix font entendre ces cris : *A l'ordre! à l'ordre!*)

*La gauche en masse.* — Oui, oui, ce sont des accusations méprisables! (Le désordre règne sur tous les bancs.)

*Le président.* — Il m'est impossible de ne pas rappeler à l'ordre M. Manuel. (Le désordre redouble.)

*Le général Foy,* avec véhémence. — Et on ne rappelle pas à l'ordre les auteurs des injures! C'est effroyable! »

Benjamin Constant frappe avec violence sur son pupitre; toute la gauche est debout et livrée à une excessive agitation. Le président, après avoir longtemps agité sa sonnette, prononce ces paroles au milieu du bruit : « Lorsqu'on qualifie de plus ou moins méprisables des accusations parties d'un côté quelconque de cette Chambre, c'est troubler l'ordre, et je rappelle M. Manuel à l'ordre. (Le désordre est au comble.)

*Le général Demarçay.* — Nous ne montons pas une seule fois à la tribune qu'on ne nous jette les noms de bavards, séditieux, factieux; faites donc aussi cesser de telles infamies!

*M. de Lameth,* à M. Ravez. — Vous êtes le pré-

sident du côté droit, et non de la Chambre! »

A peine ce tumulte était apaisé, que Benjamin Constant demande la parole et se plaint de la distribution partiale, abusive, des fonds accordés pour encouragement aux sciences et aux lettres. « Le gouvernement, dit-il, n'encourage que des livres de parti; il alloue des sommes considérables à de prétendues *Histoires de la Révolution* qui sont uniquement destinées à répandre l'injure, la calomnie et les fables les plus outrageantes contre des hommes dignes de l'estime et des respects de la France. (Murmures à droite; cris : *A la question!*) Il ne doit pas empoisonner ainsi l'esprit de la jeunesse.

*M. de Puymaurin.* — C'est vous qui l'empoisonnez! Vous ne cherchez qu'à l'exciter au désordre!

*Le président.* — Monsieur de Puymaurin, vous n'avez pas le droit d'interrompre!

*M. de Puymaurin.* — Pourquoi se livre-t-on sans cesse à des calomnies?

*Benjamin Constant.* — Je suis fâché que M. de Puymaurin sache interrompre, et non répondre.

*M. de Puymaurin.* — Vous êtes un factieux! vous voulez tout renverser!

*Le président.* — Pour la cinquième fois, monsieur de Puymaurin, je déclare que vous troublez l'ordre, et je vous impose silence!

Le général Lafont et le général Sémélé.

Le 28, un général Lafont, qui devait sa fortune militaire à la République et à l'Empire, répondant à un discours prononcé, la veille, par le général Gérard[1],

1. Commandant du 4e corps dans la campagne de 1815; il venait d'être élu (28 janvier) par le 8e arrondissement de Paris.

sur les dépenses du ministère de la guerre, s'exprima ainsi : « L'orateur a demandé si la France aurait enfin une armée, et il a dit qu'il fallait mettre à la tête de cette armée des officiers qu'elle connaisse. Je ne sache pas que le roi ait éloigné de son service les anciens soldats ; sa justice n'a pas hésité à rétribuer convenablement les services rendus, sans distinction d'opinion ni de parti.

*Le général Demarçay.* — Pas du tout !

*Le général Lafont.* — Mais la justice et la générosité ne peuvent suffire pour satisfaire des esprits orgueilleux qui ne veulent reconnaître aucun droit à la clémence royale. (Violente interruption à gauche.)

*Le général Foy.* — Que parlez-vous de clémence ! Sommes-nous donc des criminels qui attendent leur grâce ?

*Une foule de voix,* à gauche. — A l'ordre l'impertinent ! à l'ordre l'insolent !

*M. de Lameth.* — Et monsieur le président écoute de sang-froid des injures aussi misérables !

*Le général Sémélé,* à l'orateur. — Vous insultez des gens qui valent mieux que vous ! » (Cris persistants de la gauche : *A l'ordre ! à l'ordre !*)

Le président répète mot pour mot la phrase du général Lafont, et ajoute : « Cette phrase ne peut mériter un rappel à l'ordre ; il n'y a là rien de personnel ; c'est une généralité qui ne peut s'appliquer en particulier à qui que ce soit.

*Le général Foy.* — Le sens en est très-clair ; c'est une infamie !

*Le président.* — J'abuserais évidemment de mon

autorité, si je rappelais à l'ordre pour une pareille phrase.

*M. de Lameth.* — C'est un effet de votre partialité accoutumée. »

Le tumulte devient extrême. Benjamin Constant quitte précipitamment sa place et sort pour aller revêtir son costume[1]. Le général Sémélé se lève, et, dirigeant son poing fermé vers l'orateur, il lui crie : « Vous êtes un être vil, c'est moi qui vous le dis !

*Une foule de voix*, à gauche. — Oui, oui, c'est un misérable ! »

Le général Lafont répond au général Sémélé en lui indiquant de la main la porte qui conduit à la salle des Conférences, et reprend son discours : « L'orateur auquel je réponds (le général Gérard) a cru devoir faire l'éloge de son chef, qu'il a comparé pompeusement à Alexandre et à César. (Nouvelles exclamations à gauche.)

*Le général Gérard.* — Il était votre général !

*Le général Lafont.* — Il est loin de ma pensée de vouloir ternir la mémoire de ce capitaine, dont j'ai moi-même suivi les drapeaux ; mais qu'il me soit permis de dire qu'il y a au moins de l'indiscrétion à produire un pareil éloge à cette tribune.

*M. Bignon.*—Et pourquoi pas ? c'est de l'histoire !

*Voix de la gauche.* — Nous ne sommes pas des ingrats, nous !

*Le général Lafont.* — Rien n'est plus déplacé que l'éloge de l'assassin du duc d'Enghien, sous les voûtes

1. Les députés, sous la Restauration, portaient un costume qu'ils étaient obligés de revêtir pour pouvoir monter à la tribune.

de ce palais, patrimoine des Condés. (Nouvelles et vives exclamations à gauche.)

*Le général Foy.* — Je répondrai aux assertions du préopinant sur l'exécution de la loi de recrutement, et le respect du ministère pour les droits des sous-officiers, que M. de Latour-Maubourg, par une mesure arbitraire, désastreuse, a renvoyé en prétendus congés illimités plus de *deux mille* officiers de l'armée tirés presque tous de la classe des sous-officiers. (Vives réclamations à droite.)

*M. Pavy.* — Parlez donc du budget! Pas de suggestions perfides!

*Le général Foy.* — Le préopinant vous a parlé du grand capitaine (A droite : *Ah! ah!*); il vous a dit qu'il avait suivi ses drapeaux; je n'ai suivi, moi, que les drapeaux de la patrie. (Éclats de rire à droite; *plusieurs voix :* C'est fier!) Mais je dirai que l'armée française, pas plus que la nation française, ne veut de *lettres de grâce.* (Cris de : *Bravo!* à gauche.) L'armée, pas plus que la France, ne veut de la clémence de personne! (Violents murmures au côté droit.)

*Le garde des sceaux* (M. de Peyronnet). — Non, sans doute, l'armée n'a pas besoin de la clémence de son roi; le monarque le sait et le proclame; mais ceux dont parlait l'orateur, auquel on a si intempestivement répondu, ont besoin de clémence et d'amnistie.

*MM. de Girardin, A. de Saint-Aignan et autres membres de la gauche.* — Qui, qui donc? pas de réticences! nommez-les!

*Nombreuses voix de la droite.* — Vous tous! » (Tumulte prolongé.)

L'aristocratie dans la Chambre.

Le général Lafont était un de ces chefs militaires sortis de la Révolution, qui, relégués dans la foule par leur médiocrité, exagéraient, par servilité ou par ambition, les passions du parti dominant, et s'efforçaient, à l'exemple des généraux Donnadieu, Canuel et Despinois, de suppléer, par l'éclat de leur dévouement nouveau, à l'obscurité de leurs anciens services[1]. Le côté droit avait en effet ce tort, aux yeux des nouvelles générations, de ne compter dans ses rangs, parmi les hommes de la République et de l'Empire, que des noms ignorés ou compromis. La plupart des membres de la Chambre à qui les événements des trente dernières années avaient donné quelque gloire ou un certain renom dans les lettres, les arts ou l'administration du pays, siégeaient sur les bancs de la gauche. « Nous ne choisissons pas, disaient à ce sujet les amis du gouvernement ; nous ne pouvons prendre personne au collet pour l'amener dans nos rangs, ni repousser qui vient à nous. » Le gouvernement royal, sans doute, ne rejetait pas ouvertement le concours des nouvelles illustrations ; mais il les éloignait par la prééminence que, en toute occasion, il accordait à l'antiquité de la race, par ses allusions incessantes au *vice d'origine* des hommes nouveaux, et par les attaques ou la flétrissure qu'il infligeait continuellement à leur passé. Le classement des hommes de l'ancienne

1. Les journaux du 31 mars publiaient la note suivante : « Aujourd'hui les généraux Sémélé et Lafont se sont battus au pistolet. Ils avaient pour témoins les généraux Gérard et Sébastiani, Partouneaux et Digeon. Chacun d'eux a tiré trois coups. Les témoins, juges de l'affaire, ont décidé que l'honneur était satisfait et ont ainsi terminé le combat. »

noblesse sur les bancs de l'Assemblée présentait le même contraste que le classement des hommes sortis de la Révolution; on y voyait se reproduire, à trente ans de distance, la séparation qui existait, avant 1789, entre la noblesse de province et la noblesse vivant à Versailles ou à Paris, au milieu des poëtes, des écrivains et des philosophes : sur les bancs de la droite siégeaient une foule de gentilshommes dont la notabilité ne s'étendait pas au delà du cercle de leur canton ou de leur département; sur les bancs libéraux, les noms de vieille race ou devenus historiques; les premiers, adversaires intraitables de l'*esprit de nouveauté;* les seconds, partisans sincères du progrès et mêlés activement au mouvement des intelligences. « L'honorable M. Benjamin Constant nous parle d'aristocratie, disait M. de Puymaurin dans la séance du 2 mars, mais il ne la voit pas où elle est. Le côté gauche, où il siége, réunit, en effet, tous les genres d'aristocratie, l'aristocratie de cour comme l'aristocratie de naissance, et personne ne le contestera en écoutant un appel nominal, en reconnaissant cette foule de marquis, de comtes, de barons et chevaliers, parmi lesquels figurent les noms anciens et révérés de preux chevaliers, fidèles à leur roi et à leur patrie. On ne niera pas que l'aristocratie de la richesse ne soit du même côté, ainsi que celles de la banque et de l'industrie, bien autrement redoutables, il est vrai, à la royauté, que l'aristocratie des propriétaires. »

Clôture de la session.

La discussion du budget fut terminée le 18 avril, et la session close le 1er mai.

*Élections.* Intervention du gouvernement.

Peu de jours après cette clôture, le 9 et le 16 mai, dix-sept départements composant la série des colléges

qui devaient renouveler leur députation en 1822 procédaient à de nouvelles élections. Le gouvernement avait devancé l'époque habituelle de ces nominations dans le but d'ouvrir presque immédiatement une seconde session qui permît de discuter, dès le milieu de l'année, le budget de l'année suivante (1823). On sait les plaintes excitées, tous les ans, par les demandes de douzièmes provisoires et par la position fausse, anormale, que ces demandes faisaient aux deux Chambres. Bien que leur réunion eût surtout pour but de discuter le budget, jamais encore le gouvernement n'avait pu soumettre à la discussion de ces Assemblées que des dépenses déjà effectuées pour la plus grande partie. M. Roy, au début de la session, avait annoncé la ferme volonté de mettre un terme, en 1822, à cette situation inconstitutionnelle. M. de Villèle, qui, depuis 1816, n'avait pas cessé de réclamer avec force ce changement, ne pouvait pas faire moins que son prédécesseur. Une seconde session avait donc été convenue, et un nouveau budget rédigé. Mais, en même temps que le ministre des finances tenait, sur ce point, la parole de l'ancien membre de l'opposition, il se montrait complétement infidèle à ses doctrines sur la neutralité du gouvernement dans les élections; aucun député ne s'était prononcé avec plus de force que M. de Villèle contre l'intervention des ministres et de leurs agents dans les luttes électorales; oubliant ses déclarations passées, M. de Villèle ne se borna pas à tolérer les faits d'influence qu'il blâmait avec énergie sous les administrations précédentes; lui-même il exerça sur ses nombreux subordonnés une pression plus forte que

ne l'avait jamais été celle de tous ses devanciers. Le 24 avril, le nouveau ministre des finances adressait aux agents principaux de sa vaste administration une circulaire dont nous citerons les passages suivants :

« Les colléges électoraux vont se réunir ; le gouvernement ne pourrait accomplir sa tâche s'il n'était secondé par les agents dont les emplois attestent sa confiance. Ceux qui dépendent de mon ministère doivent, pour la conserver, contribuer, dans la limite de leurs droits, au choix de députés sincèrement attachés à la monarchie légitime et aux institutions que la sagesse du roi nous a données. Je vous invite à réclamer, en mon nom, cette nouvelle preuve de dévouement de tous vos subordonnés. »

Chacun des autres ministres transmit des instructions semblables aux fonctionnaires de son département. Ces instructions n'avaient pas besoin de commentaire ; mais, craignant sans doute que les employés à qui elles s'adressaient n'y vissent qu'un simple avertissement comminatoire, les feuilles royalistes, le *Journal des Débats*, entre autres, expliquèrent en ces termes les circulaires électorales ministérielles : « Tout fonctionnaire doit, ou se retirer, ou servir de tous ses moyens le gouvernement qui l'emploie. Il y aurait de la faiblesse à ne pas proclamer hautement ce principe, trop méconnu depuis la Restauration, et dont l'oubli seul a encouragé l'audace des ennemis du gouvernement. La franchise avec laquelle les ministres viennent d'en consacrer la nécessité nous paraît mériter les éloges de tous les gens de bien et la reconnaissance des partisans sin-

cères de la monarchie. C'est par cette franchise courageuse qu'un gouvernement inspire la confiance. Le langage des circulaires est clair et énergique; c'est celui de ministres franchement royalistes. Cette demande du concours de tous les fonctionnaires ne présente à ceux-ci qu'une alternative à laquelle ils ne peuvent échapper : celle d'une retraite que la simple probité leur ordonne, ou d'un assentiment efficace, dont l'honneur et l'intérêt réunis leur imposent le devoir. »

En même temps que le ministère et son principal organe plaçaient ainsi tous les fonctionnaires électeurs entre une destitution ou un concours public, sans réserve, les autres journaux royalistes épuisaient toutes les formes de l'injure et de la calomnie contre les candidats libéraux. « Rien n'est sacré pour le parti qui s'intitule royaliste par excellence, disait à cette occasion *le Constitutionnel;* ses armes sont l'outrage et la fureur; ses attaques empoisonnées ne s'arrêtent même pas aux vivants, elles vont remuer jusqu'à la cendre des morts; chaque jour les candidats qu'il repousse sont en butte aux accusations les plus mensongères et aux plus atroces dénonciations; il pousse l'audace jusqu'à leur supposer des crimes. » Si dans un collége où la majorité n'était pas complétement acquise à un opposant énergique, le parti libéral se résignait à accepter un candidat royaliste qui fît profession d'attachement aux nouvelles institutions, les feuilles ultra-monarchiques se tournaient immédiatement contre ce dernier, et s'écriaient : « Heureux libéraux! ils rencontrent, au besoin, des opinions vagues, indécises, qui, tenant par un bout à

l'anarchie, par un autre à la royauté, peuvent servir *à deux fins* dans les temps difficiles! » Aucun nom, aucun service, ne trouvaient grâce devant cet esprit d'intolérance et d'exclusion.

Mort de M. de Richelieu. Délaissement de M de Serre; sa mort.

Deux hommes, M. de Richelieu et M. de Serre, avaient surtout contribué au triomphe de la Congrégation et à l'avénement de ses ministres. Le premier ne devait pas survivre à sa chute. Affecté profondément par l'ingratitude du parti qui l'avait renversé, il s'était laissé abattre par le découragement et par le dégoût. Cette souffrance morale aggrava une affection nerveuse qui datait déjà de quelques années; tombé malade le 16 mai, le jour même fixé pour les élections des colléges de département, il expira, dans un transport de fièvre cérébrale, le lendemain, 17. Nous avons dit quel était M. de Richelieu; nous ne répéterons pas les éloges que nous avons donnés ailleurs à la droiture et à l'élévation de son caractère; nous nous bornerons à rappeler que le nom de cet homme politique demeure inséparable de la délivrance du sol national en 1815, ainsi que de la libération définitive du territoire en 1818, et que, par un bénéfice de la probité de son esprit, M. de Richelieu, émigré rentré seulement en 1814, avait pu, dès la fin de 1816, se dégager assez des préjugés et des passions de son parti pour contribuer, dans la mesure de son influence, au mouvement libéral qui, sous son premier ministère, eut pour début l'ordonnance du 5 septembre, et pour terme la loi sur le recrutement. — M. de Serre avait suivi une marche opposée : entré dans le gouvernement avec des opinions favorables à la liberté, il en était sorti avec des passions ultra-

royalistes. Ce changement n'avait pas seulement sa cause dans une de ces influences du foyer domestique dont l'action journalière, incessante, entre pour une part plus grande qu'on ne croit dans les variations des hommes publics[1]; il tenait encore aux défauts mêmes que l'on rencontre trop souvent chez les hommes doués du talent de la parole, c'est-à-dire la mobilité de l'esprit, l'instabilité des convictions et cette jalouse ambition du succès qui leur fait concentrer toutes les forces de leur intelligence sur les moyens d'emporter les applaudissements de l'assemblée qui les écoute. On peut plaider l'erreur aussi éloquemment que la vérité; un grand talent de tribune n'implique donc nullement un talent d'homme d'État; loin de là, toutes les fautes auxquelles se laissent entraîner les corps ou les réunions politiques viennent invariablement à la suite de harangues longuement, bruyamment applaudies, et l'histoire des gouvernements parlementaires offre le constant exemple d'orateurs dont chaque argumentation est un modèle de logique, chaque discours un triomphe, et chaque action une contradiction, une étourderie ou un non-sens. M. de Serre eut besoin de l'isolement où le laissa sa chute pour s'apercevoir que la route dans laquelle il s'était jeté avec tant de violence l'avait complétement égaré : l'adoption de la loi du double vote était surtout son ouvrage; le poids des deux lourdes sessions de 1820 et de 1821 avait, pour ainsi dire, porté tout entier sur lui; ses succès furent sa perte : les mêmes hommes qui bat-

1. L'influence de Mme de Serre.

taient des mains depuis si longtemps à sa parole passionnée, et dont les applaudissements l'enivraient, ne voulurent pas qu'il pût tourner maintenant contre eux les facultés oratoires dont ils avaient tiré un si puissant secours : compris, comme député du Haut-Rhin, dans la série dont les pouvoirs allaient se renouveler, il vit son élection combattue énergiquement par ses successeurs, et son siége donné, par leur influence, à un obscur ultra-royaliste alsacien. A quelque temps de là, cet ancien ministre quittait la France, malade, découragé; recevait nous ne savons quelle mission diplomatique insignifiante auprès d'un prince italien, et, repoussé, comme ancien *libéral*, par l'aristocratie de toutes les cours qu'il visitait, il mourait délaissé, oublié, dans une maison de campagne des environs de Naples.

Destitutions. Le capitaine Lafontaine.

M. de Villèle et ses collègues, malgré leurs menaces et les efforts de leurs journaux, n'obtinrent pourtant pas, dans les élections, le succès sur lequel ils croyaient pouvoir compter. Le côté gauche, au lieu de perdre des voix, gagna quelques membres qui lui furent donnés par le grand collége de la Seine; sur douze nominations faites à Paris, deux seulement appartenaient au côté droit. Les ministres, accusant de cet insuccès la tiédeur de leurs nombreux subordonnés, prodiguèrent immédiatement les destitutions : leur mécontentement atteignit d'abord, dans une certaine mesure, des préfets et des sous-préfets; ensuite, en nombre assez considérable, des juges de paix, des percepteurs, des employés des postes, et même de simples courriers; ils frappèrent jusqu'à des officiers électeurs, coupables d'avoir

donné leurs voix aux candidats de l'opposition. Un de ces officiers, le capitaine d'état-major Lafontaine, ayant reçu l'ordre de voter pour le candidat ministériel de Dijon, et s'étant obstiné à inscrire sur son bulletin le nom de M. Hernoux, porté par les libéraux, se vit infliger par le ministre de la guerre, duc de Bellune, une détention d'un mois « pour principes politiques répréhensibles ». Quinze jours d'emprisonnement étaient le *maximum* de la peine laissée à l'arbitraire du ministre pour les cas graves d'indiscipline; le capitaine, après avoir subi trente jours de détention, protesta dans les journaux contre cet excès de pouvoir; les députés libéraux portèrent sa plainte devant la Chambre, dans la séance du 30 juillet; le 31, le duc de Bellune répondit à cette réclamation en contre-signant une ordonnance qui déclarait le capitaine Lafontaine « rayé des contrôles de l'état-major et réformé sans traitement[1] ».

Destitution du baron Louis. *L'inamovibilité* de la magistrature.

Le gouvernement, à l'occasion de ces élections, s'emporta jusqu'à frapper un homme politique que ses services auraient dû mettre à l'abri de toute violence. On n'a pas oublié l'influence du baron Louis sur la résolution qui décida, le soir du 31 mars 1814,

1. Cet officier est le même qui, dans la campagne de 1815, le matin de la bataille de Ligny, sauva la vie au général Gérard, dont il était l'aide de camp.

Voici en quels termes le lieutenant général Jan de la Hamelinaye, commandant la 18e division militaire, avait notifié au capitaine Lafontaine l'emprisonnement qui lui était infligé par le ministre :

« S. Exc. le ministre de la guerre m'écrit sous la date du 24 de ce mois :

« La conduite de M. Lafontaine, capitaine d'état-major,

à l'hôtel Talleyrand, le rappel de la maison de Bourbon ; chargé trois fois du portefeuille des finances, en 1814, en 1815, et après la retraite de M. de Corvetto, il était sorti du ministère en même temps que le maréchal Gouvion-Saint-Cyr et le général Dessolle, et se trouvait, comme eux, rejeté dans les rangs de l'opposition par les progrès et l'intolérance du parti monarchique religieux. Membre du huitième collége électoral de Paris, il avait été sollicité par un grand nombre d'électeurs de sa section de demeurer dans la salle pour surveiller le dépouillement du scrutin ; le vote terminé, il demanda l'autorisation de se placer près du bureau ; le président, après un premier refus, le lui permit. Le lendemain, une ordonnance rendue « sur le rapport du préfet de police », et contresignée par M. de Peyronnet, le déclarait déchu de son titre de *ministre d'État* pour avoir « troublé l'ordre dans le collége de son arrondissement ». Les membres mêmes des parquets n'échappèrent pas à ces destitutions passionnées. On ne pouvait atteindre les juges, que protégeait leur caractère inamovible ; mais on avait eu soin d'agir fortement, par des promesses d'avancement ou par la menace d'un long oubli, sur

pendant les élections, et les principes qu'il manifeste étant très-répréhensibles, je vous invite à le faire mettre à la prison de la ville pendant un mois, et à le prévenir que s'il donne lieu à de nouvelles plaintes, je prendrai les ordres du roi pour le faire rayer des cadres de l'armée ; il serait indigne d'en faire partie s'il continuait à professer des opinions contraires au gouvernement. »

Le capitaine Lafontaine n'est rentré dans l'armée qu'après la Révolution de juillet 1830 ; il est aujourd'hui général de division. (1850, date de la première publication de ce volume.)

tous les magistrats que protégeait cette *inamovibilité*, dont un député, ancien premier président de la cour d'appel[1], disait, dans la séance du 14 juillet suivant, « qu'elle était un mot vide de sens et qui ne garantissait nullement l'indépendance du juge ». L'inamovibilité n'exclut, en effet, chez les magistrats, ni l'ambition, ni l'esprit d'intrigue, ni le désir ou le besoin d'un traitement plus élevé; elle est une garantie d'indépendance si peu sérieuse, que, sous l'ancien régime, connue sous tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1789, la magistrature est le corps de l'État qui s'est constamment montré le plus docile et le plus dévoué aux passions du Pouvoir, quel qu'il fût[2].

Mission des Petits Pères. Troubles dans les quartiers du Palais-Royal et Saint Jacques.

En même temps que les ministres employaient la contrainte pour amener à la vieille foi monarchique la population officielle du royaume, le clergé continuait à s'efforcer, par la prédication, de faire pénétrer la foi religieuse dans les autres classes de citoyens. « On nous demande des augmentations pour la gendarmerie, s'était écrié M. de Caumartin

1. Gilbert de Voisins, ancien premier président de la cour d'appel de Paris, devenu plus tard conseiller à la cour de cassation.

2. Des esprits faux ont fait de l'*inamovibilité*, dans l'organisation de notre ordre judiciaire, une question *principale*, quand elle n'est qu'un point *secondaire*. L'inamovibilité garantit la condition du magistrat, chose bonne en soi, mais non sa moralité et sa capacité; elle assure l'intérêt du juge, mais non l'intérêt de la justice et celui des justiciables. Il n'existe qu'une seule garantie pour ceux-ci, c'est le soin donné à la bonne composition du corps judiciaire, corps plus puissant que le corps législatif, car, si celui-ci fait la loi, l'autre l'interprète et l'applique comme il lui plaît. Or cette composi-

lors de la discussion du budget de la guerre; est-ce donc pour l'employer à former l'escorte de ces caravanes religieuses qu'un prosélytisme perturbateur met partout en mouvement? Et l'on s'étonne que chaque jour amène une conspiration! » Cette exclamation était une allusion à des troubles sérieux qui agitaient alors Paris, et avaient leur cause dans les *exercices* de quelques missionnaires, dont les prédications, entremêlées de cantiques chantés sur des airs d'opéra-comique ou de vaudeville, attiraient chaque soir, à l'église des Petits-Pères, une foule immense, qui, refluant de l'intérieur de cet édifice religieux dans les rues voisines, arrêtait la circulation à une distance assez considérable. Au dehors de l'église, des cris confus, des rires, des quolibets moqueurs, s'élevaient du sein de tous les groupes; au dedans, la détonation de pois fuminants et de pétards composés de matières exhalant les odeurs les plus fétides interrompait les cantiques et les sermons. Le gouvernement voulut mettre un terme à ces désordres; mais, au lieu d'en supprimer la cause en suspendant la mission, il résolut de donner raison aux missionnaires,

tion, telle que nous la voyons établie, se trouve complétement abandonnée à l'arbitraire d'un ministre, aux sollicitations des hommes en crédit, et quelquefois aux plus détestables influences. Dès qu'on ne le subordonne pas à un ferme système de garanties sérieuses, positives, d'après lesquelles se ferait le recrutement des tribunaux et le passage des magistrats d'un siége inférieur à un siége plus avantageux, le principe de l'inamovibilité n'a trop souvent pour résultat que de perpétuer sur leurs siéges ou de faire arriver à de plus hautes fonctions des juges dont la nomination a été un scandale, ou qui, à d'autres titres, devraient être exclus de la magistrature. (1850, date de la première publication de ce volume.)

et les fit protéger par de nombreux détachements de troupes. Ce déploiement de forces augmenta le désordre ; les curieux affluèrent plus nombreux, plus animés, et en poussant les cris de : *A bas les missions! A bas les missionnaires!* La cavalerie reçut l'ordre de dissiper les attroupements ; elle chargea, culbuta et frappa au hasard ; nombre de citoyens furent arrêtés, et parmi ceux-ci deux députés, le général Demarçay et M. de Corcelles, qui, le lendemain, 1er mars, se plaignirent à la tribune des outrages dont l'un et l'autre ils avaient été l'objet. Le général Demarçay avait été jeté contre un mur par le cheval d'un gendarme ; M. de Corcelles n'avait évité d'être atteint par un coup de sabre qui renversa son chapeau qu'en détournant l'arme avec sa canne. Saisis tous les deux par des agents de police, qui, non contents de les railler, de les insulter, les détinrent au corps de garde malgré la déclaration de leurs noms et de leur qualité, ils n'avaient obtenu leur liberté qu'au bout de quatre heures d'arrestation. Les ministres défendirent leurs agents, en faisant observer que les deux membres de la gauche avaient eu le tort de vouloir traverser des rues dont le passage était interdit ; que, violant une consigne, on pouvait les arrêter, puisque l'inviolabilité attachée à leur titre cessait dans le cas de flagrant délit ; enfin ils ajoutèrent, relativement à la cause même des troubles, que, la liberté des cultes étant un des droits garantis par la Charte, ils seraient coupables envers le roi et le pays s'ils ne la faisaient pas respecter. « C'est cela ! s'écria M. de Chauvelin ; faire égorger tout Paris pour le bon plaisir de quatre jésuites ! » Manuel, le géné-

ral Foy et M. de Girardin voulurent répliquer aux ministres; mais le côté droit mit fin à la discussion en adoptant la question préalable. Le lendemain, à l'occasion du procès-verbal, M. Dudon essaya vainement de renouveler ce débat en disant « que les rassemblements dont on avait parlé paraissaient être le résultat d'un plan réfléchi, un plagiat des premiers groupes qui se formèrent au début de la Révolution, lorsqu'au nom de la liberté on pillait les manufactures du faubourg Saint-Antoine, ainsi que les boutiques des épiciers. On assurait, ajoutait-il, que, d'après la manière dont les groupes se formaient et se dirigeaient, une troupe de malfaiteurs devait s'avancer par la rue des Bons-Enfants afin de piller la Banque de France. — C'est une horreur! ce sont d'affreuses calomnies! » s'étaient écriés les députés de la gauche. Aucun des amis politiques de M. Dudon n'appuya ses accusations. La Chambre reprit son ordre du jour.

Les scènes de désordre dont l'église des Petits-Pères et les rues voisines se trouvaient le théâtre, et qui, chaque soir, obligeaient tous les marchands du quartier à fermer leurs boutiques dès le commencement de la nuit, durèrent près de dix jours; elles ne cessèrent que lorsque l'agitation, portée dans une autre partie de Paris, tourna l'attention publique et celle de l'autorité vers les quartiers de l'École de droit et du Jardin des Plantes. Ces nouveaux troubles, provoqués par les divisions d'opinion qui partageaient les élèves, éclatèrent à l'occasion du cours d'un professeur congréganiste, dont la présence dans sa chaire avait été accueillie, d'un côté, par le cri de *Vive la Charte!* de l'autre par celui de *Vive le roi!* Ces cris

se renouvelèrent, après la leçon, sur la place Sainte-Geneviève. Les jeunes gens appartenant à l'opinion royaliste étaient les moins nombreux. La gendarmerie, mandée par le doyen, arriva sur la place au moment où les deux partis allaient en venir aux mains; mais, au lieu de se montrer neutre, cette troupe sévit avec une telle violence contre les groupes d'où partait le cri de *Vive la Charte!* que, le lendemain, les élèves des Écoles de droit et de médecine se réunirent sur la place du Panthéon pour arrêter, en commun, les termes d'une plainte à la Chambre des députés. La gendarmerie ne tarda pas à paraître de nouveau, et à charger ces jeunes gens. Refoulés vers le Jardin des Plantes, une partie des élèves y furent poursuivis, frappés et saisis jusque dans l'intérieur des salles où les professeurs de cet établissement faisaient leurs leçons. Une autre colonne, qui se dirigeait vers la Chambre, rejetée sur la place Vendôme, fut également entourée, maltraitée, et la plupart des jeunes gens qui la composaient se virent arrêtés. Le nombre des prisonniers amenés le soir à la Préfecture de police était si considérable, qu'une grande partie, n'ayant pu trouver place dans le dépôt, furent gardés à vue, jusqu'au lendemain, dans les remises de l'hôtel.

Menaces de transférer hors de Paris le siége du gouvernement, ainsi que les Écoles de droit et de médecine.

L'Ecole de droit fut fermée pendant un mois, et les journaux royalistes annoncèrent que, pour éviter le retour des troubles qui venaient d'y éclater, le gouvernement songeait à transférer cet établissement à Fontainebleau et l'École de médecine à Compiègne. Le plus accrédité de ces journaux, choqué de la tiédeur de la population parisienne pour la cause des

missionnaires et des sympathies qu'elle semblait, au contraire, accorder aux adversaires de ces prédicateurs, reprocha aux habitants de Paris, dans un article du 13 mars, « l'indifférence avec laquelle ils souffraient les honteuses scènes de désordre dont ils étaient journellement les témoins » ; et, traçant le tableau des pertes que causeraient aux propriétaires de maisons et aux marchands le déplacement ou le départ des *choses* et des *personnes* qui font la fortune d'une capitale, il rappelait « qu'en 1680 Louis XIV avait rendu un édit pour borner l'agrandissement de Paris, *de peur*, était-il dit dans les considérants, *que cette capitale, comme quelques grandes villes de l'antiquité, ne trouvât dans sa grandeur le principe de sa ruine.* »

La presse royaliste. Menaces contre les classes moyennes. Conversions.

Ces menaces, qui étaient une allusion au transport du siége du gouvernement dans une autre ville, irritaient la bourgeoisie parisienne sans l'effrayer ; elle ne s'alarmait pas davantage à la lecture des fables absurdes auxquelles recouraient les mêmes journaux pour appeler son mépris et sa haine sur l'opinion libérale et les députés libéraux [1]. Il était difficile, en

1. Un de ces journaux publiait, le 23 mars, la note suivante :

« Si la ville de Chauny est tranquille, ses environs ne le sont pas. Une bande de trente à quarante *libéraux* vient d'essayer un petit mouvement *patriotique* dans un village voisin de cette ville. A neuf heures du soir, on a mis le feu aux maisons du maire, du curé et de l'ancien seigneur. Tout le village eût été incendié sans le courage et le dévouement de la garde nationale et des sapeurs-pompiers, qui, à la première nouvelle, sont venus de Chauny. Le maire a été indignement insulté ; le curé, à défaut de *missionnaires*, a été poursuivi jusqu'à son presbytère, où il aurait couru les plus grands ris-

effet, que la classe moyenne, même dans sa partie la plus timide, fût assez aveugle pour ne pas comprendre que sa fortune, sa force, son avenir, se trouvaient liés au maintien des libertés et des droits conquis en 1789, et non au rétablissement de l'ancienne domination nobiliaire et cléricale. En vain le parti dominant proposait à son édification et lui donnait en exemple des faits tels que ceux-ci : « M. l'évêque de Périgueux s'est fait l'aumônier du régiment qui tient garnison dans cette ville ; il va l'instruire, aidé de quatre prêtres. Trente soldats ont assisté à la première instruction. La plus grande partie du régiment suit maintenant les exercices de cette mission particulière.

ques si les personnes de sa maison ne fussent venues à son secours.

« Du presbytère les incendiaires se sont répandus dans la campagne, où ils ont outragé, menacé, insulté la *noblesse;* ils n'avaient point de drapeau; mais leur cri était, dit-on : *Vive la liberté! vive Napoléon II! vive le côté gauche!*

« Encore quelques discours anodins de nos grands orateurs libéraux, et peut-être pourrons-nous voir recommencer les gentillesses de la Jacquerie.

« Cependant, pour cette fois, les incendiaires ont été vaincus; la force armée en a arrêté un grand nombre, et on cite parmi eux un homme qui a précédemment rempli des fonctions importantes et qui a fait une vive résistance. »

Il était difficile de supposer que des détails aussi minutieux et aussi précis ne renfermassent pas au moins un fond de vérité. Trois jours plus tard, le 26, M. Hébert, maire de Chauny, déclarait, dans une lettre rendue publique, que tous ces détails étaient d'une insigne fausseté, et que la tentative de révolte, l'incendie, les cris séditieux, les menaces et les arrestations racontés par le journal constituaient autant de mensonges, qui, pour les gens connaissant le pays, n'avaient pas même le mérite de la vraisemblance. Une lettre du directeur général de la police, publiée dans le même moment, qualifiait également-

— Aujourd'hui (19 juin) soixante-cinq soldats, tant du régiment d'artillerie à pied que du 5e d'infanterie de la garde royale, à Vincennes, ont approché des autels devant M. le grand aumônier de France, les uns pour la communion, les autres pour le sacrement de la confirmation. Ces soldats avaient été préparés à ce grand acte par les soins de l'éloquent missionnaire, l'abbé Guérin. » Ces récits n'excitaient que les railleries de la classe bourgeoise. Les destitutions d'officiers ministériels, avoués ou huissiers, dépossédés de leurs charges pour opinion politique; les refus de nomination opposés à de jeunes notaires qui n'avaient pas répondu d'une manière satisfaisante à ces questions du magistrat chargé de constater leur

ment « d'imputations mensongères » un autre article dans lequel le même journal avait annoncé qu'un mouvement séditieux venait d'éclater à Niort.

Ces fables, inventées dans le but de rendre odieuse et méprisable dans l'esprit de la population paisible l'opinion libérale ainsi que les libéraux, et que certains journaux ne se lassaient pas de renouveler, pouvaient, du moins, se trouver démenties. Mais les mêmes moyens de défense n'existaient pas contre l'insulte et l'outrage contenus dans des couplets que des chanteurs des rues faisaient entendre et distribuaient dans les principaux carrefours de Paris et sur les places de plusieurs grandes villes de province. La police ne se bornait pas à autoriser le chant public de ces odieux libelles, dirigés contre le parti libéral et dans lesquels plusieurs députés de la gauche, MM. de Corcelles et Demarçay, entre autres, étaient non pas désignés, mais *nommés;* elle protégeait les chanteurs contre l'indignation des auditeurs. « On remarque, disaient les feuilles libérales du 3 avril, que ces chanteurs se placent habituellement près des corps de garde, et qu'ils ont constamment à côté d'eux quelques-uns de ces individus dont les figures se voient partout et qui paraissent avoir un talent particulier pour l'observation. »

moralité : « Aimez-vous la famille des Bourbons? Aimez-vous la légitimité? » les suppressions imposées à la représentation scénique, et quelquefois même la complète interdiction de pièces de théâtre telles que le *Mariage de Figaro*, *Tartufe* et *Athalie*, voilà les faits qui la tenaient attentive et lui semblaient sérieux. Elle voyait dans les premiers une atteinte à la propriété privée, à la liberté des professions; et une menace contre ses intérêts; les derniers blessaient ses habitudes, non d'impiété, mais de profonde tolérance. Sa modération dans les questions religieuses ne l'abandonnait qu'à l'occasion de l'appui ou de l'impunité accordés à certains actes de captation ou de contrainte commis par le clergé. Plusieurs de ces actes, dénoncés à la tribune, eurent du retentissement; l'un d'eux fit surtout grand bruit.

M. Douglas-Loveday, sujet anglais, avait acheté des propriétés en France, et s'y était fixé depuis 1817 avec ses deux filles et sa nièce, protestantes comme lui. Obligé de faire une absence de quelques mois, il confia ces jeunes personnes à une maîtresse de pension, qui lui annonça, lors de son retour, que sa fille aînée et sa nièce avaient abjuré leur ancienne foi religieuse et embrassé le catholicisme. M. Loveday retira immédiatement de cette maison les trois jeunes filles; sa nièce renonça à sa nouvelle croyance; mais sa fille aînée s'enfuit dans un couvent. Le père voulut vainement découvrir la retraite de la fugitive et la ramener chez lui; l'autorité administrative et judiciaire refusa de l'y aider; sa fille, majeure depuis quelques mois, était maîtresse de ses actions, lui disait-on, et contester à cette jeune personne le droit d'obéir à sa M. Loveday.

conscience serait violer la loi civile et politique du pays. M. Loveday invoqua l'intervention de la Chambre. Sa pétition fut rapportée dans la séance du 11 avril par M. Humbert de Sesmaisons. Ce député, après avoir analysé la plainte et reproché au pétitionnaire de faire « un effroyable abus du nom paternel » par la violence de ses accusations contre le clergé catholique; après avoir invoqué les garanties assurées par la Charte à la liberté individuelle ainsi qu'à la liberté des cultes, et insisté sur l'incompétence de la Chambre à prononcer entre un père disant à sa fille : *Suis ma croyance,* et la fille répondant : *J'obéis à ma conviction;* après avoir émis l'espérance que le temps guérirait les blessures du sieur Loveday et lui apprendrait que sa fille, « en adoptant des dogmes plus austères que ceux de son ancienne foi, deviendrait plus tendre et obtiendrait d'autres vertus », M. de Sesmaisons, disons-nous, proposait l'ordre du jour. Manuel demanda le renvoi de la pétition au ministre de la justice, en s'appuyant sur différents autres faits de conversion qui avaient porté le trouble dans plusieurs familles juives ou protestantes d'Annonay, de Nîmes et de Carpentras, et en signalant le péril de cette doctrine émise par M. de Bonald, à propos même de cette pétition, « que le prosélytisme étant de l'essence de la religion catholique, tout fidèle avait pour devoir de ramener ses semblables dans le giron de l'Église; que l'on avait eu le droit d'agir ainsi qu'on l'avait fait, et que, si les personnes qui étaient accusées méritaient quelque reproche, ce serait d'avoir montré trop de tiédeur. — Trop de tiédeur, messieurs! s'écria Manuel; trop de tiédeur!

lorsque la nièce de M. Lodevay, convertie comme la fille aînée, a été baptisée, confessée et admise à la communion dans l'espace de quatre jours! » La Chambre refusa d'entendre d'autres orateurs et adopta l'ordre du jour.

Le clergé s'empare de l'Université. L'abbé Frayssinous grand maître.

Malgré ces conversions et le succès qui semblait couronner partout les travaux des missionnaires, ainsi que le prosélytisme de ses propres membres, la Congrégation ne se faisait pas illusion sur son impuissance à conquérir les générations *élevées à l'école de la Révolution et de l'usurpation*, ainsi que le disait M. Delalot[1]. Aussi les efforts des PP. Jésuites tendaient-ils surtout à s'emparer des générations qui grandissaient. Déjà M. Corbière, dans son passage à l'instruction publique, leur était venu puissamment en aide; les évêques, depuis l'ordonnance du 27 février 1821, se trouvaient investis de la surveillance de tous les établissements d'éducation et d'instruction de leur diocèse; nombre de prêtres avaient été successivement introduits dans les principales fonctions de l'Université, et l'un d'eux, l'abbé Nicolle, venait d'être nommé recteur de l'Académie de Paris. Un dernier pas restait à faire; la Congrégation le franchit : le 3 juin, une première ordonnance rétablit le

1. Nous trouvons dans la séance du 22 mars les paroles suivantes sur les progrès de la Congrégation : « *Manuel.* — Le gouvernement devrait faire un peu plus pour le commerce, et un peu moins pour les moines (Rires et murmures à droite); il vaut mieux établir des écoles d'arts et métiers et des écoles vétérinaires que des congrégations.

*Voix à droite.* — Ces congrégations qui vous effrayent tant ne sont pas si nombreuses!

*Manuel.* — Il y en a quatre cents. (*A droite :* Non! non!) »

titre de grand maître de l'Université avec toutes les attributions qui donnaient à ce dignitaire la direction et l'administration absolues de l'enseignement à tous ses degrés, et une seconde ordonnance confia ces fonctions à un des prêtres les plus dévoués à la Société de Jésus, M. l'abbé Frayssinous, premier aumônier du roi.

Nouveaux troubles. Duel entre Benjamin Constant et M. Forbin des Issarts.

Ces deux actes, qui changeaient complétement les conditions de l'enseignement en France, en substituant à l'ancienne direction laïque la direction du clergé [1], parurent dans le *Moniteur* le jour même où la célébration de l'anniversaire de la mort du jeune

1. Le nouveau grand maître, peu de jours après son entrée en fonctions, adressa aux membres du corps enseignant (17 juin) une circulaire dont nous citerons ces passages : « En appelant à la tête de l'éducation publique un homme revêtu d'un *caractère sacré,* Sa Majesté fait assez connaître à la France entière combien elle désire que la jeunesse de son royaume soit élevée de plus en plus dans des sentiments religieux et monarchiques.

« Une grande autorité vient de m'être confiée; j'en dois compte à Dieu, au roi, aux pères de famille, à mon pays; et on pourrait m'accuser avec justice de tous les abus qu'il serait en mon pouvoir de faire cesser. Je sais que mon administration doit être paternelle; mais je sais aussi que la vigilance est mon premier devoir.

« Celui qui aurait le malheur de vivre sans religion ou de ne pas être dévoué à la famille régnante devrait bien sentir qu'il lui manque quelque chose pour être un digne instituteur de la jeunesse. Il est à plaindre; même il est coupable. Je n'ai pas le droit d'interroger les consciences, mais, certes, j'ai bien celui de surveiller l'enseignement et la conduite. Les maîtres pourraient-ils oublier que le vrai moyen de donner à l'enfance et à la jeunesse des habitudes religieuses, c'est d'en avoir eux-mêmes, et qu'ici l'autorité sans l'exemple demeure sans force ? » etc.

Lallemand, tué le 3 juin 1820[1], provoquait de nouveaux troubles dans Paris, et amenait une déplorable collision entre la force publique et les jeunes gens des écoles. Un service funèbre devait avoir lieu à Saint-Eustache; on était convenu de se rendre ensuite sur le lieu de la sépulture. Lorsque les étudiants se présentèrent aux portes de l'église, puis à celles du cimetière, ils se virent repoussés par de forts détachements de gendarmerie, qui ne tardèrent pas à les charger; des coups furent portés, des pierres lancées, et nombre de jeunes gens blessés ou faits prisonniers. Benjamin Constant, ainsi que le général Thiard, invités à la cérémonie religieuse, et repoussés, comme les élèves, à l'entrée de l'église, se virent eux-mêmes arrêtés[2].

1. Voyez tome VI, page 180.

2. Plusieurs journaux royalistes rendirent fort inexactement compte de cette circonstance. Benjamin Constant rétablit les faits dans une lettre où il rappela les événements de juin 1820, et à laquelle M. Forbin des Issarts fit une réponse contenant ces mots : *Je suis prêt à combattre M. Benjamin Constant, soit à la tribune, soit ailleurs.* Ce dernier fit immédiatement demander satisfaction à M. Forbin, et tous les deux, sans autre explication, et ayant pour témoins, le premier, le général Sébastiani et le comte de Girardin; le second, le général comte de Béthisy et M. de Chamoin, lieutenant des gardes du corps, se rendirent dans une carrière voisine du bois de Boulogne. Là, placés à la distance de *dix pas*, et assis sur des chaises, à cause d'une infirmité qui ne permettait pas à Benjamin Constant d'ajuster debout, ils tirèrent l'un sur l'autre un premier coup de pistolet, mais sans se toucher. Benjamin Constant exigea un nouveau coup de feu; les deux adversaires, toujours assis et sans changer de distance, déchargèrent une seconde fois leurs armes l'un sur l'autre, sans plus de résultat. Les témoins s'opposèrent à un troisième échange de balles et déclarèrent que Benjamin Constant devait se trouver satisfait.

Seconde *session de 1822.* Phrase prononcée par Louis XVIII. Vérification des pouvoirs.

Ce fut le lendemain, 4 juin, un mois après la clôture de la session, que Louis XVIII se trouva de nouveau en présence de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés. Le discours qu'il prononça ne contenait qu'un passage digne d'être rapporté. Le roi disait, à l'occasion d'un cordon de troupes françaises placé sur la frontière de Catalogne pour empêcher l'invasion d'une maladie contagieuse, la fièvre jaune : « J'ai maintenu les précautions qui ont éloigné de nos frontières la contagion qui a ravagé une partie de l'Espagne ; je les maintiendrai aussi longtemps que la sûreté du pays l'exigera ; la *malveillance seule* a pu trouver dans ces mesures un prétexte pour *dénaturer* mes intentions. » Paroles mensongères, qui devinrent la cause de nombreuses ruines, ainsi que nous aurons à le dire, et auxquelles Louis XVIII lui-même donnait, sept mois et demi plus tard, le plus éclatant démenti. Le 7, la Chambre des députés vérifia les pouvoirs des membres nouvellement élus ; cette opération fournit aux députés libéraux l'occasion de flétrir l'influence ouvertement exercée dans ces élections sur les fonctionnaires de tous les ordres et de tous les degrés. « Jamais, jusqu'ici, on n'avait osé avilir les fonctionnaires autant qu'on l'a fait, dit M. de Chauvelin ; on en est arrivé à ce point malheureux, qu'il ne peut plus y avoir aujourd'hui d'hommes honorables dans les fonctions publiques. — Un ministre qui répond de tous les actes de ses employés, répliqua M. de Villèle, ne saurait être obligé de pousser sa confiance jusqu'à leur conserver leurs places lorsqu'ils réunissent leurs efforts pour renverser le ministère même dont ils

tiennent leurs emplois. — Le gouvernement représentatif, rétorqua le général Foy, ne serait qu'une dérision, si, dans un pays où l'on compte à peine *quatre-vingt mille* électeurs et *cinq cent mille* employés ou fonctionnaires publics, le ministère pouvait dire à ceux-ci : *Vote contre ta conscience ou tu mourras de faim.* Quel contraste! poursuivit-il; ce que la loi défend en Angleterre, sous peine d'être déclaré *incapable de posséder aucun emploi*, le ministère l'ordonne en France sous peine de *perdre l'emploi qu'on possède!* — Tous les employés, ajouta Manuel, se sont vus forcés de voter à bulletin ouvert, et on a menacé des marchands, électeurs, du rétablissement des corporations, les agents de change, les courtiers et les bouchers, d'une augmentation dans le nombre des membres de leurs compagnies, s'ils ne votaient dans le sens du gouvernement. » M. Casimir Périer interpella le garde des sceaux sur la destitution du baron Louis; M. de Peyronnet se contenta de répondre que le roi l'avait prononcée parce qu'il l'avait jugé convenable et que tel était son droit. La gauche ne put faire admettre une seule de ses réclamations; toutes les élections furent validées par la majorité.

L'examen et le vote du budget de 1823, objet principal de cette nouvelle réunion des Chambres, ramenèrent les orageux débats qui avaient signalé la seconde moitié de la dernière session. Le côté droit montra la même intolérance oppressive, le côté gauche la même résistance passionnée. La discussion générale, ouverte le 12 juillet, fut fermée le 16 par un résumé où M. Cornet-d'Incourt, rapporteur, fit

Discussion du budget de 1823. Incidents.

observer « que les orateurs ministériels étaient les seuls qui eussent traité la question financière et proposé des économies. Quant aux orateurs de l'opposition, ajouta-t-il, oubliant complétement le budget, ils n'ont songé qu'à *parler par les fenêtres;* ils se sont bornés à attaquer à outrance les élections et les jésuites, les missionnaires et les gendarmes, l'armée et les tribunaux, persuadés, sans doute, qu'ils sont encore à l'époque où l'on faisait des insurrections avec des déclamations, et des déclamations avec les insurrections ». Le titre 1er de la loi fut mis en discussion immédiatement après ce discours; ce titre était relatif à de nouvelles demandes de crédits destinés à compléter le payement de l'arriéré. M. Benjamin Delessert se plaignit de ce que la liquidation de cet arriéré n'avait jamais été « ni déterminée, ni éclaircie, ni achevée », et proposa de remplacer les articles proposés à l'adoption de la Chambre par une disposition portant « que l'arriéré serait définitivement, radicalement liquidé à l'ouverture de la prochaine session, et que les ministres, à cette époque, présenteraient un rapport général et détaillé sur toutes les liquidations ». Cet amendement, soutenu par MM. Ganilh, Sébastiani, de Chauvelin, Labbey de Pompières et Laffitte, fut combattu par M. de la Bouillerie, commissaire du roi, et par M. de Villèle. Ce dernier repoussa avec vivacité les attaques dont la liquidation de l'arriéré n'avait cessé d'être le prétexte contre le gouvernement royal. « N'est-il pas étrange, dit-il, que ce soit à ce gouvernement qu'on vienne reprocher sa fidélité à payer les dettes des gouvernements antérieurs? S'il est un phénomène

remarquable et qui puisse prouver la puissance de la légitimité, c'est le spectacle que donne, depuis sept ans, le gouvernement du roi, en imposant d'énormes sacrifices à ses peuples pour *remplir les poches* de ceux qui ont servi les précédents gouvernements. »

Ces derniers mots, applaudis avec force par la droite, provoquent, à gauche, les protestations les plus vives et les plus bruyantes ; MM. Laffitte, Casimir Périer, Manuel, Bogne de Faye, de Grammont, les généraux Foy et Demarçay, debout à leurs bancs, poussent confusément ces cris : « C'est insulter la Chambre ! c'est insulter la France !

*M. Bignon.* — C'est infâme !

*M. de Chauvelin.* — Que chacun vide ses poches !

*Une voix avec force.* — Vous avez payé les étrangers avec lesquels vous êtes venus ?

*La droite en masse.* — A l'ordre ! à l'ordre !

*Le général Foy.* — Votre ordre est le désordre ! c'est une indignité ! Ces dettes étaient le sang versé par des milliers de braves ! »

Le ministre répète sa phrase, que la droite accueille par de nouveaux applaudissements et la gauche par de nouveaux cris. Le tumulte recommence.

*M. de Villèle,* en se tournant vers la gauche. — « Quel fait contestez-vous ? Vous ne voulez pas que je dise que c'était pour payer des personnes, bien qu'il n'y ait pas de créances sans créanciers ; eh bien, je dirai que c'était pour payer les dettes du gouvernement précédent.

*A droite.* — C'est clair !

*Le général Foy.* — Ces dettes étaient sacrées !

*Voix de la droite.* — Oui, les appointements des

chambellans! du cardinal Fesch! des valets du palais de Fontainebleau dont M. Méchin a signé la pétition!

*Voix de la gauche.* — Il le fallait bien! Votre gouvernement prenait les bénéfices, il a dû prendre les charges!

*Autres voix du même côté.* — C'est la nation, d'ailleurs, qui a payé, ce n'est pas lui!

*M. Perreau de Magnies,* à la droite. — Toutes les liquidations ont été achetées par vos gens! vos agioteurs privilégiés en ont fait un commerce scandaleux!

*Le général Foy.* — Est-ce nous qui avons dévoré les trésors du domaine extraordinaire? »

Le tumulte, en ce moment, est au comble; des deux côtés les députés, debout à leurs bancs, échangent les interpellations les plus violentes. M. Delalot adresse quelques mots au général Foy, qui lui répond avec emportement; mais le bruit domine toutes les voix, couvre toutes les paroles et empêche de saisir une observation adressée par le général Demarçay à M. de Villèle, qui est resté à la tribune.

*Le président.* — « Monsieur Demarçay, je vous rappelle à l'ordre!

*Le général Demarçay.* — Je m'en moque! »

Quelques membres demandent la clôture; le désordre s'apaise à demi; M. de Villèle achève son discours, M. Laffitte lui répond, et la Chambre renvoie la discussion au lendemain.

Dilapidations financières de 1816.

Le 17, quelques mots de Manuel sur la même question ramenèrent de nouveau dans le débat ces dates fatales de 1814 et de 1815, qui, plaçant pour

ainsi dire le gouvernement et la masse des gouvernés dans deux camps opposés, établissaient entre les deux côtés de la Chambre une division non moins profonde. « Comment peut-on faire un honneur au gouvernement du roi d'avoir acquitté les dettes de l'ancien gouvernement? s'écria Manuel. Ne dirait-on pas que c'est avec les fonds de la liste civile qu'on solde les dettes de la France? M. le ministre des finances ignore-t-il que, lorsqu'un gouvernement paye les dettes du gouvernement qui l'a précédé, ce sont les dettes de la nation qu'il acquitte avec l'argent de la nation? (Exclamations à droite; longue interruption.)

*Manuel,* aux interrupteurs. — Vos cris peuvent couvrir un moment ma voix, mais ils n'étoufferont pas la conscience et la conviction publiques; ils n'effaceront pas les faits de toutes les mémoires. Oui, chacun sait, en France, de quelles charges s'est accrue la dette publique en 1814 et en 1815; chacun connaît et nul n'oubliera la dilapidation du domaine extraordinaire. (Nouvelle interruption, nouvelles exclamations à droite.) Oui, je le répète, des millions nombreux ont été dévorés en 1814 et en 1815, et ils n'ont pas été dépensés pour la France; ils ont payé les dettes de l'étranger et les dettes de l'émigration. (Redoublement de cris sur les bancs royalistes; longue interruption.)

*Plusieurs voix de la droite.* — Les dettes des Cent-Jours! les dettes de Bonaparte! Qu'est-ce qui a attiré l'étranger en France?

*Manuel,* en se tournant vers les interrupteurs. — Voilà ce que vous ne cessez de répéter; mais nous

avons répondu tant de fois à cette vaine allégation, que vous devriez être fatigués de la reproduire. Faut-il donc vous dire encore que ceux qui étaient chargés, à cette époque, des intérêts de la France ont fait ce qu'ils croyaient être leur devoir? (Cris et et interruption sur les bancs du côté droit.)

*Plusieurs voix de la droite.* — C'est cela! le plus saint des devoirs! l'insurrection!

*Manuel,* avec force. — Le plus saint des devoirs est d'empêcher que le sol national ne soit souillé par l'étranger! (Longue rumeur à droite.)

*Nombreuses voix de la gauche.* — Oui! oui! qui le nie n'est pas Français!

*Autres voix du même côté.* — Eux et les étrangers ne font qu'un!

*Manuel,* d'une voix qui domine le tumulte. — Ce devoir, nous l'avons rempli; nous avons fait tout ce qui était en nous pour épargner un tel malheur à la patrie; notre conscience ne nous reproche rien! » (Bravos prolongés à gauche.)

Les dilapidations dont venait de parler Manuel avaient occupé une grande place, depuis 1818, dans tous les discours de l'opposition sur les finances, surtout à l'occasion de la liquidation du domaine extraordinaire impérial et des fonds annuellement demandés pour l'acquittement de l'arriéré; elles allaient enfin se trouver, sinon dévoilées dans tous leurs détails, du moins expliquées et pleinement confirmées; ce fut M. Dudon, orateur malencontreux et compromettant pour son propre parti, qui, dans cette séance du 17, souleva l'incident. « Hier, dit-il, M. Laffitte vous a parlé d'une liquidation illégale de

36 millions, et il a ajouté que si la loi avait été exécutée, nous aurions 36 millions de plus et un mauvais exemple de moins. La phrase est jolie (*A gauche :* Allons donc!); elle est chérie de l'orateur, car il l'a déjà employée; mais, par malheur, elle manque d'application. Jamais il n'y a eu de liquidation de 36 millions, et je défie de citer une seule créance d'égale somme que l'on puisse faire entrer dans l'arriéré. Les 36 millions dont on parle sont un excédant de dépenses sur l'exercice de 1816, et non pas une créance qu'on ait dû liquider. Je conviens que dans le sein de la commission la légalité de cet excédant fut contestée par M. Laffitte; mais la commission l'approuva à la majorité de 17 voix contre 1. L'assertion n'était donc fondée sur rien, et l'accusation à laquelle on a voulu la faire servir manque totalement de base.

*M. Laffitte.* — Je ne crois pas que mon honorable ami, M. Manuel, en vous entretenant de liquidation illégale, ait voulu faire allusion aux 36 millions dont vient de parler M. Dudon; il a indiqué d'autres faits dont la vérité vous serait démontrée jusqu'à l'évidence si vous vouliez faire une enquête. Quant aux 36 millions, je n'ai pas dit qu'ils fussent composés de telles ou telles valeurs; j'ai rappelé seulement qu'en 1817 les ministres ne rendaient pas de comptes, et qu'ils trouvaient des commissions complaisantes, ainsi qu'une majorité non moins docile, qui admettaient des dépenses non justifiées; ce qui se faisait alors se fait encore en partie aujourd'hui. Mais je dois répondre à M. Dudon d'une manière plus précise.

« Dans la commission de 1817, on a vérifié des payements illégaux qui s'élevaient jusqu'à *cinquante-cinq millions*. Je ne me rappelle pas bien les noms des membres qui composaient cette commission; mais M. Ganilh, qui m'écoute, en faisait partie, et il ne me démentira pas. J'affirme donc que, dans le rapport imprimé du ministre des finances, on rendait compte de cette dépense de 55 millions faite par le ministre de la guerre d'alors (Clarke, duc de Feltre). Le paragraphe où se trouvait ce compte a été imprimé, mais on l'a supprimé dans le rapport soumis à la Chambre; j'expose ma tête si je suis un calomniateur; j'atteste que j'ai vu ce paragraphe imprimé. C'est par suite d'intrigues qu'on en a obtenu la suppression de la faiblesse de M. Corvetto. (*Voix nombreuses à droite :* Bravo! bravo! Répondez à cela! *Voix à gauche :* C'est parce que M. Corvetto est mort que vous dites cela!)

« Messieurs, ajoute l'orateur en faisant allusion à M. Dudon, il y a des hommes dont la position est tellement malheureuse et embarrassante, qu'ils ne peuvent monter à la tribune que pour insinuer des calomnies. Ceux de mes honorables collègues qui faisaient partie de la commission de finances de 1817 se rappelleront qu'une sous-commission de trois membres, dont je faisais partie, fut chargée d'aller discuter cette affaire chez M. de Richelieu, alors président du conseil des ministres. Le ministre de la guerre vint pour s'en expliquer. Les renseignements qu'il nous donna ne nous parurent pas satisfaisants. Je répète que je ne me rappelle pas l'emploi précis de ces *cinquante-cinq millions*, mais ce que je sais, ce

que je peux affirmer, c'est que cet emploi était contraire aux lois ; je crois qu'ils avaient servi à solder des pensions et des dépenses qui, certes, n'étaient pas dans l'intérêt public. (Mouvement à gauche.) Comme j'insistais particulièrement sur cet objet, M. le ministre de la guerre s'étonna de la chaleur avec laquelle je demandais que l'on fît connaître les faits à la Chambre, et me rappela les rapports de bienveillance personnelle qui avaient existé entre lui et moi. Je lui répondis qu'en cette circonstance je n'étais plus un simple particulier, mais un député chargé d'un devoir public et de la défense des intérêts des contribuables.

« Voilà, messieurs, les faits dans toute leur exactitude. Je les ai rappelés pour vous prouver que mes amis et moi n'avons jamais changé de conduite ni de langage. (*A droite :* Ah ! c'est trop fort ! *A gauche :* Non ! non ! jamais !) Citez-moi, si vous pouvez, un serment que j'aie trahi, une démarche que j'aie démentie, une confiance que j'aie trompée ! (Bravos à gauche.) Je vous cite, moi, ces faits, pour vous prouver que vous ne devez pas voter légèrement les millions, sur la seule parole des ministres. Hier, messieurs, j'ai dit que, s'il existait parmi vous un seul membre ayant la conscience que les 350 millions de liquidation avaient été régulièrement examinés et réglés, je le priais de se lever et que je voterais avec lui ; personne ne s'est levé, je rejette.

*M. de la Bourdonnaie.* — Je faisais partie de la commission des finances de 1817 ; les faits que l'on vient de rappeler relativement au ministre de la guerre se sont effectivement passés comme l'a dit

l'honorable préopinant. Mais je crois qu'il ne s'agissait alors que de 36 millions; la Chambre, en légalisant cette dépense par son vote, a acquitté le ministre; je ne vois donc pas la nécessité de revenir aujourd'hui sur une délibération sanctionnée par un budget. »

Les cris *Aux voix!* se renouvellent : impatiente d'arrêter ces révélations, qui constataient, par cette seule dilapidation de *cinquante-cinq millions*, la réalité des désordres commis dans nos finances pendant les quatre premières années de la Restauration, la Chambre met brusquement fin à l'incident et adopte les articles proposés par le gouvernement.

Plaintes à l'occasion de l'instruction primaire.

Parmi les sommes demandées pour l'instruction publique, figuraient de nouveau les 50,000 francs si péniblement accordés dans le budget précédent, sous le titre d'*encouragement à l'enseignement primaire*. Non-seulement la commission ne demandait plus le retranchement de cette allocation, mais le comte Alexandre de Laborde proposa de la doubler. Ce député était membre d'une association libre formée pour la propagation de l'instruction élémentaire *par l'enseignement mutuel;* il raconta que tous les ministères précédents avaient protégé et encouragé les efforts et les travaux de cette société. « Mais, depuis l'avénement du ministère actuel, ajouta-t-il, non-seulement nous ne recevons plus un centime des fonds alloués pour l'enseignement primaire, mais notre société n'obtient même plus de réponse aux lettres qu'elle adresse à M. le ministre de l'intérieur; la correspondance qui nous arrivait sous son couvert ne nous parvient plus. Nous avons été obligés à une

nouvelle cotisation pour cet objet. M. Corbière, en 1821, se montrait moins hostile à l'enseignement mutuel. Il est vrai que, depuis cette époque, tout son parti et lui-même se trouvent sous le joug d'une puissance d'autant plus imposante qu'elle est plus respectable, la *direction centrale du clergé*, direction qui domine aujourd'hui toutes les branches de notre ordre social. Cette puissance, messieurs, ne se manifeste pas seulement par cette multitude de legs et de donations qui se font depuis quelques années aux congrégations religieuses, aux églises et aux chapelles; par ce nombre considérable d'individus qu'on ne voyait jamais dans les saints lieux, et qui se conforment aujourd'hui aux pratiques les plus minutieuses du culte, sans être pour cela ni meilleurs pères, mi meilleurs fils, ni meilleurs citoyens; elle se manifeste surtout par l'opposition qu'elle apporte à toute instruction dans le peuple. Messieurs, que voulez-vous que nous fassions des 140,000 enfants qui suivent aujourd'hui nos écoles? »

Ces plaintes contre la *direction centrale du clergé*, nom que M. de Laborde, dans son ignorance de l'organisation *congréganiste*, donnait à cette puissance secrète cachée, dont l'influence et l'action, partout présentes, dominaient la Chambre et les ministres; ces accusations formelles, précises, portées par un homme dont la Révolution avait décimé la famille et détruit la fortune, irritèrent M. Corbière, petit bourgeois breton, qui devait aux résultats de cette Révolution sa récente fortune politique. « Je répondrai au préopinant, dit-il, que le discours qu'il vient de prononcer est tout ce qu'il y a de plus propre à

nuire à la méthode qu'il prétend protéger; car jamais aucune méthode d'enseignement ne s'établira en France si elle n'est essentiellement liée avec tout ce qui tient aux opinions, aux sentiments et aux pratiques religieuses. La première instruction dont le peuple ait besoin est celle qui lui apprend que ses devoirs viennent d'en haut. (Bravos à droite; murmures à gauche.) Vous dites, ajoute le ministre de l'intérieur en se tournant vers M. de Laborde, que l'enseignement mutuel est poursuivi par le clergé; qu'en pourra conclure le peuple, auquel vous prétendez l'offrir? Ne craindra-t-il pas qu'il ne puisse donner à ses enfants celui de tous les enseignements dont ils ont le plus besoin, l'enseignement de la religion?

*M. de Lameth.* — Les prêtres ne sont pas la religion!

*Autres voix de la gauche.* — Encore moins les jésuites!

*M. Corbière,* en continuant de s'adresser à M. de Laborde. — Si donc vous voulez favoriser l'enseignement mutuel, loin de recourir aux dénonciations que vous venez de faire entendre, tâchez de prouver que, comme l'enseignement des frères des écoles chrétiennes, il est en harmonie avec les sentiments religieux. Je repousse l'augmentation.

*Plusieurs voix de la gauche.* — Vous êtes le ministre des jésuites!

*M. Royer-Collard.* — Messieurs, tout a été dit sur l'enseignement mutuel. De quoi s'agit-il? Est-ce de la méthode? Non; il y aurait de la stupidité à s'acharner sur une méthode. Est-ce de l'enseigne-

ment? Non; on sait bien qu'il est irréprochable. Est-ce des maîtres? Non; rien n'est si facile à réparer que de mauvais choix, s'il en avait été fait. Soyons donc de bonne foi, et allons au fond des choses. Il y a des personnes, d'ailleurs respectables, qui croient que l'ignorance est bonne, qu'elle dispose les classes inférieures au respect et à la soumission, qu'elle les rend plus faciles à gouverner, en un mot, qu'elle est un *principe d'ordre*. (*Voix à droite :* On ne dit pas cela!) Si je ne l'entends pas dire en ce moment, je l'ai souvent lu, et, quand j'entends ces choses ou que je les lis, je suis tenté de demander s'il y a deux espèces humaines. » (Vive sensation.)

La Chambre repoussa l'augmentation proposée par M. de Laborde, et vota les 50,000 francs demandés par le gouvernement.

Violences contre les citoyens. Le colonel Barbier-Dufaï. Les passe-ports.

Les fonds réclamés pour la police fournirent ensuite à l'opposition l'occasion de faire entendre les plaintes les plus énergiques sur le mépris des agents de la nouvelle administration pour la liberté individuelle, sur les entraves apportées à la libre circulation des citoyens, et sur les mauvais traitements dont on accablait certains prisonniers arrêtés pour cause politique ou détenus pour délits de presse. Un de ceux-ci, le colonel en réforme Barbier-Dufaï, homme résolu, signalé aux ressentiments du parti dominant par deux duels ayant fait grand bruit, le premier avec le comte de Saint-Maurys, officier des gardes du corps, qu'il avait tué; le second avec le général vicomte de Montélégier, qu'il blessa grièvement, s'était vu condamné à un mois de prison pour un écrit déclaré diffamatoire. Arrêté pour subir sa peine, on le conduisit

d'abord à la préfecture de police; là, cet officier, qui jusqu'alors n'avait pas opposé la moindre résistance, se vit l'objet des plus cruels sévices. Les agents furent-ils obligés, ainsi qu'ils le déclarèrent, d'employer la force pour le contraindre à entrer dans une cellule, et se bornèrent-ils à se défendre contre ses violences? ou bien, en se voyant maîtres de ce libéral redouté, voulurent-ils venger enfin les injures de leurs supérieurs, ainsi que l'affirma le colonel? Toujours est-il qu'une lutte s'engagea; le colonel fut meurtri de coups et terrassé; on le bâillonna pour étouffer ses cris, et, pour paralyser ses mouvements, on l'attacha par le cou et par les pieds, après avoir enfermé ses bras dans une camisole de force. Publiés dans les journaux, reproduits à la Chambre, et déposés dans une plainte que repoussa la chambre du conseil du tribunal de la Seine, ces faits eurent d'autant plus de retentissement que les deux duels du colonel et plusieurs procès politiques avaient entouré son nom d'une grande notoriété. D'ailleurs, ce n'étaient pas là des actes de violence isolés. Deux habitants de Paris, un marchand et un capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, se rendent en partie de plaisir à Saint-Germain; un gendarme leur demande leur passe-port; l'un et l'autre en sont dépourvus; on les arrête, on les mène en prison, et on contraint le légionnaire d'ôter son ruban; il s'informe du motif de cette exigence. « Parce qu'on va vous mettre les fers pour vous conduire à Versailles, » répond le gendarme. Vainement les deux Parisiens sollicitent l'autorisation d'envoyer un exprès chercher leurs papiers; en vain ils demandent à se rendre à

Versailles en voiture, s'obligeant à payer l'escorte et tous les frais du transport, on leur met les menottes, et ils sont conduits à pied, en compagnie d'un condamné pour vol, auprès du procureur du roi de Versailles, qui, après les avoir interrogés, les envoie à la préfecture de police, où ils sont mis au secret pendant quarante-huit heures, puis rendus à la liberté.

« C'est de la Terreur toute pure ! c'est du 93 ! s'écria M. Casimir Périer en entendant le récit de ces faits à la tribune.—Le manque de passe-ports a coûté la vie à Duport-Dutertre et à Condorcet, ajouta M. de Girardin, et on ne pourrait pas citer un seul scélérat que le défaut de papiers ait fait arrêter ! » La sévérité ordonnée à tous les agents de la force publique pour la formalité des passe-ports avait son excuse et sa justification dans les complots récemment découverts ou qui venaient d'éclater ; mais le zèle des subordonnés changeait souvent en exigences ridicules ou en arbitraire intolérable ces mesures de sûreté. Le maire d'une commune rurale fait annoncer un jour aux cultivateurs de la localité qu'ils ne pourront se rendre sans passe-ports au marché voisin ; tous veulent se mettre en règle ; le maire accueille la demande des uns et repousse celle des autres. « Pourquoi nous refusez-vous des passe-ports? disent ces derniers. — Parce que vous ne pensez pas bien, » répond le fonctionnaire. Dans les départements, un passe-port ne s'obtenait qu'au prix des retards les plus considérables ; la demande, toujours soumise au préfet, était souvent renvoyée par ce dernier au ministre de l'intérieur. A Paris même, il fallait souvent attendre pendant plusieurs semaines. La difficulté augmentait

s'il s'agissait d'un voyage à l'étranger. « Pourquoi voulez-vous aller en Allemagne? demande-t-on à un ami de M. de Girardin. — Pour mes affaires. — Mais quel genre d'affaires? — Pour toucher des rentes qui me sont dues. — En avez-vous les titres? — Oui. — Montrez-les. »

Clôture de la seconde session.

Ces accusations, ces plaintes et ces protestations contre les actes de la nouvelle administration ne cessèrent qu'avec la discussion du budget. Le dernier article fut voté et l'ensemble de la loi mis aux voix le 9 août; le scrutin présenta le résultat suivant : nombre de votants, 335; boules blanches, 257; boules noires, 78[1]. Le président consulte ensuite la Chambre sur le jour de la prochaine réunion.

*A gauche.* — « Demain, pour les pétitions!

*A droite.* — Par convocation à domicile! »

M. Ravez met les deux propositions aux voix : le côté droit et le centre droit réunis repoussent la réunion pour le lendemain, et décident, par un second vote, que la prochaine séance sera indiquée

1. Le budget de 1823, le premier du long ministère de M. de Villèle, se soldait ainsi :

Recettes : 914,498,983 fr.; dépenses : 905,206,653 fr.; *excédant des recettes :* 9,292,330 fr.

Les principaux articles de recette étaient : *Contributions directes* (principal et centimes additionnels), 297,776,868 fr.; *centimes de perception,* 14,828,000 fr.; *enregistrement et domaines,* 169,000,000 fr.; *coupes de bois,* 17,600,000 fr.; *droits de douanes et de navigation,* 76,100,000 fr.; *droits sur les sels,* 52,500,000 fr. *Contributions indirectes :* droits généraux (vins et eaux-de-vie), 125,000,000 fr.; tabacs, 64,900,000 fr.; salines de l'Est, 2,400,000 fr.; poudres, 3,200,000 fr.; amendes, 1,100,000 fr.; postes, 23,900,000 fr.; loterie, 14,000,000 fr.; etc.

Les principales dépenses : *Dette publique,* 179,974,260 fr.;

par une convocation à domicile. (Tumulte à gauche.)

*M. Casimir Périer.* — « C'est odieux!

*MM. Labbey de Pompières et Étienne.* — Ces messieurs ont leur milliard, ils n'ont plus rien à demander!

*M. Méchin.* — C'est une conduite atroce! »

Le président déclare la séance levée; le côté droit pousse le cri de *Vive le roi!* le côté gauche y répond par les cris de *Vivent les salaires! Vivent les sinécures!* L'Assemblée se sépare en désordre.

*dotation de la caisse d'amortissement*, 40,000,000 fr.; *intérêts des reconnaissances de liquidation* (arriéré), 8,750,000 fr.

*Liste civile du roi*, 25,000,000 fr.; *famille royale*, 9,000,000 fr.

*Chambre des pairs*, 2,000,000 fr.; *Chambre des députés*, 800,000 fr.

*Légion d'honneur*, 3,400,000 fr.; *Cour des comptes*, 1,256,300 fr.

*Ministère de la justice*, 17,900,000 fr.; *idem des affaires étrangères*, 7,800,000 fr.

*Ministère de l'intérieur :* Service ordinaire, 13,631,200 fr.; cultes, 24,875,000 fr.; travaux publics, 36,331,526 fr.; dépenses départementales, 36,368,474 fr.; dépenses secrètes, 2,200,000 fr

*Ministère de la guerre :* 189,694,000 fr.; *idem de la marine et des colonies*, 60,000,000 fr.

*Ministère des finances :* Dette viagère, 10,000,000 fr.; pensions civiles, 2,000,000 fr.; pensions militaires, 48,500,000 fr.; pensions ecclésiastiques, 8,900,000 fr.; donataires dépossédés, 1,700,000 fr.; supplément au fonds de retenue des divers ministères, 1,468,875 fr.; intérêts de cautionnements, 10,000,000 fr.; frais de service et de négociations, 13,000,000 fr.; frais de régie, de perception, d'exportation, non-valeurs, 130,663,973 fr.; primes à l'exportation, 6,189,000 fr.

Il n'existait à cette époque que *six* départements ministériels; on avait érigé, il est vrai, en ministère l'administration de la *maison du roi;* mais ce septième ministère était en entier à la charge de la liste civile.

La politique intérieure n'avait pas seule rempli les séances de cette seconde et courte session, officiellement close le 17 août, et dont la durée légale fut de six semaines. Une question de politique extérieure, qui tenait alors attentives la France et les autres monarchies de l'Europe, avait occupé une assez grande place dans toutes les discussions ; il s'agit des affaires d'Espagne ; nous allons en faire connaître la situation.

# CHAPITRE V.

Affaires d'Espagne. — Première réunion des Cortès; rapports des ministres sur la situation financière et militaire du royaume; mesures adoptées par l'Assemblée. Agitations. — La *fièvre jaune* à Barcelone. Ses ravages, sa durée. — Situation des partis. — *Cordon sanitaire.* Rassemblements de réfugiés espagnols à Bayonne, à Toulouse et à Perpignan. Formation de bandes insurrectionnelles sur la frontière de Navarre; leur défaite. Complicité des autorités françaises; le ministère et le parti royaliste français. — Ferdinand. — Formation de bandes insurrectionnelles en Catalogne. — Prise de la Seu d'Urgel. — Révolte de la garde royale à Madrid; *journée du 7 juillet.* — Mouvement de l'opinion en France, à l'occasion des affaires d'Espagne; discussion à la Chambre des députés. Opposition de M. de Villèle à une intervention.

Congrès de Vérone. — Louis XVIII. — Instructions données à M. de Montmorency; son arrivée à Vienne. Départ des souverains pour Vérone. Ouverture du congrès. Communication de M. de Montmorency; il pose trois questions. Fêtes à Vérone; les souverains. Marie-Louise. Réponse de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre aux questions de M. de Montmorency; départ de ce dernier. — *Secondes élections de* 1822; violences exercées envers les électeurs; résultat. — La presse royaliste et M. de Villèle; journaux *politiques* et journaux *fanatiques.* — *Suite des affaires d'Espagne :* position des insurgés; installation d'une *Régence* à la Seu d'Urgel. Ministère *exalté* à Madrid. Arrivée du général Mina en Catalogne; prise de Castelfollit; défaite de l'insurrection; la Régence se réfugie en France et se dissout. — *Emprunt de la Régence.* — M. de Villèle et M. de Chateaubriand; rôle de ce dernier à Vérone; sa correspondance avec le président du conseil. — Alarmes parmi le commerce français. Arrivée du duc de Wellington à Paris; il offre la médiation de sa cour. Arrivée de M. de Chateaubriand. *Fin du congrès de Vérone.* — Réunions de cabinet ; lutte entre M. de Villèle et M. de Montmorency; démission de ce dernier : il est remplacé par M. de Chateaubriand.

*Affaires d'Espagne.*

Si le plus vif enthousiasme avait accueilli, dans toutes les grandes cités espagnoles, le changement politique opéré à la suite des événements de l'île de

Léon, des protestations tumultueuses et d'impuissants essais de soulèvement, fomentés par des moines et par des membres du clergé séculier, étaient cependant venus troubler, dans quelques provinces éloignées, la proclamation de la constitution. Deux à trois mille individus, entre autres, anciens guérilleros, déserteurs, contrebandiers et paysans fanatisés, se soulèvent, en Galice, au nom de la *religion* et du *roi;* mais cette tentative insurrectionnelle, que dirigeaient des chanoines et des curés, constitués en *junte apostolique*, avait échoué devant l'attitude résolue des seules milices nationales de la province, et ses meneurs venaient d'être rejetés sur le territoire portugais, lorsque les Cortès se réunirent à Madrid.

Première réunion des Cortès. Rapports des ministres sur la situation financière et militaire du royaume.

Cette Assemblée, dès ses premières séances, avait exigé de tous les ministres des rapports qui lui fissent connaître la situation financière du royaume et les forces dont le gouvernement pouvait disposer. Le ministre des finances apprit aux représentants espagnols que l'intérêt de la dette publique était, à lui seul, supérieur à la somme totale des revenus du royaume, et que, depuis longues années, le Trésor n'avait pu subvenir en partie et par de simples à-compte aux autres charges de l'État qu'à la condition de ne rien donner à ses créanciers. Le ministre de la guerre, à son tour, établit, de la manière suivante, la situation de son département : l'Espagne possédait 80,000 fusils; l'infanterie s'élevait à 53,000 hommes, la garde royale comprise, et la cavalerie à 7,000 hommes. Le harnachement, dans la cavalerie, n'avait rien d'uniforme; les régiments appartenant à la même arme étaient différemment armés;

dans le même corps, les cavaliers portaient pour chaussures des guêtres, des souliers, de simples espadrilles[1], quelques-uns même avaient les pieds nus. L'artillerie manquait de canons et d'attelages; les arsenaux, de matériel; toutes les munitions existantes ne permettraient pas à l'armée de se battre pendant tout un jour. Cependant les dépenses de cette armée absorbaient à elles seules la moitié du revenu public, bien que, depuis 1814, l'infanterie n'eût pas reçu d'habillement; que sa solde arriérée s'élevât à 80 millions de réaux (20 millions de francs), et que l'arriéré dû à la cavalerie fût de 40 millions (10 millions de francs). Enfin le ministre de la marine annonça que l'Espagne ne possédait pas un seul bâtiment de haut bord en état de naviguer; que tous les chantiers étaient vides, et les troupes de mer sans habits et sans solde depuis deux ans. Ce ministre et son collègue de la guerre, à la suite de ces communications, offrirent leur démission.

Mesures adoptées par les Cortès.

Cette déplorable situation, qui constituait le gouvernement en banqueroute permanente vis-à-vis de ses créanciers, de ses employés et de son armée, n'avait pas seulement sa cause dans une administration sans règle, sans contrôle, livrée à tous les gaspillages et à toutes les dilapidations, elle était aussi le résultat d'une positive insuffisance de revenus. La majorité des propriétés composant le sol de l'Espagne jouissaient d'immunités qui les exemptaient de l'impôt; les unes, à titre de biens de l'Église, d'autres, à titre de *majorats*, institution d'abord spéciale aux pro-

1. Souliers de cordes.

priétés des grandes maisons, jalouses de perpétuer ainsi leurs richesses, mais dont le bénéfice avait été successivement étendu, par différents rois, aux possessions d'un nombre considérable de familles enrichies dans les emplois ou dans le négoce. Obligées de créer des ressources pour le présent, puis d'assurer l'avenir financier de l'Espagne, les Cortès ne se bornèrent pas à supprimer toutes les immunités territoriales, à soumettre tous les biens, sans exception, à l'impôt; elles abolirent tous les majorats et décrétèrent que, désormais, les propriétés mobilières seules pourraient devenir l'objet de substitutions qui, pour être valables, auraient, en outre, besoin de la sanction de l'Assemblée. Quant à la dette publique et à l'arriéré, on résolut d'y pourvoir, d'abord avec les propriétés de l'inquisition, des jésuites, de certains ordres religieux fort riches, mais ne comptant qu'un petit nombre de membres, et qui seraient supprimés; ensuite à l'aide des biens de tout couvent, grand propriétaire, où il ne restait plus que quelques moines. Les religieux des ordres abolis recevraient des indemnités ou des pensions convenables; les moines des couvents supprimés seraient placés dans d'autres monastères de leur ordre. En attendant l'aliénation, au profit du Trésor, de ces biens, déclarés *biens nationaux,* on en affecta une partie à la garantie d'emprunts faits à l'étranger, et dont le produit était destiné à solder l'arriéré, à donner à l'armée des habits, des armes et des munitions, et à garnir les magasins et les arsenaux de l'Etat d'un matériel suffisant. Des réformes furent en même temps ordonnées dans les principales branches de l'administration.

Agitations. Résistances.

Les nombreux intérêts lésés par ces différentes résolutions pouvaient difficilement accepter leur déchéance ou leur ruine sans essayer de résister. Les évêques, les supérieurs de monastères, les chanoines des principaux chapitres, des membres de la grandesse, leurs agents, leurs laquais et cette foule de mendiants habitués à venir chercher chaque jour leur nourriture à la porte des grands et des couvents, s'agitèrent; de nouvelles émeutes et de nouvelles tentatives de révolte portèrent, dans presque toutes les provinces, le trouble et le désordre. Il est vrai de dire que la complicité d'un grand nombre d'autorités, conservées dans leurs emplois, la faiblesse du pouvoir central et l'attitude de Ferdinand, venaient en aide aux efforts des mécontents. Choisis parmi les orateurs des anciennes Cortès de Cadix, les ministres semblaient redouter le développement de la révolution qui les avait rappelés de l'exil, et, repoussant le concours des hommes dont l'ardeur s'était le plus signalée dans les derniers événements, ils les éloignaient des principaux emplois, quand ils ne les envoyaient pas *en quartier* [1]. D'un autre côté, Ferdinand, sa première frayeur passée, avait saisi toutes les occasions de témoigner son opposition au nouvel ordre politique : caractère bas, cœur pusillanime, il n'osait résister ouvertement; atteint, parfois, d'accès de goutte, il trouvait dans ces accidents un prétexte pour se retirer, avec son entourage intime, loin de Madrid, dans ses palais d'Aranjuez ou de l'Escurial,

1. C'est-à-dire dans une résidence désignée qu'ils ne pouvaient quitter et où ils étaient soumis à une sorte de surveillance.

et retarder pendant des semaines, des mois entiers, sa sanction aux décrets destinés à rétablir la fortune publique ou à réformer les abus les plus criants; son mauvais vouloir ne cédait qu'aux instances réitérées de ses ministres, aux démarches faites par des députations des Cortès ou de la municipalité de Madrid, et à la menace d'une insurrection populaire. Pour se trouver différées dans leur exécution, les résolutions prises par les députés n'en devenaient pas moins des lois de l'État, et, grâce aux fonds obtenus par les emprunts, l'armée, recrutée à l'aide de levées et d'enrôlements volontaires, gagnait en nombre et en bonne organisation; les milices nationales, partout formées, étaient pourvues d'uniformes et de fusils; en un mot, la révolution prenait chaque jour plus de force, et pouvait mieux triompher des résistances qui continuaient à se produire dans quelques provinces, entre autres en Andalousie, dans l'Estramadure, en Navarre et en Catalogne. Ces résistances, quinze mois après la proclamation de la constitution, troublaient l'Espagne plutôt qu'elles ne mettaient en péril le nouveau régime; elles ne se manifestaient pas par des soulèvements proprement dits: des bandes de guérilleros, agissant isolément, sans entente, sans plan concerté, arrêtant les courriers, pénétrant par surprise dans quelques bourgs qu'elles pillaient, et tuant quelques hommes des détachements envoyés à leur poursuite, voilà l'opposition armée que le gouvernement constitutionnel avait à combattre au mois d'août 1821, quand un nouveau fléau, qui atteignit cette fois la Catalogne, appela un certain nombre de régiments français sur la frontière de cette province.

Le navire qui, deux ans auparavant, avait apporté le *choléra* à Cadix, était venu de la partie orientale du vieux monde, de l'embouchure du Gange; ce fut un brick, arrivé d'une des grandes îles à esclaves du nouveau monde, de l'île de Cuba, qui, dans les premiers jours d'août 1821, déposa la *fièvre jaune* dans le faubourg maritime de Barcelone. Le choléra est seulement épidémique, la fièvre jaune est épidémique et contagieuse tout à la fois. A cette époque, Barcelone comptait une population de 100,000 âmes; un nombre considérable d'habitants s'enfuirent de la ville dès l'apparition du fléau et vinrent répandre la contagion dans plusieurs cités voisines, entre autres à Tortose et à Méquinenza. Les autorités et les troupes composant la garnison se retirèrent à leur tour; mais celles-ci à deux lieues seulement de la ville, afin de former autour d'elle un cordon qui interdît toute communication avec le reste de la province. L'espace compris entre les murs de Barcelone et la ligne des troupes se transforma en une espèce de camp, où vint s'établir une partie de la population : le fléau s'y installa avec elle, mais sans y sévir pourtant avec la même violence que dans l'intérieur, violence inconnue sur les côtes mêmes où la fièvre jaune est endémique. Ses symptômes étaient ceux-ci : douleurs au front; rougeur des yeux; hémorragies par toutes les ouvertures; vomissements et évacuations alvines de couleur café ou chocolat; douleurs déchirantes au foie, à l'estomac, dans les intestins, aux reins et dans les jambes; la jaunisse. Toutes les boutiques furent fermées, les payements suspendus, les relations, même entre voisins, interrompues; toute affaire

La *fièvre jaune* à Barcelone; ses ravages; sa durée.

cessa. On interdit l'entrée de toutes les églises, ainsi que la sonnerie des cloches. Les oiseaux, fuyant ce foyer pestilentiel, disparurent. On ne vit bientôt plus, dans les rues, que des malades, spectres ambulants, qui réclamaient à grands cris le secours des médecins ou la pitié publique. Pour ne pas être transférés dans les hôpitaux, où la mort, par l'entassement des mourants, arrivait plus prompte et revêtait un caractère plus hideux, nombre de malades se barricadaient dans leurs maisons : dans ces demeures fermées on enterrait les morts dans les caves ; ailleurs les cadavres étaient jetés par les fenêtres et reçus dans des tombereaux qui, deux fois le jour, parcouraient tous les quartiers de la ville et allaient ensuite verser leur funèbre chargement dans d'immenses fosses communes où l'on recouvrait immédiatement les corps de chaux vive. Cinq médecins français, MM. Pariset, François, Bally, Mazet et Audouard, chargés de mission par le gouvernement, vinrent courageusement étudier le fléau au sein même de son foyer et lorsqu'il y exerçait ses plus terribles ravages. Trois d'entre eux, MM. Pariset, Bally et Mazet, furent atteints; le dernier succomba.

Après plusieurs alternatives de recrudescence et d'affaiblissement, le mal perdit enfin de sa violence; il diminua à mesure que s'avançait la saison rigoureuse et que s'abaissait la température. Apparu dans les premiers jours d'août, le fléau avait eu sa plus grande force du 15 septembre au 15 octobre; les froids, vers la fin de novembre, firent descendre le chiffre de ses victimes au niveau du début; les vents glacés de l'hiver achevèrent de l'emporter. On put

alors apprécier ses ravages : des familles entières avaient disparu; un grand nombre d'enfants, échappés à la mort et trop jeunes pour balbutier le nom de leur père, se trouvèrent sans état civil, et, nés de parents opulents peut-être, restèrent à la charge de la charité publique. Une partie des habitants qui s'étaient enfuis de la ville avant la formation du blocus, repoussés partout et obligés d'errer dans les montagnes, avaient péri de fatigue, de misère ou de faim. On estime que 50 à 60,000 individus étaient demeurés à Barcelone : 20,000 succombèrent. A Tortose, la proportion des victimes avec la population se trouva encore plus forte : cette ville renfermait 12,000 habitants; la maladie en tua 6,000.

Les partis.

Pendant que la Catalogne se débattait sous les étreintes d'un horrible fléau, le reste de l'Espagne était déchiré par les luttes politiques. Les adversaires de la constitution, unis dans une haine commune contre le nouveau régime et poursuivant un même but, le rétablissement de la monarchie absolue, ne formaient qu'un seul parti. Les constitutionnels, au contraire, étaient divisés : les anciens députés et les caractères débiles, partisans, à l'exemple des ministres, d'une politique de lente transition, voulaient que la révolution, au lieu de s'imposer à ses ennemis, ménageât leurs intérêts, leurs préjugés, et s'en remît au temps et au progrès de la raison publique du soin de les attirer à ses principes; les jeunes gens, les esprits actifs et les caractères décidés, guidés par un instinct plus sûr des nécessités de la situation, se montraient impatients de cette réserve et de cette timidité, demandaient à grands cris, dans le gouver-

nement, une marche plus arrêtée et plus ferme; et, comme il arrive toujours, devenaient d'autant plus exigeants, qu'ils rencontraient dans leurs antagonistes une résistance plus obstinée. De là, dans tout le royaume, une double agitation, qui venait en aide aux passions des *absolutistes* ou des constitutionnels *exaltés*, selon que le mal était attribué à l'établissement même du nouveau régime, ou bien à la politique indécise des hommes chargés de la direction du gouvernement; agitation qui se manifestait, dans les campagnes et dans les petites villes de certaines provinces, par de fréquentes prises d'armes contre la constitution, puis, dans les cités populeuses, à Madrid, à Cadix, à Séville, à Saragosse, entre autres, par de continuelles émeutes et par des soulèvements dirigés contre les ministres et leurs principaux agents.

*Cordon sanitaire* français. Rassemblements de réfugiés espagnols à Bayonne, Perpignan et Toulouse.

Cependant les adversaires du nouvel ordre politique, malgré la multiplicité et la hardiesse de leurs tentatives, n'avaient encore pu trouver aucune base de résistance, aucun point d'appui sérieux, lorsque la réunion, au pied des Pyrénées, du corps de troupes françaises, chargé, sous le nom de *cordon sanitaire*, de fermer à la *fièvre jaune* les passages de la frontière de Catalogne, vint donner aux absolutistes du dedans comme du dehors un centre de ralliement. Les grands propriétaires, les prélats, les supérieurs de couvents, les prêtres, les moines et les fonctionnaires de tous les ordres, réfugiés en France depuis les événements de l'île de Léon, étaient en fort grand nombre. La plupart se rapprochèrent immédiatement des Pyrénées, et, groupés sur trois points principaux, à Bayonne, à Toulouse et à Perpignan, ils se mirent en rapport

avec les mécontents demeurés en Espagne. La sévérité imposée à la surveillance de nos soldats, sur la frontière catalane, pendant la durée de la *fièvre jaune*, apportait de grandes difficultés aux communications entre les royalistes de cette partie de l'Espagne et les réfugiés; ceux-ci établirent le premier foyer insurrectionnel à l'autre extrémité de la chaîne, sur la frontière de la Navarre, et, dans les derniers jours de 1821, une junte apostolique, formée à Bayonne, organisait et armait, dans les deux vallées espagnoles de Roncal et de Bastan, un corps de 12 à 1,500 hommes composé d'émigrés de tous les rangs, moines, soldats déserteurs, étudiants, cultivateurs ou contrebandiers. Cette troupe, placée sous le commandement de deux anciens chefs de bande de la guerre de l'indépendance, les partisans Santos-Ladron et don Juan Villanueva, dit *Juanito*, fût le noyau de l'*armée de la foi;* attaqués par le général constitutionnel Lopez Baños, et dispersés en trois rencontres différentes, à quelques pas de nos postes et à la vue de nos soldats, les hommes qui la composaient se réfugièrent sur notre territoire et vinrent immédiatement se reformer à l'abri de nos régiments.

Complicité des autorités françaises.

L'audace de ces efforts, concertés et organisés publiquement sous les yeux des autorités françaises, témoignaient chez celles-ci d'une sorte de complicité qu'elles n'avaient pas encore montrée, et qui tenait au changement survenu dans le gouvernement.

Si, aux premiers jours de la révolution espagnole, M. de Richelieu et ses collègues avaient accueilli la notification officielle de cet événement avec une froideur silencieuse, les rapports entre les deux gouver-

nements étaient cependant restés dans les conditions d'un bon voisinage. Bien plus, le cabinet des Tuileries, après quelques mois d'attente, avait pris le parti de conseiller à Ferdinand d'accepter franchement la position de roi constitutionnel, et donné pour instruction à notre ambassadeur de n'intervenir entre ce prince, ses ministres et les membres influents des Cortès, que pour témoigner à ces derniers quelques inquiétudes sur les dispositions les plus démocratiques de la constitution, et leur recommander de la modifier en prenant la Charte française pour modèle. M. de Richelieu et ses collègues avaient suivi à l'égard de la révolution espagnole la même politique qu'à l'égard des révolutions de Naples et du Piémont. On se rappelle que cette politique d'observation et de neutralité fut l'occasion de leur chute. Les ministres congréganistes, leurs successeurs, ne pouvaient rester dans la même voie; ils eussent menti à toutes leurs déclarations passées, et abdiqué toutes leurs doctrines. L'immense majorité du parti monarchique, d'ailleurs, se montrait unanime pour demander le renversement du nouvel ordre politique espagnol : les royalistes ne le repoussaient pas uniquement à cause de son origine, parce qu'il était *une révolution;* à ce premier tort venaient s'ajouter toutes les mesures successivement adoptées pour rétablir les forces et la fortune de l'Espagne, mesures qui leur rappelaient chacun des coups dont eux-mêmes avaient été frappés au début de notre Révolution, et qui leur faisaient maudire, même après trente ans, le souvenir de l'Assemblée constituante. Les Cortès, à l'exemple de cette Assemblée, ne venaient-elle pas d'abolir tous

les priviléges de la grandesse, de supprimer la plupart des couvents, et de déclarer *biens nationaux* une partie des propriétés du clergé? Où s'arrêteraient les révolutionnaires espagnols dans cette imitation déplorable? L'Autriche n'avait pas hésité à détruire, à Naples et à Turin, la pâle copie de notre Révolution : la monarchie française, moins forte ou plus infidèle au principe même de son existence, aux conditions de sa durée, laisserait-elle s'accomplir à ses portes, au sein d'une monarchie alliée, gouvernée par un Bourbon, tous les excès dont la France révolutionnaire avait donné au monde le spectacle funeste? L'Espagne était le dernier foyer de la Révolution en Europe; la France, pour l'éteindre, pour rétablir à ses frontières le droit éternel des royautés, atteindrait-elle donc le complet renversement de l'autel et du trône, le crime d'un nouveau 21 janvier?

Quelques actes de vengeance populaire contribuaient, pour des esprits prévenus, à rendre la similitude encore plus frappante. Ferdinand n'avait juré la constitution que pour la trahir. Placé entre un entourage intime qui le pressait de renverser violemment la constitution, et des ministres faibles qui croyaient concilier les intérêts de la nation et les passions du prince en conseillant à ce dernier de modifier cette loi politique d'accord avec les Cortès, Ferdinand faisait parvenir aux révoltés de secrets encouragements, et embarrassait, autant que le lui permettaient ses peurs, l'action des pouvoirs et des forces chargés de comprimer la révolte. De là, contre les dépositaires officiels de son autorité, des accusations de trahison qui se transformaient en émeutes où perdirent la vie Ferdinand.

plusieurs individus que signalaient aux colères et aux vengeances de la foule leurs excès passés, des meurtres juridiques commis sous le précédent régime, et une scandaleuse impunité.

Rencontres sur la frontière.

L'attitude du nouveau cabinet des Tuileries et l'opiniâtre résistance des bandes qui s'étaient levées pour lui rendre le pouvoir absolu encourageaient Ferdinand dans sa déloyauté. En effet, ce n'était pas uniquement dans les correspondances échangées entre les principaux personnages de son entourage intime et quelques royalistes marquants de la cour des Tuileries ou des deux Chambres que ce prince trouvait la preuve des sentiments hostiles du nouveau ministère français pour le régime que lui-même détestait; cette hostilité se manifestait par des faits politiques qui avaient une certaine gravité : ainsi, malgré la complète disparition du fléau, cause unique de la formation du *cordon sanitaire*, M. de Villèle et ses collègues maintenaient ce cordon sous le nom plus menaçant de *corps d'observation;* chaque jour, d'un autre côté, les autorités françaises de la frontière témoignaient pour les révoltés une sympathie plus active et plus patente; elles ne se contentaient plus de les accueillir après une déroute, de tolérer leur réorganisation; elles autorisaient les chefs à établir sur un grand nombre de points des dépôts d'armes, de munitions et d'approvisionnements achetés à l'aide de souscriptions publiquement ouvertes dans les journaux royalistes ou de quêtes faites dans les églises et chez tous les amis de la légitimité. Grâce à ces secours, les bandes insurgées se relevaient incessamment de leurs défaites, et, dispersées sur un point de la fron-

tière, elles reparaissaient le lendemain dans un canton voisin. La multiplicité et l'acharnement des rencontres, l'absence de tout résultat, excitaient au plus haut degré la fureur de chaque parti ; des cruautés commises sur des captifs ou des blessés constitutionnels par des bandes ayant pour chefs d'anciens moines appelèrent des représailles et donnèrent à la lutte un caractère général de férocité qui aggravait encore les maux de cette triste guerre. On en vint, des deux parts, à ne plus faire de prisonniers : tout officier ou soldat pris était immédiatement passé par les armes ; du côté des insurgés on fusillait au bruit des cantiques religieux ; du côté des constitutionnels, au chant des hymnes patriotiques ; les exécutions, chez les premiers, étaient quelquefois couvertes par le son des cloches ou le chant du *Te Deum ;* chez les seconds, par les sons de la musique militaire !

Formation de bandes insurrectionnelles en Catalogne. Prise de la Seu d'Urgel.

Dans les premiers mois de 1822, lorsque la complète disparition de la *fièvre jaune* eut rouvert, du côté de la France, la frontière de la Catalogne, l'insurrection se propagea dans cette province et s'établit dans la partie la plus rapprochée des Pyrénées. Obligés, par leur faiblesse, à une guerre toute de surprises et d'embuscades, les insurgés catalans n'avaient encore tenté aucun mouvement important, et n'étaient maîtres d'aucun point fortifié, quand, au mois de juin, trois de leurs chefs, Romanillo, Romagosa et Miralès, réunissent toutes les bandes éparses sur cette partie de la frontière, et se portent, à la tête de 4 à 5,000 hommes, sur la Seu d'Urgel, ville de 3,000 âmes, siége d'un évêché, et que défendaient une citadelle et plusieurs forts. Les habitants étaient

hostiles au système constitutionnel, la garnison peu nombreuse et mal approvisionnée. Le 21 juin, à la tombée de la nuit, un des plus hardis partisans royalistes, moine de la Trappe, nommé don Antonio Marañon, mais plus connu sous le nom du *Trappiste*, et qui combattait toujours un crucifix dans une main et un fouet dans l'autre, escalade une tour, où s'élancent à sa suite une troupe d'insurgés que son intrépidité exalte; la tour est emportée; le Trappiste poursuit son attaque, tous les autres forts sont successivement enlevés, et le lendemain, à la pointe du jour, la citadelle tombait aux mains des royalistes, qui trouvaient dans cette forteresse 1,600 fusils et 60 pièces d'artillerie. Les soldats composant la garnison, conduits à Olot, près de Vich, furent tous fusillés.

Ce succès, qui donnait à l'insurrection une forte place d'armes adossée à la frontière française, porta l'espérance au cœur de Ferdinand; sa résistance s'enhardit.

*Journée du 7 juillet* à Madrid. Lâcheté de Ferdinand.

On en reçut la nouvelle à Madrid au moment même où finissait la session des Cortès, et lorsque cette Assemblée venait de contraindre le ministère à réorganiser la garde royale et à procurer au Trésor de notables économies sur l'entretien coûteux de cette garde, d'abord en licenciant sa cavalerie, composée de quelques compagnies de gardes du corps et d'un régiment de carabiniers récemment envoyé dans la province de Cordoue, ensuite en restreignant les onéreuses prérogatives de son infanterie. L'irritation de cette dernière troupe, secrètement encouragée par Ferdinand, se manifestait, depuis quelques jours, par

d'incessantes provocations à la milice nationale de Madrid. Une hostilité sourde, déjà ancienne, régnait entre les deux corps : les miliciens accusaient la garde de sentiments favorables au régime absolu ; la garde, à son tour, reprochait aux miliciens de vouloir sa complète suppression. Les esprits, des deux parts, se trouvaient donc fort animés, lorsque, le 30 juin, Ferdinand se rend au sein des Cortès pour la séance de clôture. Des cris de : *Vive le roi constitutionnel!* auxquels répondent d'autres cris de : *Vive le roi absolu!* éclatent sur son passage ; ces cris se renouvellent au retour ; ils deviennent plus forts, plus persistants, au moment de la rentrée du roi dans son palais. Bientôt viennent s'ajouter, du côté du peuple, aux cris de : *Vive le roi constitutionnel!* ceux de : *Vive Riego! Vive la liberté!* Les gardes royaux repoussent à coups de crosse les individus qui les profèrent ; ces derniers résistent et se vengent par des injures ; les soldats déchargent en l'air leurs fusils, et, soit maladresse, soit dessein prémédité, blessent un certain nombre de miliciens et tuent un garde national à cheval de l'escorte. La foule, d'abord dispersée par cette fusillade, revient à la charge, et lance contre les gardes des pierres qui atteignent plusieurs soldats ; la colère de cette troupe s'accroît ; un jeune officier, nommé *Landaburu,* fils d'un négociant de Cadix, et connu dans le corps pour ses sentiments constitutionnels, veut essayer de calmer les hommes sous ses ordres ; leur fureur se tourne contre lui ; ils l'injurient, le poursuivent, l'arrêtent au milieu de la cour du palais et le massacrent.

La nouvelle de ce double meurtre, répandue dans

Madrid, fit immédiatement accourir sur la place de la Constitution toute la milice nationale, infanterie et cavalerie. La troupe de ligne se joint bientôt à la milice, et ces troupes passent la nuit sous les armes. Le lendemain, 1^er^ juillet, le général Morillo, capitaine général de la province, et le général Ballesteros, chef politique de Madrid, entreprennent de ramener le calme. La milice et la troupe de ligne consentent à se retirer, en laissant autour du palais une ceinture de postes chargés d'observer les deux bataillons de gardes royaux que Ferdinand s'obstine à y maintenir, et qui, après avoir chassé de leurs rangs tous les officiers et tous les sous-officiers dont ils soupçonnent les sentiments libéraux, se barricadent et prennent toutes les mesures que peut commander la résolution d'une résistance à outrance. Quatre autres bataillons se trouvaient dans les casernes affectées à ce corps privilégié; le soir de cette journée, ces bataillons quittent leurs quartiers après avoir rappelé tous les postes fournis par eux à différents établissements publics, et vont prendre position hors de la ville. Pendant cinq jours, la commission permanente des Cortès [1], la municipalité et le

1. Aux termes des articles 157, 159 et 160 de la constitution de 1812, une commission de sept membres, prenant le titre de *députation permanente des Cortès* et nommée avant la clôture de chaque session ordinaire, demeurait chargée, dans l'intervalle d'une session à l'autre, de veiller à l'observation de la constitution et des lois; de rendre compte, à la session suivante, des infractions qu'elle aurait reconnues; de convoquer les Cortès extraordinaires, dans les cas prévus par la constitution, et de présider à l'installation de chaque nouvelle Assemblée.

conseil d'État, échangent avec le château des communications où interviennent les principaux membres du corps diplomatique, ainsi que les ministres, qui, tous, sont demeurés auprès du roi. On cherche, on agite les moyens d'éviter le choc sanglant, désespéré, auquel les six bataillons de garde royale, d'un côté, la milice et la troupe de ligne, de l'autre, se préparent avec une ardeur égale. Les ministres de Ferdinand, quelques ministres étrangers et le général Morillo, pour vaincre la résistance du roi, qui, encouragé par le récent succès des insurgés catalans, refuse obstinément de donner à sa garde l'ordre de poser les armes, lui proposent de modifier certains points de la constitution. Ferdinand discute ces changements, et, le 6 au matin, quelques modifications, que l'on devait soumettre à la sanction d'une Assemblée spécialement élue, étaient déjà arrêtées, lorsqu'on apprend au palais que le régiment de carabiniers cantonné à Cordoue s'est mis en révolte à la nouvelle du décret qui l'a licencié, et se dirige sur Madrid avec quelques autres détachements de troupe aux cris de *Vive le roi absolu! A bas la constitution!* Ferdinand rompt sur-le-champ les négociations, et déclare ne pouvoir admettre d'autre transaction que le rétablissement de l'ancien ordre politique. En même temps, l'intérieur du palais prend soudainement un aspect de guerre : un nombre assez considérable de royalistes, qui s'y sont introduits depuis le commencement des troubles, prennent ostensiblement les armes; la reine et ses femmes distribuent aux soldats des deux bataillons des rubans rouges portant cette inscription : *Vive le roi! Vive la religion!* Le soir,

les quatre bataillons campés hors de la capitale se rapprochent du palais; puis, le 7, aux premières heures du jour, ils s'avancent en trois colonnes sur la place de la Constitution, quartier général de la milice et de la troupe de ligne. Les deux premières colonnes sont repoussées; la troisième pénètre intrépidement jusqu'au centre de la place, malgré le feu de deux pièces d'artillerie tirant à mitraille et les décharges des miliciens embusqués aux fenêtres des maisons où ils se sont retirés et retranchés; mais cet avantage est de courte durée : la colonne royaliste, isolée, assaillie de toutes parts, se met en retraite, et la poursuite commence sur tous les points. Le matin, le roi, confiant dans son triomphe, s'apprêtait à venger sur les constitutionnels ses concessions et ses peurs; le soir, il applaudissait à leur victoire et signait avec empressement tous les ordres nécessaires à l'arrestation et au châtiment des malheureux qu'il avait soulevés. « Ferdinand et sa famille se montrent à travers les ténèbres de ces désastres, a dit lui-même un écrivain royaliste qui devait bientôt consacrer son influence et toutes ses forces à rendre à ce prince son pouvoir absolu; on y reconnaît la passion du despote et la fureur des femmes. Un tyran craintif pousse à la catastrophe, et tremble quand elle est venue; il descend de l'intrépidité de sa tête dans la lâcheté de son cœur. Il y a des monarques de faux aloi qui sont sur le trône par méprise[1]. »

Mouvement de l'opinion en France à l'occasion des affaires d'Espagne. Discussion à la Chambre des députés.

C'était successivement, jour par jour, heure par heure, pour ainsi dire, que l'attention publique, en

1. Chateaubriand, *Congrès de Vérone,* t. I, chap. XI.

France, avait été attirée sur les affaires d'Espagne; elles s'y étaient emparées des esprits à mesure que l'apparition de la *fièvre jaune*, la formation du *cordon sanitaire*, puis les rencontres journalières des absolutistes et des constitutionnels à l'extrême limite de notre territoire, avaient appelé les regards des nouvellistes et des journaux sur les Pyrénées. Chaque parti était progressivement entré dans la lutte avec ses intérêts, ses préjugés et ses passions. Si les libéraux français, voyant leur propre cause dans la cause des libéraux espagnols, défendaient les actes de ceux-ci, applaudissaient à leurs succès ou déploraient leurs revers, les royalistes ne se montraient ni moins dévoués ni moins ardents à soutenir les absolutistes de la Péninsule. Le clergé lui-même, les prélats comme les simples prêtres, s'engageant dans la querelle, n'avaient pas assez de plaintes et de cris de douleur à la nouvelle de chacune des suppressions ou des réformes opérées dans le personnel ou l'organisation du clergé espagnol. Les événements du 7 juillet firent intervenir dans le débat de nouveaux champions : les états-majors des différents corps composant la garde royale française. Nombre d'officiers de cette garde, considérant comme leur propre défaite la défaite de la garde royale espagnole, ouvrirent en faveur de celle-ci des souscriptions publiques, et firent insérer dans les journaux des circulaires où se trouvaient ces passages : « Les officiers des gardes espagnoles peuvent se présenter à nos régiments. Ils y seront accueillis comme des frères; ils y recevront tous les secours qu'il nous sera possible de leur donner. Puissions-nous être bientôt à

même de partager leur gloire et leurs dangers en délivrant l'Espagne des monstres qui la gouvernent ! »

Un mouvement d'opinion aussi prononcé pouvait difficilement ne pas réagir sur la Chambre elle-même ; il s'y manifesta dans la courte session ouverte le 4 juin, à l'occasion des dépenses demandées pour le ministère des relations extérieures. Le 24 juillet, le général Foy prononça ces paroles :

« Je ne rappellerai pas, à l'occasion de l'Espagne, la criminelle jactance de nos journaux ministériels ; je ne réveillerai pas la rumeur publique sur les convois de fonds et sur les caisses de fusils envoyés vers les Pyrénées. Je ne ferai pas remarquer la coïncidence de la tentative des gardes de Madrid et des carabiniers de Cordoue avec l'entrée en Espagne de ce *Quésada*[1] et de ce *Trappiste*, qui, sur le territoire français et avec des ressources françaises, ont préparé et organisé leur irruption. Je n'essayerai pas de lever le voile qui couvre des intrigues perverses. Il y a dans les récits officiels et dans les résultats patents beaucoup plus qu'il n'en faut pour rendre le ministère français responsable de tout le sang qui coule à Madrid et dans le nord de l'Espagne. (Bravos prolongés à gauche ; murmures à droite.) Oui, je n'hésite pas à le dire, nos ministres répondront de ce sang versé, parce que, sous le prétexte ridicule et mensonger d'un cordon sanitaire, ils ont assemblé une armée destinée à amener, par un moyen ou par

1. Général royaliste dont les excursions en Espagne avaient le plus habituellement lieu par la frontière de Navarre ; le *Trappiste* combattait en Catalogne.

un autre, le renversement de l'ordre constitutionnel établi en Espagne. S'il ne se fût agi que de la fièvre jaune, aurions-nous vu des généraux, des maréchaux, aspirer au commandement de l'armée des Pyrénées? Recevrions-nous tous les jours des lettres d'officiers et de soldats qui nous annoncent que l'ordre de franchir la frontière est attendu d'un moment à l'autre? Lorsque c'est là l'opinion des troupes, le vœu hautement manifesté de tous les partisans du ministère, faut-il s'étonner que cette opinion et ces vœux aient trouvé des échos de l'autre côté des Pyrénées, et que des provocateurs, leurrant les gardes révoltés des secours prochains de la France, aient pu leur dire: Le gouvernement français est avec nous!

*M. Matthieu de Montmorency.* — L'orateur qui m'a précédé s'est empressé de recueillir les inculpations les plus absurdes, les accusations les plus calomnieuses et les plus intéressées contre le système politique du gouvernement du roi, dans l'intention, sans doute, de le décrier, de l'avilir en France et en Europe (murmures à gauche); mais ce n'est là, heureusement, que le rêve d'une imagination malade et crédule. (On se récrie à gauche.)

*Le général Foy*, au ministre. — Tâtez-moi le pouls, et comparez-le avec le vôtre!

*Voix de la gauche.* — Le général est aussi calme que vous êtes pâle! »

Le ministre, après d'assez longues considérations sur les affaires de la Grèce, alors on pleine insurrection, fait l'éloge de la Sainte-Alliance. « Quelle plus noble pensée, s'écrie-t-il, que celle de souverains qui, avertis de la nécessité d'un grand remède, se

réunissent dans le but de conserver la paix, de la mettre sous une protection toute divine! (Réclamations à gauche. *Plusieurs voix :* Dites dans le but d'opprimer les peuples!) Je ne vois là rien qui puisse exciter des inquiétudes, et la philosophie pardonnera d'appeler *sainte* une alliance inspirée par l'amour de la paix et de l'humanité. (Exclamations sur les bancs libéraux; interruption.)

*Nombreuses voix,* à gauche. — Par l'amour du despotisme!

*Autres voix.* — Singulier amour de l'humanité, qui fait couler le sang à Turin, à Naples, à Madrid!

*Autres voix.* — Qui fait embastiller les Napolitains dans les forteresses de l'Autriche!

*M. Matthieu de Montmorency.* — J'arrive maintenant à un sujet pénible, à des événements récents qui ont fait sur tous les bons Français une impression profonde et leur ont causé, j'ose le dire, une tristesse religieuse. (Approbation à droite; rumeur à gauche.) Oui, messieurs, une tristesse religieuse, car, du moment où le sang a coulé, surtout quand il a coulé sur les marches mêmes du palais d'un roi... (Nouvelles exclamations à gauche; interruption.)

*Plusieurs voix.* — Qui a fait couler ce sang, si ce n'est vous?

*Une voix.* — Quésada est parti de Paris; il a recruté sa bande avec les portefaix de Bayonne!

*Autres voix.* — Il a fait faire ses uniformes à Bordeaux! les fusils saisis étaient français!

*M. Matthieu de Montmorency,* reprenant sa phrase. — De ce moment, dis-je, toute âme française est saisie d'une tristesse inspirée par de cruels souvenirs,

par des rapprochements profondément gravés dans tous les esprits. (Bravos prolongés à droite.)

*Voix à gauche.* — Cette tristesse n'existerait pas si les miliciens avaient été vaincus!

*Membres de la droite.* — Taisez-vous!

*Membres de la gauche.* — Taisez-vous vous-mêmes!

*M. Matthieu de Montmorency.* — Répondrai-je aux accusations du préopinant sur des mouvements soudoyés, sur des machinations machiavéliques? Je pourrais me borner à des dénégations complètes; mais je veux bien descendre à une justification directe. Ces accusations calomnieuses ont été ramassées dans des feuilles étrangères, suspectées pour leur exagération dans les pays mêmes où elles sont publiées. (Nouvelle et vive interruption à gauche.)

*Voix confuses.* — Parlez de l'exagération de vos journaux! ils appellent les Cortès des *Marat,* et les Espagnols des *brigands!* »

Le président agite longtemps sa sonnette sans pouvoir apaiser le tumulte. Lorsque le silence est à peu près rétabli, le ministre poursuit en ces termes : « Personne ne désire plus que nous la tranquillité du peuple espagnol. (Murmures d'incrédulité à gauche.) Mais, pour lui comme pour tous les peuples, le bonheur ne peut se trouver que dans le maintien d'une autorité forte et monarchique. (Nouvelle interruption à gauche.)

*Plusieurs voix,* au ministre. — Lâchez le mot : dites la royauté absolue!

*Autres voix.* — Le roi absolu avec les camarillas! les présides! les potences!

*M. Matthieu de Montmorency.* — Cette opinion ne nous empêche cependant pas de reconnaître dans les autres une indépendance que nous saurions défendre chez nous-mêmes; mais, si des circonstances nouvelles nous appelaient à remplir envers eux des devoirs de fidèles alliés, nous saurions les remplir. (Vives exclamations à gauche.)

*Plusieurs voix.* — Vous attendez des ordres de Vienne!

*Autres voix.* — Voilà votre amour pour la paix! voilà l'Alliance *sainte!*

*Un membre du même côté,* avec force. — Il a coulé assez de sang français en Espagne!

— Nous remplirons ces devoirs, ajoute le ministre en terminant, comme il convient au roi de France de le faire vis-à-vis d'un allié, d'un roi dans le malheur, et toutes nos démarches tendront à conserver intactes ces grandes propriétés solidaires des monarchies, l'inviolabilité et la sûreté des rois. (Bravos prolongés à droite.)

*Voix nombreuses,* à gauche. — Et les peuples! les peuples! »

Discours de Manuel.

Manuel se chargea de répondre au ministre; il étendit le débat. « Je ne rappellerai pas, dit-il, l'ensemble des faits à l'aide desquels mes honorables amis ont prouvé que notre politique extérieure est depuis longtemps contraire à nos intérêts, et comment, grâce à cette politique, le gouvernement de France est descendu du rang honorable que tout l'appelle à tenir au milieu des principales nations du monde au rôle le plus secondaire et le plus humiliant. Le ministre a nié cette triste vérité; mais M. de Bonald, montrant

plus de franchise, a avoué que nous avions perdu toute influence politique. C'est au gouvernement précédent, il est vrai, c'est à la Révolution surtout qu'il en fait le reproche. Selon lui, la Révolution ne nous a donné qu'une influence passagère et funeste comme celle d'un orage. Si je voulais adopter cette figure, je répondrais, messieurs, que cet orage est venu répandre une humidité salutaire et fécondante sur un sol desséché par les priviléges et par l'arbitraire. (Violents murmures à droite; *plusieurs voix de ce côté :* Il a été arrosé de sang et de larmes! — Interruption.) Je le demande à ceux mêmes qui m'interrompent : la Révolution n'a-t-elle pas agrandi notre territoire, augmenté à la fois notre population et nos richesses, répandu les lumières, amélioré les mœurs, et prouvé à l'Europe entière que la France est invincible lorsqu'elle combat pour ses lois et pour sa liberté? » (Nouveaux murmures à droite; bravos à gauche.)

Au milieu de l'agitation, un membre de la droite s'écrie d'une voix éclatante : « Le bavard! »

Manuel se tourne vers la droite et réplique d'une voix calme et ferme : « Je vous prie de vouloir bien croire, messieurs, que, si je dédaigne souvent de demander satisfaction des grossièretés qui me sont quelquefois adressées au milieu du tumulte, c'est parce que je suis convaincu que la majorité elle-même, quelle que soit sa répugnance à me laisser prendre la parole, méprise et désavoue le petit nombre de ses membres qui compromettent sa dignité en recourant à des moyens aussi misérables pour me faire renoncer à la tribune. (Bravos à gauche; silence à droite.)

*M. Delalot.* — La leçon est bonne et bien méritée.

*Manuel,* reprenant son discours. — Si ces résultats de la Révolution sont incontestables, comment ne pas reconnaître que, bien loin d'affaiblir notre influence politique, elle l'a augmentée, au contraire, en augmentant nos forces? L'histoire des années qui ont suivi la Révolution n'est-elle pas là, d'ailleurs, pour résoudre tous les doutes? C'est donc à d'autres causes, à des causes plus récentes, et qui sont trop connues pour que je les retrace ici, qu'il faut attribuer la perte de notre influence en Europe. Je dirai seulement que c'est à tort qu'on nous accuse de compromettre les intérêts et la dignité de la nation en découvrant sa faiblesse et son impuissance. Messieurs, ce n'est pas la France que nous accusons de faiblesse; c'est le ministère que nous accusons d'incapacité; c'est le système de ce ministère que nous signalons comme le comble de l'erreur, si ce n'est de la perfidie. Nous n'avons pas à craindre que l'Europe s'y méprenne : elle sait trop bien que la nation retrouvera ses forces et son influence le jour où elle aura trouvé un ministère national.

« Que fait le ministère actuel dans l'intérêt de notre commerce? Se méprenant ou affectant de se méprendre sur les causes de nos souffrances, il a répandu ses faveurs sur certaines industries aux dépens des autres, et surtout aux dépens de l'agriculture. Tandis que tout souffre, que tout languit par le fait d'une mauvaise administration, c'est dans un tarif de douanes qu'on a affecté de chercher des remèdes, et il n'y a pas jusqu'à notre détresse qui ne se trouve aujourd'hui exploitée dans l'intérêt du fisc.

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que notre gouvernement s'élance ainsi dans le système prohibitif, dans ce système si funeste lorsqu'il n'est pas renfermé dans les limites raisonnables, au moment même où l'Angleterre, dont il vantait l'exemple, vient de faire les premiers pas et des pas remarquables dans un système opposé. Quand donc la France aura-t-elle une administration capable d'imiter ce qu'il y a de sage et d'utile dans la politique de cette rivale jalouse, et d'éviter ses piéges et ses déceptions? »

Après avoir successivement apprécié la position prise par la France dans la question grecque, ainsi que nos relations avec les puissances secondaires de l'Allemagne et les États italiens, l'orateur ajoute : « Ce n'est pas contre la prétendue révolte des Napolitains que la Sainte-Alliance a pris les armes, mais contre la constitution qu'ils avaient adoptée; c'est la constitution espagnole qu'elle a voulu renverser au fond de l'Italie, en attendant de pouvoir l'atteindre au delà des Pyrénées. Le renversement des deux révolutions de Naples et de Piémont indiquait les vues et les projets des grandes puissances à l'égard de l'Espagne; nos ministres et le parti qui les domine se sont chargés de nous en apprendre davantage. Ici, messieurs, à cette tribune, la position de M. le ministre des affaires étrangères, il faut en convenir, était embarrassante. D'un côté, la raison, la justice et la prudence semblent lui commander de respecter l'indépendance des Espagnols; de l'autre, le parti qui fait la force du Cabinet se plaint de ce qu'il n'agit ni assez énergiquement ni assez vite pour contre-révolutionner l'Espagne. Enfin, des influences étrangères ajoutent

encore à son embarras. C'est au milieu de ces difficultés que le ministre agit et qu'il a parlé. S'il s'était borné à nous déclarer vaguement que le gouvernement se proposait de respecter l'indépendance des autres afin d'être en droit de faire respecter la sienne, cette généralité, sans nous convaincre, nous eût peut-être désarmés. Mais son discours renferme d'autres phrases destinées à rassurer des intérêts autres que les nôtres. A qui, d'ailleurs, M. le ministre se flatte-t-il donc de persuader que les troupes rassemblées sur la frontière n'ont d'autre objet que celui annoncé dans le discours du trône, c'est-à-dire de repousser la fièvre jaune? Lorsque 15,000 hommes ont suffi à tous les besoins alors que le fléau était dans toute sa force, on en réunit 50,000 aujourd'hui que le fléau a cessé d'exister! Ne voyons-nous pas, d'ailleurs, les révoltés espagnols se réunir, s'armer, s'organiser sous les yeux des autorités françaises, et ne venons-nous pas d'entendre M. de Vaublanc affirmer que la cause défendue par les constitutionnels n'était qu'une révolte coupable? (*Nombreuses voix à droite :* Oui! oui! il a raison!) Ainsi, messieurs, ce n'est pas une voix isolée, ce ne sont pas quelques opinions éparses dans le pays, qui viennent en témoignage à nos craintes et à nos assertions, c'est tout un côté de la Chambre, ce sont tous les amis du ministère qui nous déclarent que l'Espagne constitutionnelle est en révolte contre son souverain. Je n'aurai pas l'injustice de blâmer les ministres; je ne serai pas aveugle au point d'espérer d'eux une politique conforme au vœu national; ouvrage d'un parti, ils sont obligés de rester fidèles à ses intérêts, et, aussi longtemps que la

Chambre et la France supporteront la domination de ce parti, elles doivent se résigner à en supporter les tristes conséquences. »

Manuel et les autres députés libéraux se tenaient dans la vérité lorsqu'ils soutenaient, contre les dénégations embarrassées de M. Matthieu de Montmorency, que le gouvernement, pris dans son ensemble, et le parti royaliste tout entier, considéraient l'existence du régime constitutionnel, en Espagne, comme un état de révolte que la France devait abattre, comme un scandale et une menace que, sous peine de se déshonorer ou de courir les plus grands périls, la royauté légitime ne pouvait tolérer. Mais il existait une circonstance que les orateurs de l'opposition ignoraient encore : ils ne savaient pas que le membre le plus considérable du ministère était opposé autant qu'eux-mêmes à une intervention armée contre le nouveau gouvernement espagnol.

Opposition de M. de Villèle à une intervention en Espagne.

La généralité des hommes que la fantaisie du prince, les caprices ou la sympathie des partis, amènent ou portent au pouvoir, se trouvent au-dessous de leur fortune; un très-petit nombre se montrent au niveau de leur nouvelle situation; quelques-uns seulement, à de très-longs intervalles, y révèlent des facultés supérieures au talent qu'on leur accordait. M. de Villèle devait, en grande partie, à la modération de son esprit la place que lui-même s'était faite parmi les notabilités de l'opinion royaliste; cette modération était l'impartialité d'une intelligence fine, sagace, et qui acquérait, au besoin, plus d'étendue qu'on ne l'a supposé. L'élévation de ses collègues n'avait pas agrandi leur horizon politique; pour

MM. Corbière, de Peyronnet et de Clermont-Tonnerre, leur avénement au ministère leur imposait pour principale obligation de combattre et de détruire l'esprit de révolution, et d'assurer le complet triomphe des hommes et des doctrines monarchiques : le rétablissement de l'ancienne domination cléricale était l'unique préoccupation de M. Matthieu de Montmorency ; seul, M. de Villèle avait le sentiment des véritables devoirs de sa position. Longtemps homme de parti, le ministre des finances voulut devenir un homme de gouvernement ; et il ne tarda pas à comprendre que le maintien ou la chute de la constitution des Cortès importait bien moins à la fortune et à la grandeur de la royauté dont il était enfin le ministre que le développement de la richesse et de la puissance nationales, et que l'influence exercée par cette royauté sur les affaires générales de l'Europe. Or, en ce moment-là même, l'insurrection de la Grèce contre la Turquie, l'énergie de la lutte, ses chances diverses, l'ébranlement qu'elle imprimait à toutes les populations de l'Orient, semblaient menacer cette partie du monde d'un déchirement prochain. La plupart des grandes puissances européennes, sans se mêler ouvertement à la querelle, y intervenaient cependant par leurs agents diplomatiques et par leur marine, aidant silencieusement au succès ou à la ruine de chaque parti, selon les intérêts de leur ambition. Et, lorsqu'une guerre générale, de nouveaux partages de territoires, pouvaient inopinément sortir de ce conflit, le parti royaliste exigeait que le gouvernement engageât les forces et les trésors de la France dans une nouvelle invasion d'Espagne ! M. de

Villèle résistait de tout son pouvoir à cet entraînement de ses amis, et, prenant pour confident de ses craintes et de ses vues M. de Chateaubriand, récemment nommé à l'ambassade de Londres, il répondait en ces termes à une lettre où cet envoyé plaidait avec chaleur la cause de l'intervention :

« Nous devons éviter par-dessus tout d'être empêchés, par une guerre avec l'Espagne, d'agir ailleurs comme nous le devons, si les affaires d'Orient amenaient de nouvelles complications en Europe.

« Nous ne devons pas laisser déshonorer le gouvernement français par le défaut de participation aux événements qui peuvent résulter de la situation actuelle du monde; d'autres pourront y intervenir avec plus d'avantages, aucun avec plus de courage et de loyauté [1]. »

Cette répugnance du principal ministre à renverser par la force le régime constitutionnel espagnol n'était pas ignorée du parti religieux; mais elle ne l'inquiétait pas. Dans la pensée de ses membres les plus influents, l'opposition de M. de Villèle à une intervention armée tomberait devant le cri de la France royaliste et devant les résolutions de la nouvelle assemblée de rois qui allait se tenir à Vérone.

*Congrès de Vérone.*

Lors de la clôture du congrès de Laybach, au mois de mai de l'année précédente, les souverains étaient, en effet, convenus de se réunir, dans le courant de 1822, afin d'apprécier le résultat des mesures adoptées pour le raffermissement de la tranquillité dans la Péninsule italienne, de les compléter si elles

1. Lettre de M. de Villèle à M. de Chateaubriand, du 5 mai 1822.

se trouvaient insuffisantes, puis d'aviser aux moyens de prévenir les périls que pourraient faire courir à la paix générale la lutte des Grecs contre le sultan et le développement de la révolution espagnole. Alexandre, à qui les autres souverains abandonnaient le rôle de membre dirigeant, de chef de l'Alliance, avait, à l'avance, désigné Vérone pour la réunion du nouveau congrès, et assigné la première quinzaine de septembre pour l'époque de son ouverture.

Louis XVIII et M. de Chateaubriand : la *cantate de Circé* et le *Sabot perdu*.

Étranger à toutes les transactions politiques survenues depuis trente ans entre la France et l'Europe, impatient d'entrer en rapport personnel avec les principaux souverains et leurs ministres, et d'établir auprès des grandes cours l'influence qui semblait appartenir à sa position officielle et à son nom, M. Matthieu de Montmorency avait exigé de ses collègues qu'ils l'autorisassent à représenter la France dans le prochain congrès. Quel y serait son langage? Ce n'était pas Louis XVIII qui pouvait le lui dicter : ce prince, à qui les flatteries de cour et la crédulité publique ont fait, pendant tout son règne, la réputation d'un esprit laborieux et d'un profond politique, n'apportait même plus à l'administration de son royaume la participation apparente que M. Decazes savait lui ménager avec un art si parfait. Les questions générales étaient décidées entre les ministres et le comte d'Artois. Quant aux mesures ou aux actes ayant une importance exceptionnelle, on se servait de l'entremise d'une dame pour y préparer le roi et lui faire connaître la décision qu'il devait approuver; cette dame était la nouvelle favorite, M^me^ Duchayla, qui, elle-même, se bornait à répéter

la leçon que lui transmettait, au nom de l'héritier du trône, l'élève de l'abbé Legris-Duval et du P. Ronsin, M. Sosthènes de la Rochefoucauld. Ce soin pris, on laissait Louis XVIII se livrer, en pleine liberté, à l'innocent travail de ses petites compositions en vers et de ses petits billets[1].

Instructions données à M. de Montmorency.

L'inexpérience et la ferveur de néophyte du ministre des affaires étrangères inspiraient une trop juste défiance à M. de Villèle pour que ce dernier abandonnât à M. de Montmorency le soin de rédiger

1. On pourra juger des relations de Louis XVIII avec ses ministres, au milieu même des circonstances les plus graves, par le fait suivant, que raconte M. de Chateaubriand :

« Un jour, étant allé porter au roi une dépêche, nous le trouvâmes seul, assis devant sa petite table, dans le tiroir de laquelle il s'empressa de cacher les lettres ou les notes qu'il écrivait toujours à l'aide d'une grosse loupe. Il était de bonne humeur et il nous parla sur-le-champ de littérature.

« — Croiriez-vous, nous dit Sa Majesté, que j'ai été des années sans connaître la cantate de Circé ? M. d'Avaray m'en fit honte ; je l'ai apprise par cœur.

« Et soudain le roi déclama tout du long la cantate.

« Il passa au cantique d'Ezéchias ; quand il vint à cette strophe :

> « Comme un tigre impitoyable, etc.,

nous prîmes la liberté de lui demander s'il connaissait la correction :

> « Comme un lion plein de rage, etc.

« Le roi parut surpris et nous fit répéter la leçon changée. La poésie lyrique le conduisit à la poésie familière, aux ponts-neufs, aux vaudevilles ; il chantonna le *Sabot perdu*. Nous osâmes alterner quelques rimes :

> « On peut parler plus bas,
> Mon aimable bergère.

« Voyant Sa Majesté si gracieuse, nous lui présentâmes la

ses propres instructions. Le cabinet était encore sans président[1] ; tous les membres avaient un titre égal ; M. de Villèle fit décider que les instructions de nos plénipotentiaires au congrès seraient arrêtées en conseil. Les affaires d'Espagne étaient, pour la France, la question la plus importante qui dût se traiter ; la partie des instructions qui s'y rapporte contenait les passages suivants :

« Les plénipotentiaires de Sa Majesté doivent surtout éviter de se présenter au congrès comme les *rapporteurs* des affaires d'Espagne. Ce rôle pouvait convenir à l'Autriche, au congrès de Laybach, parce qu'elle avait la volonté d'envahir Naples. *Mais nous ne sommes pas décidés à déclarer la guerre à l'Espagne ; nous ne sommes pas dans la nécessité de la faire.* L'opinion de nos plénipotentiaires, sur la ques-

dépêche sur notre chapeau, et nous glissâmes en même temps, à propos de nos succès (en Espagne), la frontière du Rhin, sous la protection de Babet. Le roi allongea les lèvres, poussa un petit souffle, leva un doigt de sa main droite à la hauteur de son œil, nous regarda et nous fit un signe amical de tête pour nous inviter à nous retirer. » (*Congrès de Vérone,* tome I, chap. LI.)

100,000 Français envahissaient en ce moment l'Espagne; M. de Chateaubriand apportait des nouvelles de l'armée ; il ne dit pas si, après son départ, Louis XVIII prit la peine d'ouvrir la dépêche qui se trouvait la cause de cette conférence où le roi et son ministre des affaires étrangères passèrent le temps à déclamer une cantate et un cantique de J.-B. Rousseau, et à *chantonner,* en alternant, les couplets grivois du *Sabot perdu.*

1. Ce fut une ordonnance du 4 septembre, postérieure de six jours au départ de M. de Montmorency pour Vérone, qui donna à M. de Villèle le titre et les attributions de *président du conseil.*

tion de savoir ce qu'il convient au congrès de faire relativement à l'Espagne, sera donc que, la France étant la seule puissance qui doive agir par ses troupes, *elle sera seule juge de cette nécessité.*

« En résumé, les plénipotentiaires français *ne doivent pas consentir* à ce que le congrès *prescrive la conduite de la France à l'égard de l'Espagne.* Ils ne doivent pas admettre de secours achetés par des sacrifices pécuniaires, ni par le passage de troupes étrangères sur notre territoire. »

Communication de M. de Montmorency aux membres du congrès ; il pose trois questions.

En d'autres termes, s'abstenir de prendre, au nom de la France, le moindre engagement pour une guerre avec l'Espagne; maintenir au gouvernement français le droit absolu de demeurer *seul juge* de la nécessité de cette guerre, seul maître d'en *retarder* l'époque aussi longtemps qu'il lui conviendrait, de l'*éviter* même s'il le jugeait convenable : tels étaient la lettre et l'esprit des irréprochables instructions emportées par le ministre des affaires étrangères, lorsque, le 28 août, il quittait Paris pour se rendre à Vienne, où l'empereur de Russie et le roi de Prusse devaient se rencontrer avant d'aller à Vérone. Arrivé le 7 septembre dans la capitale de l'Autriche, M. de Montmorency y trouva Alexandre, le roi Frédéric-Guillaume et leurs principaux ministres, que venait de surprendre la nouvelle du suicide de lord Castlereagh[1]. Cet événement, en privant la conférence d'un de ses membres les plus importants, retardait l'ouverture du congrès jusqu'au moment où le plénipoten-

1. Lord Castlereagh s'était suicidé le 12 août, au moment où il se disposait à partir pour représenter l'Angleterre au congrès.

tiaire anglais destiné à remplacer lord Castlereagh serait arrivé. Ce retard fut employé à discuter, à l'avance, dans des conférences privées chez M. de Metternich, chez le comte de Nesselrode et le prince de Hardenberg, les principales questions que l'on se proposait de décider à Vérone. Membre assidu et actif de ces réunions familières, M. de Montmorency se montrait, en outre, fort empressé auprès des souverains, surtout auprès d'Alexandre, qui, devenu *ultra-royaliste* en 1822, de *libéral* qu'il était en 1814, témoignait à notre plénipotentiaire des préférences dont la manifestation publique était l'objet de toutes les conversations. Enfin, le 30 septembre, le duc de Wellington, nommé à la place de lord Castlereagh, arriva; sa présence devint le signal du départ. Ministres et souverains, chacun quitta successivement la capitale autrichienne, les premiers pour aller directement à Vérone, les seconds pour se rendre au château de Tégernsée, résidence du roi de Bavière, où ce monarque les reçut pendant quelques jours. Enfin, le 15 octobre, François II franchit les portes de Vérone; le 17, il y était rejoint par Alexandre et Frédéric-Guillaume; et le 20, jour de l'ouverture officielle des conférences, M. de Montmorency se hâta de déposer sur la table du congrès, avant toute délibération, une note dans laquelle, après avoir signalé l'Espagne « comme un foyer révolutionnaire qui pouvait lancer sur toute l'Europe de fatales étincelles et menacer le monde d'un embrasement nouveau »; après avoir présenté la guerre entre ce royaume et la France comme un événement « possible, probable », et ajouté « que, dans ce cas, la France devait

croire qu'elle pouvait non-seulement compter sur l'appui moral de ses alliés, mais encore réclamer d'eux un secours matériel si les circonstances lui en faisaient la loi », il posait en terminant à la conférence les trois questions suivantes :

1° Dans le cas où la France se verrait forcée de rappeler de Madrid le ministre qu'elle y a accrédité, et de rompre toute relation diplomatique avec l'Espagne, les hautes cours seraient-elles disposées à prendre une mesure semblable et à rappeler leurs propres légations?

« 2° Si la guerre éclatait entre la France et l'Espagne, sous quelle forme et par quels actes les hautes puissances prêteront-elles à la France l'appui moral qui doit donner à son action toute la force de l'Alliance et inspirer un salutaire effroi aux révolutionnaires de tous les pays?

« 3° Quelle est, enfin, l'intention des hautes puissances quant au fond et à la forme du *secours matériel* qu'elles seraient disposées à donner à la France dans le cas où, sur sa demande, *leur intervention active* deviendrait nécessaire? »

Il était difficile de pousser plus loin que ne le faisait notre plénipotentiaire, dans cette note, l'oubli de ses instructions : M. de Montmorency prenait l'initiative des communications sur la question d'Espagne, lorsque ce rôle de *rapporteur* lui était formellement interdit ; en outre, sa note et ses conclusions présentaient, pour ainsi dire, dans chacun de leurs mots, la guerre entre la France et l'Espagne comme un fait nécessaire, inévitable, presque prochain, quand ses instructions contenaient la formelle déclaration

« que la France n'était nullement décidée à déclarer la guerre, et n'était pas dans la nécessité de la faire ». Enfin on avait enjoint, dans les termes les plus positifs, à M. de Montmorency, « de ne pas consentir à ce que le congrès intervînt dans la conduite ultérieure de la France, de n'admettre aucun secours qui serait acheté par des sacrifices pécuniaires ou par le passage de troupes étrangères sur notre territoire » ; et ce ministre, non content de provoquer l'*intervention active* des puissances, sollicitait *leur secours matériel*, et demandait quels en seraient le fond et la forme!

Les communications officieuses échangées, dans les réunions privées de Vienne, entre notre plénipotentiaire et les ministres étrangers avaient préparé ceux-ci à la connaissance des trois questions que M. de Montmorency venait de poser : leur réponse, cependant, se fit attendre; chacune des quatre grandes cours eut besoin de près d'un mois d'examen pour prendre un parti. L'intervalle fut rempli par des fêtes qui tinrent, en réalité, dans les occupations du congrès, une place beaucoup plus considérable que ses travaux et ses résolutions.

Fêtes à Vérone : les souverains; Marie-Louise.

Les conférences d'Aix-la-Chapelle, de Troppau et de Laybach, formées dans un but politique précis, eurent des résultats sérieux, et furent, dans toute l'étendue du mot, des *réunions d'affaires*. Les conférences de Vérone présentèrent un caractère différent : provoquées sous le vague prétexte d'examiner l'état politique de l'Europe; insignifiantes dans leur résultat, elles furent une simple *réunion de plaisir*. Dans les premières, le personnel politique se composait uniquement des souverains d'Autriche, de Prusse et

de Russie ; de leurs principaux ministres et des plénipotentiaires de quelques autres cours. A Vérone, on comptait, outre ces personnages, les rois de Naples et de Sardaigne, plusieurs petits souverains allemands et italiens, et une foule de princes, de ducs, d'ambassadeurs ou d'agents diplomatiques, venus de toutes les cours d'Italie et d'Allemagne. On ne voyait ni reines ni princesses dans les précédents congrès : les femmes, cette fois, eurent leur place dans le personnel officiel ; l'impératrice d'Autriche, la reine de Sardaigne et ses filles, l'archiduchesse vice-reine de Lombardie, la grande-duchesse de Toscane, les duchesses de Modène et de Lucques, figuraient parmi les plus marquantes. Il n'était pas jusqu'à Marie-Louise qui ne fût également accourue pour prendre sa part des fêtes offertes par son père à ses hôtes couronnés. Cette femme, à laquelle Napoléon, sur son lit de mort, et par un de ces calculs destinés à voiler aux yeux des peuples certaines misères royales, voulait qu'on envoyât son cœur, Marie-Louise, se trouvait encore enceinte. La tombe de l'Empereur était fermée depuis moins de quinze mois, et son indigne veuve, s'abandonnant à une gaieté infatigable, promenait sans honte, dans tous les lieux publics et dans toutes les réunions, sa joie, sa grossesse, et nous ne savons quel officier allemand dont elle subissait, à cette époque, la despotique intimité. Si le hasard d'une conversation amenait quelque Français à lui rappeler les splendeurs de son passé impérial : « Ah bah ! répondait-elle ; il y a longtemps que je ne songe plus à cela ! » Le vieux roi de Naples se singularisait par des habitudes opposées : recherchant pour ses promenades

les lieux les plus écartés, il marchait durant des heures entières entre deux capucins, qui, les mains cachées dans les manches de leurs longues robes brunes, gardaient, comme leur maître, le silence le plus absolu. Les autres souverains, leurs courtisans et leurs ministres, n'avaient garde de se soumettre à cette solitude et à cette taciturnité : à voir l'ardeur avec laquelle ils se précipitaient tous dans les distractions bruyantes, on aurait dit que, pressés par la marche des années et par la brièveté des jours comptés aux plus puissants d'entre eux, ils avaient hâte de profiter des plaisirs de ce congrès, que tous pressentaient être le dernier. La journée se passait en promenades, en courses à cheval ou en visites; chaque soirée était remplie par des dîners, des bals, des concerts, par la représentation d'opéras en vogue ou d'autres pièces de théâtre, et des illuminations. On utilisa, pour les plaisirs des souverains, jusqu'à l'amphithéâtre romain, qui fait l'orgueil de Vérone. Cette ville ne compte que 45 à 50,000 habitants; les étrangers accourus pour voir ou pour entendre les illustrations ou les célébrités appelées par le congrès, rois, princes, ministres, chanteurs ou comédiens, avaient porté sa population à plus de 100,000 âmes. Cette foule ne suffit pas à remplir l'immense enceinte du théâtre antique; on en combla le vide à l'aide d'une battue de spectateurs faite dans les campagnes voisines.

Mêlés à toutes ces fêtes, les plénipotentiaires des différentes cours n'apportaient qu'une attention distraite, fatiguée, à l'examen des questions posées par M. de Montmorency; chaque matin, ils se réunis-

saient pour se séparer ensuite sans avoir rien décidé. L'accord, d'ailleurs, n'existait pas : l'Autriche et la Prusse, que l'absence de tout contact, même indirect, avec l'Espagne, rendait indifférentes au maintien ou à la chute de la constitution de 1812, voyaient un véritable péril pour la paix générale de l'Europe dans une guerre dont on ne pouvait prévoir ni la durée ni l'issue. La Russie, dominée par la haine des révolutions, se montrait prête, il est vrai, à donner son appui à tout effort qui tendrait à éteindre dans son foyer la révolution espagnole ; mais l'Angleterre, en revanche, repoussait hautement toute pensée d'intervention. La mort de lord Castlereagh n'avait pas seulement modifié le cabinet britannique dans son personnel ; le système politique de la cour de Londres se trouvait également changé. Le nouveau ministre des affaires étrangères, sir George Canning, esprit cultivé, intelligence élevée, ne nourrissait pas contre la liberté et contre les constitutions l'hostilité systématique de son prédécesseur. Les intérêts de l'Angleterre, d'ailleurs, lui défendaient de laisser la France opérer en Espagne une contre-révolution qui, en assurant au cabinet des Tuileries, dans les affaires de la Péninsule, une influence incontestée, pourrait aboutir à des traités de commerce dommageables à l'industrie et à la navigation britanniques. Les instructions de lord Wellington, rédigées en prévision de cette éventualité commerciale, beaucoup plus qu'en vue d'un respect désintéressé pour l'indépendance et pour les droits du peuple espagnol, étaient donc contraires à la politique d'invasion. Ce fut le 17 novembre, après un mois entier de conférences tenues pour ainsi

dire, au hasard, sans suite, sans régularité, que chacune des cours déposa enfin sur la table du congrès sa réponse aux trois questions de M. de Montmorency.

Réponses de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre aux trois questions de M. de Montmorency.

La Prusse déclarait :

Sur la PREMIÈRE QUESTION : « Que, si la conduite du gouvernement espagnol à l'égard de la France forçait cette dernière puissance *à rompre ses relations diplomatiques* avec la cour de Madrid, elle n'hésiterait pas *à l'imiter;* »

Sur la SECONDE QUESTION : « Que, si le gouvernement français, malgré tous ses soins à éviter la guerre, était obligé de la déclarer, Sa Majesté Prussienne se joindrait aux monarques ses alliés pour prêter au cabinet des Tuileries l'*appui moral* nécessaire pour fortifier sa position ; »

Sur la TROISIÈME QUESTION : « Que, dans le cas où les événements feraient éprouver à la France le besoin *d'un secours plus actif,* Sa Majesté Prussienne consentirait à ce genre de secours, *en autant* que les nécessités de sa position extérieure et intérieure *lui en laisseraient la faculté* ».

La réponse de l'Autriche était identique avec celle de la Prusse sur les deux premières questions ; quant au *secours matériel,* « elle ne le refuserait pas, mais il faudrait *une nouvelle délibération commune* des cours alliées pour en régler l'*étendue,* la *quantité* et la *direction.* »

Plus hardie que ses alliés, la Russie répondait *oui* aux trois demandes de notre plénipotentiaire : non-seulement elle rappellerait son ambassadeur de Madrid, mais elle était prête, en outre, « à donner à la

France tout l'*appui moral* et *matériel* dont elle aurait besoin, *sans condition aucune* et *sans restriction* ».

Restait l'Angleterre : son représentant tenait un langage aussi net que celui de la Russie; mais sa déclaration était fort différente. Refusant d'examiner chaque demande isolément, et envisageant la question dans son ensemble, lord Wellington disait : « Le gouvernement de Sa Majesté Britannique est de l'opinion que censurer les affaires intérieures d'un État indépendant, *à moins que ces affaires n'affectent les intérêts essentiels des sujets de Sa Majesté*, est incompatible avec les principes d'après lesquels Sa Majesté a invariablement agi dans toutes les questions relatives aux affaires intérieures des autres pays. Ainsi le gouvernement du roi d'Angleterre doit refuser de conseiller à Sa Majesté de tenir, dans cette occasion, un langage commun avec ses alliés. Il est si nécessaire pour Sa Majesté de ne pas être supposée participer à une démarche de pareille nature, que le gouvernement britannique *doit* également *s'abstenir de conseiller au roi d'adresser au gouvernement espagnol aucune communication au sujet des relations de ce gouvernement avec la France.* »

Départ de M. de Montmorency.

Si les cours de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin consentaient à retirer de Madrid leurs ambassadeurs, dans le cas où la France se déciderait à cette rupture, et s'engageaient ensuite à lui donner, dans une guerre avec l'Espagne, l'appui moral dont elle aurait besoin; si la Russie ajoutait à cette promesse celle d'un appui matériel sans réserve, l'Angleterre ne se contentait pas de refuser son accession à cette politique de menaces contre la révolution espa-

gnole; elle repoussait les maximes mêmes de salut public que l'on invoquait pour la justifier. L'opposition du plénipotentiaire britannique alla plus loin : rompant, pour ainsi dire, l'alliance qui existait depuis 1814, il refusa de joindre sa signature à celle des autres plénipotentiaires sur les procès-verbaux des deux séances dans lesquelles les questions de M. de Montmorency et les réponses des trois grandes cours du Nord, ainsi que sa propre déclaration, avaient été déposées sur la table des conférences (20 octobre et 17 novembre). Malgré cette scission, M. de Montmorency regarda les promesses des cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin comme un résultat assez considérable pour que lui-même dût en porter la nouvelle à son gouvernement; il quitta Vérone le 20 novembre, et arriva à Paris le 30, dix jours après les élections de la série dont les pouvoirs étaient expirés.

*Élections de 1822.* Violences exercées envers les électeurs; résultat.

Ces élections, faites le 13 novembre par les colléges d'arrondissement, et le 20 par les colléges de département, avaient emprunté à la situation des partis un double caractère de découragement et de passion qui exerça une notable influence sur leur résultat. Les libéraux, déconcertés par les poursuites qui venaient de dévoiler l'existence des sociétés secrètes, et intimidés par les condamnations qui en décimaient les membres, n'avaient apporté dans la lutte ni le même zèle ni la même énergie qu'aux élections précédentes. Le gouvernement, de son côté, puisant dans la découverte des complots organisés contre lui l'irritation la plus vive, avait eu recours à l'intimidation et à l'arbitraire comme à des moyens

de défense légitime; ses agents déployèrent une hardiesse et une violence qu'ils n'avaient pas encore montrées. Certains préfets ne se contentèrent pas de publier des circulaires ou des proclamations dans lesquelles ils menaçaient leurs administrés des colères ministérielles et du rejet de toutes leurs demandes, de toutes leurs réclamations, si leur choix se portait sur des députés de l'opposition; ils signalaient encore le parti libéral comme un parti de conspirateurs, et les électeurs qui voteraient pour ses candidats comme des complices. Un journal de l'opposition ayant recommandé la candidature du premier président de la cour royale de Douai, M. Deforest de Quartdeville, en faisant l'éloge de ses *sentiments libéraux*, ce magistrat, que l'inamovibilité cependant protégeait, protesta publiquement contre cette recommandation « qui tendait à le présenter comme *candidat libéral*, qualification odieuse, disait-il, imputation calomnieuse qu'il repoussait avec indignation ». Nombre de fonctionnaires publics, de notaires, d'avoués, d'imprimeurs, de libraires, de maîtres de poste, de fournisseurs, leurs parents mêmes, menacés dans leurs emplois, leur industrie, leur clientèle, furent obligés de voter à bulletin ouvert. A Brest, tous les officiers de mer et les employés de la marine, électeurs, durent faire écrire leurs bulletins par un intendant militaire, membre du bureau du collége. Ailleurs, on était allé plus résolûment et plus hardiment au but : le préfet avait audacieusement retranché de la liste électorale, la veille même du vote, les électeurs dont il redoutait l'indépendance, ou bien il avait refusé de leur délivrer les cartes sans lesquelles

ces électeurs ne pouvaient voter. Dans certains colléges, on se réunissait et l'on se séparait aux cris de *Vive le roi!* poussés par les royalistes, et de *Vive la Charte!* proférés par les libéraux. Le collége des Sables (Vendée) nomma un député de l'opposition. Son président, M. Humbert de Sesmaisons, après avoir proclamé le résultat du scrutin, prononça les paroles suivantes :

« Messieurs, je rendrai compte de ma mission au roi, qui m'a envoyé parmi vous. Je lui dirai que le troisième arrondissement de la Vendée a fait un choix qui sera sans doute pénible à son cœur, mais que la majorité de ce collége n'est qu'une faible minorité dans le pays, où le reste des habitants lui est dévoué à la vie, à la mort. Électeurs, mes amis, qui êtes venus partager ma pénible mission, nous sommes dans la Vendée; répétons le cri du pays : *Vive le roi, quand même!* »

A quelques jours de là, dans un département voisin, où la candidature de M. de la Fayette et de Benjamin Constant venait d'échouer, un magistrat, M. Fournier-Lapommeraie, conseiller à la cour royale d'Angers, ouvrait la session de la cour d'assises de la Sarthe en adressant aux jurés, aux avocats et au public réunis dans la salle d'audience, une allocution dont nous citerons ce passage :

« Loin de moi, messieurs, la pensée de mettre en doute votre inviolable fidélité envers les enfants de saint Louis; car je parle à l'élite d'un département qui vient tout récemment d'en donner de bien éclatantes preuves en écartant des fonctions législatives deux ennemis des Bourbons, dont l'un, coupable

d'un sommeil assassin, est déjà flétri par l'histoire, et dont l'autre, célèbre par son inconstance autant que par ses sophismes révolutionnaires, n'a pas même l'honneur d'être Français, et n'aura jamais cet avantage, du moins quant à la franchise et à la loyauté[1]. »

Si des magistrats inamovibles, sans respect pour leur caractère et pour eux-mêmes, ne craignaient pas de compromettre la dignité de la justice en donnant l'exemple de pareils emportements, on peut comprendre à quelle passion se laissaient aller les agents placés plus directement sous l'action des ministres. Ces violences eurent le résultat qu'espérait le gouvernement : les députés de la série soumise à la réélection étaient au nombre de 86 ; 49 appartenaient au côté droit de la Chambre, et 37 au côté gauche ; 8 de ceux-ci seulement revinrent à l'Assemblée ; la droite gagnait 29 membres.

Au reste, l'agitation qui accompagnait habituellement les opérations électorales s'était perdue, cette fois, au milieu du mouvement et du bruit causés par la lutte engagée à l'occasion des affaires d'Espagne

1. M. Fournier, en accusant le général la Fayette d'un *sommeil assassin,* se faisait l'écho de la calomnie dirigée contre ce député à l'occasion des événements des 5 et 6 octobre 1789, événements que nous avons expliqués, en ce qui le concerne, dans une note précédente. Quant au reproche adressé par le fougueux magistrat à Benjamin Constant sur son origine étrangère, il n'était pas mieux fondé : descendant d'une famille noble, calviniste, réfugiée à Genève à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, Benjamin Constant avait recouvré la qualité de Français dès 1789, en vertu des décrets rendus par l'Assemblée constituante.

entre les journaux de toutes les opinions : lutte plus active et plus ardente que jamais, et qui, en mettant chaque matin aux prises les adversaires et les partisans de la Révolution, divisait le parti royaliste lui-même.

La presse royaliste et M. de Villèle ; journaux *politiques* et journaux *fanatiques*.

On a vu que l'opposition de M. de Villèle à une intervention armée en faveur de la contre-révolution espagnole avait d'abord laissé le parti religieux assez indifférent ; mais cette résistance, en se prolongeant, finit par mécontenter ceux des hommes importants de cette opinion qui restaient en dehors des grandes positions officielles. D'abord les journaux dont ils dirigeaient l'esprit se bornèrent à conseiller au gouvernement, à l'égard de l'Espagne, « un mouvement plus ferme et plus assuré » ; puis ils demandèrent ouvertement « une marche vigoureuse et des mesures fortes ». Ces conseils et ces exhortations renfermaient un blâme que les amis de M. de Villèle s'empressèrent de repousser. « Le ministère comprenait et remplissait parfaitement ses devoirs, disaient-ils au nom du chef du cabinet ; jamais la situation de la France n'avait été plus satisfaisante : la sécurité des citoyens et l'action des lois étaient complètes, les finances se trouvaient en pleine voie de prospérité. les charges des contribuables diminuaient, le Trésor s'enrichissait ; se plaindre du ministère dans une telle situation, c'était à la fois ne pas se montrer véritablement politique et faire preuve d'un esprit exclusif qui appartenait à des fanatiques, et non à des juges. »

Cette accusation de *fanatisme* fut immédiatement acceptée par le plus grand nombre des journaux

ultra-royalistes. « Oui, disaient-ils, nous sommes des *fanatiques* de religion et de monarchie, et nous abandonnons volontiers le nom de *politiques* à ces docteurs en droit révolutionnaire dont les sophismes savent légitimer toutes les usurpations et toutes les révoltes. » Vainement les amis de M. de Villèle essayaient de le défendre en reprochant à ses adversaires « de vouloir aller trop vite, de manquer de modération et de raison ; » ceux-ci n'en insistaient que plus fortement pour une intervention rapide, énergique, qui délivrât l'Europe de la révolution espagnole.

La raison et la modération, aux époques de lutte politique, sont des qualités tout individuelles qui appartiennent à quelques hommes, jamais à un parti ; aussi le ministre des finances résistait-il à peu près seul à l'entraînement de l'opinion qui l'avait porté au pouvoir. Les instructions de nos plénipotentiaires à Vérone n'exprimaient en réalité que sa pensée personnelle ; M. de Montmorency avait emporté la véritable pensée du parti royaliste, et, dans ses communications au congrès, il s'en était rendu le fidèle interprète ; ce ministre se fût probablement montré plus réservé sans cette certitude : elle avait fait sa hardiesse. Peut-être, à son tour, M. de Villèle aurait-il opposé à toute pensée d'intervention une résistance moins ferme, moins ouverte, s'il n'avait pas espéré de voir la question espagnole se dénouer à Madrid même, sans que la France fût obligée de dépenser pour ce résultat son or et le sang de ses soldats. Dans sa pensée, les adversaires de la révolution espagnole, aidés par les secours de toute nature qu'ils

trouvaient en France, et soutenus par les ressources que leurs récents succès entre l'Èbre et les Pyrénées leur assuraient dans cette partie de l'Espagne, deviendraient bientôt assez forts pour contraindre les partisans de l'acte constitutionnel de Cadix à une transaction où la diplomatie seule interviendrait, et qui, en restituant à la royauté ses principales prérogatives, garantirait à la nation les droits essentiels à son bien-être et à sa liberté.

Suite des *Affaires d'Espagne :* position des insurgés; installation d'une *Régence* à la Seu d'Urgel.

La position des insurgés, lors de l'ouverture du congrès de Vérone, semblait légitimer cette espérance : maîtres de la haute Catalogne, de plusieurs places en Aragon, d'un pont sur l'Èbre, d'une partie de la Navarre et du pays basque, leurs forces actives, dans les seules provinces du nord de l'Espagne, n'étaient pas évaluées à moins de 26,000 hommes pourvus d'artillerie. Non-seulement ces forces, jusqu'alors éparses sous vingt chefs différents, venaient de passer de la condition de bandes de *guérillas* à l'état d'*armée de la Foi*, mais l'insurrection prenait un caractère nouveau : son développement se régularisait, une administration était organisée, des pouvoirs civils et militaires étaient constitués. Bien plus, la contre-révolution espagnole avait un gouvernement. Le 14 septembre, un prêtre, l'archevêque de Tarragone; un soldat, le général baron d'Éroles, et un ancien avocat, devenu marquis de Mata Florida[1], s'étaient, en effet, installés à la Seu d'Urgel comme

1. Il se nommait Mozo Rosalès. Cet avocat, membre des Cortès en 1814, lors du retour de Ferdinand, était le rédacteur de la protestation contre le régime constitutionnel qui fit donner aux signataires le nom de *Perses*.

membre de la *Régence suprême d'Espagne, pendant la captivité de S. M. le roi Ferdinand VII.* Conduits solennellement à la cathédrale, à la suite de leur installation, tous les trois, après y avoir entendu une messe du Saint-Esprit, étaient venus prêter serment entre les mains de l'évêque de la ville. La cérémonie achevée, les nouveaux régents avaient institué un ministère qui comptait parmi ses membres deux Français entrés au service d'Espagne[1]; puis, le lendemain, 15, Ferdinand, roi constitutionnel à Madrid, avait été proclamé roi absolu à Urgel, selon la forme et le cérémonial antiques, au son des cloches, au bruit du canon et aux acclamations du peuple et des soldats. L'événement fut immédiatement notifié « à tous les habitants de la Péninsule et des Amériques », dans un manifeste où la Régence improvisée, prenant le titre d'*altesse sérénissime,* « déclarait sans autorité et sans force tous les décrets rendus par le roi captif depuis le 9 mars 1820; rétablissait toutes les lois et tous les règlements antérieurs à cette époque; enjoignait à tous les Espagnols d'obéir à ses ordres ou à ceux des autorités maintenues ou instituées par elle, sous peine d'être traités comme ennemis du roi et de l'État; frappait de nullité tous les actes des Cortès; appelait sous ses drapeaux tous les soldats, en leur promettant une haute paye d'un réal (25 centimes) en sus de la solde ordinaire », etc. Le nouveau serment imposé aux autorités civiles et militaires les obligeait « à défendre la religion, à garder fidélité au roi, et à prêter obéissance à la Régence tant que

1. MM. de Gispert et d'Ortafa, nés l'un et l'autre à Perpignan.

durerait la captivité du seigneur don Ferdinand VII ». La prise de quelques bourgs et la dispersion de quelques colonnes volantes, dont les prisonniers, officiers et soldats, furent tous passés par les armes, signalèrent l'avénement du nouveau pouvoir; mais à ces avantages sans importance sérieuse devaient bientôt succéder les désastres et la plus entière défaite.

Ministère *exalté* à Madrid. Le général Mina est envoyé en Catalogne : défaite de l'insurrection; la *Régence* s'enfuit en France et se dissout.

La mollesse et l'hésitation des hommes entrés successivement dans le conseil de Ferdinand, après le rétablissement de la constitution de 1812, avaient fait la principale force des partisans du pouvoir absolu : orateurs, poëtes ou gens de loi, pour la plupart, ces ministres n'avaient opposé à l'insurrection que des fonctionnaires et des généraux sans vigueur, comme eux-mêmes, et des mesures sans efficacité. Ils étaient *modérés*, disait-on. On donne trop souvent, en politique, le nom de modération à l'impuissance et à la faiblesse. La modération n'appartient qu'à la force; elle est la fermeté calme des caractères énergiques et des esprits convaincus. La contre-révolution espagnole s'était étendue et fortifiée sous les ministres *modérés;* son développement s'arrêta dès le lendemain, pour ainsi dire, de la journée du 7 juillet, lorsque la direction du gouvernement passa aux mains du parti auquel ses adversaires donnaient le nom d'*exalté*[1]. La cause constitutionnelle déploya soudainement des ressources et une force qui étonnèrent ses ennemis. Jusque-là le gouvernement était,

1. De 1820 à 1823, les partis, en Espagne, présentèrent trois grandes divisions désignées ainsi : les partisans du pouvoir absolu ou *serviles,* dénomination acceptée par tous les adversaires de la constitution; les modérés ou *pasteleros* (fai-

en quelque sorte, resté sur la défensive; les nouveaux ministres prirent résolûment l'offensive sur tous les points, et, cherchant partout les révoltés au lieu de les attendre, ils ne tardèrent pas à concentrer l'insurrection sur la partie du territoire comprise entre l'Èbre et la frontière française. Le soin de compléter ces premiers avantages et de rejeter les insurgés au delà des Pyrénées fut confié à un général dont nous avons déjà prononcé le nom, et qui devait se montrer à la fois le soldat le plus hardi, le plus habile de l'Espagne, et le chef militaire le plus dévoué à la cause de la liberté : nous voulons parler du général Espoz y Mina. Ses premiers préparatifs, dirigés contre l'insurrection de Catalogne, ne furent terminés que vers le milieu de septembre; les troupes sous ses ordres étaient peu nombreuses, mais bien commandées et pleines d'enthousiasme. Le 15, le jour même où la Régence d'Urgel proclamait Ferdinand roi absolu, au milieu des fêtes et du bruit de l'artillerie, Mina ouvrait la campagne en se portant subitement des environs de Cervera sur Castelfollit de Llobregos, ville fortifiée qui était la principale place d'armes des insurgés de la basse Catalogne. Attaqué avec vigueur par le canon, la sape et la mine, défendu avec un acharnement et un courage exaltés jusqu'à l'héroïsme, Castelfollit, après vingt assauts et l'écroulement d'une partie de ses murailles, tomba au pouvoir des constitutionnels, qui, pour venger la mort

seurs de mélanges, de pâte, pâtissiers); et les exaltés (*exaltados*), qui se divisaient eux-mêmes en *descamisados* (sans-chemises), *communeros* (partisans des anciennes libertés communales), francs-maçons, etc.

des prisonniers de leur parti, égorgés après le combat, se livrèrent à des cruautés que ne sauraient excuser ni le besoin des représailles ni la nécessité d'un exemple destiné à frapper de terreur les habitants des autres cités révoltées. La ville, pillée de fond en comble et saccagée, fut ensuite livrée aux flammes, ses murs et ses édifices rasés jusqu'aux fondements. Cette perte devint pour les royalistes le signal de défaites qui se succédèrent, pour ainsi dire, sans interruption : Mina, secondé en Catalogne par les généraux Torrijos, Milans et Rotten, en Aragon par le général Zarco del Valle, ne laissait pas de relâche à l'*armée de la Foi :* poursuivis sur tous les points, battus dans chaque rencontre, obligés d'abandonner l'une après l'autre toutes les villes dont ils s'étaient successivement rendus maîtres, les insurgés se virent bientôt forcés de renoncer à la lutte. Dès le 10 novembre, la *Régence* avait quitté Urgel pour se rendre à Puycerda, sur l'extrême frontière de la Cerdagne française; le 28, elle se réfugiait sur notre territoire, et, le 7 décembre, elle se dissolvait à Toulouse, après une existence de moins de trois mois.

Emprunt de la *Régence*.

Cette complète défaite de la contre-révolution espagnole, loin de refroidir les royalistes français dans leur zèle pour une intervention, les rendit, au contraire, plus ardents à l'exiger. La monarchie, disaient-ils, s'exposerait à périr si elle laissait s'établir à ses portes une révolution triomphante, qui deviendrait un refuge et un point d'appui pour tous les ennemis de la royauté. Une circonstance augmentait la vivacité des réclamations. La *Régence d'Urgel*, dans les dernières semaines de son existence, avait



CHATEAUBRIAND

ouvert un emprunt de 80 millions de réaux (20 millions de francs). Cette opération financière, dirigée par quelques spéculateurs hardis, fort répandus, et patronnée par la presse religieuse et monarchique, était devenue une affaire de parti. Nombre de royalistes de Paris et de la province, gens de cour, pairs, députés, généraux, administrateurs, grands propriétaires, simples prêtres ou simples employés, attirés par le bas prix des titres autant que par la sympathie d'opinion, trompés d'ailleurs par les mensonges de correspondants intéressés qui transformaient en victoires éclatantes chaque défaite des soldats de la Régence, avaient mis le plus extrême empressement à entrer dans l'opération; beaucoup y avaient engagé des capitaux considérables, dans le but de s'assurer le double avantage d'un sacrifice apparent pour leur opinion et d'un placement productif; pour ceux-ci, le triomphe de la révolution espagnole devenait un désastre personnel; de là, dans les salons et dans les journaux où ils avaient accès, une véritable clameur contre la lenteur des ministres à jeter une armée en Espagne, clameur vive, persistante, qui troublait M. de Villèle sans changer pourtant sa conviction. Sa correspondance avec M. de Chateaubriand, alors à Vérone, est un curieux témoignage de la situation d'esprit du président du conseil à cette époque de sa carrière ministérielle. Avant d'en citer quelques passages, nous devons expliquer la position de son correspondant.

M. de Chateaubriand : son rôle au congrès de Vérone et avec M. de Villèle ; sa correspondance avec ce dernier.

Le rôle de M. de Chateaubriand lors de la première entrée des Alliés en 1814 ; la violence de son langage après le retour de Gand ; ses discours à la Chambre des pairs pendant la session de 1816 ; sa

véhémente protestation contre l'ordonnance du 5 septembre, cet acte sauveur; son opposition ardente, opiniâtre, à toutes les mesures destinées à maintenir les principales conquêtes morales et politiques de la Révolution, avaient fait longtemps du nom de cet homme politique le symbole de toutes les passions du parti ultra-royaliste. Vers 1820, une sorte de transformation s'était accomplie dans ses opinions. Simple cadet de famille noble, M. de Chateaubriand devait sa position dans le parti royaliste et l'autorité qu'il y conservait à un remarquable talent d'écrivain. Ce talent était sa principale faculté et toute sa force : l'usage en avait été gêné, paralysé, en plusieurs occasions, par M. Decazes et ses collègues, à l'aide des lois restrictives de la *liberté de la presse;* cette oppression, qui atteignait M. de Chateaubriand dans l'aptitude à laquelle il devait sa puissance, le rendit soudainement un des partisans les plus énergiques de la liberté d'écrire. Les libertés sont sœurs : en adoptant la liberté de la presse, M. de Chateaubriand montra une aversion moins grande pour les autres franchises conquises depuis 1789. Ce changement lui donna une position tout exceptionnelle au milieu de son parti : maintenu dans les bonnes grâces des ultra-royalistes par les exagérations de son passé, il devint, pour les hommes politiques de cette opinion, une sorte de royaliste *libéral,* et pour les adversaires des Bourbons un libéral *royaliste.* Sa liaison avec M. de Villèle datait de 1816, époque à laquelle ils se rencontraient presque chaque jour dans le salon de M. Piet [1]. Membres de deux assemblées différentes

1. Voir les détails que nous avons donnés sur ce salon, et

où l'un et l'autre occupaient, à des titres divers, une position élevée, où ils combattaient pour la même cause, sans se heurter ni se trouver rivaux, leur intimité avait pu se maintenir pendant plusieurs années. C'était M. de Chateaubriand qui, consulté par M. de Richelieu, dans les derniers jours de la session de 1820, avait ouvert le cabinet de Louis XVIII à M. de Villèle, comme ministre sans portefeuille. A son tour, ce dernier, dès le lendemain de sa rentrée au pouvoir comme ministre influent, s'était hâté de faire donner à M. de Chateaubriand la position diplomatique la plus enviée, le poste d'ambassadeur à Londres. L'éloignement n'interrompit pas l'intimité de leurs rapports, ainsi qu'on a pu le voir par le fragment de correspondance que nous avons cité; et, lorsque la réunion du congrès de Vérone fut décidée, le nouvel ambassadeur se trouva désigné pour y représenter la France avec M. de Montmorency, malgré l'opposition de ce dernier, à qui M. de Villèle l'imposa. Ce choix avait un double but : placer auprès du ministre des affaires étrangères un *modérateur* qui pût, au besoin, atténuer *ses vivacités* et donner, au sein du congrès, un organe à la politique pacifique du président du conseil. Ce but ne fut pas atteint. Partisan de l'intervention armée autant que M. de Montmorency lui-même, et placé ainsi entre ses opinions et les instructions privées de M. de Villèle, M. de Chateaubriand avait laissé au ministre des affaires étrangères toute initiative et toute action dans le congrès. Demeuré à Vérone, après le départ de M. de Montmorency, pour

ceux publiés par M. de Chateaubriand lui-même, tome V, pages 98, 99 et 100.

y attendre et pour emporter les dépêches promises par la Russie, l'Autriche et la Prusse, M. de Chateaubriand n'avait cessé de s'enfermer dans sa réserve officielle, se bornant à plaider chaleureusement, dans ses conversations privées avec les souverains et leurs ministres, en faveur de l'intervention. Mais ses efforts étaient vains : cette cause, à Vérone, continuait de n'avoir qu'un seul partisan décidé, l'empereur de Russie. Cependant, jaloux de la faire triompher, au moins auprès du gouvernement de France et de M. de Villèle, M. de Chateaubriand lui-même écrivait à ce dernier des lettres adressées moins au ministre qu'à l'ami, et dans lesquelles, le trompant sur le vœu des puissances, il lui donnait sa propre opinion comme l'opinion du congrès, et prêtait à tous les souverains, en faveur de l'intervention, des sentiments et une ardeur qu'ils n'avaient pas. Lui-même l'a confessé. « Nous et M. de Villèle avions chacun une idée fixe, a-t-il dit : nous voulions la guerre, il voulait la paix; nous attribuions *à tous* les Alliés les sentiments *particuliers* d'Alexandre, afin d'accoutumer M. de Villèle à l'idée des hostilités. M. de Montmorency était aussi pour la guerre; mais il avait un autre but que le nôtre : son opinion était même très-ardente. Nous, nous laissions *du doute* sur notre détermination; nous ne voulions pas *nous rendre impossible :* nous redoutions qu'en *nous découvrant trop,* le président du conseil ne voulût pas nous écouter[1]. »

Quelques citations de la correspondance échangée entre ces deux hommes politiques feront connaître

1. *Congrès de Vérone,* tome I, chap. XXIX.

par quels artifices d'écrivain le représentant de M. de Villèle à Vérone parvenait à entretenir le doute dans l'esprit de ce dernier; à plaider auprès de lui la politique de la guerre, sans cependant heurter sa passion pour la paix; à identifier même sa position avec celle du président du cabinet, de telle sorte qu'il pût *rester possible*, soit comme ambassadeur, soit comme membre d'une nouvelle combinaison ministérielle, quelle que fût la résolution qui triompherait dans le conseil du roi : curieuse lutte où M. de Villèle garde tous les avantages de la franchise et de la bonne foi.

« Le vœu *très-prononcé* des puissances est la guerre avec l'Espagne, écrivait M. de Chateaubriand au président du conseil, le 31 octobre. C'est à vous, mon cher ami, à voir si vous ne devez pas saisir une occasion, peut-être unique, de replacer la France au rang des puissances militaires, de réhabiliter la cocarde blanche dans une guerre courte, presque sans danger, vers laquelle l'opinion des royalistes et de l'armée vous pousse aujourd'hui fortement. Il ne s'agit pas de l'occupation de la Péninsule, mais d'un mouvement rapide qui remettrait le pouvoir aux mains des véritables Espagnols. Toute l'Europe continentale serait pour vous, et l'Angleterre, si elle se fâchait, n'aurait pas même le temps de se jeter sur une colonie. Quant aux Chambres, un succès couvre tout. Sans doute le commerce et les finances souffriront un moment; mais il y a des inconvénients à tout. Détruire un foyer de jacobinisme, rétablir un Bourbon sur le trône par les armes d'un Bourbon, sont des résultats tels qu'ils l'emportent sur les considéra-

tions secondaires. — Vous avez bien raison de ne pas vous précipiter tête baissée dans des hostilités dont il faut bien calculer toutes les chances, ajoutait M. de Chateaubriand, le 20 novembre. Sans désirer la guerre, je ne la crains pas, et, tout en approuvant ce que vous faites pour l'éviter, je crois que, si vous y étiez forcé, elle consolerait le génie militaire de la France, effacerait chez nos soldats le souvenir de l'usurpation, et serait, sous ce rapport, très-favorable au trône légitime. Il faut vous dire, mon cher ami, une chose qui ne vous fera aucune peine : vous avez été accusé ici, auprès de l'homme qui fait tout (ou plutôt de l'homme à qui on fait tout faire[1]), d'une extrême modération. Je me suis trouvé enveloppé, comme votre ami, dans l'accusation; on m'a traité *froidement* parce qu'on m'a soupçonné d'y regarder à deux fois avant de précipiter mon pays dans les chances d'une guerre qui pourrait devenir européenne si elle venait à se compliquer d'une guerre en Orient et de l'attaque des colonies espagnoles par les Anglais. Et puis, il arrive que je suis resté constitutionnel quand on ne veut plus de constitutions. Ceux qui *nous* proscrivaient comme des *ultra*, qui voulaient qu'on nous chassât de toutes les administrations pour y mettre des hommes des *Cent-Jours*[2], sont aujourd'hui des *ultra*, et nous, nous sommes des *libéraux*. Qu'y faire? Prendre tout cela en patience et en pitié. Cependant mes actions vont hausser après le départ

1. L'empereur de Russie.

2. Allusion à l'intervention d'Alexandre et des ministres étrangers lors de l'ordonnance du 5 septembre. Voyez tome V, pages 329, 330 et 331.

de M. de Montmorency. Je réussirai, surtout si vous m'écrivez, et si l'on sait que je suis *votre homme;* car, tout en trouvant quelque chose à redire à votre prudence, on a la plus haute idée de votre capacité. »

« Je reçois votre bonne et longue lettre, mon cher Chateaubriand, répondait M. de Villèle le 28 novembre; nous attendons Montmorency; son retour me vient mal, car lundi est mon jour critique pour la liquidation des opérations faites sur nos rentes dans le mois. Une autre chose fort grave nous arrive en même temps : c'est la débâcle de la Régence d'Urgel et de l'armée de la Foi. L'évêque d'Urgel est à Dax, avec tout son clergé; le Trappiste est à Toulouse; c'est une désolation sur toute cette frontière. On va pourvoir à l'entretien de tous ces réfugiés. Vous savez nos élections; c'est une merveille. Tout, à l'intérieur, va aussi parfaitement. J'aurai, à la fin de l'année, 25 millions de reste, toutes dépenses soldées. Pourquoi faut-il que ces malheureuses affaires extérieures viennent troubler un telle prospérité? — Les Anglais jouent un nouveau rôle à Madrid, ajoutait M. de Villèle le 5 décembre; ces insulaires marchands veulent s'y faire croire plus maltraités que les autres, à cause de leur armement contre l'île de Cuba; mais n'en croyez rien : ils tireront profit de leur expédition, et profiteront ensuite de l'état désespéré de la Péninsule pour se faire payer plus cher les secours qu'ils consentirent à donner. Serait-il possible que les Alliés fussent dupes de cette politique et ne vissent pas combien ils la servent par l'*envoi inopportun* des notes qu'ils ont dressées pour le cabinet de Madrid?

Nous envoyons un courrier pour leur faire sentir combien les choses sont changées depuis la rédaction de ces notes. L'Angleterre s'est démasquée à Cuba et à Madrid. La dispersion de l'armée de la Foi est complète, et l'armée de Mina établie sur notre frontière ; ce qui fait que l'envoi des notes, le départ des ambassadeurs de Madrid et le commencement des hostilités ne seraient qu'un seul et même fait accompli dans huit jours. Enfin, la position est changée par l'expérience faite sur nos fonds, sur notre commerce maritime, notre industrie; par l'expérience de l'effet désastreux qu'aura sur eux une guerre qui, je dois vous le dire, malgré les déclamations *soldées* de quelques journaux, est repoussée par l'opinion la plus saine et la plus générale, tandis qu'elle est vivement désirée, nous en sommes sûrs, par les meneurs libéraux, qui ont l'habileté, cette fois, de laisser crier, par leurs subalternes, qu'ils ne la veulent pas. Voilà, mon ami, dans quelles circonstances nous sommes appelés à faire une note qui, en vérité, *n'est plus de saison*. Voyez, mon cher, à faire tous vos efforts pour éviter *un pareil malheur;* car, n'en doutez pas, si on donne immédiatement suite à ces notes, on compromet la cause que nous servons. Au contraire, si les Alliés voulaient consentir à ce que la mesure de retirer d'Espagne leurs ambassadeurs fût remise, pour l'exécution, à la décision de leurs ambassadeurs à Paris, de concert avec notre ministre des affaires étrangères, nous contraindrions l'Espagne par la crainte de cette mesure, et nous en userions au moment opportun. *Obtenez cela*. Dieu veuille, pour mon pays et pour l'Europe, qu'on ne persiste pas

dans une intervention qui, je le déclare à l'avance avec une entière conviction, *compromettra le salut de la France elle-même.* »

Alarmes parmi le commerce français. Arrivée du duc de Wellington à Paris; il offre la médiation de sa cour.

La dépréciation des effets publics, le trouble apporté dans toutes les transactions commerciales, le désordre jeté dans notre industrie et dans notre négoce maritime, invoqués par M. de Villèle à l'appui de sa chaleureuse opposition à une guerre contre l'Espagne constitutionnelle, tous ces faits n'étaient que trop réels. La rente 5 pour 100 avait atteint, le 1er septembre, le taux de 95 francs; le 9 décembre, elle était descendue à 86 francs. Une dépréciation non moins forte atteignait tous les objets d'exportation, tandis que le prix des denrées coloniales subissait une hausse qui rappelait l'époque du blocus continental. Alarmés par l'opposition hautement déclarée de l'Angleterre à toute intervention armée dans la Péninsule, les négociants de nos places maritimes voyaient déjà toutes nos côtes bloquées par des flottes anglaises. Aussi, pendant que, d'une part, la presse ultra-royaliste, dans des articles souvent *soldés* par les spéculateurs intéressés dans l'emprunt de la *Régence d'Urgel,* demandait à grands cris l'entrée de nos troupes en Espagne; que, dans tous les salons de ce parti, comme dans toutes les sacristies, on n'entendait que des plaintes contre la lenteur des ministres à délivrer les *véritables Espagnols,* selon l'expression de M. de Chateaubriand, du joug du jacobinisme; que des généraux et des officiers, avides de grades et d'honneurs facilement acquis, n'hésitaient pas à pousser le gouvernement à la guerre, en annonçant publiquement à leurs soldats qu'ils eussent

à s'y préparer [1]; d'un autre côté, les chambres de commerce de certains ports, les négociants et les fabricants de plusieurs grands centres industriels, envoyaient aux ministres des adresses ou des députations pour les solliciter de détourner de la France les maux d'une guerre faite sans motifs légitimes et sérieux à un peuple ami et allié [2]. L'incertitude où l'on était sur les décisions du congrès et sur la résolution définitive du gouvernement augmentait l'agitation; les journaux publiaient les nouvelles les plus contradictoires. « La politique de la guerre l'emporte, disaient un matin les journaux royalistes *fanatiques*. — La paix est assurée, » répliquaient le lendemain les journaux royalistes *politiques*. Ce fut au milieu de cette anxiété de tous les esprits et de tous les intérêts que, le 9 décembre, le duc de Wellington arriva de Vérone à Paris; il y trouva une dépêche qui lui enjoignait de demander une conférence à M. de Villèle et d'offrir la médiation de sa cour pour arranger les dif-

1. Le général Donnadieu, entre autres, nommé au commandement de la division militaire dont Tours est le chef-lieu, adressa aux troupes sous ses ordres un ordre du jour où se trouvait cette phrase : « Resserrez vos rangs autour de ces drapeaux, qui peut-être vous ouvriront incessamment une nouvelle carrière de gloire et d'honneur. »

2. Ces démarches irritaient certains journaux royalistes, qui se répandaient en railleries contre *ces marchands* assez hardis pour faire intervenir dans une question de haute politique leurs intérêts de boutique et de comptoir; un d'eux les gourmanda en leur rappelant ces vers adressés par Voltaire à Lefranc de Pompignan :

Ne te souvient-il plus, mon cher, que les bourgeois
Doivent très-rarement importuner les rois?
La cour te croira fou; reste chez toi, bonhomme.

férends existant entre la France et l'Espagne. Le résultat de sa première entrevue avec le président du conseil fut le départ d'un courrier chargé de porter à nos plénipotentiaires de Vérone l'injonction d'insister auprès des cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, « pour qu'elles consentissent à suspendre le rappel de leurs représentants à Madrid ». Ce courrier venait à peine de quitter Paris, que M. de Chateaubriand y arrivait, annonçant la nouvelle que les dépêches de rappel étaient envoyées.

On connaît le jour où s'ouvrit officiellement le congrès de Vérone; mais on ignore le moment précis de sa dissolution. Cette réunion se termina comme se terminent toutes les fêtes, par la retraite successive et presque inaperçue des invités. Il en est de certains faits politiques fameux comme d'un grand nombre de réputations : quand on les aborde, et que, pour les examiner, on y porte la lumière, ils s'évanouissent. Le dépôt d'une note par M. Matthieu de Montmorency et la rédaction de trois dépêches destinées à être envoyées en Espagne, voilà tous les travaux et tout le résultat du congrès de Vérone. « Il n'y eut de véritablement arrêté entre les souverains et les diplomates assemblés avec tant de fracas sur l'Adige que le projet de dépêches aux représentants des Alliés à Madrid, a dit lui-même M. de Chateaubriand; c'est à cette démarche inoffensive, laquelle ne pouvait mener à rien, que se réduisit cette fameuse *intervention du congrès de Vérone* dont on a fait tant de bruit. » Malgré cet aveu, et par cela seul sans doute qu'il était un des membres de cette réunion et qu'il y obtint d'Alexandre un court entretien et de banales

Fin du *Congrès de Vérone*.

confidences, M. de Chateaubriand a consacré à cette conférence *deux volumes*, où le congrès et ses travaux tiennent, à la vérité, la plus petite place[1].

Réunions de cabinet : lutte entre M. de Villèle et M. de Montmorency ; retraite de ce dernier ; il est remplacé par M. de Chateaubriand.

Aussi longtemps que M. de Villèle avait espéré de voir les Alliés remettre à la France seule le soin de décider la forme et le moment du rappel de leurs représentants à Madrid, ce ministre s'était abstenu de soumettre aux délibérations du conseil la conduite que tiendrait le gouvernement français à l'égard de son propre ambassadeur près la cour d'Espagne, et il avait occupé le zèle de M. de Montmorency, depuis son retour, à l'examen de l'offre de médiation faite par le duc de Wellington, médiation qui, après l'échange de quelques notes, fut formellement repoussée. Mais, lorsque l'arrivée de M. de Chateaubriand avec les dépêches des cabinets de Vienne, Saint-Pétersbourg et Berlin, à leurs ministres en Espagne, vint le contraindre de prendre un parti, M. de Villèle soumit enfin à ses collègues la question de savoir si la France s'unirait aux Alliés dans leurs menaces à la révolution espagnole et dans la rupture immédiate de toutes relations diplomatiques avec le gouvernement des Cortès. Cette discussion plaçait M. de Montmorency dans une position étrange : les trois grandes cours du Nord, en écrivant leurs dépêches, avaient cédé aux instances de ce ministre; elles ne s'y étaient décidées que sur sa demande formelle, comme représentant du cabinet des Tuileries; et, quand ces cours, désintéressées dans le débat entre la France et l'Espagne, rompaient toutes relations avec celle-ci dans le seul

1. *Congrès de Vérone*, deux volumes in-8°, 1838.

but de donner au gouvernement français le secours moral sollicité en son nom, de l'appuyer dans sa querelle par une *démarche commune,* ce gouvernement les abandonnerait dans cette démarche, et, adoptant une politique distincte, séparée, il se tiendrait en dehors de la voie où lui-même les avait fait entrer!

Lors donc que la passion politique n'aurait pas entraîné M. de Montmorency à exiger que notre ambassadeur quittât Madrid en même temps que les représentants des puissances alliées, il s'y trouvait contraint par le soin de sa dignité personnelle, presque de son honneur. La lutte, dans le conseil, fut longue : évoquant les souvenirs encore si récents de la guerre de 1808; s'appuyant de l'autorité du duc de Wellington, qui prédisait à notre intervention une nouvelle résistance à outrance et de nouveaux désastres; montrant l'Angleterre prête à se jeter sur nos dernières colonies et à planter son drapeau sur Porto-Rico et sur Cuba, M. de Villèle tenait ses collègues en balance; enfin, dans une dernière réunion qui se tint aux Tuileries le dimanche 25 décembre, jour de Noël, le président du conseil l'emporta, et M. de Montmorency, blessé déjà par ce titre de *président,* qui le subordonnait à un obscur gentilhomme gascon, lui, grand seigneur issu de la plus ancienne et de la plus illustre famille du royaume, et titulaire d'un département que l'opinion était habituée à considérer comme le premier département ministériel, le ministre des affaires étrangères, disons-nous, déposa immédiatement son portefeuille. Louis XVIII assistait au conseil. Ce souverain, par tradition de race, n'aimait pas les grands noms; d'un autre côté, M. de Montmo-

rency avait à ses yeux le tort d'avoir contribué, par ses votes à l'Assemblée constituante de 1789, aux premières réformes de la Révolution, puis, maintenant, le tort non moins grand de montrer une dévotion ardente, sévère, qui était la condamnation indirecte des habitudes du prince dans sa vie intime. Enfin, ni ce ministre ni ses collègues n'étaient les ministres de son choix ; il les avait subis. Heureux de se venger de cette espèce de violence morale et de faire encore acte de roi, il s'empressa d'accepter la démission. Le soir même, un *supplément du Moniteur* publiait une dépêche adressée par M. de Villèle, en qualité de ministre des affaires étrangères *par intérim,* au comte de Lagarde, et dans laquelle, après avoir dit à cet agent « que la France formait des vœux pour que la *noble nation* espagnole trouvât *en elle-même* un remède à ses maux », il ajoutait que « la France ne balancerait cependant pas à le rappeler de Madrid et à chercher ses garanties dans des dispositious plus efficaces, si ses intérêts essentiels continuaient à être compromis et si elle perdait l'espoir d'une *amélioration* (dans la constitution de 1812) qu'elle se plaisait à attendre des sentiments qui avaient si longtemps uni les Espagnols et les Français dans l'amour de leur roi et d'une *sage liberté* ». Malgré l'obscurité calculée de ce langage, la dépêche consacrait deux faits : d'abord la France, refusant de suivre la même ligne politique que les cours alliées, laissait son ambassadeur à Madrid ; en second lieu, le ministère admettait, pour l'Espagne, le droit d'une sage liberté, et se bornait à demander à cette puissance des améliorations à sa constitution politique.

La place de M. de Montmorency dans le cabinet ne pouvait rester longtemps vacante; qui choisir pour l'occuper? Être l'*homme* de M. de Villèle ne suffisait pas; il fallait convenir à la Congrégation, qui se montrerait d'autant plus difficile à satisfaire, que la retraite de M. de Montmorency irritait un grand nombre de ses membres. Or, si M. de Chateaubriand, dans sa correspondance avec le président du conseil, laissait des *doutes* sur sa véritable pensée à l'égard de la question espagnole, en revanche, dans ses communications privées avec les partisans de l'intervention, il se dédommageait de cette contrainte; l'invasion de l'Espagne n'avait pas de plus chaleureux soutien. M. de Chateaubriand, d'ailleurs, ne disait pas encore de la Société dirigée par le P. Ronsin : « Je hais la Congrégation et ces associations d'hypocrites qui transforment mes domestiques en espions, et qui ne cherchent à l'autel que le pouvoir. » Membre de cette association depuis plusieurs années, il en était un des membres les plus notables et les plus dévoués. Aucun homme politique ne se trouvait donc dans une position aussi favorable pour être considéré tout à la fois, par la Congrégation, non comme le successeur, mais comme le continuateur de M. de Montmorency, et par M. de Villèle, comme le collègue qu'il devait le plus désirer. Le président du conseil se hâta de lui proposer le portefeuille vacant. Après quelques hésitations apparentes, qui provoquèrent des instances plus vives, M. de Chateaubriand accepta, comme malgré lui, le poste élevé qu'il ambitionnait, et, le 29 décembre, sa nomination fut enregistrée dans le *Moniteur*.

On devait croire que la politique pacifique triomphait enfin. M. de Villèle avait de hautes facultés; mais, malheureusement pour la liberté espagnole, le caractère, en lui, se trouvait inférieur à l'intelligence. Esclave de son ambition, ce ministre ne s'appartenait pas. Le parti qui jusqu'alors avait fait sa force allait devenir sa faiblesse, et bientôt on allait voir cet homme politique immoler ses convictions à la conservation de son portefeuille, et, instrument docile de passions qu'il ne partageait pas, employer toutes les ressources de son esprit à obtenir des deux Chambres et à défendre contre l'opposition cette intervention armée que lui-même il avait si longtemps et si chaleureusement combattue.

FIN DU TOME SEPTIÈME.

# TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME SEPTIÈME.

---

## CHAPITRE PREMIER

## CHAPITRE II

## CHAPITRE III

## CHAPITRE IV

## CHAPITRE V



FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [373]





